CRI n° 20 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 9 juillet 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE....1

ABSENCES MOTIVÉES....1

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR....1

COMMUNICATIONS....1

COMMUNICATIONS....2

COMMUNICATIONS....2

COMMUNICATIONS....2

DÉPÔT DE DOCUMENTS....2

PRISES EN CONSIDÉRATION....2

PROJETS ET PROPOSITIONS....3

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*) ;

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*)....3

Motion de procédure....3

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin.

Vote par assis et levé....6

Discussion générale....6

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Olivier Maroy – Mme Éliane Tillieux – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Julien Liradelfo – Mme Alice Bernard – M. Jori Dupont – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée – Mme Bénédicte Linard – Mme Céline Tellier.

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1 et 2)....31

Discussion générale....31

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Examen des articles....32

REPRISE DE LA SÉANCE....33

QUESTIONS URGENTES.....33

Question urgente de Mme Mélissa Hanus à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes de la Ligue des familles ».....33

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question urgente de Mme Christie Morreale à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la détresse des chauffeurs du tram de Liège » ;

Question urgente de Mme Veronica Cremasco à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les pannes et accidents touchant le tram de Liège ».....34

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Veronica Cremasco – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de M. Guillaume Soupart à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi du dossier Envirolead ».....35

Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question urgente de Mme Amandine Pavet à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'augmentation des taxes et la réduction des emplois publics à La Louvière ».....36

Intervenants : M. le Président – Mme Amandine Pavet – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de M. Loris Resinelli à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin des bateaux électriques sur le canal du Centre en raison de la prolifération des algues ».....37

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. François Desquesnes, Ministre.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....38

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les craintes exprimées par les communes sur une éventuelle réforme du fonds des frontaliers » ;

Question d'actualité de M. Yves Evrard à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le fonds de compensation du Luxembourg pour les communes frontalières » 38

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Yves Evrard – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les défis concernant le transport fluvial wallon ».....39

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Valérie Dejardin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les moyens de compensation insuffisants pour les CPAS face à la prise en charge des futurs exclus du chômage » ;

Question d'actualité de Mme Alice Bernard à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les nouvelles estimations concernant les besoins des CPAS suite aux réformes fédérales ».....40

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Alice Bernard – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Wahl à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la bonne gouvernance des intercommunales dans leurs opérations financières ».....42

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Christine Mauel à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la sortie de la Communauté germanophone de la Province de Liège » 43

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Veronica Cremasco à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le projet de la Sapinière à Verviers »..... 44

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Germain Mugemangango à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'application du décret Gouvernance dans le processus des nominations à la tête des intercommunales »..... 45

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Charles Gardier à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le déficit de 2,7 millions d'euros du dernier Grand Prix de Belgique de formule 1 »..... 46

Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation des friches urbaines »..... 47

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbvre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le maintien de la discrimination envers les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes en matière de don de sang »..... 48

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Taquin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la grève de prestataires de soins du 7 juillet 2025 »..... 49

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Taquin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la place de l'agriculture dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne post-2027 »..... 50

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)..... 51

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*) ;

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*)..... 51

Discussion générale (Suite)..... 51

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Christie Morreale – Mme Éliane Tillieux – Mme Valérie De Bue – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin.

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*) 69

Examen du tableau des recettes et des articles..... 69

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*)..... 69

Examen du tableau budgétaire et des articles..... 69

Projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes (Doc. 283 (2024-2025) N° 1 à 3).....70

Discussion générale.....70

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Cassart-Mailleux, Rapporteuse – M. Bruno Lefèbvre – M. Grégory Chintinne – M. Jean-Paul Bastin – M. François Desquesnes, Ministre.

Examen des articles.....75

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1 et 2) ;

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1 et 2).....76

Discussion générale.....76

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – Mme Valérie De Bue – Mme Isabella Greco – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

VOTES.....84

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le report de deux mois de l'indexation des allocations familiales par Mmes Roberty et Dejardin (Doc. 285 (2024-2025) N° 1), par Mmes Bernard, Ammi et Aït Alouha (Doc. 286 (2024-2025) N° 1) et par Mmes Fafchamps et Taquin (Doc. 287 (2024-2025) N° 1) 84

Vote nominatif.....84

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Alice Bernard – Mme Sophie Fafchamps – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le soutien urgent et nécessaire aux entreprises textiles de l'économie sociale par Mmes Dejardin et Roberty (Doc. 288 (2024-2025) N° 1) et par Mmes Fafchamps et Taquin (Doc. 289 (2024-2025) N° 1) 87

Vote nominatif.....87

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Sophie Fafchamps – Mme Caroline Taquin – M. Freddy Mockel.

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1 à 3) 89

Vote nominatif.....89

Vote sur l'ensemble.....89

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1 et 2) 90

Vote nominatif.....90

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*) 90

Vote nominatif.....90

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 4) 91

Votes nominatifs 91

Vote sur l'ensemble 93

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1 et 2) 94

Vote nominatif 94

VŒUX DE FIN DE SESSION 94

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

VOTES (SUITE) 98

Projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes (Doc. 283 (2024-2025) N° 1 à 4) 98

Votes nominatifs 98

Vote sur l'ensemble 98

LISTE DES INTERVENANTS 100

ABRÉVIATIONS COURANTES 101

ANNEXES 103

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- MM. Dewez, Dodrimont, Baurain et Cloquet, pour raisons de santé ;
- Mme Lambelin, retenue par d'autres devoirs ;
- M. Dispa, retenu par d'autres devoirs au moment des votes ;
- Mme la Ministre Lescrenier, retenue par d'autres devoirs ce matin.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 50, 57 et 61 du Code wallon de l'action sociale et de la santé et insérant les articles 61/1 et 61/2 en vue de soutenir et de renforcer les relais sociaux, déposée par Mmes Cremasco, Tellier, M. Hazée et Mme Linard (Doc. 280 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à supprimer les indemnités forfaitaires mensuelles pour frais de logement et pour frais domestiques accordées aux ministres wallons et à rendre publics leurs rémunération et avantages, déposée par M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Liradelfo, Mmes Van Walle, Aït Alouha et Ammi (Doc. 284 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret insérant un article L1122-35*bis* dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation visant à instaurer l'obligation de créer un conseil consultatif communal des personnes en situation de handicap, déposée par Mmes Roberty, Hanus, Muratore, MM. Crampont, Fontaine et Lefèbvre (Doc. 290 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 2, 5, 6, 8, 14 et 16 du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises afin d'optimiser les dispositifs chèques-formation et crédit-adaptation, déposée par Mmes Tillieux, Özen, De Rodder, Muratore, M. Witsel et Mme Roberty (Doc. 291 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à optimiser le dispositif du congé-éducation payé, déposée par Mmes Morreale, De Rodder, M. Witsel, Mmes Muratore, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 292 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 43/37 du Code wallon de l'action sociale et de la santé et l'article 19 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de garantir le mécanisme d'indexation des prestations sociales wallonnes dès le premier mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot, déposée par Mmes Roberty, Morreale, Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel (Doc. 293 (2024-2025) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Conseil d'État m'a transmis les avis suivants :

- l'avis 77.750/4 du 30 juin 2025 sur la proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la

démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel (Doc. 182 (2024-2025) N° 1), et sur les amendements déposés par M. Lefèbvre, Mme Hanus et M. Crampont (Doc. 182 (2024-2025) N° 2). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 182 (2024-2025) N° 3 ;

- l'avis 77.806/4 du 30 juin 2025 sur la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'améliorer la procédure de désignation des gouverneurs de province et de renforcer le contrôle démocratique, déposée par M. Hazée (Doc. 13 (SE 2024) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 13 (SE 2024) N° 2 ;
- l'avis 77.749/4 du 2 juillet 2025 sur la proposition de décret modifiant l'article L1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L1122-35*bis* en vue d'instaurer l'obligation de créer un conseil consultatif communal des aînés, déposée par Mme Dejardin, M. Lefèbvre, Mmes Pécriaux, Roberty et M. Sahli (Doc. 77 (2024-2025) N° 1), et sur l'amendement déposé par Mme Dejardin, MM. Crampont, Lefèbvre et Mme Hanus (Doc. 77 (2024-2025) N° 3). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 77 (2024-2025) N° 4.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Mme De Bue, Présidente du groupe MR, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission chargée de questions européennes : Mme Bluge devient membre effective en remplacement de Mme Warzée-Caverenne et Mme Warzée-Caverenne devient membre suppléante en remplacement de Mme Bluge.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition sur le projet de 160 nouveaux logements au cœur de Thimister (Province de Liège) : un projet qui ignore les dérèglements climatiques et les enjeux de mobilité, signée par 80 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition pour l'annulation de la durée de 30 minutes de l'effet stroboscopique des éoliennes, signée par une personne. Elle sera envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale ;
- la pétition pour le maintien des cellules de reconversion, signée par 1 286 personnes, dont au moins 1 000 ont été vérifiées auprès du Registre national. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis deux arrêtés de reventilation des crédits budgétaires.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir neuf notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Cremasco, Tellier, M. Hazée et Mme Linard (Doc. 280 (2024-2025) N° 1) ;

- la proposition de résolution déposée par M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Liradelfo, Mmes Van Walle, Aït Alouha et Ammi (Doc. 284 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Roberty, Hanus, Muratore, MM. Crampont, Fontaine et Lefèbvre (Doc. 290 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Tillieux, Özen, De Rodder, Muratore, M. Witsel et Mme Roberty (Doc. 291 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Morreale, De Rodder, M. Witsel, Mmes Muratore, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 292 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Roberty, Morreale, Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel (Doc. 293 (2024-2025) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 279, n° 280 et n° 293 sont envoyées à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, la proposition n° 284 à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, la proposition n° 290 à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux et les propositions n° 291 et n° 292 à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*)

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*) ;
- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Motion de procédure

M. le Président. – J'ai été saisi d'une motion déposée en application de l'article 89.1, 6°, du règlement sollicitant le renvoi en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal conjointement avec la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*) et plus particulièrement l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – En effet, en application de l'article 89.1, 6°, du règlement, nous sollicitons le renvoi en commission du projet de décret contenant le premier ajustement du budget et en particulier l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de la Fonction publique au vu des déclarations contradictoires auxquelles nous avons été confrontés de la part de la ministre à propos des loyers de l'administration. Nous souhaitons obtenir de manière approfondie en commission une clarification quant à la réalité des dires et des demandes de l'administration ainsi que des choix de la ministre.

En réalité, Monsieur le Président, lors de la commission, Mme la Ministre de la Fonction publique a donné plusieurs versions à propos des loyers du Service public de Wallonie pour expliquer une différence de 9 millions d'euros. Neuf millions, c'est beaucoup. Au départ, il était inscrit 21 sur cet AB. Neuf millions de supplément, c'est 42 % de hausse pour un ajustement que l'on nous a dit technique.

Nous avons tous été un peu étonnés et nous avons sollicité des explications de la ministre. Pourquoi un ajustement de 9 millions d'euros sur 21 au départ ? À l'époque, Mme la Ministre a dit que c'est l'administration qui aurait oublié une partie des locations et qui aurait même reconnu son erreur. Or, tout cela s'est révélé faux. Le Gouvernement a simplement sous-estimé les montants nécessaires au budget initial.

Mme la Ministre a été interpellée de manière à transmettre les documents de l'administration, mais Mme la Ministre a refusé de transmettre les documents budgétaires demandés par les députés. Le lendemain de la commission, nous avons reçu une note d'une page et demie, très brève, même pas avec les chiffres que nous sollicitions. Rien du tout. C'est une note pour faire diversion. Nous n'avons pas reçu les documents sollicités. Mme la Ministre a refusé de faire la transparence sur la question.

Face à cette situation, nous avons sollicité la Cour des comptes. Les documents reçus de celle-ci sont limpides : les budgets sollicités par l'administration pour les loyers ont bien été rabotés à l'initial par le Gouvernement. Ce n'est pas une faute de l'administration. La ministre avait déclaré n'avoir pas rejeté de propositions de l'administration ou imposé d'économies au budget initial. À nouveau, c'est faux. Les documents transmis par la Cour des comptes le prouvent.

Face à nos interrogations persistantes, il y a eu un nouveau rebondissement lors de la Commission conjointe du budget et de la fonction publique, où nous avons sollicité que la ministre vienne s'expliquer sur ces différents montants. La ministre trouve encore une autre explication : il y aurait une clause de rendez-vous, mais cette clause est fantôme. On n'en avait jamais parlé jusque-là, ni à l'initial, ni lors de la commission budgétaire, ni dans la note reçue. Tout à coup, voilà une autre explication. On s'est dit que l'on allait raboter, mais que l'on verrait bien plus tard, et c'était une clause de rendez-vous à l'ajustement.

Bref, vous comprenez, Monsieur le Président, que l'on ne peut pas rester devant ce brouillard et ces déclarations contradictoires. Nous souhaitons des explications claires de la ministre par rapport aux différents montants qui sont dans ses budgets, en particulier par rapport aux loyers. Il y a bien d'autres sujets sur lesquels nous pourrions nous étendre, mais nous nous focalisons ici sur cette question des loyers.

M. le Président. – La procédure prévoit que, si d'autres groupes veulent s'exprimer, ils ont cinq minutes maximum pour ce faire. Le Gouvernement, en l'espèce, n'est pas appelé à intervenir.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons effectivement dû, la semaine dernière, faire un constat grave, à partir d'une question qui avait une portée limitée au départ. La question de départ est : comment expliquer qu'une dépense aussi prévisible et aussi inéluctable que le paiement des loyers des bâtiments administratifs ait pu être sous-estimée au point de conduire à une augmentation de 42 % à l'ajustement ? La question est assez élémentaire.

Cependant, à partir de cette question de portée somme toute limitée, la ministre en charge de la Fonction publique a imputé à l'administration cette erreur de 9 millions d'euros, de façon tout à fait explicite, en affirmant qu'elle n'avait fait que reprendre les estimations de l'administration. Elle a ensuite cherché à dissimuler la découverte ou la réalité des faits, puisqu'elle a accepté de transmettre les documents avant – sans doute en ayant constaté leur contenu – de ne pas les transmettre. Fort heureusement, dans notre Parlement et dans notre démocratie, il y a des contre-pouvoirs et la Cour des comptes nous a permis de voir ce qu'il en était. Ces documents contredisent de façon totale l'affirmation de la ministre.

Dès lors, il y a là des explications à recevoir, a fortiori parce que la communication que la ministre a formulée fin de semaine dernière, à partir du constat que nous avons dû poser, nous envoie dans une réalité alternative où elle amène une série d'informations, certes utiles à la discussion, mais en ne répondant pas à la question principale, à savoir les propos qui ont été tenus en commission et qui, à ce stade, n'ont jamais été invalidés.

Comment ce Parlement peut-il fonctionner si un ou une ministre lui ment ? C'est une question fondamentale. C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce renvoi en commission. Un autre groupe avait formulé cette suggestion. Je n'ai d'ailleurs personnellement pas compris le choix de la considérer comme irrecevable. Elle revient donc ici en séance plénière pour qu'elle puisse être suivie d'effet.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – J'avoue que je suis un peu interloquée par cet acharnement de l'opposition à l'égard de la ministre de la Fonction publique et de la Simplification administrative au sujet d'une ligne budgétaire qui n'est même pas une option politique du Gouvernement. Il y a eu un débat en commission ainsi qu'un débat le vendredi lors de la Commission du budget où la ministre a été rappelée. Elle a encore eu l'occasion de s'exprimer suite à vos allégations et au document que vous avez pu obtenir de la Cour des comptes.

Je tiens néanmoins à préciser que la ministre, au sujet des loyers, à l'ajustement budgétaire, a pu vous apporter différentes précisions.

Le 28 juin 2024, c'est-à-dire sous l'ancienne mandature, c'est ce document que l'administration dépose auprès de la Cour des comptes. Elle dépose une demande précise de 27 083 682,87 euros pour l'initial 2025 pour payer les loyers des bâtiments administratifs de la Région wallonne et de 874 700 euros pour des frais afférents, à savoir le précompte immobilier.

Le 4 septembre 2024, la ministre de la Fonction publique dépose ses demandes précises au Gouvernement. Lors de ses travaux préparatoires de l'initial 2025, le Gouvernement décide de maintenir le montant prévu à l'initial 2024, soit 21,233 millions d'euros, et de fixer une clause de rendez-vous à l'ajustement 2025, avec pour ambition d'entamer rapidement une révision de la stratégie immobilière de la Région wallonne. Cela a d'ailleurs été rappelé aussi lors de la Commission du budget du vendredi 13 juin.

Le 7 février 2025, lors de la préparation de l'ajustement 2025, l'administration dépose à la ministre la même demande de 27 083 682,87 euros, de 874 700 euros pour des frais y afférents et de 121 000 euros pour l'amortissement du bâtiment administratif.

Lors de ces travaux, le 12 mars 2025, le cabinet de la ministre détecte une sous-estimation dans ce montant qui n'a manifestement pas été actualisé. Dès lors, le cabinet demande une actualisation de celui-ci. L'administration reconnaît cette inexactitude et revoit sa demande à la hausse pour les loyers à hauteur de 2 049 089,48 euros. Le montant finalement demandé et obtenu à l'ajustement est ainsi présenté en commission au Parlement et s'élève à 30 128 472,35 euros.

En conclusion, vous avez eu toutes les informations concernant cette ligne budgétaire. Je ne comprends pas cet acharnement. Comme la ministre l'a évoqué dans la presse, c'est une « tempête dans un verre d'eau » et je ne vois pas du tout l'utilité de retourner en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame De Bue, votre intervention est vraiment intéressante en ce qu'elle relève deux choses évidentes : il ne s'agit pas d'un acharnement contre la ministre, mais d'un acharnement pour connaître la vérité.

Vous êtes en train d'expliquer ce qui, manifestement, est la dernière version de Mme Galant et qui ne correspond pas à ce qu'elle a dit en commission. Il suffit de regarder sur n'importe quel réseau social pour entendre la ministre dire : « l'erreur des 9 millions, c'est la faute de l'administration ». C'est ce qui a été dit et ce n'est pas ce que vous soutenez ici, Madame De Bue, puisque vous répétez une énième version pour se dépatouiller d'un mensonge.

Mon groupe a demandé la tenue d'un débat en commission sur le sujet. Cela a été refusé pour des raisons que je ne comprends pas, mais il est évident que l'on soutient la demande d'avoir une commission conjointe avec M. Dolimont et Mme Galant en vue de connaître la vérité.

La réponse qu'a donnée Mme Galant dans la presse empire les choses. On croyait au début qu'il s'agissait d'un mensonge de la part d'une ministre unique, soit Mme Galant, jusqu'à ce qu'elle affirme qu'il s'agit d'une décision du Gouvernement – c'est ce que soutient Mme De Bue. Cela signifie que M. Dolimont, présent à la Commission conjointe du budget, a laissé Mme Galant énoncer une contre-vérité sans réagir.

Pour une dépense prévisible – s'il y a bien quelque chose que l'on peut prévoir sans surprise, c'est le coût de son loyer –, Mme Galant nous fournit une contre-vérité. Ce qui est grave, c'est qu'elle met cela sur le dos de l'administration. Quand on voit comment le MR attaque l'administration et la fonction publique jour après jour, c'est complètement fou. Vous parlez toujours de responsabilité, mais quand il s'agit de la vôtre ou de celle de Mme Galant au niveau du Gouvernement, vous rejetez la faute sur les autres.

Je reprends M. Hazée qui pointe un vrai problème de confiance, non seulement vis-à-vis des parlementaires qui sont chargés de contrôler l'action du Gouvernement, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des citoyens. Comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui soutient une ministre qui ment ? Il est indispensable de dégager la vérité et d'éclairer – vous aimez bien ce mot – le sujet pour comprendre les raisons derrières ces différentes versions et pourquoi ce mensonge, énoncé en début de commission, a été proféré.

Si la majorité MR et Engagés ne suit pas cette demande, l'ensemble des travaux au niveau de l'ajustement budgétaire et des propos qui seront tenus par ce Gouvernement seront toujours sujets à caution. Nous soutenons cette proposition de commission conjointe.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Il y a un calendrier tenu au sein de ce Parlement. La ministre a pu présenter son budget et son ajustement budgétaire. Vous avez pu poser les différentes questions et la rappeler comme c'était prévu.

Une pièce est intervenue après la Conférence des présidents et il y a eu une expression médiatique en lien avec cela. La ministre a pu envoyer, à la presse et à l'ensemble des députés, l'ensemble des éléments permettant de justifier cette modification ou, en tout cas, répondre à la presse et aux sollicitations, puisque nous étions après la Conférence des présidents, sur l'ensemble de ces pièces. La cheffe de groupe du MR…

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompus, vous n'êtes pas obligés de…

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

(Réaction de Mme Morreale)

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Mme De Bue, cheffe de groupe du MR, a expliqué encore les différents éléments. Si jamais il y avait une quelconque volonté d'avoir caché, je ne vois pas pourquoi à l'ajustement budgétaire, Mme la Ministre aurait mis un chiffre supplémentaire à celui prévu dès le départ. Cela démontre bien ce qu'il en était.

Vote par assis et levé

M. le Président. – Chaque groupe ayant pu s'exprimer, je vous propose de voter, comme le prévoit la procédure, par assis et levé sur la motion.

Que ceux qui sont pour se lèvent.

Que ceux qui s'y opposent se lèvent.

En conséquence, la demande de renvoi en commission est rejetée.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme De Bue sous le n° 254 (2024-2025) N° 3 et 3*bis* et sous le n° 255 (2024-2025) N° 3 et 3*bis* qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Mesdames et Messieurs, un an après l'installation de ce Gouvernement, cet ajustement budgétaire aurait pu – et aurait dû – être un moment important, où le Gouvernement reconnaît l'ampleur des défis et des attentes de terrain, où il ajuste ses priorités en fonction de l'évolution de la situation. C'est ce que beaucoup espéraient, vu les signaux socioéconomiques inquiétants que nous recevons et les alertes qui viennent des acteurs et des experts.

Vous le voyez comme nous, le taux d'emploi est en baisse, le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse. Nous assistons à une multiplication des restructurations et des faillites. Dans le secteur de la construction, ils sont en grande difficulté avec la réforme brutale des primes. Les freins à l'investissement dans les communes sont demandés par les autorités régionales.

Il y a aussi des alertes des associations sociales qui sont menacées dans leurs missions de proximité ; les CPAS sont inquiets du choc Arizona ; les agents de la fonction publique annoncent une désorganisation croissante ; les commerçants et les petits indépendants ne se sentent pas soutenus, faute de mesures ; les partenaires sociaux sont inquiets face à l'attentisme gouvernemental en termes de politiques économiques.

Il y a aussi les inquiétudes des citoyens confrontés aux hausses des prix de l'eau, aux suppléments pour les titres-services, aux prix énergétiques, à la baisse de 60 % des primes à la rénovation, à l'explosion des prix de l'immobilier depuis la réforme des droits d'enregistrement – ce n'est pas faute de l'avoir dit –, à la hausse des loyers, à l'incertitude sur les abonnements à 12 euros par an.

Les familles sont également inquiètes. Elles cherchent une maison de repos accessible ou un logement public, et se heurtent parfois à des listes d'attente interminables, singulièrement dans le secteur du logement.

Les signaux de détresse se multiplient, mais rien n'y fait. Votre Gouvernement répète à l'envi que cette majorité veut « remettre la Wallonie sur les rails ». Vous savez, les citations et les déclarations incantatoires, aussi belles soient-elles, ne suffisent pas. Encore faudrait-il que vos décisions concourent à cet objectif, qu'elles tracent un cap qui offre des perspectives aux citoyens et surtout que les efforts soient répartis justement.

Gestion rigoureuse et relèvement du taux d'emploi à 80 % ; on allait voir ce que l'on allait voir. C'était vos promesses à la mise en place du Gouvernement. Eh bien, mes chers collègues, un an après, nous en sommes très loin. On aurait pu espérer qu'au fil des mois, les réalités de terrain s'affichent. Si ce n'étaient pas les réalités de terrain, qu'au moins le contexte international ne vous laisserait pas indifférent et finirait par vous convaincre qu'un simple ajustement technique ne suffit pas pour la Wallonie. Il faut pour les Wallons et les Wallonnes une réponse plus stratégique, plus volontariste. On aurait pu espérer que l'impact des réformes du Gouvernement Arizona – qui transfère massivement les charges vers les entités fédérées et vers les communes – vous obligerait à protéger nos services publics, nos CPAS, nos collectivités locales. On aurait pu espérer que la dégradation des chiffres de l'emploi, du taux d'activité et du climat économique dans notre Région vous pousserait à imaginer et à vous défendre, à venir avec un plan de bataille pour la création d'emplois. Hélas, il n'en est rien.

À la lecture de l'ajustement budgétaire, pas l'ombre d'un virage, pas l'ombre d'une inflexion. Vous poursuivez une logique attentiste, une logique du colmatage avec des choix dogmatiques et des pratiques

– on vient encore de le voir – qui entament la crédibilité de votre gouvernance.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à faire ce constat. En un an, la cote de confiance envers le Gouvernement wallon est tombée à 3,9 sur 10. Bien sûr, il s'agit d'un sondage, c'est clair. Cependant, jamais la cote du Gouvernement wallon n'a été aussi basse. C'est une alerte qui ne vient pas de l'opposition politique, mais du citoyen.

Ces citoyens ont sûrement pensé que leur avenir s'éclairerait avec vous. Ils découvrent aujourd'hui un MR bien loin de ses promesses sur la valorisation du travail, sur l'amélioration de leur pouvoir d'achat. Un MR qui applique sans détour une ligne idéologique : affaiblir les services publics, leur taper dessus, culpabiliser les plus fragiles, soutenir les plus nantis et laisser faire le marché sans intervention publique en matière économique.

À côté, on a des Engagés qui promettaient un projet de société basé sur la cohésion, sur l'écoute, sur l'investissement dans l'intérêt général et sur la préoccupation climatique, mais dont la marque politique est, pour le dire pudiquement et gentiment, peu visible jusqu'ici.

Lors du discours sur l'état de la Wallonie, Monsieur le Président, vous nous aviez indiqué que, pour vous, « l'indicateur le plus important, c'est la confiance des citoyens envers leurs institutions et que, pour le mériter, il fallait pouvoir reconnaître ses erreurs, évaluer l'impact de ses politiques et les faire évoluer. »

Alors que les citoyens perdent confiance en votre Gouvernement, cela aurait dû vous interpeller et vous amener, comme promis, « à transformer ces signaux d'alerte en leviers d'action, en posant les bonnes questions et en prenant les bonnes décisions ». Mais non, vous continuez comme si de rien n'était sans vous remettre en question.

Cet ajustement a ce qu'il contient, mais il y a aussi ce qu'il ne contient pas. On est face à un ajustement avec des rustines et des crédits que vous avez délibérément sous-alimentés. Je voudrais ici remercier la Cour des comptes, parce qu'ils peuvent nous éclairer face aux freins auxquels nous sommes confrontés comme députés. Oui, cet ajustement contient quelques augmentations bienvenues ; je veux le dire aussi. Pour les crèches notamment, pour honorer les engagements de l'ancien Gouvernement en matière de création de places, de cybersécurité, de biodiversité et d'allocations des loyers. Clairement, ce sont des rustines parce que vous ne faites que colmater encore très partiellement les trous que vous avez vous-même creusés à l'initial. Vous pouvez d'ailleurs reprendre nos travaux parlementaires : ce ne sont ni des choix d'avenir ni des signaux d'ambition. Surtout, cela ne saurait masquer la réalité profonde de ce budget.

Ce budget a une fragilité structurelle et un manque flagrant de vision parce que, ce que contient réellement cet ajustement, ce sont avant tout des lignes budgétaires sous-alimentées, avec des besoins qui sont avérés et que vous devrez payer, mais qui ne sont pas couverts dans votre ajustement pour ne pas devoir dégrader le déficit. Vous l'avez creusé, mais, en réalité, il est encore plus bas que ce que vous annoncez.

En apparence, vous voulez montrer que votre trajectoire est bonne. Enfin, elle creuse le déficit, mais qu'elle est encore moins pire que ce que vous ne proposez. Vous masquez des choix et vous vous lancez de façon précipitée, impréparée et irresponsable. Nous l'avons dit quand vous avez voté à la hussarde cette réforme fiscale : c'est coûteux et cela n'atteindra pas l'objectif. C'est irresponsable pour les finances de la Région.

La Cour des comptes le dit : « Il manque 25 millions d'euros dans les primes à la rénovation énergétique pour payer 2025 », c'est-à-dire rien que pour gérer le traitement des dossiers du passé, sans compter l'explosion des demandes liées à la panique provoquée par cette annonce de la diminution des primes.

Ce que l'on se disait avec plusieurs, c'est que dans les cours de sciences politiques ou d'ingénieur de gestion, la manière dont vous avez géré le dossier des primes à la rénovation sera sans doute l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire pour créer une bulle comme vous venez de le faire.

La Cour des comptes dit aussi qu'il manque 23 millions d'euros pour les prêts à taux zéro et 24 millions d'euros pour les travaux économiseurs d'énergie. C'est le même constat pour les aides à l'investissement. Il y a des indépendants ainsi que des petites et moyennes entreprises qui ne recevront pas les montants. La parole donnée en matière publique, c'est pourtant extrêmement important. Vous n'avez pas pris en compte 58 millions d'euros de dépenses qu'il va falloir leur payer. C'est peut-être parce que vous ne trouvez pas cela important.

Encore rien pour les abris de nuit, la pérennisation de dispositifs d'urgence, une série de services sociaux et de proximité. Tout cela est connu. Tout cela est documenté. Pourtant, vous refusez de réalimenter correctement les lignes. Cela envoie le signal clair que certains besoins avérés peuvent attendre, que certains publics sont secondaires et que la trajectoire budgétaire affichée vaut plus que les urgences économiques et sociales.

On ne retrouve rien non plus dans cet ajustement sur la relance et l'importance d'assurer un redéploiement wallon. Vous avez refusé de réalimenter correctement les lignes budgétaires. Finalement, peut-on s'étonner que cet ajustement ne comporte aucun sursaut pour la

relance et aucune ambition pour armer la Wallonie à l'avenir ? On le regrette amèrement.

Pourtant, les attentes sont là. Les entrepreneurs attendent que vous leur donniez des outils pour moderniser leur entreprise, investir et créer de l'emploi. Soixante-cinq pour cent des entreprises de la construction ont constaté une baisse significative des commandes. Elles attendent des perspectives après la baisse brutale des primes à la rénovation. Mme Neven dit : « On arrête et l'on fait 60 % de moins, mais on viendra avec une autre formule ». OK, mais quand ? Le mois prochain ? Maintenant ? Dans un ou deux mois ? Non, dans 15 mois. Le secteur de la construction vous remercie.

Notons aussi un moratoire sur les investissements en logement public et les coupes dans les investissements communaux qui ont un impact non négligeable sur le secteur entrepreneurial.

Les commerçants attendent des signaux pour les aider à relancer leur activité et à renforcer la vitalité de nos centres-villes.

Les travailleurs du non-marchand attendent que vous dégagiez une enveloppe pour un nouvel accord afin de soutenir un secteur plus que jamais sous pression.

Les familles attendent un nouveau plan pour des crèches – au moins la première place des milliers que vous avez prévues et que vous avez promises –, des garanties pour les transports accessibles et un coût de la vie maîtrisé. Les ménages attendent de vraies solutions pour rénover leur logement, avec des primes suffisantes et une période de transition adaptée pour réaliser leurs projets budgétés depuis des mois. Les candidats locataires sociaux attendent que vous poursuiviez les investissements dans le logement public pour leur garantir un toit décent. Les citoyens attendent une stratégie concrète pour réussir la transition climatique et améliorer la vie de tous.

Aucune des déclarations ambitieuses de votre Gouvernement n'est traduite dans ce budget.

La priorité à l'emploi, parlons-en : pas 1 euro pour renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi mis à la diète à l'initial, aucun retour sur les décisions destructrices d'emploi dans le monde associatif, dans les pouvoirs locaux, dans la fonction publique régionale, dans la construction, et aucune politique active de création d'emplois. Enfin – cerise sur le gâteau, comme si vous ne tiriez aucun enseignement du passé –, vous décidez d'abroger le dispositif APE avec de nouvelles économies qui risquent de plonger 72 000 travailleurs dans l'incertitude.

Concernant l'ambition climatique, les budgets énergie sont déjà amputés de 34 % à l'initial et ils sont encore réduits à l'ajustement. De plus, on n'a toujours rien pour remplacer les extensions du tram. Cela devait aller plus vite, mais je vous invite à venir à Herstal : c'est un chancre. Il y a une rue qui est éclatée sur une distance énorme. Il n'y a toujours rien, on se croirait dans *Walking Dead*.

Il n'y a aucune mise en œuvre du plan Air-Climat, rien pour préparer la Wallonie à l'arrivée du système ETS 2, qui va conduire – cela se dit partout, vous ne pouvez pas dire que vous ne le savez pas – à une augmentation des factures énergétiques du citoyen wallon de 635 euros par an à partir de 2027, selon le Bureau fédéral du Plan. La solution de Mme Neven est de venir en octobre 2026, ce qui est irresponsable.

Quant à la préoccupation pour la crise du logement, la réduction de 25 % des budgets pour le logement public à l'initial est confirmée et la réflexion sur les loyers abusifs refusée. On n'a rien non plus, malgré vos promesses, malgré votre Déclaration de politique régionale. Vous disiez que vous alliez anticiper les mesures fédérales. Comment nier que l'ajustement aurait dû intégrer cet élément majeur ?

Le Gouvernement Arizona a prévu un lot de mesures qui vont impacter durement le quotidien des citoyens et leurs institutions. Elles vont exclure 85 000 demandeurs d'emploi, mettre sous pression des malades de longue durée, reporter l'indexation des allocations sociales et des traitements. Il s'agira d'une perte fiscale de 270 millions d'euros pour la Wallonie et de 90 millions d'euros pour les communes de Wallonie. Cependant, là encore, vous n'anticipez pas, malgré les déclarations. Où est l'anticipation ? Il y a une passivité coupable face à des décisions fédérales à forte connotation communautaire, vous en conviendrez.

Malgré les promesses de campagne, aucun emploi ne semble préalablement proposé aux exclus du chômage. Malgré les engagements de votre feuille de route, les CPAS wallons, déjà sous pression, ne sont pas soutenus pour se préparer face à l'arrivée des dizaines de milliers d'exclus du chômage. Pire, vous privez 220 équivalents temps plein et vous les privez de l'indexation APE : on ne va plus indexer, on ne va plus subventionner les salaires. Franchement, si vous aviez envie de décourager des travailleurs comme ceux du CPAS, si vous aviez envie que tout le monde prenne ses jambes à son cou dans les CPAS, vous ne vous y prendriez pas autrement. C'est vraiment cynique.

Les compensations fédérales seront largement insuffisantes pour couvrir les coûts supplémentaires que devront assumer les CPAS et leur permettre de réinsérer ces personnes. Vous prétendez faire des CPAS la pièce maîtresse de la réinsertion professionnelle et celle de la précarité énergétique, mais ce n'est pas ainsi que vous allez réinsérer et relever le taux d'emploi. C'est une hécatombe organisée dans le secteur public. Même le directeur général d'AKT le dit : « Sans compensation suffisante dans une région qui a plus de demandeurs d'emploi que la Flandre, on aura fait un transfert de

ressources vers la Flandre. On attend des clarifications. Voit-on clairement comment on va prendre en charge toutes ces personnes qui seront en fin de droits d'allocations de chômage ? Je n'ai pas la réponse. Si l'on n'arrive pas, socialement parlant, à répondre à cette réforme par un accompagnement et un chemin crédible vers l'emploi, ce sera un véritable échec. »

Rien dans ce feuilleton d'ajustement ne traduit une quelconque prise de conscience de l'explosion sociale qui s'annonce dans les prochains mois. Rien n'est fait pour l'éviter ; c'est irresponsable. Vous nous expliquez que la concertation entre les niveaux de pouvoir serait renforcée, que cela allait être coordonné et fluide, puisque l'on avait des majorités symétriques. Cependant, si la coordination est de simplement accepter docilement des réformes fédérales qui précarisent sans réagir, alors bravo !

Une rigueur budgétaire est aussi à géométrie variable. J'entends vos réponses, vous allez expliquer que, si cet ajustement manque de souffle, c'est à cause du contexte budgétaire et qu'il n'y avait pas de choix. Si, les amis, vous avez fait des choix, mais à la hussarde. Démocratiquement, vous rendez-vous compte comment on a dû travailler quand on a fait l'initial et que vous êtes venus avec la réforme la plus importante de cette législature, où vous vous êtes privés de 470 millions d'euros de recettes, 250 millions d'euros nets ? Vous rendez-vous compte de ce que cela représente ?

Vous avez refusé de mettre l'évaluation dedans. On pourra parler de la bonne gouvernance.

L'argument sur la rigueur budgétaire ne tient pas. Quand il s'agit de réduire les budgets sur l'énergie, le logement, les APE, les ASBL de terrain, les services publics, de reporter bientôt les indexations des allocations familiales, et de frapper sur les personnes âgées en situation de handicap, il n'y a pas de souci pour vous.

Par contre, quand il s'agit de réformes fiscales au profit essentiellement des plus élevés, on ouvre les vannes sans compter. La réforme des droits d'enregistrement coûte quasi un demi-milliard d'euros, 250 millions d'euros en coût net, puisque vous supprimez le chèque-habitat et l'abattement forfaitaire du taux réduit pour maison modeste. Cela offre un gain de 92 500 euros pour quelqu'un qui achète une habitation à 1 million d'euros. On ouvre les vannes, et l'on tape sur les vieux handicapés. C'est beau !

Nous étions nombreux dans les bancs socialistes à vous dire que cette réforme non préparée, que vous ne voulez même pas évaluer, allait faire exploser les prix. Résultat des courses : six mois après la mise en place de votre réforme, les prix des maisons ont augmenté de 18 %. Quel couple peut encore s'offrir une habitation dans ces conditions ?

Pour la réforme des droits de succession, vous avez précipité le vote. Il y aura 400 millions d'euros de manque à gagner dès 2028. La classe moyenne se dit : si mon papa, ma maman, mon fils, ma fille, ma femme, mon époux vient à mourir, je vais gagner beaucoup. Puis, on regarde votre réforme. Pas du tout, les gains vont être *peanuts*, marginaux pour eux. Ceux qui vont bénéficier de cette réduction de recettes, ce sont les grosses successions, celles entre tiers.

On ajoute, par exemple, la réforme de la taxe de mise en circulation. On s'est dit qu'il n'y a plus d'argent pour les services publics. Je vais y revenir. Il y en a qui n'ont plus de bottes, ne peuvent plus rouler en voiture, ne peuvent plus prendre l'ascenseur parce qu'il est en panne. On a demandé à certains de reprendre leur poubelle à la fin de la journée.

Quand il s'agit de donner 500 euros de réduction de taxe de mise en circulation quand on achète une Tesla, vous êtes bons. Vous pouvez applaudir.

(Applaudissements)

M. Olivier Maroy (MR). – Cela marche comme ça, au Parti socialiste...

(Rires)

Mme Christie Morreale (PS). – On peut parler de comment cela va au MR, Monsieur Maroy ; ce serait un bon sujet, mais je n'aurais pas assez des 40 minutes pour parler du népotisme de votre président !

Bientôt s'ajoutera encore une perte de recettes régionales de 270 millions d'euros avec la réforme fiscale fédérale. Loin de vous inquiéter, vous allez l'accueillir.

Au total – vous ne voulez pas l'entendre, mais écoutez-moi –, la facture, ce sont vos choix. C'est bien de cela qu'il s'agit. Près de 950 millions d'euros de marge budgétaire prévue d'ici la fin de la législature. Cela représente 40 % du déficit actuel. Ce sont vos choix.

Dans le même temps, quand il faut toucher aux effets d'aubaine clairement identifiés dans des dispositifs – c'est noté noir sur blanc dans des rapports –, quand des effets d'aubaine constituent autant de gaspillage d'argent public qu'il faudrait pourtant traquer, on détourne le regard, on bouche ses oreilles.

On peut difficilement continuer à nous expliquer que toutes les économies imposées par ailleurs seront inévitables. Non, cela ne tient pas la route. Votre prétendue rigueur de gestion, c'est offrir des cadeaux à une minorité, tout en affirmant que l'austérité est un passage obligé pour tout le monde. Fort avec les faibles, faible avec les forts ; cela pourrait être l'adage de ce Gouvernement.

Ayez le courage d'assumer vos choix, le courage de reconnaître que le coût de vos réformes des droits d'enregistrement et de la taxe de mise en circulation – qui sont injustes, inefficaces et flouent la classe moyenne – ont absorbé la totalité des économies structurelles imposées aux Wallons en 2025. C'est cela la réalité.

Vous n'avez rien réglé de l'assainissement budgétaire, rien. Au contraire, vous avez accru le déficit SEC de 70 millions d'euros facialement. Comme je l'ai dit, il est pire. Sachez-le, quand on vous disait en début de législature que c'étaient des hypnotiseurs, ils vont devoir aller chercher 2,3 milliards d'euros. C'est huit fois les économies que vous avez connues en 2025. Il s'agit de 2,3 milliards d'euros qu'ils iront chercher dans la poche du citoyen. On ne sait toujours pas où ni quand ni comment. La feuille de route budgétaire qui a été annoncée avec aplomb par vos présidents de parti à la présentation de votre accord ne nous a toujours pas été communiquée.

Ce qui est clair, c'est que votre mantra, à savoir « supprimer le déficit sans austérité et sans taxe nouvelle, tout en menant des réformes fiscales et de nouvelles politiques et en acceptant les transferts de charges du Fédéral », c'est une imposture.

La gouvernance budgétaire, parlons-en. Là aussi, c'est un grand sujet pour vous, et Dieu sait si elle est défaillante. Vous nous aviez pourtant annoncé un changement de paradigme avec, enfin, une gestion budgétaire rigoureuse. Après sept années de ministres MR du Budget, cela donnerait presque à sourire si ce n'était pas si grave.

(Applaudissements)

On nous avait promis un gouvernement d'ingénieurs attachés à la bonne gouvernance, à la culture de l'évaluation, à la transparence !

(Réactions dans l'assemblée)

Les amis, qu'est-ce que l'on en est loin !

Il y a tout d'abord une série de pratiques budgétaires qui remettent en cause la crédibilité de vos chiffres. Malgré les alertes répétées, non pas que de l'opposition, mais de la Cour des comptes – le respect, s'il vous plaît, de la Cour des comptes –, des provisions budgétaires utilisées comme des cagnottes, que l'on puise à discrétion, sans lien avec les objectifs initiaux, des crédits que vous avez volontairement sous-alimentés et des prévisions de recettes largement surestimées pour donner l'illusion d'une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Le résultat des courses, c'est un solde budgétaire 2025 qui n'est pas crédible.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Très bien, Monsieur Desquesnes, on va parler des 312 millions d'euros que vous avez sortis de votre chapeau pour la cagnotte. Avec la gouvernance, on allait voir ce que l'on allait voir. J'ai droit à 310 millions, et vous sortez 312 millions sur les voies hydrauliques. C'est beau, la gouvernance.

(Réactions dans l'assemblée)

En réalité, quand on additionne tout ce qui a été gonflé, tout ce qui a été omis, tout ce qui a été sous-estimé, selon la Cour des comptes, le solde-vérité serait dégradé de 170 millions d'euros.

Cette gouvernance budgétaire défaillante ne se limite pas aux chiffres. Il y a bien sûr des suppressions et des réductions de dispositifs imposées sans évaluation ou analyse d'impact, la suppression d'un tiers des financements non décrétaux des associations et l'abrogation annoncée des APE, qui sont des exemples emblématiques.

Il y a le maintien des effets d'aubaine, pourtant pointés dans des évaluations indépendantes. Il y a le refus de faire des évaluations dans des réformes fiscales majeures. Il y a de nouvelles dépenses annoncées sans le moindre rapport coût-bénéfice, comme le plan d'investissement dans les voies hydrauliques, Monsieur Desquesnes, sorti du chapeau du Gouvernement à l'ajustement pour un montant de 312 millions d'euros.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Le traitement réservé aux nombreuses ASBL de terrain en est une autre illustration, dénoncée par la Cour des comptes. Savez-vous que fin mai 2025, des ASBL n'avaient toujours pas reçu d'information sur la reconduction ou non de leurs subventions facultatives en 2025, dont certaines subventions étaient octroyées de manière récurrente depuis plusieurs années ? Cette situation les a contraintes à couper dans des missions ou à licencier du personnel par manque de prévisibilité. Où est le respect associatif ?

Gouverner, ce n'est pas seulement additionner ou soustraire des crédits dans un tableau Excel. C'est aussi assumer ses décisions et garantir un minimum de stabilité à celles et ceux qui œuvrent pour la cohésion sociale dans notre société.

Comment ne pas évoquer les conséquences des choix budgétaires sur la continuité du service public et les conditions de travail des agents ? À entendre la ministre de la Fonction publique, tout va bien.

Pourtant, on a déjà évoqué ici même la situation du Département de la nature et des forêts, qui est sans véhicules suffisants en ordre de marche – nous sommes en 2025, en Wallonie –, sans équipement, sans uniforme, sans bottes, sans produit anti-tiques. Aujourd'hui, ce sont les agents eux-mêmes qui nous

attendent, qui nous écrivent, qui nous envoient des messages de toutes parts.

À Namur, dans les bâtiments du SPW, on apprend que des marchés publics ne seront plus renouvelés. Je vous cite : « Plus de nettoyage des locaux, plus de matériel, plus de produits d'entretien, plus de papier toilette, plus de sacs-poubelles, plus d'entretien de la flotte des véhicules de service, plus de remplacement des pneus ». C'est cela, très concrètement, les limites du « faire mieux avec moins », Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement !

Comme si cela ne suffisait pas, nous avons été face, lors des débats budgétaires, à une ministre qui ment et qui charge son administration.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un incident. Ma collègue Éliane Tillieux va y revenir. Cela révèle un manque de transparence gouvernementale, un mépris croissant pour les agents et pour le Parlement qui représente les citoyens.

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, votre ajustement décortiqué. Des crédits, encore et toujours délibérément sous-alimentés, des rustines pour cacher des trous que vous avez vous-même creusés, des politiques de logement, de cohésion sociale, de transition climatique, véritables variables d'ajustement budgétaires. Des effets d'annonces qui ne résistent pas à l'analyse et une passivité coupable face aux défis que la Wallonie doit affronter, au premier rang desquels la création d'emplois.

Vous restez enfermés dans vos certitudes dogmatiques, sourds aux appels de terrain, aveugles aux difficultés qui menacent notre modèle économique et social.

Vous naviguez à vue, sans cap, sans regarder les radars et les alertes qui annoncent la tempête.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés augmente de 6,8 % sur un an alors qu'il avait baissé de 9,5 % sous la législature précédente.

On est à 66,3 % de taux d'emploi. C'est un recul de 1,8 %, bien loin de l'objectif des 80 % de votre DPR. Il était de 68,1 % à la fin du Gouvernement Di Rupo, en progression de 4,4 % malgré les crises, malgré les inondations, malgré le covid, malgré les 500 millions d'euros d'économies structurelles qui ont été réalisées mais qui, là, ont été prises en concertation et qui ont été ressenties de manière indolore par l'ensemble de la population.

Cela veut dire qu'une alternative est possible. Parce que, oui, il faut assumer la soutenabilité de notre endettement, bien sûr, mais ce qu'il faut faire, ce sont des efforts qui soient équilibrés, qui soient justement répartis, qui ne cassent pas la machine économique, qui préservent la cohésion sociale. Cela suppose aussi d'avoir enfin le courage de chasser les effets d'aubaine, même quand ils ne vous plaisent pas, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement.

Votre seule préoccupation, à ce stade, reste non pas de garantir la soutenabilité de l'endettement régional, comme vous le prétendez, mais bien de financer vos réformes fiscales précipitées, mal ciblées, au prix de coupes budgétaires au détriment de la classe moyenne et des plus fragiles, au détriment aussi du redéploiement économique et de l'emploi.

Sachez que pour le Parti socialiste, nous continuerons à défendre un autre projet. Parce que nous continuons à croire que la Wallonie doit continuer à progresser. Pas avec des slogans, pas avec des rustines, mais avec un cap clair, avec des politiques ciblées, avec des économies justement réparties, avec des investissements stratégiques et surtout des priorités. Des priorités comme la création d'emplois, comme la cohésion sociale, comme la justice fiscale et le développement économique durable.

C'est notre cap, mais malheureusement, c'est loin d'être le vôtre.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vais revenir sur cette affaire des loyers qui n'est pas une tempête dans un verre d'eau, mais une dissimulation budgétaire en quatre temps qui devient une faute politique.

La ministre a affirmé qu'il n'y avait aucun mensonge, que tout cela ne serait qu'un faux débat. On vient encore de l'entendre de la bouche de Mme la Cheffe de groupe libérale : une tempête dans un verre d'eau.

Toutefois, les faits, les documents, le calendrier prouvent exactement l'inverse.

Ce n'est pas une polémique artificielle, c'est une dissimulation politique. C'est grave.

Après notre constat de contradictions dans le chef des déclarations ministérielles et notre analyse politique, Mme la Ministre a réagi. Non pas au Parlement, Monsieur le Président, mais par voie de presse. C'est ainsi que cela fonctionne, maintenant.

La ministre s'est entêtée de manière absurde à ne pas reconnaître ses erreurs. Voilà ce qui s'est passé. C'est ce qui fait que cela devient, au fil du temps, une faute politique.

(Applaudissements)

Je vais vous faire un petit rappel des faits, vous rafraîchir la mémoire. Le 11 juin, nous sommes en Commission de la fonction publique. Face à 9 millions d'euros d'augmentation à l'ajustement pour le poste

« Loyers des bâtiments du Service public de Wallonie », nous nous sommes interrogés et nous avons demandé des explications sur cette soudaine augmentation de 42 %. D'autant que des loyers, c'est quand même une dépense fort prévisible.

Voici la déclaration ministérielle : « En ce qui concerne les loyers et la gestion immobilière, loin de moi l'envie de rejeter la faute sur quelqu'un, mais l'administration a reconnu cette erreur de 9 millions d'euros. C'est l'administration qui nous présente ses estimations ; elle avait manifestement omis de tenir compte de l'entrée en vigueur de certaines locations. À l'initial 2025, nous n'avions pas rejeté une proposition de l'administration ou imposé une économie. » Voilà le premier mensonge.

On le verra plus tard, ce n'est pas l'administration qui a commis une erreur dans ses propositions pour le budget initial 2025, mais la ministre qui a choisi de ne pas inscrire les crédits nécessaires à l'initial. Elle rejette donc publiquement la faute sur les services, alors que c'est elle qui a décidé de sous-estimer les montants nécessaires.

Devant nos demandes expresses d'obtenir les documents de l'administration pour vérifier l'affirmation ministérielle, Mme la Ministre s'engage à transmettre ces documents. Voilà le deuxième mensonge. La promesse n'est pas tenue, aucun document de l'administration ne nous parvient au Parlement. Une brève note de synthèse, sans chiffres, est envoyée au Parlement le 12 juin.

Le 13 juin, en Commission du budget, la ministre de la Fonction publique avait été rappelée par l'opposition qui était insatisfaite de ses réponses. Nouveau rebondissement : la ministre brandit tout à coup une « clause de rendez-vous » pour justifier l'oubli initial. C'est le troisième mensonge.

Cette clause fantôme n'a jamais été mentionnée avant, ni à l'initial, ni en Commission le 11 juin, ni dans la note transmise le 12 juin. Même le ministre-président émet des doutes lors de la Commission du 13 juin : « Je ne sais pas si cela a été évoqué en Commission ».

Vu le refus ministériel de transmettre les propositions budgétaires de l'administration, mon groupe et celui d'Ecolo saisissent la Cour des comptes pour recevoir les demandes de l'administration. Il faut bien aller chercher les informations quelque part, puisque le Gouvernement ne nous les donne pas. Nous recevons les documents et, à l'analyse – il suffit de lire les premières pages –, ces documents confirment que l'administration avait bien transmis une demande de crédits plus élevée que celle reprise au budget initial par la ministre.

La ministre a donc menti au Parlement, en chargeant l'administration et en prétendant qu'elle n'avait fait que reprendre les chiffres sans les modifier.

La suite de cette affaire se retrouve dans la presse. Le 3 juillet, un communiqué de presse de la ministre est diffusé, en réaction aux informations diffusées par le PS et Ecolo suite aux documents reçus de la Cour des comptes. Une fois encore, la version des faits ministériels varie. La ministre explique cette fois que l'administration a transmis une demande complète pour le budget initial 2025 : 27,9 millions d'euros pour des loyers, justifiés, chiffrés, détaillés, que la ministre a déposé officiellement cette demande au Gouvernement, mais que le Gouvernement a décidé de ne pas la suivre et de reconduire le montant 2024, soit 21 millions d'euros. Nier qu'un quelconque mensonge ait été commis et que la faute ait été rejetée sur l'administration par la ministre, c'est le quatrième mensonge.

Il suffit de reprendre le compte rendu des commissions des 11 et 13 juin pour faire le constat que la ministre a bien chargé l'administration et prétendu avoir repris les chiffres tels quels, sans modifications. C'est donc une énième tentative de brouiller les pistes. Pour faire diversion, la ministre joue encore sur une distinction entre les 27,9 millions d'euros sollicités par l'administration et les 30 millions d'euros retenus lors de l'ajustement. Toutefois, ce n'est pas le cœur du problème. Cette obstination à ne pas reconnaître une erreur dans les premières affirmations tenues au sein de la Commission du 11 juin est incompréhensible. Il suffisait de nous expliquer, après la commission, en nous transmettant les documents sollicités, que vérification faite, les chiffres de l'administration étaient bien plus élevés, mais que le Gouvernement – c'est son droit – avait décidé de ne pas les reprendre le temps de challenger en vue de l'ajustement.

Personne ne vous en aurait fait grief ; l'incident aurait été clos et nous aurions pu passer à autre chose, mais non, vous avez choisi de dissimuler cela en allant jusqu'à l'absurde, en faisant d'un incident mineur une faute politique. Ce n'est pas une erreur ni un malentendu, c'est une stratégie délibérée. Cacher une décision politique en prétendant qu'elle vient de l'administration ; refuser de transmettre les documents ; changer de version à chaque intervention ; et, aujourd'hui, minimiser les faits, c'est entraver le contrôle parlementaire, mentir au Parlement.

« En politique, mentir devant le Parlement est certainement l'acte le plus grave que l'on peut poser ». Cette citation n'émane pas de notre groupe politique, mais de votre président de parti, Madame la Ministre. Lorsqu'une ministre trompe délibérément les parlementaires, elle prive les citoyennes et citoyens de la vérité à laquelle ils ont droit ; elle entrave le fonctionnement des institutions et malmène les principes fondamentaux de la gouvernance, de la transparence, fondés sur la confiance et la responsabilité. Devons-nous, pour chaque déclaration, confronter l'affaire, réclamer sans relâche des documents à l'extérieur même du Gouvernement,

simplement pour accéder à l'information ? Peut-on réellement faire confiance à la ministre dans ces conditions ? Tout cela fragilise la démocratie.

Nous réitérons notre demande de convocation immédiate d'une Commission conjointe de la fonction publique et du budget. Vous disiez : « je peux le demander sur la base des explications que je viens encore de donner », mais les citoyennes et citoyens, tous les députés – de la majorité et de l'opposition – ont droit à des réponses.

Suite aux documents reçus de la Cour des comptes, nous avons constaté l'évidence : les mensonges de la ministre. La réaction a été une conférence de presse tenue à l'extérieur de ce Parlement avec une explication remettant en cause les déclarations de la ministre en commission. Deux versions des faits sont portées par la même personne.

Nous faisons face à un problème, Madame la Ministre, qui n'est pas à régler par voie de presse, mais ici, au Parlement, dans une commission. Mme Galant doit à nouveau s'expliquer en commission parlementaire, officiellement et complètement cette fois.

M. le Président. – Ceci clôture les interventions initiales du groupe PS.

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, les Wallons ont choisi le changement. Ce premier ajustement budgétaire de la législature confirme la volonté du Gouvernement de s'installer dans une nouvelle ère : celle de l'efficacité, de la responsabilité et de l'ambition retrouvée pour la Wallonie. Cet ajustement s'inscrit dans le respect scrupuleux de notre trajectoire d'assainissement des finances publiques. Les Wallons ont voté pour qu'un euro public dépensé soit un euro bien dépensé. Cette exigence guide chacune de nos décisions, comme le rappelle régulièrement le ministre-président, Adrien Dolimont.

Contrairement à certaines pratiques du passé, nous assumons une gouvernance budgétaire responsable. Fini le saupoudrage sans obligation de résultat ; place à l'évaluation systématique de nos politiques publiques. Cette approche porte déjà ses fruits dans tous nos secteurs d'intervention.

Madame Morreale, chers collègues, je vous ai lus dans la presse hier soir, je vous ai écoutés ce matin, j'écoutais avec beaucoup d'attention l'avenir noir que vous nous dressez. Comme le dit l'écrivain Didier van Cauwelaert : « Vous faites pleuvoir parce que vous avez peur du soleil ».

Permettez-moi de défendre la vision d'une Wallonie ambitieuse et commençons par une réforme concrète qui a été menée par le M. le Ministre-Président Dolimont et qui a été votée rapidement, moins de six mois après son installation : la réduction des droits d'enregistrement de 12,5 % à 3 % pour la première habitation. C'est une révolution en Wallonie ; une révolution dont nous sommes fiers.

Mme Christie Morreale (PS). – Avec quelle évaluation ?

Mme Valérie De Bue (MR). – C'est une réforme concrète et lisible qui favorise l'accès à la propriété, en particulier pour les jeunes et les familles.

La gauche a dressé son bilan : en trois mois, les prix ont grimpé. Soyons sérieux, vous citez des chiffres du baromètre des notaires, mais vous oubliez de préciser leur analyse complète que je reprends ici : « Il ne faut pas tirer la conclusion que les prix des maisons en Wallonie ont augmenté de manière pérenne de 17,8 %. » Il faut nuancer cette augmentation. La preuve, le baromètre Immoweb est très clair : le prix du mètre carré en Wallonie a augmenté de moins de 3 % sur un an, une hausse parfaitement classique. En attendant, une chose est certaine, nous avons agi là où d'autres n'avaient jamais osé. Rendre la propriété plus accessible, ce n'est pas un slogan, c'est une promesse tenue, avec 12,5 % d'actes de vente supplémentaires.

Chers collègues, notre priorité, c'est l'emploi qui fait l'objet de réformes ambitieuses portées par le M. le Ministre Jeholet. Je n'ai entendu aucune allusion à toutes ces réformes. À ce titre, les premiers jalons d'une réforme profonde du FOREm et de l'ensemble du paysage de l'emploi ont été lancés : activation rapide, accompagnement personnalisé et suivi systématique. Trop longtemps, les chercheurs d'emploi ont été perdus dans un labyrinthe de procédures. Aujourd'hui, nous simplifions, nous clarifions, nous rendons les démarches accessibles à ceux qui en ont besoin pour que chacun retrouve rapidement sa place dans le monde du travail parce que le travail, c'est la clé de l'émancipation.

Dès l'inscription, chaque chercheur d'emploi est contacté dans les 15 jours. Dans les quatre mois, il reçoit une offre de formation, de stage ou d'emploi. Nous adaptons les formations aux métiers en pénurie et d'avenir. Nous modernisons les outils numériques et nous responsabilisons tous les acteurs de l'insertion et de la formation. Les résultats sont là. La directrice du FOREm, que vous connaissez bien, a annoncé un rebond de 0,5 % du taux d'emploi au premier trimestre 2025 ; 45 % des primo-inscrits en décembre ont retrouvé un travail dans les trois mois. Nos mesures vont dans le bon sens. J'ai entendu les inquiétudes sur les chômeurs de longue durée, sur l'impact de nos réformes pour les CPAS et pour la Wallonie. Néanmoins, je ne partage pas votre vision fataliste. Vous semblez dire qu'après 55 ans, il n'y aurait plus d'avenir professionnel, plus de passerelles possibles. Nous, nous croyons au potentiel de chacun. Non, les CPAS ne

doivent pas être une destination finale, mais un tremplin vers de nouvelles perspectives.

Le ministre Jeholet a également débloqué 6,4 millions d'euros supplémentaires pour le financement des APE « Petite enfance » dans le cadre des différents plans en cours pour la création de places en crèche. En plus, 23 millions d'euros ont été mobilisés pour concrétiser rapidement près de 3 143 nouvelles places partout en Wallonie.

La finalisation du plan Équilibre par la ministre Lescrenier est une nécessité puisque aujourd'hui, seuls quatre enfants sur 10 ont une place. Agissons pour que chaque famille puisse concilier vie professionnelle et vie familiale.

En matière économique, l'ajustement budgétaire confirme la cohérence de la stratégie engagée par le Gouvernement. Cette vision prend forme à travers des outils concrets. Avec Wallonie Entreprendre, dont nous avons eu une audition au sein de ce Parlement, un levier puissant est au service des entreprises ; avec un forum industriel qui réunit les acteurs économiques autour de priorités telles que l'innovation ou l'énergie ; avec une *task force* Défense mise en place pour défendre nos entreprises stratégiques et créer de l'emploi industriel local parce que l'économie, c'est la vie. L'économie, c'est ce qui permet de faire tourner la société. C'est ce qui permet de créer des emplois durables, d'investir dans l'avenir, de donner une perspective à ceux qui se lèvent chaque matin pour faire vivre la Wallonie.

Cette ambition économique va de pair avec une attention constante aux travailleurs. C'est le sens de la réforme en cours dans le secteur des titres-services. Je tiens à saluer l'engagement et la détermination du ministre de l'Emploi, M. Jeholet, parce que, après quatre ans de blocage, une revalorisation salariale de 552 euros nets par an a été obtenue. Je pense que vous pouvez lui dédier tous vos applaudissements !

(Applaudissements)

Au-delà des aspects budgétaires, des orientations politiques marquantes ont été posées en matière d'environnement et de santé, avec notamment la stratégie de gestion des PFAS et d'autres polluants émergents. Si nous alignons les actions mises en place, nous souhaitons également mettre en avant la collaboration entre les acteurs ainsi qu'entre les membres du Gouvernement.

À titre d'exemple, le texte en préparation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, principalement dans les zones de captage, est porté par les ministres Yves Coppieters et Anne-Catherine Dalcq. Le Gouvernement agit donc bien de manière concrète malgré ce que certains laissent sous-entendre. Nous avons besoin de responsabilité et non de sensationnalisme.

L'année 2025 marque aussi le lancement de discussions sur la nouvelle PAC post-2027. Aux côtés de la ministre Anne-Catherine Dalcq, nous défendrons une PAC simplifiée qui limite les contraintes administratives inutiles et qui renforce la souveraineté alimentaire de la Wallonie. C'est ce cap, celui du pragmatisme et du progrès, que nous voulons soutenir.

En matière de nature et de biodiversité, on a tout entendu. L'opposition nous avait prédit l'apocalypse en décembre dernier : dépeçage, saignée budgétaire, sabotage. Cette opposition était sourde aux engagements de la ministre qui annonçait une évaluation rigoureuse de nos politiques. Aujourd'hui, les faits parlent d'eux-mêmes : 5 millions d'euros supplémentaires pour la nature et la biodiversité. Ce résultat découle d'un travail responsable d'évaluation de nos politiques publiques. Je crois que, en commission, Mme Tellier a reconnu que c'était une avancée dans le bon sens.

Le Département de la nature et des forêts, pilier de notre protection environnementale, voit ses moyens augmenter de 3,5 millions d'euros. Les parcs naturels bénéficient de 1,2 million d'euros supplémentaires. Les centres de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage – les CREAVES – sont soutenus par des réallocations ciblées.

Voilà ce que produit une politique évaluée et assumée.

Cet ajustement intègre également une provision exceptionnelle de 10 millions d'euros pour la cybersécurité. Cette décision, prise rapidement sous l'impulsion de la ministre de la Fonction publique, Mme Jacqueline Galant, répond aux défis contemporains et aux menaces croissantes.

Contrairement aux critiques, le Gouvernement n'a pas attendu la cyberattaque qui a touché la Wallonie le 17 avril dernier pour agir. De nouveaux moyens étaient prévus avant cet incident. Entre 2019 et 2024, le budget cyber a été multiplié par cinq. Cette provision concrétise notre stratégie régionale de cybersécurité 2025-2029 et permettra de renforcer nos défenses face aux menaces toujours plus sophistiquées.

Notons aussi que près de 6 millions d'euros soutiendront la digitalisation et la cybersécurité des pouvoirs locaux afin de garantir une protection à tous les niveaux de l'administration wallonne.

Chères collègues, Christie Morreale et Éliane Tillieux, je n'avais pas prévu d'intervenir sur la question technique de la ligne budgétaire qui concerne les loyers. Vous avez été ministres toutes les deux et vous savez ce qu'est un ajustement budgétaire : cela sert à ajuster un budget initial. Vous accusez la ministre de vous répondre par voie de presse, mais qui s'est répandu dans la presse pour l'accuser de mensonge ? N'avait-elle pas le droit de se défendre ?

(Applaudissements)

Mme Éliane Tillieux (PS). – Au Parlement, c'est mieux, Madame De Bue. Au Parlement plutôt que dans la presse.

(Applaudissements)

Mme Valérie De Bue (MR). – L'erreur n'a pas été cachée. Elle a été détectée par le cabinet de la ministre et reconnue par l'administration elle-même. Reconnaître une erreur, ce n'est pas accuser l'administration de tous les maux. Loin de là. À chaque commission, elle répète toute l'admiration qu'elle a pour l'administration et sa volonté de la moderniser parce que c'est aussi une demande des fonctionnaires !

(Applaudissements)

Cette sous-estimation a pu être corrigée dans le cadre d'un ajustement budgétaire – relisez la définition au dictionnaire – avec la même méthode que pour d'autres ajustements, comme celui de l'allocation loyer. Où est le scandale ? Où est le mensonge quand l'erreur est reconnue, assumée et corrigée, puisque le budget correspond aux moyens et même au-delà de ce qui est demandé ?

Ce qui est frappant, en revanche, c'est cette tentative de transformer un ajustement purement technique en un scandale politique et à consacrer près d'un quart d'heure de votre temps de parole à cet incident.

Je tiens à saluer la volonté claire du Gouvernement, par la voix du ministre Desquesnes, d'investir de manière plus structurée dans nos infrastructures et dans l'entretien de nos voiries. Les 76 millions d'euros réservés à cet effet témoignent d'une approche proactive et responsable. Il s'agit enfin de réduire le temps entre chaque intervention sur notre réseau pour améliorer la sécurité, la fluidité du trafic et la qualité de nos infrastructures. Ce virage vers l'anticipation plutôt que la réparation en urgence est une avancée majeure que le groupe MR soutient pleinement.

Cependant, une politique ambitieuse suppose aussi une gouvernance exemplaire. Je tiens à réaffirmer ici notre attachement à une gestion saine, rigoureuse et orientée « résultat » des unités d'administration publique. L'OTW et la SOFICO doivent répondre à des impératifs de transparence, d'efficacité et de redevabilité.

Le Fonds des communes est revalorisé de 5 millions d'euros avec une dotation complémentaire de 2,5 millions d'euros pour accompagner les corrections d'indexation.

Le nouveau Fonds extraordinaire régional d'investissement remplacera le Fonds des communes en matière de finances et de fiscalité dans une logique de confiance et d'autonomie.

J'ai aussi entendu des caricatures, notamment sur les allocations familiales. Soyons clairs : il n'y a pas de perte pour les familles, simplement un décalage temporaire de l'indexation, comme le prévoit l'accord de Pâques conclu au niveau fédéral. Les allocations restent évidemment liées à l'évolution du coût de la vie.

En matière de santé, l'objectif est clair : une action publique plus efficace, plus ciblée, au service des Wallonnes et des Wallons. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a engagé un travail de fond avec l'AViQ notamment. Gérer au plus juste, ce n'est pas affaiblir les politiques de santé ; c'est leur donner le sens qu'elles méritent. En rapatriant cette année encore 400 millions d'euros de trésorerie excédentaire, la Région a rappelé une chose simple : les moyens doivent être utilisés là où ils sont utiles et impactants.

Rester en bonne santé, c'est aussi investir dans la prévention. Son budget a été doublé pour atteindre les 80 millions d'euros et nous devons continuer à regarder plus loin avec une médecine plus prédictive rendue possible par l'innovation. Sur ce plan, la Wallonie peut compter sur des entreprises biomédicales d'excellence et sur des universités à la pointe.

En matière d'énergie, 40 millions d'euros sont mobilisés pour résorber la bulle des primes à la rénovation créée par le précédent ministre. Il s'agit simplement d'assumer les conséquences d'un dérapage budgétaire et de permettre à des dossiers datant de plus d'un an d'être enfin traités. Grâce à un énorme travail d'objectivation jamais fait auparavant, le moratoire a pu être évité, rappelons-le.

Le régime des primes a été sauvé. Résultat : aujourd'hui encore, toutes les Wallonnes et les Wallons peuvent en bénéficier. C'est bien cela la responsabilité politique.

Nous sommes ravis par ailleurs que Mme Neven, Ministre du Logement, avance sur la simplification de la politique du logement avec l'octroi de 1 million d'euros permettant la fusion des acteurs du logement en un seul organisme : l'Agence wallonne de l'habitation. Cette nouvelle structure permettra enfin de simplifier les démarches, de clarifier les procédures et de rendre le système accessible aux familles et aux citoyens qui veulent avancer. L'accès à la propriété, l'accès à un logement de qualité ou à la rénovation ne doivent plus être un parcours du combattant.

Chers collègues, cette première année de législature confirme la capacité de ce Gouvernement à tenir ses engagements. L'ajustement budgétaire que nous examinons aujourd'hui n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service d'une ambition : faire de la Wallonie une Région qui innove, qui réussit et qui améliore le bien-être de ses habitants.

Les Wallons ont voté pour une meilleure gouvernance et pour des résultats tangibles. Cet

ajustement budgétaire technique dans sa forme, politique dans sa substance, traduit cette ambition. Le cap choisi est le bon et s'adapte aux besoins urgents et aux évolutions macroéconomiques. L'anticipation plutôt que l'improvisation ; l'efficacité plutôt que le gaspillage ; la transformation plutôt que l'immobilisme ; pour une Wallonie plus prospère et plus solidaire. C'est cela l'esprit azur, c'est cela la Wallonie qui gagne.

M. le Président. – Le PTB a fait le choix de segmenter son intervention entre quatre intervenants.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – On l'a encore vu à l'entame de cette séance : manifestement, avec ce Gouvernement, on va devoir s'habituer au mensonge. C'est ce qu'il s'est passé avec Mme Galant, et je vais aussi y revenir. Madame De Bue, nous pensions, quand ce Gouvernement avait dit que c'était un gouvernement d'ingénieurs, qu'il allait y avoir une méthode d'évaluation scientifique, que l'on s'intéresserait aux faits. Le fait est que Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, a dit une contre-vérité en Commission. Elle a dit un mensonge. Elle a dit que la correction de 9 millions d'euros n'était pas due à un choix gouvernemental, à un choix ministériel, mais à une erreur de l'administration. Ce sont les faits, tout le monde peut le vérifier.

À partir de là, tout ce qui a été dit a servi à se dépatouiller de ce mensonge de base. Comme Mme Tillieux l'a dit, il aurait été simplement évident, simple, de reconnaître que c'est la ministre qui avait fait une erreur, voire le Gouvernement – puisque la ministre estime que c'est l'ensemble du Gouvernement qui a pris cette décision – et d'éviter d'accuser une administration qui n'est pas coupable de cette erreur. Cela aurait été une évidence.

Tout à l'heure, Mme De Bue a parlé d'acharnement : acharnement de l'opposition, acharnement de connaître la vérité. Il y a un acharnement, celui de cacher la vérité, de ne pas simplement reconnaître cette erreur, et cela fait peur pour l'avenir.

Madame De Bue, vous dites que c'est un élément technique, une petite ligne dans un ajustement budgétaire, mais cela ne fait qu'aggraver les choses. Si, sur une petite erreur, on ne peut pas reconnaître la vérité, que va-t-il alors se passer sur les grosses erreurs, sur les gros chapitres ? À ce niveau-là, un véritable problème de confiance se pose.

Je me demande d'ailleurs quelle relation de confiance il y aura entre les hommes et les femmes qui travaillent dans notre administration – sans qui rien ne peut se faire dans cette Région, et je veux ici les soutenir – et la ministre. On entend le MR nous dire que Mme Galant soutient l'administration. Cela ne se voit pas. Cela ne s'est pas vu non plus le jour de cette Commission où le choix a été fait d'enfoncer et d'accuser l'administration pour une erreur qu'elle n'a pas commise, pour une dépense qui était totalement prévisible, en plus.

Ce que l'on a vu ici est réellement inquiétant. La demande faite par les trois groupes de l'opposition d'avoir une Commission conjointe – qui était tout à fait légitime –, pour enfin faire la lumière sur ce fait, a été refusée par la majorité. Cela veut dire que le MR assume d'avoir une gestion gouvernementale basée sur les mensonges et les contre-vérités. Cela veut dire que les Engagés assument d'avoir une gestion gouvernementale basée sur l'opacité et les contre-vérités.

(Réactions dans l'assemblée)

J'évoque l'ajustement. Vous avez vous-même dit que cela faisait partie de l'ajustement, je ne fais que suivre votre raisonnement, Madame De Bue.

Quand, sur une question comme celle-là, on ne fait que demander les documents et que l'on doit s'appuyer sur la Cour des comptes pour avoir la vérité, il y a un véritable problème. Allez-vous aussi gérer comme cela les autres questions ?

Ce n'est pas un coup d'essai pour Mme Galant puisqu'en 2016, comme ministre fédérale, elle avait déjà menti à son Gouvernement – avec les conséquences que l'on connaît – sur une question très importante – la sécurité des aéroports – au moment où l'on faisait face à des problèmes de terrorisme en Belgique. Ce qui est fou, c'est qu'elle n'en tire manifestement pas la leçon et qu'elle est couverte par l'ensemble de son Gouvernement.

Ce n'est donc ni une question bénigne ni une question secondaire ; c'est une question fondamentale. Ce qui vient d'être rompu ici, c'est la confiance entre un Gouvernement et son administration, c'est la confiance entre un Gouvernement et les parlementaires, et surtout, c'est la confiance entre un Gouvernement et la population. C'est extrêmement grave.

Autre élément – fondamental – sur lequel on ne peut manifestement pas faire confiance à ce Gouvernement : je rappelle que la Déclaration de politique régionale s'était mis comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 80 %. On est actuellement en Wallonie aux alentours de 66 %, 67 %. Avec ce Gouvernement, on est dans la séquence de licenciements ou de menaces de licenciements collectifs la plus grave depuis 10 ans : Cora, Thy-Marcinelle, Univercells, Liberty Steel ; toute une série d'entreprises qui licencient ou menacent de licencier. Que fait ce Gouvernement par rapport à cela ? Rien. Que fait notre ministre Jeholet par rapport à cela ? Rien.

On n'est pas les seuls à le dire. On a encore eu cette discussion dans ce Parlement voici 15 jours avec les

syndicalistes de Liberty Steel qui relèvent la passivité de ce Gouvernement par rapport à la question de l'emploi. Or, c'est une question essentielle. On est tous d'accord, sur tous les bancs, pour dire qu'il y a un défi au niveau de l'emploi en Région wallonne. Par rapport à cela, aucune stratégie, aucune proposition, aucune solution n'est proposée.

Que du contraire : on a un Gouvernement qui s'en prend à l'emploi avec les menaces sur les points APE qui sont des emplois locaux extrêmement importants. On a un Gouvernement qui menace les emplois avec la suppression des subventions dites facultatives, mais qui sont essentielles au monde associatif. Là aussi, il y a des menaces sur l'emploi. Avec la décision, par exemple, de réduire de 25 % l'investissement dans le logement public, le secteur de la construction – qui doit aussi assumer la décision dramatique sur les primes Rénovation – est mis à mal, alors que c'est un secteur qui fournit des emplois. Là encore, on n'est pas les seuls à le dire ; c'est le secteur qui le dit : vous êtes en train de tuer tout un secteur qui est pourtant fournisseur d'emplois.

Quand toutes ces structures – qu'il s'agisse des missions régionales pour l'emploi, des CISP, des cellules de reconversion, du FOREm – sont remises en question sur base de contre-vérités par le ministre Jeholet, ce que l'on remet en question, ce sont des structures dont la mission essentielle est justement de rapprocher les gens de l'emploi. C'est incompréhensible. Au lieu d'être une solution pour l'emploi, ce Gouvernement en est une menace.

On a tous entendu M. Jeholet dire que le problème en Wallonie, c'étaient les syndicats – qui vont d'ailleurs se mobiliser, le 24 septembre, contre la politique du Gouvernement wallon et mettre en évidence la passivité, le manque d'orientation du Gouvernement wallon par rapport à l'emploi. Non, le problème, le vrai danger pour l'économie wallonne, c'est la stratégie – ou le manque de stratégie – du Gouvernement wallon ; ce sont les mesures proposées sur base d'une évaluation inexistante par M. Jeholet. La véritable menace pour l'emploi, c'est ce Gouvernement et non les syndicats.

Un autre élément est frappant par rapport à la question de l'emploi. On a eu un échange par presse interposée avec M. Jeholet. L'ensemble de l'opposition s'est exprimée récemment dans la presse sur le manque de stratégie du Gouvernement wallon en matière économique. Je m'attendais – j'imagine que les autres chefs de groupe de l'opposition s'attendaient – à une réponse cinglante de la part de M. Jeholet. M. Jeholet a répondu – j'ai encore lu l'article hier soir. Je cherche encore les propositions concrètes. Des intentions. On est obligé de reconnaître que, un an après le début de ce Gouvernement, il ne s'est rien passé sur le plan de l'emploi. Or, c'est une promesse fondamentale de ce Gouvernement et de l'homme fort de ce Gouvernement : « on va changer la donne ». On a beau parler d'avenir qui s'éclaire, on a beau parler de Wallonie qui gagne, dans les faits, en termes d'emplois, il ne se passe rien.

Que se passe-t-il ? Au lieu d'augmenter, le taux d'emploi diminue. Là-dessus, on a une promesse non tenue. Il est temps que ce Gouvernement mette en place des mesures pour réellement soutenir l'emploi.

Il y a un levier fondamental sur lequel le Gouvernement peut agir. Ce sont tous ces subsides qui vont à des entreprises qui menacent pourtant de licencier. Ces subsides doivent être conditionnés à des emplois durables et pérennes, sinon ils ne servent à rien.

Ceux qui disent qu'ils veulent gérer l'argent comme des ingénieurs, qu'ils veulent absolument que chaque euro soit utile doivent être conséquents et dire que tous ces subsides doivent fournir des emplois, sinon ils ne servent à rien. Sur ce plan, il est vraiment temps d'agir et de mettre fin à la passivité.

Le dernier élément sur lequel je voulais revenir, c'est la question de la guerre. On a eu, en Commission des affaires générales, une discussion cette semaine sur la Déclaration de politique internationale de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Deux éléments me frappent particulièrement dans cette discussion.

Le premier élément est budgétaire, puisque Mme De Bue me rappelle que l'on est dans un ajustement budgétaire. Vu que l'ensemble des partis au Gouvernement fédéral sont d'accord avec la norme Trump de 5 % imposée par le dirigeant des USA à l'OTAN – il faut accorder 5 % de toutes nos richesses à la production d'armement –, la conséquence est que l'on est en train de parler de 30 milliards d'euros que l'on va devoir consacrer à l'armement. C'est une somme énorme.

Cela veut dire que l'on va devoir prendre cet argent dans les pensions, l'action sociale, la santé, et faire des choix. On va utiliser cet argent pour acheter des tanks, des avions de combat, et pas du tout pour rencontrer les priorités sociales de nos populations. C'est un élément extrêmement important.

On demande régulièrement à M. Dolimont : quelles sont les conséquences que cela va avoir sur la Région wallonne, sur les entités fédérées ? Je vais venir sur sa réponse. Vous oubliez ma réponse à votre réponse, à savoir que vous rendez les choses plus floues qu'avant ma question. Vous aurez l'occasion de prendre la parole, Monsieur Dolimont, et de répondre à ce que je dis, à ce que diront l'ensemble des groupes de l'opposition, si vous avez une réponse.

La question est de savoir combien cela va coûter aux entités fédérées. Le ministre du Budget fédéral a été extrêmement clair : « Les entités fédérées seront mises à

contribution pour le paiement de ces 30 milliards d'euros afin d'atteindre ces 5 % ».

Quand je pose la question à M. Dolimont, il me dit : « Il n'y aura pas de transfert immédiat d'argent de la Région wallonne au Fédéral pour de l'armement en tant que tel ». Le débat est de savoir de quoi on parle quand on parle de 30 milliards d'euros. Parle-t-on d'avions de combat, de cybersécurité ou d'éléments encore plus techniques ? On ne le sait pas.

La réponse que me fournit M. Dolimont, c'est que l'on ne sait pas ce qui va être demandé aux entités fédérées en termes de contribution. C'est un élément très important, parce que chaque milliard d'euros que l'on va consacrer au financement par le Fédéral de l'armement, ce seront des milliards d'euros que l'on va retirer à d'autres priorités en Wallonie.

Ce seront de nouvelles mesures contre les gens, de nouvelles mesures d'austérité, de nouvelles taxes, de nouvelles mesures qui feront mal au portefeuille des gens. Jusqu'à maintenant, ce Gouvernement est en train de cacher ces mesures. On doit absolument clarifier ce débat. Sinon on va encore, au prochain budget, au prochain ajustement, découvrir de nouvelles mesures qui vont s'attaquer au portefeuille des gens. C'est uniquement la question budgétaire.

L'autre question est plus fondamentale. J'ai été très étonné de voir que dans cette déclaration, on dirait que l'on ne s'inquiète pas de la guerre. Ce Gouvernement devrait faire partie des forces de paix qui sont pour la diplomatie. La guerre, in fine, ce sont des gens – des hommes, des femmes et des enfants – qui meurent. Cette préoccupation, on ne la sent pas du tout dans cette note, dans ce Gouvernement.

La seule chose mise en évidence dans cette note, c'est que c'est une opportunité économique. Le secteur de la défense est un secteur important en Wallonie, c'est vrai. Cependant, on ne peut pas simplement l'envisager comme une opportunité économique. On doit tout faire pour éviter la guerre. Pour cela, le Gouvernement wallon doit faire partie des forces de paix qui veulent la diplomatie et éviter l'horreur et la catastrophe.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Mme De Bue a parlé tout à l'heure de la Wallonie qui gagne, mais il faut aussi surtout parler aujourd'hui de la Wallonie qui perd. Elle existe et encore plus avec vos mesures.

S'il y a bien une chose qui a marqué cette première année de législature, c'est l'attaque frontale et brutale sur les communes. Le MR et les Engagés avaient promis de ne pas créer de nouvelle taxe. Vous en rappelez-vous ? Vous avez menti. Maintenant, c'est clair.

Par contre, on doit vous reconnaître quelque chose : pour le coup, vous avez été ingénieux pour duper les gens. Plutôt que d'annoncer clairement de nouvelles taxes, vous avez essayé de vous faire passer pour les chevaliers blancs de la bonne gestion, en expliquant qu'il fallait mieux gérer les dépenses, mieux utiliser l'argent, être responsable, et cetera.

Tout ce baratin, c'est pour ne pas dire clairement que, ce que vous allez appliquer, c'est l'austérité, en allant chercher, une fois de plus, l'argent dans les poches des citoyens.

Le mécanisme est simple et bien huilé. Premièrement, vous dites que les communes ont jeté l'argent par les fenêtres et qu'il faut serrer la vis. Évidemment, vous oubliez de dire qu'elles ont été définancées pendant ces 30 dernières années. Deuxièmement, vous étranglez les communes en les obligeant à faire des coupes budgétaires. Troisièmement, les communes sont obligées de supprimer des services à la population, de créer de nouvelles taxes et d'aller chercher directement l'argent dans la poche des citoyens.

C'est l'austérité 2.0. « Ce n'est pas nous, ce sont les communes. Pas de nouvelle taxe ». Si, c'est bien vous. C'est bien vous qui imposez aux communes de faire ces coupes, alors que, pour la plupart, elles sont elles-mêmes victimes des dépenses que le Fédéral n'assume pas depuis des années. Ainsi, 96 % du déficit des communes wallonnes de ces cinq dernières années provient des charges transférées par l'État fédéral : les secours, la sécurité, les pensions, les politiques sociales. Sur 15 ans, près de 3,3 milliards d'euros ont été sucrés aux communes.

Cela suffit-il ? Non, vous remettez une bonne couche avec la non-indexation des APE et la suppression du pourcentage additionnel aux Fonds des communes. On ne parle même pas encore des mesures que vos partis sont en train de prendre au niveau fédéral et qui vont achever nos CPAS.

Aujourd'hui, l'austérité dans les communes, c'est très concret. À La Louvière, la taxe poubelle va augmenter de 43 %. Pour une famille de quatre personnes, cela passera de 176 à 252 euros. C'est énorme. À Seraing, toute une série d'aides vont être supprimées, notamment les repas chauds gratuits dans les écoles. Je ne vais pas vous rappeler que, à Seraing, quatre enfants sur dix vivent dans la pauvreté. C'est la même chose pour les garderies. Elles étaient gratuites et elles deviennent payantes. Cela peut représenter 50 euros par mois. C'est un budget.

Une fois de plus, vous vous attaquez aux familles de ceux qui travaillent. Quand on travaille, on a besoin de ces garderies. Oui, vous vous attaquez à ceux qui se lèvent tôt, qui doivent bosser et qui ont besoin de ces garderies.

À Charleroi, c'est pareil. Les garderies gratuites deviennent payantes et le précompte immobilier

augmente. Un ménage qui payait 1 408 euros paiera bientôt 1 456 euros. On est aux alentours de 50 euros supplémentaires. On ne parle pas des subsides aux clubs sportifs et culturels qui seront réduits de 15 % puis de 25 % d'ici 2027. La location de salles qui était gratuite deviendra payante. À Liège, on supprime la collecte des encombrants, on va certainement faire payer les garderies et l'on augmente les taxes de stationnement.

Toutes ces taxes déguisées proviennent bien de la pression que vous mettez sur les villes et sur les communes. Partout, ce sont des services utiles du quotidien qui deviennent payants. Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui vont payer la note. Ce sont les familles qui trinquent. Vous aviez dit vouloir les défendre. C'est tout l'inverse que vous êtes en train de faire.

Ce que vous faites aujourd'hui, c'est réduire les services et augmenter les taxes locales. Comme si cela ne suffisait pas, votre Gouvernement a confirmé que les ménages allaient payer la taxe carbone sur le carburant et sur le chauffage, ce qui représente un coût de 640 euros par an et par ménage.

On vous entend souvent dire que tout le monde va devoir faire des efforts. Qui est « tout le monde » ? Il y a une chose à laquelle vous ne touchez pas, ce sont vos privilèges. Êtes-vous compris dans ce « tout le monde » ? Visiblement pas. Pendant que tout le monde trinque, vous êtes tranquilles avec 11 000 boules par mois. La garderie payante, cela ne pèse pas trop lourd. La taxe poubelle qui augmente, avec 11 000 balles par mois, on ne la voit même pas passer.

C'est facile de prendre des mesures pareilles et de faire payer les gens quand on touche des salaires de 11 000 euros par mois. Évidemment que l'on ne le sent pas passer. Ce sont les travailleurs qui trinquent. Vous touchez déjà quatre fois plus qu'un travailleur moyen, mais, en plus de vos 11 000 euros par mois, vous avez droit à 1 400 euros par mois pour vos propres frais de logement et pour vos frais domestiques, et ce, nets d'impôts et sans justificatif. Qui a cela ?

Quand on demande à M. Dolimont pourquoi il gagne cet argent, en plus de son salaire de 11 000 euros par mois, il nous répond que c'est pour le pressing de ses costumes. Monsieur Dolimont, votre dressing mesure-t-il 25 mètres ? Cela représente 12 000 euros par an pour le pressing de costumes.

Ces privilèges valent pour les ministres, mais aussi pour les députés qui ont un salaire de 7 000 euros par mois. On refait le Parlement comme si c'était Versailles, avec des chaises à 3 000 euros, un divan à 15 000 euros et des lecteurs biométriques – qui ne sont même pas utilisés – à 4 000 euros pièce. C'est mieux que Versailles ici. Pour cela, il y a de l'argent et il n'y a pas de problème.

Au total, cette maison a coûté 46 millions d'euros, alors qu'elle devait en coûter 17 millions. Pour rappel, il y a quelques jours, il y a eu des inondations dans les bâtiments. Pour 46 millions d'euros, il est bizarre de constater que l'on n'est même pas capable de faire un bâtiment correct.

Cette déconnexion se traduit dans vos choix politiques et dans les mesures que vous prenez. Elle est surtout insupportable quand vous dites que tout le monde doit faire des efforts, sauf vous.

Étant donné que ce Gouvernement aime les citations, je vais terminer par une citation, qui est de moi.

(Rires)

« Au final, le Gouvernement serre la ceinture du peuple pour ne pas toucher à ses propres costumes sur mesure ».

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Gouvernement, chers collègues, en matière de transports publics, on a pu souligner le caractère populaire du tram à Liège. Enfin, il roule ! Quarante-cinq mille voyageurs par jour, c'est en effet encourageant.

Cependant, ce succès ne peut pas faire oublier toutes les communes qui, autour de Liège, ont été laissées de côté, à commencer par Herstal et Seraing, où beaucoup de gens ont le sentiment d'avoir été oubliés. En effet, des travaux pour les extensions du tram avaient commencé, notamment à Herstal, avant d'être finalement stoppés par votre Gouvernement, laissant un boulevard complètement éventré.

Un autre problème est venu s'ajouter au dossier puisque, depuis fin avril, depuis que le tram roule, on vous alerte sur les problèmes créés par la réorganisation des lignes de bus dans la région liégeoise. Très concrètement, des usagers de Tilleur, du quartier des Trixhes à Flémalle ou du quartier du Val Potet à Seraing perdent parfois jusqu'à une heure par jour pour aller au travail ou à l'école. Des bourgmestres vous ont envoyé des courriers et vous ont interpellés, mais, jusqu'à présent, rien ne change.

En tant que ministre de la Mobilité, Monsieur Desquesnes, vous ne faites rien. Il est vrai que vous n'êtes ni directeur de l'OTW ni membre du conseil d'administration. Par contre, vous êtes le ministre de tutelle. C'est vrai, en tant que ministre, ce n'est pas vous qui faites les horaires de bus, mais c'est à vous de dire à l'OTW d'agir, de donner les moyens et de corriger les points noirs. À la place, qui y a-t-il ? Une enveloppe fermée, et l'on a encore vu ce matin les problèmes que cela cause : on ne sait pas constituer un stock pour les pièces de rechange. Il y a beaucoup d'incidents

techniques et, quand il faut trouver une pièce, on doit attendre qu'elle arrive de Bilbao pour réparer les rames et faire de nouveau rouler le tram. Avec le ministre de la Mobilité, c'est l'enveloppe fermée, c'est « circulez, il n'y a rien à voir ».

Un autre sujet en matière de transports publics, c'est la question de la quasi-gratuité. L'idée d'avoir des abonnements à 12 euros par an pour certaines catégories d'usagers est en train de reculer. Pourtant, les transports accessibles à toutes et tous, ce n'est pas un luxe, c'est un choix politique. En commission, nous en avons parlé en n'évoquant pas seulement la semi-gratuité ou la quasi-gratuité, mais la gratuité totale des transports publics. Là aussi, c'est un choix politique qui demande un peu de courage. Si l'on en a parlé, c'est parce que certaines villes ont eu le courage de changer, comme à Dunkerque, à Montpellier ou au Grand-Duché de Luxembourg. La gratuité là-bas a permis plus de fréquentation, moins de voitures, plus de justice sociale. Pourquoi pas ici ? Que fait le Gouvernement wallon ?

Je voudrais poursuivre avec les compétences du ministre Coppieters, qui est membre du parti qui se dit « le parti de la famille ». Toutefois, on doit malheureusement constater des réductions de moyens pour les services aux aînés, aux malades, aux personnes en perte d'autonomie. Il y a -6,6 millions d'euros pour les hébergements hospitaliers, 8 millions en moins pour les maisons de repos, 12 millions d'euros retranchés des aides à domicile pour les aînés. Ce sont des chiffres qui traduisent une diminution de soins, une perte d'autonomie pour des institutions de santé, un report de charges sur les familles et donc, in fine, une dégradation de la qualité des services rendus aux citoyens.

On reçoit chaque semaine des témoignages de familles qui attendent une place en maison de repos ou la mise en place d'aide à domicile. On entend des soignants qui sont débordés parce qu'ils doivent s'occuper de 15 résidents à la fois et vous, dans ce contexte, vous retirez des moyens. Ce n'est pas sérieux, parce que l'on ne peut pas faire mieux avec moins ; c'est mathématiquement, humainement, socialement impossible.

Pour ce qui relève de l'action sociale, le budget ajusté confirme les économies réalisées à l'initial 2025 pour les subventions facultatives. Vous nous avez dit – c'est vrai – que, pour 2025, toutes les subventions sont garanties. Heureusement, il ne manquerait plus que cela. Qu'en est-il pour la suite, pour 2026 ? Des dizaines d'associations se demandent avec angoisse de quoi l'avenir sera fait. Pas seulement pour les emplois menacés, mais avant tout pour les projets mis sur pied et qui pourraient disparaître.

Quelques exemples, rien qu'à Liège :

- Hypothèse, qui est active dans la pédagogie, dans l'insertion ;
- Interra, économie sociale et intégration ;
- Les Parents jardiniers, un projet citoyen, notamment le Babibar ;
- Alfa, qui s'occupe de santé mentale et d'assuétudes ;
- le théâtre Le Moderne, en matière de culture.

Ces situations ne sont pas isolées. Elles reflètent une tendance plus large, comme en témoignent des fédérations comme la CODEF ou l'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle qui ont tiré la sonnette d'alarme.

Puis, on a eu cette discussion en commission – qui va probablement encore se prolonger – sur la question des allocations familiales. Vous avez confirmé en commission le report de l'indexation des allocations familiales suite à la décision fédérale de reporter l'indexation des allocations sociales en général. Cependant – la Ligue des familles le rappelle –, le Gouvernement wallon est 100 % compétent en matière d'allocations familiales. Vous pourriez donc parfaitement décider de modifier la législation wallonne afin de maintenir l'indexation en temps et en heure. Mais non, vous dites que cela ne remet pas en cause le principe de l'indexation, cela le modifie juste un petit peu. Or, l'index a déjà été tellement modifié que le revenu des travailleurs et des allocataires sociaux évolue beaucoup moins vite que le coût de la vie. Concrètement, les allocations familiales sont indispensables pour loger, nourrir, habiller les enfants. Dès lors, il faut prendre maintenant les dispositions nécessaires pour que l'indexation ait lieu comme prévu.

Pendant le débat en commission, on a entendu dans les rangs des Engagés, le parti de la famille, qu'il ne s'agit que d'une différence de quelques euros, soit 10 euros par enfant. C'est facile à dire quand, tous les mois, 7 000 euros arrivent sur le compte en banque. Si vous avez un salaire d'aide-soignante et deux enfants, 20 euros peuvent faire la différence : c'est un pack de six litres de lait, une boîte de six œufs, plus un kilo de farine, plus deux pains, plus 500 grammes de spaghettis, plus 500 grammes de gouda en tranches, plus un kilo de tomates. C'est important pour les familles qui doivent nourrir leurs enfants tous les jours.

Par conséquent, au lieu d'être le parti de la famille, vous êtes le parti qui déploie toute une belle façade d'engagement, mais qui réduit sa capacité à agir immédiatement et repousse les réponses urgentes aux besoins pressants de la population. Surtout que, tout en réduisant et en reportant des budgets pour répondre aux besoins des familles, vous n'avez aucun problème, dans le Gouvernement fédéral dont vous faites partie, à trouver de l'argent pour l'augmentation du budget militaire. Cependant, les tanks et les avions de chasse, cela ne remplit pas le frigo.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Mon premier point concerne la partie du logement, chez Mme Neven, où les chiffres n'ont pas beaucoup évolué. Il y a toujours 45 000 ménages en attente d'un logement public en Wallonie. Que propose ce Gouvernement, aussi bien dans l'ajusté que dans l'initial ? Rien. Il n'y a absolument rien dans votre ajustement budgétaire. C'est même pire puisque, dans l'initial, vous avez coupé 25 % du budget de la construction de logements publics.

À l'époque, Mme Neven nous avait annoncé que le secteur de la construction ne suivrait pas ; un argument que nous avons pu démonter simplement en contactant ce secteur de la construction. Celui-ci nous avait dit être en attente de commandes publiques. Cela fait cinq ans que le secteur est en crise. Le nombre de faillites dans la construction n'a jamais été aussi élevé. La fédération Embuild elle-même tirait la sonnette d'alarme. Pour répondre aux besoins, il faudrait construire 375 000 logements supplémentaires en Belgique d'ici 2030.

Quelle est la part du Gouvernement MR-Engagés ? Rien, zéro, *nada*. Vous avez finalement tout misé sur la main invisible du marché, le même marché qui est à l'origine de la crise du logement. Résultat, les 45 000 familles qui attendent un logement public peuvent continuer à attendre.

Pendant ce temps, puisque vous avez prévu des mesures, vous avez sabré dans les aides à la rénovation : une réduction brutale, sans étude préalable, sans concertation avec les acteurs de terrain. Résultat, vous avez un recours collectif déposé devant le Conseil d'État. Sur le terrain, c'est l'effondrement du secteur de la rénovation. Embuild Wallonie rapporte une chute des demandes de rénovation : 25 % des projets annulés, 37 % revus à la baisse, 21 % reportés. Bref, près de 80 % des chantiers de rénovation sont touchés.

À l'époque, Mme la Ministre a justifié cette réforme en disant que l'ancien système ne permettait pas d'accélérer les rénovations. On restait à 1 % par an au lieu des 4 % nécessaires pour l'objectif climatique. C'est vrai, sauf que votre réforme aggrave les choses avec 80 % des chantiers touchés. Au lieu d'accélérer la rénovation, vous l'avez freinée brutalement. Dès lors, de nombreux ménages doivent renoncer à rénover ou réduisent fortement l'ampleur des travaux. Bref, vous faites pire que votre prédécesseur. Vous agissez comme si la crise du logement n'existait pas. C'est d'autant plus grave parce que l'on perd des années dans nos objectifs climatiques. C'est autant de temps perdu d'ici nos objectifs de 2050.

Comme si cela ne suffisait pas, il faut maintenant ajouter la crise des kots étudiants. Hier, en commission, quand j'ai interrogé Mme la Ministre Neven sur ce sujet, cela a été une séquence assez hallucinante. Je parlais des 70 % de logements étudiants considérés comme insalubres en Wallonie. On va jusqu'à 70 % des logements étudiants à Louvain-la-Neuve. Il y a eu un reportage de la RTBF très édifiant là-dessus. La réponse de Mme la Ministre a été complètement sidérante et totalement à côté de la plaque. D'abord, elle a minimisé la situation en parlant d'un seul immeuble problématique à Louvain-la-Neuve, alors que je lui parlais d'un problème structurel, avec 70 % des logements étudiants touchés. Elle me parlait d'un bâtiment à Louvain-la-Neuve, pour ensuite renvoyer la responsabilité sur les étudiants. « Ils doivent demander une enquête de salubrité avant de louer leur kot », nous dit-elle, après avoir expliqué qu'ils n'ont pas le choix puisqu'il manque des dizaines de milliers de kots en Wallonie. Les étudiants prennent ce qu'ils trouvent. Il vaut mieux un kot insalubre que de ne pas avoir de toit du tout. C'est la simple réalité.

Quand je rappelle qu'il faut construire 70 000 kots d'ici 2030, soit dans moins de cinq ans, elle me répond fièrement que « 770 kots publics qui ont été construits grâce au Plan de relance » ; 770 sur 70 000. C'est tout, il n'y a rien d'autre dans la réponse, pas un mot de plus, pas une proposition pour s'attaquer à la pénurie ou à l'insalubrité.

Ce Gouvernement n'a rien prévu, il s'en remet une fois de plus à la fameuse main invisible du marché pour régler la pénurie de logements étudiants. C'est une logique qui va droit dans le mur : c'est la logique de Mme Neven, du MR et des Engagés.

Au début de la législature, la ministre était claire : « il n'est pas question d'investir trop dans le logement public étudiant, car cela risquerait de faire fuir les investisseurs privés ». Je suis dépité. C'est une déconnexion totale par rapport à la réalité de nos jeunes, par rapport à la réalité de terrain. C'est absolument dramatique.

Mon deuxième point porte sur la question des PFAS. Depuis quelques années, la question des PFAS a enfin pris de l'ampleur. C'est une réalité, on en parle dans le débat public, dans ce Parlement – le PTB n'y est pas innocent. Comme souvent en matière de santé publique, les autorités ont été très lentes, beaucoup trop lentes.

Avec l'arrivée d'un nouveau Gouvernement, on pouvait espérer un changement de cap, une politique ambitieuse protectrice. Aujourd'hui, force est de constater que dans plusieurs communes en Wallonie, beaucoup de familles sont encore dans l'incertitude. Peuvent-elles boire l'eau du robinet, manger les légumes de leur potager ? Rien n'est clair, rien n'est réellement tranché. Dans cet ajustement budgétaire, il n'y a toujours aucune réponse à cette angoisse bien légitime : il n'y a toujours pas de normes contraignantes sur les cas de PFAS les plus dangereux.

On nous parle toujours de cette fameuse valeur cible pour 2028, la seule norme qui est réellement en vigueur, à savoir celle des 100 nanogrammes par litre dans l'eau

potable ; une norme européenne issue d'un compromis avec les lobbies de la chimie et que la présidente de notre Conseil scientifique indépendant a elle-même jugé « sans pertinence scientifique ». Cette norme est déjà appliquée depuis le reportage d'investigation de la RTBF. Ce n'est donc pas une politique très volontariste sur ce point.

Pendant ce temps, il n'y a aucune obligation pour les pollueurs. À Chièvres, cette pollution est connue depuis 2018. Pourtant, il n'y a toujours aucun responsable, aucune responsabilité financière. Ce sont nos intercommunales de l'eau qui doivent prendre en charge des frais. Derrière ces intercommunales, ce sont les citoyens via le coût-vérité de l'eau.

Ici aussi, c'est un double discours qui a atteint des sommets. Dans un reportage de la RTBF, le ministre Coppieters désignait clairement le MR comme responsable du blocage des normes. En commission, le discours était bien différent avec des responsabilités minimisées et brouillées : on couvre le MR plutôt que de le confronter.

Ce flou, ce silence, cette lâcheté ont un prix. Ce prix, ce sont les Wallons qui le paient. Le Gouvernement MR-Engagés qui avait promis qu'il n'y aurait pas de nouvelles taxes a autorisé une augmentation du prix de l'eau pour les ménages à la demande des intercommunales. Ce n'est pas un cas isolé. Pour ce Gouvernement, il est toujours plus simple de faire payer le citoyen que les vrais pollueurs : c'est le cas avec le coût-vérité des poubelles qui explose pour les citoyens ; la taxe carbone qui va amener un surcoût jusqu'à 600 euros par an aux familles pour le chauffage et le carburant. Pendant ce temps, les ultrariches, les plus grands pollueurs, les multinationales continuent comme si de rien n'était.

Pour ce Gouvernement, les « pollueurs-payeurs » pourraient être renommés « citoyens-payeurs ». C'est un principe de fond du MR et des Engagés. Ce ne sont pas les industriels responsables de la production des PFAS qui vont payer, ce ne sont pas les multinationales qui produisent les déchets que l'on met dans nos poubelles et ce ne sont pas non plus les 1 % les plus riches qui polluent 15 fois plus que le citoyen moyen. Non, ce sont les familles, les travailleurs ou ici, les étudiants logés dans des kots insalubres.

Au lieu de s'attaquer aux pollueurs, ce Gouvernement envoie l'addition aux Wallons et aux Wallonnes. Je vais reprendre ce slogan énoncé par Mme Morreale qui est tellement vrai que l'on devrait vous le coller dès que l'on prend la parole : « Faible avec les forts, fort avec les faibles. »

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, cet ajustement budgétaire est avant tout de nature technique. Il a été présenté comme tel. Il permet de redéployer des crédits non utilisés vers des politiques qui en ont davantage besoin, sans modifier l'enveloppe globale ni compromettre une trajectoire initialement prévue : les engagements initiaux, notamment en ce qui concerne le déficit, avec un effort structurel maintenu à 268 millions d'euros pour 2025.

La trajectoire budgétaire est importante, non pas pour le fétichisme des chiffres, mais pour la supportabilité de nos politiques. Continuer à dépenser pour hypothéquer l'avenir de nos enfants ne me semble a priori pas très social.

La mandature précédente a été celle de la multitude de crises, dont celle du covid. Le quoi qu'il en coûte qui fut de mise – et que je ne critique pas particulièrement – a des impacts : la dette a été multipliée par deux, et surtout, le train de vie de la Wallonie n'est pas supportable à moyen terme.

Actuellement, il n'y a plus de crise aussi spectaculaire que celle du covid, des prix énergétiques, de l'afflux des réfugiés ukrainiens ou des terribles inondations dans le bassin de la Vesdre et dans d'autres communes de Wallonie.

Néanmoins, la guerre hybride est en cours : des cyberattaques quotidiennes, dont celle d'avril, particulièrement impactante, ou de manière assez discrète, mais très interpellante, des câbles tranchés en mer du Nord, des navires-espions au large de nos côtes. Cependant, on a l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose.

C'est quand les crises sont plus faibles que nous devons diminuer nos déficits pour absorber les éventuelles prochaines crises – dont la question n'est malheureusement pas si elles vont arriver, mais quand. De fait, c'est un changement de paradigme en Wallonie, où généralement tout ce qui était dépensé devenait un acquis, et il fallait dégager de nouveaux budgets pour relever les nouveaux défis bien réels.

Nous devons oser faire autrement, oser nous remettre en question. Nous devons aussi le faire en accompagnant, en écoutant, en expliquant, en modifiant et en évoluant. Ce que nous devons viser, c'est une Wallonie capable de financer ses ambitions, sans faire peser le poids de la dette et des intérêts sur les générations futures.

La Cour des comptes l'a rappelé en commission : ce n'est pas un scénario catastrophe présenté par une majorité, mais un scénario potentiel. Les citoyens attendent de nous des décisions claires, cohérentes et efficaces pour améliorer leur quotidien.

Nous avons pris des décisions fortes, notamment avec une réforme fiscale qui rend du pouvoir d'achat aux citoyens. Il faut avoir la lucidité de le dire : il n'y a pas de gratuité qui ne se finance soit par un impôt

directement des contribuables, soit par le consommateur.

L'objectif d'atteindre 2 % du PIB consacré à la défense a été pris par la Belgique en 2014, avec un horizon de 10 ans. Pourtant, en 2024, nous n'en étions qu'à 1,3 %, plaçant notre pays parmi les plus mauvais élèves européens, et rendant le choc actuel d'autant plus brutal.

Le contexte géopolitique a provoqué un électrochoc, entraînant une prise de conscience collective quant à la nécessité de renforcer notre sécurité. Non, il ne s'agit pas d'un choix idéologique ou de gaieté de cœur, mais d'une réalité actuelle.

Quand nous disons que des opportunités découlent de cette situation, ce n'est pas parce que nous avons un plaisir quelconque à investir dans une industrie d'armement, mais parce que cette réalité est bien là et que nous avons des entreprises, des industries qui sont présentes sur notre territoire.

Nous sommes encore allés, tout récemment, à la FN à Herstal et nous avons pu voir ô combien il y a une tradition, une fierté, un savoir-faire. Autant que cela puisse profiter à la collectivité pour avoir cette réindustrialisation que nous voulons – je pense – tous ici, autour de cette table et de cette assemblée, et surtout pour augmenter le taux d'emploi.

Augmenter le taux d'emploi, nous voulons le faire également avec la réforme du FOREm, qui accompagnera plus et plus vite les chercheurs d'emploi.

Une première bonne nouvelle de cet ajustement : l'augmentation de 1,8 million d'euros du financement des SAACE, ces structures qui jouent un rôle fondamental à double titre : elles soutiennent à la fois la création d'entreprises et la réinsertion socioprofessionnelle. Malgré les défis auxquels elles sont confrontées, leurs résultats sont remarquables : 85 % des entreprises accompagnées sont encore actives après trois ans et 75 % après cinq ans, soit des taux bien supérieurs à la moyenne. De plus, le coût par création d'entreprise y est le plus faible du secteur.

En outre, nous nous réjouissons également de voir que les APE « Petite enfance » recevront des moyens complémentaires afin d'assurer des moyens humains pour accompagner la création de places dans les crèches.

Les 23 millions d'euros supplémentaires pour les crèches sont indispensables pour faire face aux réalités du terrain, notamment l'augmentation des coûts de la construction, et permettre, ainsi, d'atteindre l'objectif ambitieux de créer 5 000 nouvelles places sur la mandature. Sans cet investissement supplémentaire, de nombreux projets n'auraient pu voir le jour. Or, il est largement établi qu'investir dans les crèches, c'est investir dans l'avenir. Un enfant qui va en crèche aura en moyenne un vocabulaire plus riche qu'un enfant qui n'y va pas. Il est prouvé que les cinq premières années sont déterminantes pour le cerveau d'un enfant. Permettre un accès à la crèche est bénéfique, particulièrement pour les familles les plus précarisées. L'accès à la crèche est également déterminant pour le volet de l'égalité hommes-femmes et l'accès à l'emploi pour les familles monoparentales. Bien souvent, les territoires qui ont le moins de places en crèche sont ceux qui ont les taux de chômage les plus élevés.

Ces dossiers sont à soutenir ; ce ne sont pas que des dépenses, mais des investissements rentables sur beaucoup de critères. Nous soutenons le volontarisme du Gouvernement et de la ministre Valérie Lescrenier pour mener à bien ces objectifs et cette ambition.

Une autre bonne nouvelle concerne la biodiversité, qui se verra renforcée de 5 millions d'euros. Ces fonds représentent une réponse concrète aux enjeux de protection de notre biodiversité et une démonstration que notre action politique se veut au service du vivant. La biodiversité doit être renforcée avec lucidité et pragmatisme, notamment en se focalisant sur des actions concrètes liées à la restauration des écosystèmes. Ce n'est pas du luxe étant donné que plus de 90 % des écosystèmes wallons sont dans un état défavorable de conservation. De plus, l'entièreté des moyens dégagés sera mobilisée, ce qui tranche par rapport aux exercices précédents.

Autre sujet de vigilance : la cybersécurité. La récente intrusion dans les systèmes du SPW a montré l'ampleur du risque et mis en lumière notre vulnérabilité. Nous sommes entrés dans des formes de guerre hybride où l'attaque informatique peut désorganiser des services publics, des entreprises, des communes ou des hôpitaux. Bien sûr, nous saluons les moyens dégagés après la cyberattaque pour y répondre le plus rapidement et le plus efficacement possible. Nous insistons également pour que ce risque soit pleinement intégré à nos politiques économique et numérique, que ce soit pour les entreprises ou pour l'ensemble des pouvoirs locaux ou des collectivités. Eux aussi, il faut les aider à se défendre, à se prémunir et à réagir.

Dans un contexte économique et géopolitique instable, avec une inflation persistante, une croissance au mieux en berne et des tensions internationales, la stabilité de notre trajectoire budgétaire est essentielle.

Néanmoins, l'effort budgétaire permet de concrétiser des réformes majeures. Nous en avons parlé, la réduction à 3 % des droits d'enregistrement permet à de nombreux Wallons, notamment les jeunes, d'accéder plus facilement à la propriété. Chacun sait combien devenir propriétaire constitue un levier. Le temps long permettra d'évaluer le bien-fondé de cette mesure.

La réforme de la taxe de mise en circulation va dans le même sens. Elle vise l'équité sociale et la transition écologique, en tenant compte de la réalité des familles monoparentales et des familles nombreuses, en encourageant des véhicules plus légers et moins polluants.

Ces réformes contribuent concrètement à améliorer la vie des citoyens de la classe moyenne, tout en poursuivant des objectifs durables. Elles montrent que rigueur, écologie et solidarité peuvent aller de pair.

Cet ajustement budgétaire ne remet pas en cause les grandes orientations du Gouvernement. Au contraire, il les confirme. L'opposition veut sans doute les dénoncer. Il est important d'avoir un gouvernement qui puisse travailler dans la longueur, avec un cap qui s'imprime et qui marque là où il a envie d'aller. Il s'agit de soutenir les transitions essentielles, de préserver nos services publics et de garantir que chaque euro investi serve réellement le bien commun.

En matière de services aux citoyens, nous soulignons l'aide apportée aux zones de secours : 19 millions d'euros supplémentaires, répartis de manière plus transparente, via des conventions encadrées, avec la participation des provinces. Notre Région se dote de leviers clairs pour accompagner les zones dans leurs missions essentielles. Actuellement, il y a des incendies ravageurs dans le sud de la France. Nous voyons combien nos services de secours devront potentiellement être rappelés pour endiguer ce risque chaque année plus important, et ce, tout en garantissant une utilisation rigoureuse des deniers publics.

Je souligne également, comme dans le budget initial, les moyens alloués à la santé. Ces moyens sont immunisés et ceux consacrés à la prévention sont doublés. La Wallonie montre qu'elle peut avancer de façon responsable et cohérente au service de l'intérêt général. Rigueur et humanité, je vous en ai déjà parlé.

Je souhaite aussi attirer l'attention sur l'augmentation de 13 % des crédits consacrés au bien-être animal, avec de nouvelles initiatives confiées principalement aux pouvoirs locaux. Le vivant, c'est aussi le bien-être animal. En cela, nous nous réjouissons de l'ambition affichée du ministre-président pour cette compétence ô combien sensible.

Concernant les primes Énergie, nous en avons déjà parlé et je pense que nous continuerons à en parler dans cette assemblée ou lors des différentes commissions. Oui, il y a eu une bulle. Oui, le Gouvernement a réagi rapidement pour limiter l'hémorragie budgétaire. Il était nécessaire d'ajuster, tout en préparant une réforme mieux ciblée et plus efficace, annoncée pour 2026. Je rappelle que, malgré la réforme du système, nos aides restent les plus généreuses du Royaume.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, les élections sont derrière nous depuis plus d'un an. Il est temps, selon moi, de sortir des slogans. Après cinq années de crise, après cinq années où le « quoi qu'il en coûte » fut de mise, nous devons revenir vers une trajectoire budgétaire soutenable. L'effort est important dans toutes les couches de la population, c'est vrai.

Notre taux d'emploi doit augmenter. Notre attractivité pour les investissements étrangers doit augmenter. Nous ne connaissons ni la prochaine crise ni sa hauteur. Notre autonomie militaire européenne est un nouveau défi. Notre protection en termes de sécurité en est un autre.

Après avoir ouvert tous les robinets financiers pour absorber les crises, nous devons être plus efficients, tout en étant humains et à l'écoute. Loin des postures, le Gouvernement et la majorité y travaillent ardemment et intensément. La majorité Azur soutient et l'encourage.

Les Engagés continueront à allier cette responsabilité, ce courage de changer, à aider les Wallonnes et les Wallons à relever les grands défis personnels et collectifs. Vive l'Union européenne, vive la Belgique, vive la Wallonie, vive les Wallons !

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – En préambule, nous pensons nécessaire de rappeler que le contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement est un principe fondamental de notre démocratie. Le Parlement cherche à comprendre, à mettre en lumière certains enjeux qui, parfois, n'apparaissent pas de prime abord, à questionner des impacts trop peu considérés, à rappeler des engagements pris devant la population, à débusquer des contradictions, à confronter le Gouvernement aux faits, bref, à challenger l'action du Gouvernement.

Le budget, comme l'ajustement budgétaire, est un moment privilégié pour ce faire. Les parlementaires ont d'ailleurs des prérogatives particulières qui, fort heureusement, ne sont pas soumises à la loi de la majorité. C'est rappeler un ou une ministre lorsque c'est nécessaire, c'est également pouvoir solliciter l'appui de la Cour des comptes. Ceci n'a de sens que si le Gouvernement respecte son devoir de vérité.

Cet ajustement, c'est aussi le premier anniversaire du Gouvernement. Il faut malheureusement constater que la Wallonie n'est pas à la fête. C'est un euphémisme. La grande régression domine sur un grand nombre de plans.

Contrairement au Gouvernement et à la majorité, nous ne pensons pas que l'ajustement soit technique. Il est certes modeste dans les modifications qu'il porte, mais il est finalement très politique puisqu'il confirme un certain nombre de mauvais choix du budget initial. Nous cherchons donc à challenger l'action du Gouvernement et, parfois, cela donne des résultats qui se voient. Nous commencerons par ces évolutions positives, même si elles sont insuffisantes.

Nous avons crié au secours face aux coupes claires dans la préservation et la restauration de la nature. La ministre de la Ruralité a d'abord tenté de contester l'analyse et de noyer le poisson ; le Gouvernement a finalement fait un premier pas en rendant cinq des 18 millions d'euros qu'il avait retirés à l'initial. Nous avons aussi pointé la réduction des moyens pour l'allocation loyer. Le Gouvernement a finalement reculé dans sa volonté de supprimer ce dispositif de justice sociale – en tout cas provisoirement – en rétablissant les crédits pour assurer les paiements. Le Gouvernement a aussi rendu 1,6 million d'euros pour les structures d'autocréation d'emploi après en avoir retiré 2,8. Il apporte un complément utile pour les crèches. Il a également engagé 10 millions d'euros pour la cybersécurité pour tenter de rattraper le retard pris à ce sujet par rapport à l'augmentation de la menace.

Nous voulons donc reconnaître positivement ces corrections, mais elles sont malheureusement homéopathiques. Dès lors, le mouvement qui domine, ce n'est pas la fête. Avec cet anniversaire du Gouvernement, c'est la grande régression qui est en cours depuis un an, notamment en matière de politique climatique – enjeu qui a ostensiblement quitté les priorités du Gouvernement. Le plan Air-Climat-Énergie a été d'abord mis au frigo pendant longtemps avant d'en sortir avec une prétendue priorisation, sans chiffres, sans calendrier, sans moyens.

C'est aussi le PSC – le Plan social pour le climat – qui devrait être un outil majeur dans l'accompagnement face à la taxe carbone, décidée au niveau européen et d'ailleurs déjà transposée par cette majorité – il faudra prévenir votre président de parti –, qui va représenter un impact de plusieurs centaines d'euros par an pour les ménages. Cet outil, le Plan social pour le climat, est réduit à cinq puces dans un communiqué. Cinq toutes petites puces qui prennent moins de place que les commentaires que les ministres y ont formulés.

La coalition Bleu pétrole retire aussi à nouveau 16 millions d'euros aux investissements d'infrastructures dans les transports en commun, ce qui s'ajoute à la baisse globale de 35 millions d'euros portée à l'initial. Tout est gelé à l'OTW puisque les extensions du tram ont été abandonnées ; les bus à haut niveau de service, manifestement, cela ne bouge plus ; le redéploiement de l'offre est à l'arrêt, et parfois même des projets plus modestes – l'information à bord des bus, par exemple, est également au frigo.

Le Gouvernement avait diminué par deux les investissements pour le vélo à l'initial. Rien de neuf ici, si ce n'est l'opération appelée « Printemps du vélo », qui a manifestement surtout pour but de cacher l'hiver du Gouvernement au niveau des modes actifs.

En matière de primes Énergie, le Gouvernement doit bien sûr couvrir l'appel d'air qu'il a lui-même produit avec sa communication désastreuse sur la possible suppression des primes depuis qu'il est en place. L'horizon reste totalement incertain. Le secteur a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme quant à la chute brutale de son activité, de ses carnets de commandes – plus de 70 % liés à cette gestion par le chaos. Le calendrier des obligations de rénovation reste quant à lui également dramatiquement en attente.

La suppression annoncée des subsides POLLEC pour les communes est un nouveau coup contre l'enjeu climatique. Au passage, il n'y a toujours pas de nouvelles non plus de la consigne sur les canettes, enterrée par la Déclaration de politique régionale. Il n'y a pas plus de vision structurée en matière d'adaptation climatique. Le schéma Vesdre prend la poussière sur une armoire. Le Labo-Vesdre reste dans les limbes.

Le Gouvernement n'entend pas permettre, par exemple, que le Foyer fleronnais garde les subsides qu'il a promérités pour construire de nouveaux logements ailleurs qu'en zones inondées. C'est insensé, car le dérèglement climatique illustre de plus en plus souvent sa réalité : ses morts silencieuses, ses ravages, ses dommages. Cela n'est malheureusement qu'un avant-goût. Le pire reste à venir.

La trajectoire actuelle nous conduira, dans quelques années, si les choses restent en l'état, à un monde à +2 degrés, et l'emballement suivra si cela ne bouge pas davantage. On va continuer à dériver vers un monde à +3 degrés. C'est possible, mais, heureusement, encore évitable.

Je veux mettre en exergue la communication que l'Agence wallonne de l'air et du climat a présentée il y a quelques semaines, avec une somme de connaissances exceptionnelles, pour montrer l'augmentation des pluies intenses et, dès lors, les risques en matière de débordement autant que de ruissellement. Cela concernera 500 000 ménages dans notre Région. Ce sont aussi les sécheresses et les vagues de chaleur. On parle d'un mois par an dans un monde à +3 degrés. Une forme de normalité, ce sont également les risques d'incendies de forêt. Tant le recul que le statu quo sont absolument irresponsables.

C'est la grande régression en matière de politique de la nature et de la biodiversité, une politique qui passe par la fenêtre depuis un an. Ma collègue, Céline Tellier, développera cet enjeu.

La politique en matière d'économie et d'emploi est à l'avenant. Le Gouvernement veut casser une série d'outils, en particulier dans l'insertion socioprofessionnelle, sans évaluation et même sans logique, si nous pensons au tsunami qui arrive avec le plan d'exclusion du chômage. Les professionnels qui sont là pour aider ces personnes exclues sont eux-mêmes mis en tension pour leur propre emploi. Les gens vivent dans la peur du lendemain. Ma collègue,

Bénédicte Linard, reviendra sur cette problématique, autant que sur la santé.

Au-delà, si nous avons eu une discussion utile sur la feuille de route de Wallonie Entreprendre, la politique économique du Gouvernement reste peu perceptible. Il y a des accents opportunistes visant le soutien de tel ou tel secteur porté par la conjoncture. Le Gouvernement parle aussi de numérique, mais le décret voté par cette assemblée, il y a presque trois ans, sur l'*open data* n'est toujours pas mis en œuvre. Comprenne qui pourra.

Pendant ce temps, la grille des critères ESG de Wallonie Entreprendre – ces critères pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises – a été reléguée à la périphérie du processus de décision de cet organisme. Nous le regrettons vivement.

De même, le Gouvernement a annoncé, avec Wallonie Entreprendre, une enveloppe de 50 millions d'euros par an pour la transition énergétique des entreprises. C'est deux fois moins, par exemple, que ce qui a été fait en 2023. C'est la grande régression à nouveau, alors que sortir de la dépendance fossile n'est pas seulement un enjeu écologique, c'est d'abord un enjeu de souveraineté économique.

Relevons encore au passage l'insuffisance des crédits pour les primes à l'investissement en faveur des PME et leur encours endémique. La Cour des comptes annonce le report des dossiers à 2026, au point que cela pourrait représenter la totalité du budget 2026, uniquement avec les dossiers venant des exercices antérieurs.

La grande régression est présente en matière de logement et de justice sociale. Les coupes faites par le Gouvernement dans les outils de la politique du logement – qu'il s'agisse des prêts sociaux, de la construction de logements publics ou encore du secteur de l'aide aux personnes sans abri – ne sont en rien corrigées avec cet ajustement. Le Gouvernement valide, au passage, le report de l'indexation des allocations familiales, ce qui est contraire aux engagements qui avaient été pris.

Les effets concrets du définancement des associations sont en train de se traduire sur le terrain. Beaucoup, dans les associations, ne voient toujours pas clair sur le financement de 2025, alors que la moitié de l'année est passée, quand il n'y a pas, en plus, un retard de paiement dans certaines compétences pour les subventions 2024 qui sont dues. Cela signifie qu'une série de personnes sont en préavis à titre conservatoire, entraînant des départs, une perte d'expertise et des dégâts humains.

Le Gouvernement se réfugie derrière ses objectifs de simplification et de vision pluriannuelle. Ce sont des objectifs bienvenus, mais cette volonté de définancement est totalement asphyxiante.

La situation budgétaire est critique et cette réalité demande la plus grande attention. C'est aussi le mantra de la majorité pour justifier ses coupes budgétaires. Le Gouvernement, jamais avare d'une contradiction totale, augmente le déficit SEC avec son budget 2025. Le déficit augmentait déjà de 70 millions d'euros par rapport à 2024 lors de l'initial et l'ajustement détériore encore la situation. En effet, s'il y a bien quelques millions facialement en réduction de ce déficit, le Gouvernement, dans le même temps, chipote avec les estimations de certaines recettes. C'est le cas des recettes en matière de droits d'enregistrement, où il ne tient pas compte de l'estimation du SPF Finances, qu'il considère pourtant pour l'ensemble des autres paramètres. La Cour des comptes a relevé un différentiel de 39 millions d'euros.

Derrière cette étrange réalité, où le MR et les Engagés agitent l'épouvantail de la Grèce et justifient leur politique d'austérité sur la base de cette situation budgétaire critique, il y a une réforme fiscale mal calibrée, d'un coût supérieur aux économies faites et qui, de surcroît, augmente les inégalités.

À cet égard, une nouvelle pièce doit être ajoutée au dossier. Après les données des notaires et l'alerte du secteur de la construction il y a quelques jours, le pôle Logement du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a remis un avis d'initiative qui pointe notamment les effets d'aubaine et l'absence de lien avec les obligations énergétiques, comme nous l'avions fait vivement, mais sans succès, lors du débat à ce sujet. Le pôle appelle à des adaptations rapides.

Je cite deux passages : « Afin d'éviter les effets d'aubaine, et au nom de l'équité fiscale, le pôle Logement regrette l'absence d'un ou de différents plafonds de revenus au-delà desquels le taux réduit de droits d'enregistrement ne serait plus accordé ». On a en tête ces immeubles de 800 000 à 1 million d'euros qui génèrent des gains pour les intéressés de 80 000 ou 90 000 euros. C'est tout à fait inéquitable.

« Afin de limiter les effets indésirables liés à la hausse de prix immobiliers et de stimuler la rénovation énergétique du parc immobilier, le pôle Logement propose de lier l'accès au taux réduit de droits d'enregistrement de 3 % à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique des logements aux moments charnières et d'instaurer un calendrier obligatoire de rénovation ».

Ce n'est donc pas un outil partisan, mais un outil large, pluraliste et officiel, qui fait des propositions claires par rapport à cette réforme. Nous nous rappelons des conditions dans lesquelles a été adopté le décret le plus cher de la législature, à savoir sans aucune évaluation. Il est assez sidérant qu'une mesure prise au nom de l'accès au logement n'ait pas été soumise au pôle Logement.

Parmi les étrangetés du budget figure cet emprunt de 700 millions d'euros conclu pour 18 ans à un taux supérieur à 4 %, c'est-à-dire supérieur au taux moyen des emprunts 2024, alors que nous sommes pourtant dans une tendance à la baisse des prêts par rapport à 2024, avec huit baisses consécutives du taux directeur de la Banque centrale européenne.

Nous savons que le taux directeur de la Banque centrale européenne n'est pas le taux OLO, mais il exprime néanmoins cette tendance baissière. Nous connaissons l'écart entre le taux que reçoit l'État fédéral et celui que paie la Région wallonne. Nous sommes conscients qu'un taux sur 18 ans est plus cher qu'un taux sur 10 ans. Il n'empêche que la question demeure : pourquoi se financer à un taux si élevé et pourquoi le faire sur une durée aussi longue, alors qu'il est si cher ?

Ailleurs, au niveau fédéral, le MR et les Engagés appauvrissent la Wallonie. Le Gouvernement regarde sans rien faire. Le plan d'exclusion du chômage aura un impact beaucoup plus important en Wallonie et les moyens des CPAS sont insuffisants. Le Gouvernement laisse faire. Comme si l'anxiété ne suffisait pas, le Gouvernement en profite pour attaquer l'action sociale sur un autre front, avec la menace d'absorption des CPAS par les communes. C'est bien le moment. L'impact d'une réforme fiscale fédérale est estimé à 270 millions d'euros pour les finances régionales. Le Gouvernement laisse faire.

C'est encore la folie en matière d'augmentation des dépenses militaires à 5 % du PIB avec les risques pour les finances régionales. À cet égard, je veux formuler un *warning* nouveau parce que le ministre-président, que j'ai pu interroger lundi à ce sujet, a été beaucoup moins assertif que son collègue, le ministre de l'Économie, quelque temps avant, en indiquant « qu'il est difficilement envisageable de consentir à de nouvelles charges ». Ce n'est pas difficilement envisageable ; ce n'est juste pas du tout envisageable que la Wallonie puisse suivre cette hystérie collective.

La Wallonie n'est pas à la fête non plus sur le plan de la gouvernance publique. C'est à nouveau un euphémisme. La coalition bleu pétrole avait décidé de blackbouler, de dégommer les conseils d'administration avant terme et sans motif, sans aucun égard pour le travail en cours, avec des administrateurs, des présidents et même des présidents réformateurs mis de côté. Cela continue, manifestement, avec des pratiques d'autopromotion totalement invraisemblables. Comment le Gouvernement peut-il laisser passer de telles pratiques ? Comment peut-il se laisser abîmer de la sorte jusqu'à une forme d'écœurement ?

Le Gouvernement a également programmé le démantèlement du certificat de management public, annonçant le retour de la « république des copains ». Les autodésignations qui ont été annoncées hier montrent toute l'importance de conserver ce garde-fou et l'immense danger que représente sa suppression, lorsque certaines personnes n'ont manifestement aucun contre-pouvoir par rapport à leurs desseins les plus égocentrés.

Le Gouvernement multiplie aussi les décisions brutales. Je pense par exemple à ce qui se passe pour les cellules de reconversion, à ce qui se passe dans les médias de proximité. Pendant ce temps-là, le dialogue social, au niveau wallon, est en état de quasi-mort clinique.

C'est dans ce contexte, qui n'est pas à la fête, qu'il faut encore aborder l'affaire de la ministre Galant et des loyers oubliés.

J'ai formulé la question tout à l'heure : comment expliquer qu'une dépense aussi prévisible et aussi inéluctable que le paiement des loyers des bâtiments publics ait pu être oubliée et donne lieu ensuite à une augmentation de 42 %, soit 9 millions d'euros ? La question, au point de part, a une portée, somme toute, limitée. Je peux même entendre que c'est une question technique. Effectivement, cela fait partie des très nombreuses questions que ce Parlement pose pour éclairer les enjeux, mieux comprendre et permettre au Gouvernement de s'expliquer.

La ministre a alors imputé à l'administration cette erreur de 9 millions d'euros, en affirmant qu'elle n'avait fait que reprendre telles quelles les estimations de l'administration. Mme Tillieux, tout à l'heure, a lu expressément le compte rendu. Je ne vais pas le refaire, puisque c'était une lecture mot pour mot de la réalité des faits.

Grâce à l'intervention de la Cour des comptes – et nous la remercions encore –, nous avons pu examiner ces documents, d'abord acceptés, puis refusés par la ministre, et ces derniers indiquent que les explications sont totalement fausses. Elles sont totalement contredites. La ministre a donc menti devant ce Parlement et elle a ensuite tenté de le dissimuler.

La ministre a empiré encore sa situation avec son communiqué, jeudi dernier, dans lequel elle s'enfonce dans une réalité alternative. C'est une communication « à la Trump » en réalité, où il y a une série d'informations qui sont intéressantes par rapport au dossier, qui auraient pu être données en commission, mais où, en même temps, elle fait semblant qu'elle n'a pas dit ce qu'elle a dit, ce que tout le monde peut pourtant lire dans le compte rendu, elle n'y répond donc en rien.

Je veux m'adresser ici au ministre-président et j'aurais aussi envie de m'adresser au vice-président du Gouvernement, qui ne me fait pas l'honneur de m'écouter, et qui, il n'y a pas si longtemps, tenait encore le rôle du devoir de vigilance dans cette assemblée.

Monsieur le Ministre-Président – M. Desquesnes nous entendra peut-être à distance ou nous lira –, estimez-vous acceptable qu'un ou une membre de votre Gouvernement rejette sur son administration la responsabilité de ses propres erreurs ? Estimez-vous acceptable qu'un ou une membre de votre Gouvernement mente contre toute évidence, qui plus est, devant le Parlement ? Estimez-vous acceptable qu'un ou une membre de votre Gouvernement tente de dissimuler la réalité des faits en embrouillant les explications, en refusant l'accès aux documents nécessaires à la clarification des enjeux et en s'enfonçant ensuite dans un monde parallèle ?

À partir d'une question qui est effectivement de portée très limitée et même technique, on en arrive à des questions de principe essentielles, parce que nous pensons que ce n'est absolument pas acceptable. Chaque ministre est tenu à un devoir de vérité dans les réponses qu'il formule aux interpellations et aux questions parlementaires. Sinon, comment le Parlement pourrait-il fonctionner et exercer son rôle avec un ministre, en l'espèce une ministre, qui lui ment et qui, en outre, nie l'évidence et fait semblant de rien ? C'est juste insupportable.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Chers collègues, si le budget ajusté présente peu de mouvements par rapport au budget initial, il est éminemment politique. Il est le miroir des intentions politiques du Gouvernement, du MR et des Engagés, intentions qui restent dès lors inchangées par rapport au budget initial ; ce qui est extrêmement problématique, particulièrement en matière d'emploi et d'accompagnement des plus fragiles.

Personnellement, j'ai été assez choquée des propos totalement hors-sol du MR aujourd'hui en séance à ce sujet. Si je devais résumer tout cela en un mot, le seul qui me vienne en tête aujourd'hui, c'est la notion d'exclusion. En continuant de foncer tête baissée dans la ligne fixée dans votre budget initial, à savoir le définancement du secteur de la formation et de l'emploi, avec la réduction linéaire de 2 % du budget des centres d'insertion socioprofessionnelle, la non-indexation de leur budget, mais aussi le moratoire sur l'agrément des opérateurs Digistart, la menace sur les cellules « Coup de boost », la réforme incompréhensible des cellules de reconversion qui ramènent pourtant les travailleurs et travailleuses victimes de faillites vers l'emploi durable, la réduction de la dotation à Lire et Écrire Wallonie, la suppression des financements aux structures collectives d'enseignement supérieur, les SCES, comme par exemple l'e-campus de Tournai qui a accueilli et formé en 2024 près de 2 500 apprenants, et particulièrement dans la cybersécurité, qui tient à cœur certains des orateurs aujourd'hui. Tout cela en fonçant tête baissée sans écouter les acteurs de terrain qui, au quotidien, font en sorte de raccrocher celles et ceux qui ne sont plus dans une dynamique d'emploi.

Vous êtes en train de renforcer l'exclusion de toute une série de profils qui ont pourtant bien besoin de cet accompagnement. Avec vos réductions budgétaires déjà opérées en 2025, des personnes œuvrant dans ce secteur ont dû être licenciées. Certaines s'en vont de peur d'être les suivantes. On perd donc un savoir-faire et une expertise dont la plus-value est reconnue. On perd des emplois au lieu d'en créer.

C'est incompréhensible face à votre prétendu objectif d'atteindre 80 % de taux d'emploi. Vous êtes en train de casser les outils qui permettent aujourd'hui de vous aider à tendre vers cet objectif. Je parle d'emplois durables et de qualité. C'est incompréhensible aussi parce que c'est entre autres cette précarisation de l'emploi, la non-qualité de ceux-ci, la perte de sens dans des fonctions en pénurie, souvent d'ailleurs au service des autres, qui amènent au décrochage, au mal-être, à la dégradation de la santé mentale, aux maladies de longue durée.

Dès lors, à force d'épuiser les corps et les esprits, comment pourrait-on blâmer celles et ceux qui jettent l'éponge ? Pour les raccrocher, nous avons besoin de ces acteurs du monde de l'insertion socioprofessionnelle. Nous avons besoin de ces outils qui vont d'abord soigner, atténuer la colère de celles et ceux qui ont perdu leur job lors de faillites, mais aussi soigner le manque de confiance en soi, souvent développée sur les bancs de l'école. Nous avons besoin de travailleuses et de travailleurs expérimentés qui vont former celles et ceux qui n'ont jamais obtenu leur CEB, leur CESS ou une certification de qualification.

Enfin, c'est incompréhensible, parce que vous avez choisi de modifier dès à présent et profondément le paysage de l'insertion socioprofessionnelle, alors qu'au Fédéral, vos partis – les mêmes – ont décidé en parallèle d'exclure un nombre important de travailleuses et de travailleurs du chômage, et de revoir la législation en matière de maladie de longue durée.

Vous allez exclure plus de monde, mais avec moins d'outils pour les remettre au travail ou sur le chemin de l'emploi. Si ce n'est pas par aveuglement idéologique, voire cynisme, je ne vois pas ce qui a pu guider ces choix qui n'ont absolument aucun sens.

Je reviens à cette notion d'exclusion. À côté du fait de casser les outils pour raccrocher les exclus, vous cassez aussi les outils qui permettent de garder un peu de dignité chez les personnes à la marge de notre société. Les sans-chez-soi vont eux aussi trinquer avec votre Gouvernement MR-Engagés. Ils sont plus ou moins 20 000 en Wallonie, dont un quart sont des enfants.

Pourtant, votre Gouvernement a décidé de réduire les budgets des structures qui les accompagnent dès le

budget initial 2025. Votre budget ajusté ne corrige pas le tir. En effet, le secteur de l'aide aux personnes sans abri – que ce soit les maisons d'accueil, de vie communautaire, les abris de nuit, les centres de service social, les relais sociaux – a vu son budget fortement raboté.

Votre budget ajusté, malgré les cris d'alerte des travailleuses et des travailleurs sociaux, malgré les cris d'alerte du secteur non marchand dans son ensemble, confirme votre volonté d'exclure et de laisser tomber les plus fragilisés.

Si c'est cela être libéral, je ne vois pas de quoi être fier. C'est encore pire pour les Engagés qui ont fait croire qu'ils allaient protéger, alors qu'ils s'attaquent aux plus précarisés. Non, les électeurs n'ont pas voté pour cela. Je le redis : le budget ajusté de votre Gouvernement MR-Engagés qui ne réajuste pas grand-chose de l'initial augmente les inégalités et les injustices en Wallonie.

Je terminerai par ce qui a trait à la protection de la santé des Wallonnes et des Wallons. Les auditions que nous menons pour le moment en Commission de la santé et de l'agriculture mènent à une évidence : nous devons agir encore plus et mieux quant aux polluants éternels que sont les PFAS, les TFA et les autres molécules toxiques. Une des façons de soutenir une agriculture moins consommatrice de pesticides de synthèse est de développer des filières de consommation alimentaire qui assurent une stabilité de la demande de cette alimentation saine.

Ajouter l'objectif de 30 % de consommation bio à l'objectif de 30 % de production bio, c'est à cela que nous devrons arriver. Cependant, votre budget ajusté ne modifie pas les lignes budgétaires en la matière. Il faudrait pourtant une montée en puissance pour soutenir l'alimentation bio et locale dans toutes les cantines collectives : crèches, cantines scolaires, maisons de repos. Il faut que cela fasse partie de votre budget 2026.

Je ne reviendrai pas sur les principes de précaution et l'interdiction à mettre en œuvre en matière de polluants éternels, même si cela devient urgent.

Puisque nous nous exprimons aujourd'hui sur le cadre budgétaire de la Wallonie, en matière de PFAS, nous avons tout à gagner en travaillant sur deux axes. Premièrement, il convient d'interdire à la source pour ne plus devoir déployer des dispositifs onéreux, mais indispensables en aval des sources de pollution. Nous ferions des économies. Comme deuxième axe, si nous avancions en matière d'identification des responsables des pollutions, nous pourrions appliquer le principe de pollueur-payeur et réaffecter, par exemple, ces sommes dans l'accompagnement des victimes, mais aussi la dépollution là où c'est encore possible.

En résumé, moins d'exclusion et plus de protection, c'est ce que l'on attend de vous.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Parmi les coupes les plus sévères que vous avez infligées, Mesdames et Messieurs les Ministres, sur le plan budgétaire, il y a le budget nature de la Région. On se souviendra que vous avez tenté, Madame la Ministre, lors de l'initial 2024, plusieurs tours de passe-passe, renvoyant d'abord la patate chaude à votre collègue de l'Environnement qui l'a refusée tout net, parlant ensuite d'une allocation exceptionnelle donnée par le précédent Gouvernement et vouée à disparaître, alors qu'il s'agissait des budgets annuels, et pas du tout du Plan de relance ou de budgets extraordinaires, utilisant enfin la carte d'une prétendue nouvelle enveloppe budgétaire qui allait tout arranger, celle de la PAC, qui est enveloppe fermée, je vous le rappelle, et ainsi, par magie toujours, résorber la coupe à blanc de 75 % du budget que vous aviez décidé de faire subir à la nature en Wallonie.

À la suite de la mobilisation de nombreux acteurs associatifs et de la pression politique et médiatique, vous avez, trop légèrement, changé votre fusil d'épaule à l'ajustement budgétaire, pour en arriver, non plus à -75 %, mais à -55 % de votre budget « Nature » par rapport au budget initial 2024. En ce sens, vous tentez quelque peu de rectifier votre erreur, et c'est positif. Malheureusement, c'est très largement insuffisant. En effet, les conséquences de vos choix politiques se font d'ores et déjà sentir. La liste suivante n'est pas exhaustive.

D'abord, sur le suivi scientifique de l'état de la biodiversité en Wallonie, on nous avait dit que c'était un Gouvernement qui voulait mesurer, évaluer et suivre ses politiques publiques. Vous amputez le bras administratif et scientifique indispensable pour le faire, le DEMNA, de 1 million d'euros. Les universités actives en la matière perdent également 700 000 euros.

Ensuite, sur les actions concrètes qui protègent et qui restaurent la nature et la biodiversité, vous réduisez sensiblement les budgets consacrés aux réserves naturelles ou encore ceux voués à l'entretien des forêts publiques domaniales. Pour la gestion des parcelles Natura 2000, le budget passe de plus de 1 million d'euros en 2024 à 25 000 euros seulement à l'ajustement 2025.

Vous guillotinez purement et simplement le programme BiodiverCité à l'échelon communal. Il passe de 2,6 millions d'euros en 2024 à 52 000 euros seulement à l'ajustement 2025. Autant le dire tout net, c'est la fin de la prise en compte de la nature et de la biodiversité à l'échelle communale, ou bien les communes devront le financer elles-mêmes.

À l'heure où nous avons plus que jamais besoin de fraîcheur – les derniers jours caniculaires nous le rappellent –, vous diminuez de 72 % les aides aux communes pour aménager des espaces verts publics.

Vous scalpez le programme Yes We Plant, pourtant salué de toutes parts et particulièrement efficace.

En outre, vous divisez par deux le budget de formation aux enjeux de la biodiversité. Parmi les propos de certains de vos collègues, députés MR, on se souviendra des protistes de M. Evrard, qui nous disait que la biodiversité se portait bien. Il y a pourtant encore du travail, je vous l'assure.

La ruralité est tout aussi impactée par vos décisions. C'est étonnant pour un parti comme celui des Engagés ou comme celui du MR, qui se veulent défenseurs de la ruralité. Les parcs naturels ont perdu, dans votre budget ajusté, plus de 800 000 euros de budget de fonctionnement, 70 % pour leur budget « projets nature ».

Vous nous avez dit avoir obtenu des budgets à l'ajustement – 1,2 million d'euros – pour rectifier votre erreur à l'initial. Cependant, vous n'avez pas été capable de nous citer les lignes budgétaires concernées lors des débats. Ce n'est pas faute d'avoir posé et reposé la question. Vous nous avez dit que l'on aura une réallocation de budget du Plan de relance – qui n'est pas prévu pour cela – pour financer les parcs naturels. Le Plan de relance est un budget qui va se clôturer l'année prochaine. Vous ne financez absolument pas ces parcs de manière structurelle.

Les PCDR – les plans communaux de développement rural –, chers à de nombreux députés ici présents – je peux en témoigner –, se voient, quant à eux, amputés de 4 millions d'euros.

Pour la suite, il n'y a toujours rien de clair pour :
- la pérennité des parcs nationaux ;
- le soutien à la transition agricole avec le programme Terraé, dont nous parlons souvent dans les auditions sur les pesticides ;
- l'abandon pur et simple du projet « Forêt résiliente ».

Au-delà de ces différents projets, il y a celles et ceux qui, derrière ces projets, les portent sur le terrain. Vous avez rectifié quelque peu le budget du DNF, mais beaucoup d'organisations actives en matière de nature et d'environnement voient leur budget amputé. Or, le secteur associatif, environnemental en particulier, joue un rôle essentiel en Wallonie. Ces associations servent des missions d'intérêt général et de bien commun qui se voient à présent menacées.

Malgré ces missions essentielles, les associations, que ce soit en environnement ou dans d'autres domaines, sont prises pour cible par votre Gouvernement. Ici, en matière de nature, pour 2025, certaines subventions n'ont toujours pas été notifiées. Nous sommes en juillet. D'autres ont appris, par voie de questions parlementaires, qu'elles allaient devoir tout simplement mettre la clé sous le paillasson.

En commission, vous nous annonciez devoir encore rencontrer une série d'associations pour les informer de leur situation. Vous ne pouviez donc pas nous préciser les montants de ces coupes budgétaires. Les avez-vous toutes rencontrées, Madame la Ministre ? Il ne faudrait pas, selon nous, distiller les mauvaises nouvelles après les débats budgétaires et la clôture de cette année parlementaire, quand tout le monde, ici, partira en vacances alors que d'autres partiront en préavis.

Quel sera l'impact de la réforme des APE sur ces associations ? Quel sort leur réserverez-vous en 2026 ? Comment votre administration, le secteur associatif et, plus largement, l'ensemble des entreprises – celles de rénovation, par exemple – peuvent-ils aujourd'hui sereinement envisager l'avenir ? Comment peuvent-ils construire des projets pour protéger notre environnement, notre climat, notre nature, notre économie, alors qu'ils vivent dans l'incertitude au jour le jour ?

Pour certaines structures comme la Fondation rurale de Wallonie, Écowal ou encore Tous à Pied, la messe est dite. Si l'on pouvait espérer qu'il reste un peu d'humanisme au feu cdH, force est de constater que les prières des associations n'auront pas été exaucées. Votre Gouvernement semble davantage s'inspirer de la méthode Coué pour guider son action.

Je crains devoir vous dire aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, que non, il ne suffit pas de dire que « l'on fera mieux avec moins » pour que cela se passe. Non, vous n'allez pas faire mieux que tout le monde parce que vous êtes bleu ou turquoise ; non, vous n'allez pas faire mieux que tout le monde d'un nouveau coup de baguette magique. Pour porter des politiques publiques qui fonctionnent, parfois – souvent –, il faut y mettre des moyens et soutenir les acteurs qui se bougent chaque jour sur le terrain.

Après un an au pouvoir, on se demande malheureusement toujours quelle est votre vision. Quelle est la vision de ce Gouvernement en matière de nature, de forêts ou de ruralité ? Quels sont vos priorités, vos projets structurants et votre patte ?

En conclusion, ce qui nous inquiète plus globalement dans l'action de ce nouveau Gouvernement, c'est que votre slogan semble être aujourd'hui non pas « Que l'avenir s'éclaire » ou « Tout ira mieux », mais plutôt « On coupe et, après nous, les mouches ».

Que ce soit en matière de nature, de climat ou de rénovation – bien loin d'une approche méthodique et rigoureuse dont vous tentez de vous gargariser –, votre Gouvernement ne montre malheureusement aucune vision sur le long terme. Il insécurise les citoyens, les entreprises, les associations, il ne leur offre plus aucune prévisibilité et leur fait subir des coupes budgétaires à la

petite semaine sans aucune alternative envisagée. Tout ce la pour quoi ? Pour aggraver le déficit.

La grande régression continue et cela nous désole. Alors que vous aviez promis de la méthode, vous nous offrez du chaos et de la brutalité ; vous aviez promis de l'évaluation et du suivi, vous cassez les thermomètres et asséchez les services en charge ; vous aviez promis de l'efficacité, mais vous passez votre première année à casser ou, au mieux, à procrastiner ; vous aviez promis de la transparence, vous nous offrez le retour de la République des copains – et des petites copines ; vous aviez promis de la concertation et du dialogue, vous nous offrez de l'arrogance et du mépris ; vous aviez promis de mettre les gens au travail, vous nous offrez des C4 et du travail au *black*.

Les citoyens n'ont décidément pas voté pour cela.

M. le Président. – Ceci clôture les premières interventions des groupes.

Comme convenu en Conférence des présidents, le Gouvernement, par la voix du ministre-président, s'exprimera cet après-midi à l'issue des questions d'actualité et des questions urgentes.

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Blondel sous le n° 268 (2024-2025) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, je souhaite exprimer, au nom de mon groupe, notre soutien au projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023.

Ce projet de décret, porté par le ministre-président Dolimont, a pour objet de préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrit la coopération sanitaire belgo-luxembourgeoise dans une perspective claire :

- assurer un meilleur accès aux soins pour les populations de la zone frontalière ;
- garantir une continuité des soins à ces mêmes populations ;
- optimiser l'organisation de l'offre de soins en facilitant le partage et l'utilisation des moyens humains et matériels ;
- favoriser l'échange et le transfert de connaissances et de bonnes pratiques entre les deux pays.

L'accord s'applique aux personnes couvertes par l'assurance maladie belge ou luxembourgeoise résidant ou séjournant temporairement dans la zone frontalière, comprenant la province du Luxembourg et l'arrondissement de Verviers du côté belge et, du côté luxembourgeois, l'ensemble du Grand-Duché.

Il encadre les conventions de coopération sanitaire entre les structures des deux pays, notamment en ce qui concerne les modalités d'intervention, la prise en charge des patients, le droit applicable en matière de responsabilité médicale et règles d'assurance. Il fixe également les modalités d'application et d'évaluation de l'accord par les autorités compétentes.

Il convient de rappeler que la coopération entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg repose, depuis plus d'un siècle, sur l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Si cette coopération s'est historiquement concentrée sur les aspects économiques, financiers et sociaux, notamment pour accompagner la mobilité des travailleurs frontaliers, elle était jusqu'à présent peu développée dans le domaine de la santé, alors même que deux tiers des ressources humaines du système de santé luxembourgeois sont composés par des travailleurs frontaliers venant d'Allemagne, de Belgique ou de France.

La signature le 29 mars 2023 à Bruxelles de cet accord-cadre de coopération sanitaire lors du sommet

Gäichel marque une avancée significative. Il permettra notamment de conclure des conventions portant sur :

- l'intervention transfrontalière des professionnels de santé et ses aspects statutaires ;
- l'organisation du transport sanitaire non urgent ;
- la continuité des soins et l'accueil des patients ;
- les critères de qualité et de sécurité ;
- les moyens financiers nécessaires ;
- la conduite de politiques concertées en matière de prévention, santé mentale, revalidation et soins de longue durée.

Cet accord-cadre constitue ainsi une base légale solide ouvrant la voie à la mutualisation de l'offre de soins entre les versants frontaliers, l'amélioration de l'accès aux soins et le développement d'échanges de bonnes pratiques. Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le Président. – M. Resinelli m'indique qu'il n'ajoute pas de propos à ceux tenus en commission. Je n'ai plus d'intervention prévue, sauf signaux insistants de votre part.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, je vais me conformer au règlement. Ne sachant pas le temps pour rester à ma place, je préfère avoir l'assurance de dire les choses le plus rapidement. Il y a déjà eu pas mal de débats menés en commission.

La députée Bluge vient de retracer l'essence même du projet de décret. Lors de la dernière commission, le vice-président vous a longuement présenté ce projet de décret qui porte assentiment à l'accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Grand-Duché du Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière signé à Bruxelles le 29 mars 2023. Je tiens d'ailleurs à le remercier une nouvelle fois pour cette présentation.

Les prises de parole en Commission ont unanimement témoigné de l'intérêt porté au projet de décret et aux objectifs que celui-ci poursuit. Aucune question n'a été soulevée, ce qui traduit une compréhension partagée et un soutien manifeste à cette initiative. Permettez-moi dès lors de concentrer mon intervention sur l'objectif principal de cet accord, c'est-à-dire améliorer concrètement l'accès aux soins de santé pour les habitants des zones frontalières entre la Belgique et le Luxembourg.

Basé sur la déclaration commune signée lors du sommet Gäichel en 2021, l'accord-cadre vise à garantir la continuité des soins et à faciliter de part et d'autre de la frontière l'accès aux soins de santé, notamment en situation d'urgence ou pour les soins spécialisés. Il offre un cadre juridique pour négocier des conventions entre deux systèmes de santé afin de mutualiser les ressources, encourager les échanges de bonnes pratiques et répondre aux défis communs tels que la pénurie de professionnels de santé.

La coordination de sa mise en œuvre relève du niveau fédéral via l'INAMI, en collaboration avec l'AViQ. Il est important de souligner que cet accord en tant que tel n'engendre pas de coûts directs obligatoires pour la Région wallonne. Il repose sur les mécanismes existants de remboursements entre organismes d'assurance maladie.

Je vous propose par conséquent d'adopter ce jour cet outil structurant qui permettra aux patients de bénéficier de soins plus accessibles, plus rapides et mieux coordonnés dans l'intérêt commun des régions concernées.

(Applaudissements)

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre-Président, merci au Gouvernement pour cet exposé.

Madame Bluge, j'imagine qu'il n'y a pas de réplique. Il me semblait que les propos étaient assez consensuels.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Le texte suivant nécessitant vraisemblablement des travaux plus longs, je vous propose de clore ici notre séance du matin. Nous reprendrons à 14 heures.

- La séance est suspendue à 12 heures 18 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question urgente de Mme Mélissa Hanus à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes de la Ligue des familles »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Hanus à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes de la Ligue des familles ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, ce matin, la Ligue des familles a tiré la sonnette d'alarme. Les réformes engagées par les différents Gouvernements – que ce soit au niveau fédéral ou wallon – ont un impact sur les finances communales et beaucoup d'entre elles sont déjà dans le rouge. L'ensemble de ces réformes pourrait amener les communes à devoir opérer des arbitrages douloureux, dont les premières victimes pourraient être les familles. Les signaux sont clairs : la réduction des horaires de garderie, l'augmentation des tarifs, voire la suppression pure et simple de certains services – les collations, par exemple. Pour les enfants et pour de nombreuses familles, ces services sont essentiels, et singulièrement les familles monoparentales qui, on le sait, ont de plus grands risques de précarité.

Comment le Gouvernement entend-il prévenir les effets collatéraux de ces multiples réformes pour les familles et particulièrement celles les plus vulnérables ? En parallèle, quelles mesures spécifiques allez-vous mettre en œuvre pour soutenir les communes afin de pérenniser ce type de services ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous avez bien raison : le soutien aux familles passe par des stratégies globales qui nécessitent de mobiliser de nombreuses politiques publiques et de nombreux leviers d'action.

C'est dans ce cadre que demain, je proposerai deux notes au Gouvernement.

Une première note concerne la lutte contre la pauvreté, avec un focus particulier sur la pauvreté infantile. Dans la CIM Pauvreté que j'ai la chance de présider, un groupe de travail, mené par le ministre Vandenbroucke, travaille spécifiquement sur la pauvreté infantile. Des comptes sont à rendre au niveau de l'Europe d'ici quelques mois.

L'autre note concerne la stratégie des familles monoparentales, sur laquelle, vous avez raison, il y a un focus particulier. Trente pour cent des familles monoparentales sont dans des situations de précarité en Wallonie et on dit que 89 % de ces familles reportent toute une série d'investissements ou d'achats suite à ces problèmes financiers.

À partir de septembre, le souhait pour l'ensemble du Gouvernement wallon est de travailler sur des leviers : le logement, la formation, l'emploi, la santé. Il s'agit aussi de faciliter, pour ces familles, les recours au droit et l'accès à toute une série de mesures. Ce sont des politiques transversales. C'est la priorité du Gouvernement wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses qui, hélas, me laissent un peu sur ma faim. Vous abordez deux notes qui vont être à l'ordre du jour, mises sur la table du Gouvernement, mais l'on constate déjà l'impact des mesures des différents Gouvernements sur les finances communales. Les services mis en place par les communes sont donc déjà menacés.

En réalité, lorsque des élus communaux devront prendre des décisions, voire réviser ou supprimer des services, la charge de la responsabilité de ces décisions pèsera sur la tête du Gouvernement.

Question urgente de Mme Christie Morreale à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la détresse des chauffeurs du tram de Liège »

Question urgente de Mme Veronica Cremasco à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les pannes et accidents touchant le tram de Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- Mme Morreale, sur « la détresse des chauffeurs du tram de Liège » ;
- Mme Cremasco, sur « les pannes et accidents touchant le tram de Liège ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, le tram de Liège constitue une belle avancée, mais c'est aussi un grand chamboulement. Les chauffeurs de tram rencontrent de grosses difficultés telles que de nombreuses pannes.

Un tel dispositif entraîne sans doute des erreurs de jeunesse et des choses à équilibrer. Votre administration, dans ses retours, relève-t-elle plus d'événements que prévu ? Des retards pour les réparations sont-ils constatés ? Le temps d'attente par rapport à ce qui est estimé pour l'opérateur qui doit s'occuper de la maintenance est-il à la hauteur des espérances ? Des messages de prévention doivent-ils être diffusés plus largement à la population pour qu'elle s'habitue au tram et éviter les accidents que nous avons connus ? J'aurais souhaité avoir votre éclairage sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, cela fait suite à un article de *La Meuse* qui relate les différentes pannes sur le réseau.

Pour moi, cela a deux conséquences majeures. Premièrement, c'est la pression sur les conducteurs de tram. On voit qu'elle est dense, il y a un problème de ressources humaines. Deuxièmement, il y a tous ces bus qui attendent et qui suppléent le tram lorsqu'il ne peut pas rouler parce qu'il y a des pannes.

Ce tram est encadré par un contrat DBFM – un partenariat public-privé – qui inclut la maintenance. Quand je lis l'article, j'ai envie de demander à la Wallonie et au ministre de tutelle quels sont les termes du contrat par rapport à la maintenance. On a conclu un partenariat public-privé. Quels sont les termes du contrat par rapport à la maintenance ? Comment allez-vous les faire respecter ? Quelle est la procédure que vous allez suivre pour que l'on puisse avoir une maintenance digne de ce nom et digne du tram qui roule à Liège ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Mesdames les Députées, merci pour vos questions qui font suite à l'article publié aujourd'hui même dans *La Meuse*, pour faire de la pub à ce journal local régional. Suis-je le directeur technique de Tram'Ardent ? Non. Suis-je le directeur de la *business unit* de Liège-Verviers de l'OTW ? Non plus.

En réponse à ce que m'a fourni l'OTW il y a quelques minutes, comme tout nouveau produit technique mis en place – c'est une technologie de haute précision –, le tram fait ses maladies de jeunesse. Cela a été annoncé par son directeur général à l'inauguration, et d'aucun d'entre vous étaient présents. Des éléments çà et là provoquent des incidents.

Ces incidents sont tous notifiés à Tram'Ardent, l'opérateur technique, de façon à ce qu'il y remédie. Madame Cremasco, c'est prévu dans le contrat de PPP signé avec le prestataire. Ils doivent y répondre dans un délai et à des conditions très strictes. L'OTW y veille en tant que partenaire de ce contrat.

Il y a des choses à améliorer dans le mode d'organisation. Les conséquences de ces problèmes techniques, quelquefois successifs, ont un impact sur l'horaire des conducteurs de tram. Cela leur pose une série de difficultés dans la gestion de leur temps de travail. C'est un élément. Moins il y en aura, plus les horaires de travail seront respectés.

Le deuxième élément survient par ricochet, parce que les usagers se retrouvent confrontés à des problèmes, des temps d'attente plus longs ou des correspondances plus difficiles. Il y a une forme d'énervement ou d'agacement de certains passagers qui se répercutent sur les chauffeurs.

J'ai demandé à l'OTW de donner davantage d'informations et d'explications à l'attention des usagers par tous les moyens utiles, lorsqu'un tel incident se produit, pour que la fluidité reprenne au maximum, et surtout que l'on dépasse ces incidents techniques de la période de lancement du tram.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci pour ces éléments. Il faudrait aussi encadrer les chauffeurs, les soutenir et les épauler s'ils rencontrent des moments de pression liés à ces fonctionnements. Dans ces moments-là, en termes de ressources humaines et de soutien, il conviendrait de leur adresser des messages. Ces gens ont été bouleversés dans leurs comportements.

Comme vous l'évoquez, les usagers sont parfois insatisfaits, alors qu'ils ne sont pas responsables de la situation. Pensez aussi aux usagers pour lesquels il y a parfois des liaisons avec des bus, leur boulot qui les attend derrière, et les conséquences que cela peut avoir. Je vous invite à faire ce travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Cela a des impacts lourds sur la vie des gens et de tout le monde. Un contrat de DBFM a été conclu. Soit les termes du contrat ne sont pas assez exigeants, soit ils ne sont pas respectés. J'attendais de votre part de nous rappeler les termes du contrat et comment vous les ferez respecter. Il en va du quotidien, de la mobilité malheureusement que des Liégeois et des Liégeoises – je dis malheureusement parce qu'on aimerait bien que cela s'étende au-delà de Liège.

Question urgente de M. Guillaume Soupart à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi du dossier Envirolead »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Soupart à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi du dossier Envirolead ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, le dossier Envirolead est un projet d'installation d'une usine de recyclage de batteries au plomb dans le zoning de Ghlin-Baudour. Il est en route depuis 2019. Hier, le bureau d'étude, qui a été commandité par la Ville de Mons, a présenté les conclusions de son étude contradictoire par rapport à l'étude qui avait été menée dans le cadre du dépôt de permis. Cette étude confirme ce qui avait été dit dans le dépôt de permis, avec des questions qui avaient été soulevées de manière légitime par les riverains au niveau des rejets dans l'air et l'eau, de l'impact des éoliennes et de l'impact sur le charroi.

Monsieur le Ministre, quelle suite allez-vous réserver aux recommandations qui sont formulées dans cette étude complémentaire ? Qu'allez-vous faire avec cette fameuse procédure article 65 qui avait été mise en place par rapport aux conditions pour les PFAS ?

Enfin, quelles recommandations et quelles solutions allez-vous apporter pour rassurer les riverains par rapport aux contrôles que la Wallonie mènera par rapport aux rejets de cette entreprise ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, vous savez que j'ai cassé ce permis il y a quelque temps pour pouvoir introduire de nouvelles normes PFAS et autres polluants par rapport au rejet de l'eau. Je n'ai aucun retour vis-à-vis de cette étude d'incidence commandée par la Ville de Mons sur l'incidence environnementale. J'ai demandé au DPA de Mons qui n'a rien reçu non plus. On n'a reçu aucun retour du contenu de cette étude d'incidence.

Par contre, il est vrai que c'est bien la Direction de l'eau du SPW ARNE qui doit introduire l'ouverture du permis à travers l'article 65 pour mettre en place ces nouvelles normes. Cela n'a pas été fait. On a questionné l'administration, cela n'a toujours pas été fait. Le DPA de Mons ne l'a pas fait. Je profite de votre question et de l'information d'hier pour demander à l'administration – ce que j'ai fait ce matin – : un rapport global sur l'état de la situation. Je leur ai également demandé quand ils comptaient rouvrir l'article 65 et quelles sont les nouvelles normes qu'ils vont introduire. Je leur ai demandé que l'on me tienne au courant de la procédure. Je reviendrai vers vous. Voilà l'état du dossier actuellement.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les explications. Au final, dans la population, les procédures sont tellement complexes que tout le monde n'avait pas forcément compris que vous aviez vous-même demandé à ce que les mesures pour les PFAS soient renforcées. J'espère que l'on pourra avancer là-dessus.

Il est très important, dans ce dossier, qu'il puisse y avoir un comité d'accompagnement avec les riverains, que les données soient publiées en ligne de manière régulière pour que tout le monde puisse s'assurer que tout est respecté par l'entreprise parce que l'on a besoin d'entreprises si on veut redévelopper notre Wallonie.

Question urgente de Mme Amandine Pavet à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'augmentation des taxes et la réduction des emplois publics à La Louvière »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Pavet à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'augmentation des taxes et la réduction des emplois publics à La Louvière ».

La parole est à Mme Pavet pour poser sa question.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, prenez-vous les Louviérois et les Louviéroises pour des pigeons ? Plus 43 % de taxes poubelles à La Louvière, c'est vraiment énorme. Pour les familles, cela veut dire que la facture passe de 176 à 252 euros. Pour quoi ? Pour moins de services. Aujourd'hui, il n'y a un ramassage des poubelles qu'une fois toutes les deux semaines, contrairement à avant.

Il y a plus de taxes, moins de services, moins d'emplois aussi, puisque l'on sait que 54 agents de la paix sur 58 vont perdre leur emploi à La Louvière. C'est à cause de la réforme du chômage qui tape sur les travailleurs ALE qui ont pourtant un rôle essentiel dans nos villes. Ils s'occupent de la sécurité autour de nos écoles, de la sécurité dans la ville et dans les bus. Je pense aussi aux gardiennes dans les écoles.

Monsieur le Ministre, vous étiez en face de moi tout le long de la campagne sur le plateau d'Antenne Centre, vous promettiez des emplois, des villes plus propres, des villes plus sûres et en fait, vous êtes en train de faire tout l'inverse. On lit ce matin dans la presse que vous allez obliger les communes à faire toutes ces coupes qui vont avoir un impact catastrophique sur les communes. Pourquoi faites-vous tout l'inverse de vos promesses ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, vous avez sans doute eu le record, en une minute, de débiter le maximum de contre-vérités au sein de ce Parlement.

(Applaudissements)

En plus, il n'y a pas de question.

Je vais rappeler les règles du jeu, qui ne sont pas nouvelles en Wallonie. Pour les déchets, c'est le coût-vérité depuis des années. Cette logique européenne est saine : si l'on produit plus de déchets, on doit assumer les coûts et les répartir.

Le choix, c'est l'autonomie communale. Chaque commune a son propre règlement pour dire sur qui l'on fait peser la charge de ce coût-vérité à l'échelle communale. Il peut y avoir des mécanismes de solidarité. Dans ma commune, des règlements font que, pour les familles monoparentales, les tarifs sont plus bas sont appliqués. Les choix dont vous parlez sont des choix communaux. Je respecte totalement l'autonomie communale.

Par contre, l'autonomie communale, c'est également être responsable sur le plan budgétaire, entre ce que l'on dépense et ce que l'on reçoit comme recettes. Malgré des années d'avis négatifs du CRAC, la Ville de La Louvière a tronqué ses budgets, en n'assurant pas un équilibre, ce qui n'est pas normal.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, vous détenez le record du ministre pour qui ce n'est jamais la faute. Pourtant, vous êtes grassement payé – 11 000 euros par mois –, mais, manifestement, ce n'est jamais de votre faute.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous pourriez pourtant intervenir. Votre Gouvernement, Monsieur Desquesnes, pourrait supprimer la taxe poubelle, comme c'est le cas…

(Réactions dans l'assemblée)

Je vais m'interrompre. Monsieur le Président, s'il vous plaît !

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le ministre pourra appuyer sur le bouton après. En attendant, j'ai 30 secondes et vous les avez largement entamées.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vais aller jusqu'au bout, parce que j'ai bien entendu M. Jeholet hurler. Je n'entendais même pas ma voix. Je vais vous demander, s'il vous plaît, de bien vouloir respecter l'opposition et ses députés.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Chers collègues, puis-je vous inviter, s'il vous plaît, à écouter Mme Pavet, quelle que soit la conviction que les uns et les autres ont quant à ses propos ? J'ai compris qu'elle était très différente.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Vous pourriez, avec votre Gouvernement, supprimer la taxe poubelle en Région wallonne, qui n'existe pas en Région

bruxelloise, par exemple, alors que Bruxelles fait partie de l'Europe. Vous pourriez également protéger ces emplois ALE qui sont menacés.

Or, vous faites tout l'inverse de ce que vous aviez promis. Vous cassez l'emploi et vous augmentez les taxes. C'est le service aux citoyens qui va être impacté. Tout cela est bel et bien entre vos mains, c'est bel et bien de votre responsabilité.

(Applaudissements)

Question urgente de M. Loris Resinelli à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin des bateaux électriques sur le canal du Centre en raison de la prolifération des algues »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Resinelli à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin des bateaux électriques sur le canal du Centre en raison de la prolifération des algues ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vais aussi vous parler de La Louvière, mais je ne vais pas vous donner de contre-vérités. Le canal du Centre historique est un bijou patrimonial de notre histoire industrielle en région du Centre. Chaque année, en été, il est victime d'une prolifération d'algues qui l'envahissent et entravent la circulation des petits bateaux électriques, qui sont une attraction touristique bien connue et appréciée des Louviérois, des gens de la région du Centre et même de personnes qui nous viennent d'au-delà pour se promener sur le canal et profiter d'une bonne après-midi en famille.

Ces petits bateaux électriques sont à l'arrêt aujourd'hui, parce que ces algues s'enroulent aux hélices des petits bateaux. Ce sont de petites hélices. Par conséquent, l'attraction touristique, qui est exploitée par l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut », est à l'arrêt. C'est un manque à gagner pour l'ASBL.

Avez-vous été mis au fait de cette problématique ? Des actions sont-elles prévues rapidement pour résoudre ce problème d'algues et que l'activité touristique puisse reprendre le plus vite possible ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, en effet, le canal du Centre est classé au patrimoine de l'UNESCO. C'est un bijou patrimonial, mais c'est aussi une source d'activité économique et touristique pour La Louvière et sa région.

Les petits bateaux qui y circulent connaissent un franc succès, mais ils sont confrontés à une réalité, à savoir le développement d'algues de façon intempestive et plus que les années précédentes, notamment en raison de l'épisode extrêmement chaud que nous avons connu à la fin de ce printemps et au début de cet été, mais également de par la situation du pont Capitte puisque la circulation des bateaux de plaisance s'est arrêtée, ce qui fait qu'il y a moins de circulation sur le canal et que la prolifération des algues est difficilement contenable faute de ce va-et-vient de bateaux touristiques.

Les mesures sont prises. Aujourd'hui, mon administration a signé un contrat de faucardage avec une entreprise privée. Dès demain, les premières moissons de ces algues seront réalisées le plus rapidement possible pour permettre à ces petits bateaux de refonctionner et de donner de l'attrait au site du canal du Centre à La Louvière.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, l'attention que vous avez portée et la rapidité avec laquelle l'administration et vous-même avez traité ce problème. Je me réjouis que, dès demain, les opérations prennent place pour libérer le canal de cette prolifération d'algues et que l'activité touristique puisse vraisemblablement reprendre dans les tout prochains jours.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les craintes exprimées par les communes sur une éventuelle réforme du fonds des frontaliers »

Question d'actualité de M. Yves Evrard à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le fonds de compensation du Luxembourg pour les communes frontalières »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- Mme Goffinet, sur « les craintes exprimées par les communes sur une éventuelle réforme du fonds des frontaliers » ;
- M. Evrard, sur « le fonds de compensation du Luxembourg pour les communes frontalières ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, on se réjouissait d'adopter, au sein de ce Parlement, l'accord de coopération sur le fonds de compensation des frontaliers luxembourgeois. Pour rappel, en vertu d'une convention de double imposition entre la Belgique et le Luxembourg, les personnes qui résident en Belgique et qui travaillent au Luxembourg paient leurs impôts au Luxembourg. Dès lors, les communes ne perçoivent pas les additionnels à l'IPP pour ces résidents frontaliers. En 2004 a été mis en application l'accord de 2001 de l'UEBL entre la Belgique et le Luxembourg afin de compenser la non-perception des additionnels aux impôts.

Dans la presse, on a été très étonnés d'apprendre qu'une note de l'administration de la Région wallonne prévoit de revoir la mécanique et d'intégrer ce fonds de compensation au sein du Fonds des communes. Or, via ce fonds de compensation, les communes perçoivent une bonne manne financière qui est injectée dans de nombreux projets communaux. Actuellement, à l'échelle de la Wallonie, cela représente à peu près 52 millions d'euros.

On s'étonne de cette situation parce que c'est une disposition fédérale et non pas régionale. Avez-vous eu connaissance de cette note de l'administration ? Qu'en pensez-vous ? Pourriez-vous nous garantir qu'il n'y a pas de modification de ce régime de compensation et qu'il restera bien indépendant du Fonds des communes ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Président, je sais que c'est une question qui vous tient également à cœur, tant je vous sais attaché aux intérêts des habitants de la province de Luxembourg.

Monsieur le ministre, on s'inquiète, car il semblerait – j'emploie le conditionnel – qu'une note existe pour opérer un transfert de ce Fonds de compensation des travailleurs frontaliers vers le Fonds des communes. Bref, il s'agirait de l'englober et, quelque part, le diluer.

Pour rappel, comme cela a été dit, on sait que le Fonds de compensation vise à permettre des rentrées financières supplémentaires pour les communes, qui, par ailleurs, offrent énormément de services à leurs concitoyens travailleurs frontaliers, que ce soit en matière d'infrastructures scolaires, d'infrastructures sportives ou encore de ramassage des poubelles. Bref, c'est autant d'impôt qui n'est pas perçu au niveau de ces communes.

Le montant global avoisine les 53 millions d'euros pour l'ensemble de la Wallonie, dont pratiquement 40 millions d'euros sont consacrés à l'endroit des communes transfrontalières. C'est une inquiétude grandissante, importante, car cela risque de pénaliser et de toucher les communes frontalières qui comptent de nombreux travailleurs au Grand-Duché de Luxembourg, principalement.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous allez être rassurant et totalement clair par rapport à une éventuelle remise en question de ce fonds.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame et Monsieur les Députés, j'ai une pensée émue pour notre ancien collègue, Josy Arens, grand défenseur de ce Fonds de compensation. Ce Fonds de compensation, que vise-t-il ? Il vise à permettre aux communes qui ont chez elles des habitants qui sont travailleurs au Grand-Duché de Luxembourg et qui ne paient pas leurs impôts en Belgique aient les additionnels à l'impôt des personnes physiques. On a eu l'occasion, il y a quelques semaines,

au sein de ce Parlement, de couler dans le béton ce mécanisme compensatoire pour l'ensemble des communes de Belgique.

Je tiens à signaler que le mécanisme vaut pour l'ensemble des communes belges qui ont chez elles des travailleurs et des travailleuses qui sont actifs au Luxembourg, qui ne paient pas d'impôts en vertu de la convention de non-imposition, ce qui constitue un manque à gagner pour les fiscalités des communes concernées.

Cette somme, vous l'avez citée – 58 millions millions d'euros –, est répartie selon la réalité de la contribution des différents travailleurs. C'est un mécanisme fédéral. C'est un accord UEBL. C'est donc entre l'État belge et le Grand-Duché de Luxembourg que cette convention est signée. Elle est donc bétonnée. Soyons très clairs, elle est bétonnée. Cet argent ne peut pas être utilisé autrement qu'à une affectation aux communes.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons passé un accord de coopération entre, d'une part, les Régions de ce pays, qui sont compétentes pour le financement général des communes et, d'autre part, l'État fédéral, qui est le partenaire du Grand-Duché de Luxembourg dans le mécanisme de réattribution de ces sommes.

Je peux dès lors rassurer l'ensemble des communes de Wallonie : les montants sont bien bloqués et iront effectivement dans les budgets des communes au prorata de la réalité de la contribution « manquante » que leurs habitants travaillant au Luxembourg auraient dû apporter dans un système normal.

Voilà ce que je puis répondre, en l'état, à vos questionnements.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, de nous confirmer que ces montants seront bien affectés aux communes.

Je réinsiste sur un point. La tentative de vouloir faire de ce Fonds de compensation une recette fiscale n'est pas neuve, puisqu'il y a déjà eu cette tentative en 2005. C'était le ministre Courard, qui était à l'époque ministre de la Fonction publique. J'insiste à nouveau et je répète que ce fonds est un fonds de compensation, qu'il n'a pas les caractéristiques d'une recette fiscale et, dès lors, qu'il ne doit pas intervenir dans le calcul des fonds des communes.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir été clair et ferme d'une certaine manière. Je m'adresserai à celles et ceux qui pensent vouloir destiner ce fonds à autre chose que ce à quoi il était prévu. Ce serait une erreur grossière à ne pas commettre, puisque cela empêcherait toute lisibilité de la part des Luxembourgeois qui savent pourquoi ils paient. C'est pour compenser le service que nos communes offrent à l'endroit de leurs citoyens frontaliers. C'est tout à fait logique et il est éminemment important de se battre pour que cela reste ainsi. Au vu des nombreux travailleurs frontaliers qui augmentent dans les communes du sud de la province, c'est bien de défendre ce fonds et de faire en sorte qu'il augmente, je l'espère, proportionnellement à l'avenir.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les défis concernant le transport fluvial wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bastin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les défis concernant le transport fluvial wallon ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le transport fluvial est un enjeu central pour la réindustrialisation de notre Wallonie, mais également la décarbonation de notre transport. Avec pas moins de 450 kilomètres de voie fluviale sur notre territoire, nous avons des atouts qui sont fort importants. Pourtant, il est triste de constater que la part modale du transport fluvial est en régression.

Un article récent explique ou avance certaines raisons, notamment une diminution du nombre de bateliers ; la perte de clients historiques, notamment avec la sidérurgie qui est nettement moins présente – voire disparue – ou encore la souplesse du transport routier plus importante.

Que va-t-on pouvoir mettre en avant ? Qu'avez-vous dans vos cartons – vous l'avez déjà un peu évoqué dans l'ajustement budgétaire – pour faire en sorte que cette part fluviale puisse augmenter ? Comment peut-on mettre à disposition plus de terrains directement à proximité des voies fluviales ? Notamment au Port autonome de Liège, pas moins de 97 % des terrains qui sont directement à proximité du fleuve sont occupés. Il y a dès lors beaucoup de défis et d'enjeux par rapport à cette caractéristique de notre Wallonie. Merci d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, il y a beaucoup de choses à dire sur ce sujet. D'abord, les chiffres : 32 millions de tonnes sont transportées par la voie fluviale en 2024 en Wallonie. C'est un beau résultat comparé à la France, avec 43 millions de tonnes et un territoire nettement plus grand. C'est vrai que c'est un chiffre en diminution, mais le tonnage n'est pas tout. Il faut tenir compte de l'évolution de ce qui est transporté : davantage de conteneurs qui sont moins lourds que l'acier qui est en forte régression ; ce sont aussi des céréales, des produits chimiques qui sont moins denses et donc moins lourds.

Tout ne peut donc pas se faire en comparaison de tonnage, mais doit se faire aussi en comparaison de volume ou d'équivalent 20 pieds, qui est la norme en matière de transport de conteneurs.

Par contre, ce que nous disent le secteur et les entreprises utilisatrices de la voie d'eau, c'est qu'aujourd'hui la voie d'eau en Wallonie manque d'efficience, d'efficacité. C'est dû à un sous-investissement chronique depuis de nombreuses années. Cela ne remonte pas à la législature précédente.

Dès lors, le choix que nous avons fait au niveau du Gouvernement est effectivement de réinvestir 312 millions d'euros pour moderniser et rendre plus efficace la voie d'eau. C'est par exemple faire en sorte que les heures de fonctionnement des écluses soient plus importantes, avec une automatisation sur certaines écluses leur permettant de fonctionner 24 heures sur 24 et, pour d'autres, leur permettant de fonctionner comme en Flandre, de 5 heures du matin à 22 heures, y compris le week-end, sans personnel supplémentaire.

La modernisation, c'est, par exemple, la capacité à faire demi-tour plus facilement à certains endroits plutôt que – comme c'est le cas aujourd'hui pour certains bateaux de grand gabarit – de devoir faire machine arrière sur plusieurs kilomètres pour débarquer ou embarquer des matériaux.

C'est également améliorer les infrastructures et les plateformes multimodales.

C'est, enfin, valoriser nos terrains mouillés, qui sont nombreux en Wallonie, à la suite du déclin industriel. Ce sont des terrains sur lesquels, demain, nous allons pouvoir réinstaller des entreprises industrielles avec une forte compétitivité. L'entreprise Nexans à Châtelet vient de faire le choix : 92 millions d'euros d'investissements parce que son entreprise était située à deux ou trois kilomètres de la voie d'eau. Voilà un gain de compétitivité et voilà une Wallonie qui gagne.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète, notamment avec la différence entre le tonnage et les volumes. Cela m'a rappelé les récapitulatifs vus avec ma fille qui passait son CEB il y a quelques semaines. Cela m'a parlé directement concrètement.

Au-delà de la boutade, merci également de souligner le volontarisme du Gouvernement, avec pas moins de 312 millions d'euros qui sont investis dans ces infrastructures, ainsi que toute l'importance de pouvoir donner des terrains aux entreprises directement à proximité des fleuves.

Je rappelle qu'une péniche permet d'éviter 80 camions sur la route. Nous avons tout intérêt à investir avec volontarisme dans ce dossier.

M. le Président. – Félicitations pour le CEB ainsi qu'à toutes celles et ceux qui l'ont présenté.

Question d'actualité de Mme Valérie Dejardin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les moyens de compensation insuffisants pour les CPAS face à la prise en charge des futurs exclus du chômage »

Question d'actualité de Mme Alice Bernard à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les nouvelles estimations concernant les besoins des CPAS suite aux réformes fédérales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- Mme Dejardin, sur « les moyens de compensation insuffisants pour les CPAS face à la prise en charge des futurs exclus du chômage » ;
- Mme Bernard, sur « les nouvelles estimations concernant les besoins des CPAS suite aux réformes fédérales ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vais revenir sur un sujet important pour nous : la réforme du chômage.

Nous sommes inquiets quant à cette réforme et ses conséquences pour les personnes qui vont être exclues, pour les CPAS qui vont voir leur charge de travail augmenter, mais également pour les finances des pouvoirs locaux, à savoir les CPAS et les communes.

Ces inquiétudes sont confirmées, non pas par l'IEV, non pas par le Parti socialiste, mais par un économiste, Philippe Defeyt, qui estime, a minima, un surcoût de 60 millions d'euros pour les communes.

Monsieur le Ministre, avez-vous des chiffres clairs par rapport à l'impact sur les finances des CPAS et, par conséquent, sur les finances des communes ?

Quelle est votre position par rapport au Fédéral ? Si ces chiffres sont confirmés, allez-vous plaider pour qu'il y ait un impact neutre sur les finances des CPAS ?

Quelle sera la position de la Région wallonne en la matière ? Va-t-elle soutenir les pouvoirs locaux ? Si oui, de quelle manière et pour quel montant ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, la presse revient, ce matin, sur l'impact de la limitation des allocations de chômage dans le temps sur les finances des communes et des CPAS, puisque les CPAS vont devoir prendre en charge une partie des exclus.

Sous la pression, le Gouvernement fédéral a bien été obligé de prévoir une compensation pour les CPAS, mais les montants annoncés sont largement insuffisants. C'est ce que dit l'économiste Philippe Defeyt ce matin. Il sait de quoi il parle puisqu'il a dirigé le CPAS de Namur. Il nous dit que la compensation doit être de 100 % et avance la somme globale de 750 millions d'euros pour payer les revenus d'intégration et le personnel supplémentaire.

Dans la presse, ce matin, on lit aussi que, apparemment, des voix influentes dans votre parti disent la même chose, parce qu'ils commencent à se rendre compte que ce que nous vous disons depuis déjà des mois, à savoir qu'exclure des demandeurs d'emploi du droit aux allocations de chômage après deux ans, c'est inefficace et c'est injuste. C'est inefficace parce que sanctionner un demandeur d'emploi ne crée pas d'emplois nouveaux. C'est injuste parce que cela va plonger des gens qui travaillent déjà dans des conditions précaires dans une précarité encore plus grande – je pense aux intérimaires, aux CDD de courte durée ou aux ALE dont ma camarade Amandine Pavet vient de parler.

C'est injuste parce que plonger des gens dans la précarité, c'est les priver des moyens nécessaires pour rechercher du travail. Quand on n'a pas l'argent pour payer le carburant de la voiture ou la garde des enfants, comment voulez-vous chercher et trouver du boulot ?

Monsieur le Ministre, vous vous rendez bien compte que cette mesure a des conséquences catastrophiques pour les familles et pour les communes. Allez-vous continuer à fermer les yeux et boucher vos oreilles, ou allez-vous tout faire pour que le Fédéral retire cette mesure injuste et inefficace ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions sur un sujet si important et sensible pour les finances des communes et de leurs CPAS que, bien avant la conclusion de l'accord fédéral avec le ministre-président, j'avais écrit aux négociateurs francophones pour attirer leur attention à la fois sur la situation des CPAS, sur les conséquences potentielles d'un accord de gouvernement qui impliquerait une limitation dans le temps des allocations de chômage et qui créerait des charges financières et de fonctionnement pour les CPAS, mais également sur les pensions.

Cette action, nous l'avons menée en octobre et en novembre de l'année passée. C'est la preuve que nous avions été proactifs en la matière. Par ailleurs, l'un des mantras de cette majorité est aussi la notion de responsabilité. Nous entendons que chaque niveau de pouvoir assume sa part dans les décisions qu'il prend. C'est aussi la teneur du message que nous avons adressé au Gouvernement fédéral. Je note que dans la trajectoire budgétaire pour les pouvoirs locaux, 1,5 milliard d'euros sont prévus sur la législature.

Progressivement, on a des éclaircissements concernant la répartition entre le volet « pensions » et le volet « pauvreté », notamment les mesures que vous évoquez. J'ai entendu le ministre Clarinval annoncer 234 millions d'euros comme seuil minimum pour l'année 2026. J'ai moi-même pris contact avec la ministre Van Bossuyt. Dans une réunion, on a pu obtenir davantage de précisions sur les décisions actuelles au niveau du Fédéral : il y a un étalement des mesures dans le temps, sur six mois, jusqu'en 2026, pour permettre d'absorber une partie du choc en termes de charge de travail pour les CPAS. Cependant, nous attendons encore aujourd'hui davantage de précisions sur les conditions, les montants et les estimations.

On n'est pas restés non plus en attente par rapport aux réponses du Fédéral. Nous avons sollicité, déjà à l'automne dernier, une estimation de la part de l'ULB. Belfius en a sorti une de son côté et le professeur Defeyt également. Ces estimations sont variables. En effet, aujourd'hui, il nous manque les éléments nécessaires pour valider telle ou telle hypothèse, à la fois au niveau des dispositions fédérales et au niveau du comportement de chaque personne concernée par cette mesure.

À ce propos, j'aimerais insister sur le fait que toutes ces mesures et toutes ces estimations se font à situation constante. Or, le Gouvernement wallon, par l'entremise de son ministre de la Formation et de l'Emploi, a entrepris des réformes en profondeur de l'action du FOREm et des mesures d'activation des chercheurs

d'emploi. Les estimations actuelles sont des estimations à politique inchangée.

Or, notre volonté, au niveau du Gouvernement wallon, est de redresser le taux d'emploi et d'agir sur les secteurs en pénurie pour développer des formations et assurer la remise à l'emploi. C'est la meilleure façon pour la Wallonie de s'en sortir et c'est le chemin que le Gouvernement wallon a choisi d'entreprendre.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Ce qui est assez ennuyant dans votre réponse, c'est que l'on ne sécurise pas plus le secteur, on ne sécurise pas plus les personnes qui recherchent du travail et qui vont être exclues du chômage, on ne sécurise pas plus les finances des communes et des CPAS ; on les fragilise. On m'a toujours dit que gouverner, c'était prévoir et que prévoir, c'était gérer. Aujourd'hui, j'ai vraiment l'impression que vous ne prévoyez rien, que vous attendez. Vous avez la volonté, c'est déjà très bien, mais pour moi, tout cela, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte et à la perte des communes et des CPAS.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos explications relativement confuses : on doit estimer, on ne sait pas encore dire si « oui » ou « non ». En fait, vous dites : si l'on a des compensations, pourvu qu'elles soient bonnes, la mesure, on est d'accord avec. Vous êtes d'accord avec votre parti, qui est aussi dans le Gouvernement fédéral : on doit envoyer des gens dans la précarité. Ils sont déjà dans des conditions de travail précaires, on va les envoyer dans des conditions encore plus précaires.

Donner la possibilité à des gens de trouver du travail, cela ne se fait pas en les excluant, cela se fait en créant des emplois. La volonté du Gouvernement wallon, on la cherche toujours. Créer des emplois dans des secteurs comme la construction – on l'a encore dit ce matin dans le débat budgétaire –, les soins de santé, les crèches pour garder les enfants et permettre à des femmes de retrouver du travail, cette volonté, dans le chef du Gouvernement wallon, on ne la voit pas.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Wahl à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la bonne gouvernance des intercommunales dans leurs opérations financières »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Wahl à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la bonne gouvernance des intercommunales dans leurs opérations financières ».

La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Monsieur le Ministre, sans flagornerie, vous parvenez à passer d'un sujet à l'autre avec beaucoup de brio, je tenais à vous en féliciter. À nouveau, je n'ai strictement rien à vous demander.

Monsieur le Ministre, M. Fornieri, ancien administrateur de Nethys, ancien fondateur de Mithra, a été amené jeudi dernier à déposer auprès du procureur général de Liège une plainte contre l'ancien ministre-président du Gouvernement wallon sous la précédente législature, M. Di Rupo, pour extorsion et prise illégale d'intérêts. Bien évidemment, je ne vais pas vous poser de questions sur cette procédure pénale dès lors qu'il y a la séparation des pouvoirs et que très légitimement, vous me répondriez que vous ne pouvez pas intervenir à cet égard.

Par contre, ce qui m'inquiète, c'est que dans l'article mentionné, on fait état de pressions économiques et politiques venant de l'ancien ministre-président. Là, je me pose la question. On est en dehors de l'aspect pénal. J'espère que l'affaire Nethys ne va pas nous rebondir une ixième fois à la figure. On en a déjà eu suffisamment. Aujourd'hui, avec toutes les modifications légistiques qui ont eu lieu – et qui étaient de bonnes modifications –, pensez-vous que la Wallonie, votre Gouvernement et vous-même avez en main tout l'arsenal juridique nécessaire pour éviter que des opérations puissent être détournées ? En l'espèce, ce qui est reproché – le dossier est beaucoup plus complexe –, c'est que l'on est intervenu pour empêcher certaines opérations financières, peut-être au détriment de la collectivité. L'avenir le dira.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, j'espère qu'après ma réponse, les qualificatifs élogieux que vous m'avez adressés ne diminueront pas dans votre expression de réplique.

Ceci étant dit, très sérieusement, vous l'avez mentionné, il s'agit d'une procédure ouverte en justice. Je dois donc être prudent et respecter la séparation des pouvoirs. En l'occurrence, vous m'interrogez sur les moyens de tutelle, qui sont aujourd'hui de trois natures.

D'abord, ils sont propres aux actionnaires ou à leurs représentants au sein des organes d'administration. En ce qui concerne les intercommunales, c'est dans la maison mère que cette tutelle s'organise, puisque toute vente, achat ou opportunité doit faire l'objet d'une autorisation expresse du conseil d'administration. Je rappelle qu'il s'agit là d'une mission fondamentale qui est réservée à l'organe d'administration des intercommunales, lequel est majoritairement composé en toutes circonstances d'élus communaux. C'est donc un outil fondamental de contrôle démocratique par les élus locaux.

S'ajoute à cela une seconde tutelle, le rapport triennal que la Cour des comptes adresse à votre Parlement. C'est là aussi l'occasion pour vous, en tant que parlementaires, d'exercer une partie de ce contrôle de l'action des intercommunales.

Enfin, il y a un troisième outil qui est ma propre tutelle, qui est une tutelle à la fois d'approbation, voire une tutelle susceptible d'annulation d'actes, y compris des actes qui seraient passés sous les radars à un certain moment et pour lesquels je peux procéder à des décisions d'annulation.

Vous le savez, je n'ai pas hésité à utiliser ce pouvoir. Vous avez parlé de Nethys. Oui, il y a eu, à un moment donné, une vente sous les radars, sans autorisation du conseil d'administration de la maison mère, de cette filiale kényane. J'ai décidé d'annuler l'acte par lequel cette filiale décidait de vendre cette entreprise menée au Kenya. Mon bras n'a pas faibli. Après, il revient aux actionnaires à chaque fois de prendre attitude et aussi à moi-même d'assurer que l'attitude prise par les organes est correcte.

Aujourd'hui, nous disposons d'outils, y compris des outils qui peuvent agir sur des choses déjà passées depuis un certain temps.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. On ne sait pas tout empêcher. À nouveau, il y a une procédure pénale, il y a présomption d'innocence. Il y a un certain nombre de critères à respecter et je ne vais certainement pas aller à l'encontre de ceux-là.

Cependant, il faudra être attentif à ce que ce dossier Nethys, qui fut un cauchemar pour notre Parlement, pour le Gouvernement et pour la Wallonie, ne revienne pas et ne resurgisse pas une nouvelle fois. Je suis persuadé que vous serez particulièrement attentif au suivi de cette affaire.

Question d'actualité de Mme Christine Mauel à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la sortie de la Communauté germanophone de la Province de Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la sortie de la Communauté germanophone de la Province de Liège ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, le 4 juillet dernier, les Gouvernements wallon et germanophone ont trouvé un accord de principe pour transférer à la Communauté germanophone les compétences provinciales actuellement exercées pour ce qui concerne la Communauté germanophone par la Province de Liège. La presse germanophone parlait même d'un tournant historique.

La Communauté germanophone serait alors la première entité du pays sans autorité provinciale. Le ministre-président Paasch s'en réjouissait particulièrement.

Dès lors, cela mène à des interrogations. Le 25 octobre 2024, en question orale, je vous demandais quel traitement serait appliqué à la Communauté germanophone en termes de sortie de la province. Ce transfert se fera-t-il en même temps que la suppression des cinq autres provinces wallonnes prévue, selon la DPR, à l'horizon 2030 ? Ou sera-ce alors un transfert concerté par les différentes autorités, à savoir la Région, la Province de Liège et la Communauté germanophone ?

S'il s'agit d'un projet global appliqué en fonction de la DPR, quel calendrier la Région prévoit-elle pour la suppression de toutes les provinces wallonnes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, les discussions avec la Communauté germanophone sont entreprises depuis le mois d'octobre dernier. Ce n'est pas une nouveauté que la partie de territoire correspondant à la Communauté germanophone a la volonté de sortir du régime provincial et de quitter la Province de Liège.

Pour être précis, ce n'est pas le seul territoire belge hors province. C'est le cas des 19 communes bruxelloises puisqu'elles ne font plus partie, depuis la scission de la Province du Brabant, d'une province.

Nous avons entrepris un double travail : un travail juridique, mené en parallèle à la Communauté germanophone et en Région wallonne, pour examiner les pistes possibles et un travail politique de discussion des conditions pour arriver à ces éléments.

Ce débat particulier de la situation de la Communauté germanophone est à mettre en parallèle avec la volonté exprimée dans la Déclaration de politique régionale de mettre fin à l'organisation politique provinciale, qui est un autre chantier d'une ampleur différente.

Des pistes juridiques existent pour la Communauté germanophone, mais tout cela devra se faire dans un équilibre. On ne peut pas quitter le navire sans prendre une partie du bagage de celui-ci.

La Province de Liège, comme vous le savez, a du personnel, des services, de la dette et des engagements. Il s'agit, dans cette perspective, d'identifier non seulement la faisabilité juridique, mais également l'ensemble des conditions pour que chacun prenne sa due part dans l'opération.

La volonté conjointe du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Communauté germanophone est d'avancer.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, c'est vrai pour Bruxelles, mais je parlais des entités wallonnes.

Je voulais m'assurer, à travers cette question, que notre rôle démocratique ne soit pas court-circuité.

Je vous ai posé la question le 25 octobre dernier, et vous m'aviez clairement indiqué qu'il n'y aurait pas de solution distincte pour la Communauté germanophone par rapport au reste de la Wallonie.

Il est essentiel, pour garantir la légitimité et la clarté du processus, que la Province de Liège soit également concertée dans cette discussion, ce qui me semble intéressant.

Je vous remercie pour ces précisions.

Question d'actualité de Mme Veronica Cremasco à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le projet de la Sapinière à Verviers »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le projet de la Sapinière à Verviers ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le projet de la Sapinière à Verviers porte sur 27 logements, trois bâtiments sur trois étages, en zone agricole et en zone forestière, hors des centralités déterminées par le SDT, que nous connaissons toutes et tous, qui sont censées réduire l'étalement urbain en Wallonie.

C'est dans un corridor écologique et sur le sous-bassin-versant de la Vesdre. Il ne faut donc pas y construire au risque d'augmenter le risque d'inondation.

Un risque d'incendie vient d'être identifié dans les cartes de vulnérabilité parce que c'est au milieu de la forêt. En plus, c'est dans un périmètre d'intérêt paysager.

Vous allez me dire qu'il n'y a pas de permis pour des logements à cet endroit. En effet, il n'y a pas eu de permis. En recours, votre prédécesseur – M. Borsus, pour ne pas le citer – a stoppé ce projet, à escient.

Comment est-il possible que ce projet se réalise là-bas puisqu'il contrevient absolument à toutes les règles de la Wallonie, du Stop béton et de la lutte contre les inondations ? C'est parce que l'on s'appuie sur un bâtiment existant. C'est donc une dérogation au plan de secteur.

Ce qui m'inquiète aujourd'hui et ce pour quoi je viens devant vous, c'est à la suite d'un article de presse qui parle d'un braquage urbanistique. Tout cela va très bien jusque-là, puis on redépose exactement le même permis. Quand je dis « exactement le même permis », c'est que les auteurs de projet n'ont même pas changé la date. Il est toujours mis 2022, peut-on lire dans un article de presse. C'est donc exactement le même.

Monsieur le Ministre, je viens devant vous. Ne vous cachez pas derrière votre petit doigt, en me disant : « Je ne suis pas saisi d'un recours, Madame Cremasco, vous le savez bien, et je ne m'exprimerai pas au cas où ». Quelle est la parole ministérielle qui dit que cela ne sert à rien, dans ce contexte, de redéposer 15 fois le même permis ? Les prérogatives wallonnes sont les mêmes. Il

y a même en plus un risque d'incendie qui a été identifié, donc la réponse sera non.

Expliquez-nous comment vous pouvez avoir une parole forte pour que cela ne se reproduise plus.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, factuellement, l'enquête publique pour ce projet s'est terminée le 1er juillet 2025. Il s'agit, comme vous l'avez indiqué, d'un permis en dérogation. Il active une des facultés du Code du développement territorial que vous avez voté, lequel permet, si un bâtiment existe déjà, de solliciter cette dérogation pour construire là où a priori on ne peut pas le faire. Ce sont les règles du droit.

Je ne préempte pas la décision. Vous m'excuserez, mais si je dis quelque chose concernant l'orientation que je compte donner à ce dossier, le jour où j'en serai saisi – ce qui n'est pas le cas –, que ce soit les défenseurs ou les opposants au projet, ils pourront s'en servir comme argument pour aller au Conseil d'État. Je ne commettrai pas cette faute au sein de cette assemblée.

Je me prononcerai comme ministre de tutelle du recours, si je suis saisi d'un recours par le demandeur ou par la commune, le cas échéant, puis on verra bien. Je ne suis pas là pour anticiper des choses, je dois respecter le droit. C'est la ligne de conduite à laquelle je m'astreins, j'en suis désolé. Le jour où j'aurai donné ou pas le permis, vous pourrez m'interroger en commission ou au Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez bien fait cela, vous vous êtes caché derrière votre petit doigt. Il ne s'agit pas d'avoir des paroles qui vont être utilisées ou pas en cas de recours. Il s'agit d'assumer une politique wallonne établie et votée par chacun et chacune.

C'est juste rappeler les lignes de conduite de la Wallonie. On va vers le stop à l'étalement urbain. On en a besoin, c'est une raison vitale. On lutte contre les inondations, on adapte le territoire à la résilience. C'est cela que vous devez rappeler. Dire que cela ne sert à rien de venir 15 fois avec le même permis, ce sont des règles transversales.

Deuxièmement, chaque fois que vous dites « Vous avez voté le CoDT, Madame Cremasco », je vous rappelle que cette disposition date de bien avant et qu'elle n'a jamais été amenée ni par mon parti ni par le MR.

Question d'actualité de M. Germain Mugemangango à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'application du décret Gouvernance dans le processus des nominations à la tête des intercommunales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'application du décret Gouvernance dans le processus des nominations à la tête des intercommunales ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, pendant et après la campagne électorale, M. Bouchez a manifestement menti. Suite notamment à une place qui avait été fournie par le Parti socialiste à M. Laurent Levêque, ancien chef de cabinet de Mme Morreale, M. Bouchez s'était fendu d'un tweet où il disait : « Recaser les copains, c'est fini. L'État PS, c'est fini ».

Avec lui, tout allait changer, on allait voir ce qu'on allait voir. Il a dit à toutes les personnes qui ont voté pour lui qu'il allait faire de la politique autrement. Ces petits arrangements, c'était terminé avec lui.

Manifestement, les arrangements pour recaser les copains ne le dérangeaient pas tellement. Cela le dérangeait quand ce n'étaient pas ses copains à lui. Il y a là une grande preuve d'hypocrisie. Il fait exactement ce qu'il a reproché aux autres de faire.

Que se passe-t-il dans les faits ? Il se place dans la structure Spa-Francorchamps, parce qu'il aime bien les voitures. Puis, il place sa femme à la présidence de l'ONE, un mandat rémunéré à 40 000 euros sur l'année.

Cela vient d'un parti qui en plus critique vertement les personnes qui soi-disant ne voudraient pas travailler, puisque ce parti se bat pour la suspension du chômage après deux ans. Quand on se met bien soi-même en trouvant des emplois pour soi et ses proches, il n'y a pas de souci. C'est beaucoup plus compliqué pour les autres.

Monsieur le Ministre, quelles sont les mesures que vous allez prendre pour que ce genre de petits arrangements entre copains se terminent pour que, au lieu de se servir, on se décide à servir l'intérêt général de la collectivité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, mon job, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, est de m'assurer que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation soit dûment appliqué. Il existe des règles très claires concernant la compatibilité, le respect des normes de cumul, et cetera.

Ces règles sont au nombre de trois :

- la première est régie par l'article 1531-2 du Code de la démocratie locale qui prévoit que la qualité de président ou de vice-président d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative est incompatible avec la qualité de membre du Parlement européen, des chambres législatives fédérales ou d'un parlement de Région ou de Communauté. Je suis saisi, dans le cadre de l'exercice de la tutelle, d'une vérification. Mes services – l'administration – assurent cette vérification. Dans l'hypothèse d'une contravention à cette règle, je serais amené à annuler la décision de l'entité qui l'a prise ;
- la deuxième est régie par les articles L1125-12 et L2212-81*quater* qui limitent à trois mandats exécutifs rémunérés celles et ceux qui sont uniquement conseillers communaux ou provinciaux ;
- la troisième est régie par la loi du 6 août 1931 qui s'applique aux députés fédéraux et qui limite à un mandat exécutif rémunéré la possibilité de cumul pour les membres de la Chambre ou du Sénat.

Mon administration applique pour tous les organes intercommunaux et les sociétés à participation publique locale significative les mêmes règles pour tout le monde, quelles que soient les personnes. Je ne fais pas de distinction ni de couleur de cheveux ni de couleur politique.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas seulement une question de légalité, c'est aussi une question de morale politique. Les gens en ont marre de se voir imposer une série de mesures qui vont impacter leur vie, alors que certains partis politiques font des arrangements entre eux pour se fournir des carrières bien rémunérées.

Pour rappel, la politique doit servir les gens, l'intérêt collectif et non pas soi-même. Tant que l'on n'aura pas compris cela, on ne pourra pas éviter que les gens se plaignent de la classe politique.

Question d'actualité de M. Charles Gardier à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le déficit de 2,7 millions d'euros du dernier Grand Prix de Belgique de formule 1 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Gardier à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le déficit de 2,7 millions d'euros du dernier Grand Prix de Belgique de formule 1 ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Monsieur le Ministre, le Grand Prix de Spa-Francorchamps est le rendez-vous majeur en Région wallonne et en Belgique pour le sport moteur.

C'est un formidable outil de développement économique, mais également touristique. C'est également une manière incroyablement efficace de mettre la Belgique sur la carte du monde. Ce Grand Prix est malheureusement déficitaire, bien que l'on note, année après année, que ce déficit se réduit.

Monsieur le Ministre, comment procéder pour que ce Grand Prix repasse dans le vert ? Quelles sont les idées concrètes à mettre en œuvre avec les organisateurs pour rendre pérenne ce Grand Prix, dont on sait qu'il est au calendrier de la formule 1 pour les prochaines années, ce qui est une excellente nouvelle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, en effet, le Grand Prix 2024 est en déficit ; un déficit légèrement supérieur à celui de 2023, mais la moitié moins de celui de l'année 2022.

Tout d'abord, le Grand Prix de formule 1, vous l'avez dit, est une vraie vitrine internationale pour le circuit en lui-même qui génère une activité importante – je rappelle que tout au long de l'année, ce sont 145 millions d'euros de retombées économiques pour les activités autour du circuit. Ajoutez à cela 84 millions d'euros de retombées fiscales, dont 3,3 millions d'euros pour les Communes de Stavelot et de Malmedy. C'est important également pour ces communes. Le Grand Prix en lui-même occasionne 55 millions d'euros de retombées économiques positives. Un euro investi dans le Grand Prix génère 9 euros de retombées économiques. On sait que l'activité, toute l'année autour du Grand Prix, occupe 2 000 emplois directs et indirects

avec tout un écosystème pour des sociétés de services, des PME, des indépendants, des associations.

Oui, nous faisons en sorte – comme au niveau de l'intercommunale du Grand Prix, qui a comme but d'avoir une autonomie financière à l'objectif 2031 –, au niveau de Spa Grand Prix, de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes. C'est compliqué puisque l'on sait que le plateau lui-même de la formule 1 a fortement augmenté et qu'il y a des dépenses en matière de sécurité qui sont importantes, qui ont augmenté. Mais un effort est demandé à la société de Spa Grand Prix pour comprimer ses dépenses et faire en sorte que le déficit soit le moins important possible à l'avenir.

Même si c'est combler un déficit, c'est avant tout un investissement et un investissement dans l'économie wallonne. Un investissement qui génère énormément d'emplois directs et indirects. C'est comme cela que l'on doit le voir.

La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. C'est un événement très important qui rassemble plus de 400 000 personnes sur quatre jours, mais qui rayonne sur le reste de l'activité de Spa-Francorchamps pendant toute l'année. C'est une chance pour la Région. C'est une chance pour la Belgique. On doit l'accompagner pour trouver des solutions durables, et pour que l'équilibre financier puisse être trouvé – en tout cas, pour que l'on puisse s'en rapprocher. Il y a là l'occasion de réfléchir à améliorer ce qui peut l'être et je vous remercie de suivre ce dossier comme vous le faites, Monsieur le Ministre, non pas ponctuellement, mais tout au long de l'année.

Question d'actualité de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation des friches urbaines »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Resinelli à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation des friches urbaines ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, jeudi dernier, le Gouvernement wallon s'est entendu pour valider un portefeuille de sept projets de réhabilitation d'anciennes friches industrielles polluées, situées en milieu urbain et que, conformément à la Déclaration de politique régionale, vous vous êtes engagés à réhabiliter. Cela représente 25 hectares sur l'entièreté de la Wallonie.

C'est suite à une programmation FEDER-FTJ – celle dans laquelle nous sommes encore – et cela représente un investissement de la part de la Wallonie de 16 millions d'euros et, parallèlement, de 11 millions d'euros européens.

Ces sept sites sélectionnés sont situés dans des endroits stratégiques, avec un accès direct sur des centres-villes existants. La volonté, en les réhabilitant, est clairement d'abord de lutter contre l'artificialisation des sols – Mme Cremasco l'a rappelé dans une autre question, c'est un enjeu essentiel en Wallonie – et d'augmenter la qualité des espaces urbains en termes de logements, en termes de mobilité, en termes de biodiversité, pour qu'ensuite, une fois réhabilités, ils soient confiés aux partenaires publics locaux.

Dans mon arrondissement, dans la région du Centre, pas moins de trois projets ont été sélectionnés : un projet à La Louvière, un projet à Morlanwelz et un projet à Soignies. Nous avons là trois beaux sites qui vont être réhabilités et qui seront remis à disposition des collectivités pour des aménagements divers. On parle de logements, d'espaces verts, d'aménagements mixtes ou d'artisanat, entre autres.

Monsieur le Ministre, quels critères ont permis de sélectionner ces sept sites en Wallonie ? Pourquoi les différentes destinations futures ont-elles été choisies ? Y a-t-il eu concertation avec les pouvoirs locaux ? Enfin, d'autres portefeuilles de projets de ce type sont-ils prévus dans le futur ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, on peut être très fiers du *go* du Gouvernement wallon pour avancer sur ces 25 hectares de friches industrielles réparties sur l'ensemble du territoire wallon. Les communes de Châtelet, La Louvière, Morlanwelz, Quaregnon, Seraing, Soignies et Tournai sont concernées par ces différents projets dans le cadre du programme FEDER 2021-2027, avec 60 % de financement wallon et 40 % de financement européens. En effet, il s'agit de projets pour du logement, des espaces verts et des espaces sportifs, voire des espaces mixtes.

Les critères de sélection ont été les suivants :

- la présence avérée de pollution sur les terrains, qui sont souvent situés en centre urbain ;
- leur potentiel de redéploiement économique, social et environnemental, notamment en matière de biodiversité ;
- leur disponibilité ou acquisition planifiée par les entités publiques ;

- l'analyse des besoins prioritaires des autorités locales ;
- le risque de découragement des investisseurs en raison de la pollution et donc la garantie de la dépollution des sols ;
- l'inscription dans le périmètre de planification ;
- l'objectif de limiter l'artificialisation des sols en lien avec le Green Deal européen.

Tout cela part d'un long processus de planification avec la SPAQuE depuis 2019.

Y aura-t-il d'autres projets ? Oui, puisqu'il y a encore de l'argent dans la programmation 2021-2027 pour des projets de redéploiement industriel, environnementaux ou mixtes. Ce seront des projets le long des voies fluviales puisque ce sont ceux qu'il nous reste à mettre en œuvre.

Je reconfirme que c'est sur la base de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux – les communes, les intercommunales et les parties prenantes de terrain – que toute cette planification s'est faite.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et la bonne nouvelle : il y aura encore d'autres projets de ce type. Ces projets ont toute leur importance pour le redéploiement et la réindustrialisation moderne de la Wallonie.

Les sept communes que vous avez citées ont connu l'industrialisation du siècle dernier puis, malheureusement, son déclin. Aujourd'hui, grâce à ces investissements de la Wallonie et de l'Europe, elles vont pouvoir retransformer des sites qui étaient, pour beaucoup, un peu à l'abandon.

Cela va à la fois donner un espace d'environnement en lien avec la santé – dépolluer un terrain, c'est toujours bon pour la santé des riverains et des citoyens qui le côtoient – et recréer une dynamique positive.

Les trois projets que j'ai cités en région du Centre sont tous les trois situés le long d'axes ferroviaires et ne sont pas loin de gares. C'est tout bon pour la mobilité.

Les nouveaux projets qui seront le long des voies fluviales sont également inscrits dans les astres par rapport au futur de notre Wallonie qui gagne.

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbvre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le maintien de la discrimination envers les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes en matière de don de sang »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lefèbvre à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le maintien de la discrimination envers les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes en matière de don de sang ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, le 7 mai 2015, je déposais, dans cette assemblée, une proposition de résolution visant à supprimer l'exclusion des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes dans le cadre du don de sang, notamment à la Croix-Rouge. Nous sommes en juillet 2025, et Prisme dénonce le fait que cette discrimination existe toujours.

Heureusement, il y a eu une évolution depuis 2015, mais, aujourd'hui, lorsqu'un homme ayant une relation sexuelle avec un homme veut donner du sang à la Croix-Rouge, il doit remplir un questionnaire et certifier ne pas avoir eu de relation sexuelle depuis quatre mois. S'il ne le certifie pas, il ne pourra pas donner son sang.

C'est une discrimination qui ne se base pas sur des comportements à risque, mais plutôt sur un public qui serait potentiellement à risque, parce qu'il a des relations homosexuelles.

Votre DPR indique clairement qu'elle veut agir en la matière et faire en sorte que le Fédéral bouge les lignes. Je voudrais faire le point avec vous, et m'assurer que vous allez faire bouger les lignes, comme votre DPR l'indique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Merci, Monsieur le Député, pour cette question importante. On est face à de la discrimination : période d'écartement de quatre mois pour les HSH après une relation sexuelle. Depuis juillet 2022, on est passé de 12 mois à quatre mois. C'est une petite évolution. Il n'y a plus de période d'exclusion pour le don de plasma depuis le printemps 2022.

Quoi qu'il en soit, vous l'avez dit, la DPR indique qu'on doit interpeller le Fédéral pour avancer dans la suppression de ces périodes d'exclusion pour les HSH

concernant le don de sang. On l'a fait. On est en échange avec le ministre de l'Égalité des chances, Rob Beenders, on parle de cette thématique. Différentes réunions sont encore prévues pour voir comment avancer au niveau fédéral, puisque c'est là que l'enjeu se passe.

L'enjeu des quatre mois est à remettre en question. Au niveau européen, on est en retard. Pourquoi ? Parce que les autres pays européens pensent autrement. Ils disent qu'il faut évaluer les comportements à risque des personnes HSH par rapport à un risque individuel. C'est cette approche scientifique qui est mise en avant actuellement, et plus l'approche discriminatoire. On veut évaluer les risques individuels.

Mme Morreale en a parlé pendant sa question. La personne a-t-elle un conjoint fixe ? Il s'agit d'évaluer les dimensions individuelles. C'est sur ces bases qu'une période d'exclusion pourrait encore être envisagée, mais le moins possible.

Je vous assure que ce combat discriminatoire par rapport aux HSH – les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes – par rapport à ce don de sang est une priorité en termes d'égalité des chances. Ce sera une priorité pour moi personnellement et pour le Gouvernement wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et pour votre engagement. Tout l'enjeu est de ne pas stigmatiser une orientation sexuelle, mais plutôt des pratiques sexuelles qui seraient à risque. C'est bien cela l'enjeu de cette discrimination.

Question d'actualité de Mme Caroline Taquin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la grève de prestataires de soins du 7 juillet 2025 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Taquin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la grève de prestataires de soins du 7 juillet 2025 ».

La parole est à Mme Taquin pour poser sa question.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Ministre, avec Daniel Bacquelaine, nous avons suivi, et surtout nous n'avons jamais baissé la garde par rapport aux décisions, propositions et tentatives du ministre fédéral de la Santé, le ministre Vandenbroucke. Il réforme, il provoque, mais surtout, il ne concerte pas, ou du moins pas assez et pas au bon moment.

Les médecins ont fait la grève, ce qui est rare. Les médecins n'ont pas simplement exprimé une colère, ils sont allés bien plus loin. Ils ont exprimé un mouvement de fond pour les patients, pour que l'accessibilité et la qualité des soins de santé soient maintenues. Ils ont manifesté leur souhait pour les soignants de maintenir et de garantir leur liberté dans le futur, y compris dans la tarification, le respect de ceux-ci et l'attractivité du métier. Ils ont exprimé leurs inquiétudes par rapport aux hôpitaux qui sont déjà dans le rouge d'un point de vue du financement. Intervenir sur les suppléments d'honoraires et les plafonner n'arrangera pas la situation des hôpitaux.

Il faut absolument une réforme structurelle, nous sommes tous d'accord.

En tant que ministre de la Santé au niveau wallon, quelle est votre position sur la réforme telle que présentée par le ministre Vandenbroucke ? Quel soutien pourriez-vous déployer pour les patients, pour les soignants et pour les hôpitaux ? Avez-vous été concerté ? Des réunions sont-elles prévues en ce sens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je l'ai dit dans la presse, c'est regrettable que le corps médical soit entré en grève ce lundi, parce que je pense qu'il y avait moyen de trouver des solutions ou en tout cas d'avancer différemment.

Non, je n'ai pas été concerté par le ministre Vandenbroucke sur sa réforme. Mais oui, en CIM Santé – on en a déjà eu trois depuis le début de la législature, il y en avait encore une ce matin – on discute de tous ces points : la pénurie du personnel, la réforme hospitalière, et vous savez que la CIM Santé a mis en place un groupe de travail d'experts sur la réforme hospitalière, représentatifs de toutes les communautés et toutes les dimensions philosophiques par rapport à tout cela. On attend toujours leurs recommandations.

Cette réforme est nécessaire, je l'ai bien dit. On ne peut pas continuer sans envisager une réforme par rapport aux suppléments d'honoraires, à l'accessibilité. C'est dans ce sens-là, en l'occurrence, qu'en Région wallonne, on évolue sur notre réforme de la première ligne de soins. J'espère qu'elle sera opérationnalisée en 2026.

Je comprends, et les médecins l'ont bien dit, cette réforme envisagée par le ministre Vandenbroucke n'est pas possible sans la réforme de la tarification des soins. Elle doit se faire en parallèle. Vous ne pouvez pas imaginer limiter le conventionnement ou limiter les

suppléments d'honoraires sans savoir comment va se faire la future tarification à l'acte ou au forfait, bien sûr en tenant compte des aspects préventifs, du temps à passer avec le patient, et cetera.

C'est une chose, et on sait très bien aussi que cette réforme ne pourra pas se faire sans la réforme hospitalière. Je pense que le ministre Vandenbroucke l'a compris : c'est en 2028 que toutes ces réformes vont démarrer et qu'il doit avoir sur la table ces trois documents. Tant que l'on ne verra pas clair sur la réforme de la tarification, c'est-à-dire comment on va valoriser toute une série d'actes ou de pratiques communautaires des médecins, on aura trop de questions en suspens.

Oui, je soutiens en gros le fait que cela va peut-être trop vite, mais je ne soutiens pas le fait de faire grève parce que je pense que l'on est dans une médecine libérale. On n'est pas face à des fonctionnaires, ce sont des médecins libéraux, ce sont des indépendants, ils doivent prendre aussi leurs responsabilités.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Justement, si les médecins se sont manifestés de la sorte, c'est parce que la situation est grave.

Vous le dites, le ministre Vandenbroucke sait. Mais il sait depuis cinq ans. Nous avons entamé un bras de fer et je peux vous avouer que c'était assez agréable et réjouissant quand on arrivait à gagner un combat. Je vous encourage à entamer ce bras de fer avec lui, sinon vous ne serez pas respecté et les Wallons ne seront pas respectés. Il est clair qu'il faut une réforme, il faut une réforme structurelle, mais les choses doivent se faire dans l'ordre. Travailler dans l'ordre, c'est d'abord travailler sur la réforme des tarifs, sur la nomenclature, sur la réforme des hôpitaux, tout cela en respectant l'accord du Gouvernement pour lequel il a apposé sa signature. Je vous fais confiance pour la suite, Monsieur le Ministre.

Question d'actualité de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la place de l'agriculture dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne post-2027 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la place de l'agriculture dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne post-2027 ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le 3 juillet dernier, le point 12 de l'ordre du jour du Gouvernement wallon était « Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne post-2027 ». Quelle est la position du Gouvernement wallon sur le maintien d'une programmation budgétaire distincte pour la PAC ?

Au-delà de ce maintien de programmation budgétaire indépendante pour l'agriculture, nous estimons qu'il y a trois axes à soutenir également.

Le premier : pas de fusion avec les autres politiques d'investissement européen. Le deuxième : un budget fort pour cette PAC avec, a minima, un budget actualisé tenant compte de l'inflation. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Enfin, et ce n'est pas le moindre, le maintien des deux piliers. Le premier pilier que vous connaissez, c'est soutenir le revenu des agriculteurs et des agricultrices. Le second pilier, c'est destiné à la transition vers un modèle plus durable.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur deux choses ? Quelle est la position de la Wallonie sur cette PAC ? Pouvez-vous faire le point sur les discussions intrabelges que vous avez avec le Gouvernement flamand, le Fédéral et les autres Gouvernements régionaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le Gouvernement wallon et moi-même suivons de près les discussions au niveau du cadre financier pluriannuel post -2027. En effet, la semaine dernière, une position spécifique a été adoptée par le Gouvernement wallon, qui rappelle tout son attachement à une politique agricole forte basée sur deux piliers, avec un budget renforcé, ce qui permettra de répondre aux objectifs de la Politique agricole commune, à savoir :

- un renouvellement des générations en agriculture. En effet, il n'est pas bon, ni en Belgique ni en Europe pour le moment ;
- un revenu suffisant pour les agriculteurs ;
- une aide aux investissements pour des équipements qui permettront de relever les nouveaux défis ;
- une stabilité au niveau des mesures environnementales.

Un groupe de travail est en place depuis quelque temps. C'est le ministre-président qui coordonne la position wallonne et qui va dans les discussions intrabelges dans la concertation intrabelge porter la position wallonne.

Le 16 juillet, une première sortie de la Commission européenne présentera les premières avancées sur le budget. Je dois vous dire que je suis profondément inquiète au niveau du budget de la Politique agricole commune post -2028. Premièrement, il y a tout un Plan

de relance européen à rembourser qui représenterait 20 % des dépenses européennes actuelles. Deuxièmement, il y a de nouveaux besoins qui sont présents, tels que la défense et qui auront un impact sur le budget et donc peut être sur le budget de la PAC.

Ensuite, comme vous l'avez dit, il y a une volonté, dans les premières déclarations, de mettre le budget de la Politique agricole commune dans un fonds avec la cohésion et créer un fonds de plans nationaux, ce qui ne permettrait plus d'avoir un budget clairement identifiable et ciblé pour la Politique agricole commune, qui est pourtant une politique historique et forte.

De plus, une rumeur a récemment été relayée dans la presse et parle d'une diminution de 20 % au niveau de ces plans nationaux. Néanmoins, je resterai pleinement mobilisée pour garder une politique agricole forte, clairement identifiable et financée à la hauteur de tous les défis que devront relever les agricultrices et les agriculteurs, nos territoires ruraux pour notre société.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Je pense que l'on se rejoint – ce n'est pas toujours le cas – sur pas mal de sujets.

Nous demandons – vous allez le relayer – :
- un budget fort et distinct. Vous avez évoqué la crainte d'un fonds distinct pour la PAC ;
- le maintien des deux piliers, le premier pour préserver le revenu, et le second pour soutenir la transition vers l'agroécologie ;
- un soutien accru aux jeunes et aux plus petites exploitations, en privilégiant l'unité de main-d'œuvre comme référence plutôt que l'hectare, comme ce l'est actuellement ;
- un plafonnement des aides et uniquement pour les actifs agricoles. On ne l'a pas évoqué, mais c'est important de le rappeler ;
- enfin, la maîtrise du prix via la réintroduction de mécanismes de régulation.

Je compte sur vous, nous comptons sur vous, tous partis confondus, je pense, pour soutenir cette position ultérieurement.

PROJETS ET PROPOSITIONS
(Suite)

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*)

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – Je déclare la discussion générale reprise sur les projets de décret contenant le premier ajustement du budget de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, il me revient aujourd'hui de prendre la parole, au nom du Gouvernement, sur cet ajustement budgétaire qui, contrairement à ce que j'ai pu entendre dans cette assemblée, doit être qualifié de technique dans la prolongation du budget initial 2025.

Avant toute chose, je tiens à souligner que je privilégie les débats qui se tiennent au sein du Parlement plutôt que ceux qui se déroulent dans les médias. Le Parlement est l'espace légitime du débat démocratique. C'est là que les représentants élus du peuple peuvent s'exprimer librement, confronter leurs points de vue et rendre compte de leurs positions de manière transparente. Ce cadre garantit non seulement une discussion structurée et argumentée, mais assure également l'égalité d'accès à l'information pour tous les citoyens. En centralisant le débat dans une enceinte institutionnelle, on évite la fragmentation et la distorsion que peuvent engendrer les canaux médiatiques, parfois orientés ou partiels. Cela permet à l'ensemble de la population d'être informée au même moment, sur les mêmes bases, favorisant ainsi une meilleure compréhension des enjeux et une participation plus éclairée à la vie démocratique.

Néanmoins, je dois malheureusement constater que certains ont davantage cherché à médiatiser les petites phrases pour créer la polémique, et je le regrette. Néanmoins, d'une certaine manière, je dois dire aussi que cela me rassure sur le travail technique que nous avons mené entre les cabinets et les administrations. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier toutes les

personnes de bonne volonté qui œuvrent quotidiennement au devenir de notre Région.

Avant toute chose, et puisque le sujet a été abordé, permettez-moi de revenir un instant sur les propos tenus à l'encontre de la ministre Galant et de remettre les faits dans le contexte avec calme, rigueur et responsabilité.

Ce Parlement mérite tout autant la clarté des débats que la sérénité. Lors de la Commission du vendredi 13 juin dernier, il m'a semblé important de préciser la chose suivante : une clause de rendez-vous a été arrêtée lors des débats au sein du Gouvernement pour l'initial 2025 sur la question des loyers, afin d'affiner les chiffres. Par rapport aux crédits supplémentaires demandés par l'administration mobilière et immobilière, il faut rappeler que, en 2023, ces départements n'ont pas consommé 20,2 millions d'euros en crédits d'engagement et 8,6 millions d'euros en crédits de liquidation, sur un budget total d'environ 110 millions d'euros. En 2024, il y a une sous-consommation de 17,2 millions d'euros en crédits d'engagement sur 120 millions d'euros mis à disposition et de 5,6 millions d'euros en crédits de liquidation sur les 107 millions d'euros en crédits de liquidation. C'est la raison pour laquelle nous avions demandé de revoir ces montants au niveau de l'ajustement.

Cette clause de rendez-vous a permis d'ajuster les montants en fonction de l'évolution réelle des engagements contractuels, ce qui est courant en matière immobilière. Ce que certains qualifient aujourd'hui de faute aurait sans doute pu être réglé sans heurts si, à l'initial, la clause de rendez-vous avait été communiquée en commission, comme cela a été fait pour d'autres dispositifs. Force est néanmoins de constater que cette clause de rendez-vous a bien été appliquée et respectée par le Gouvernement, puisque les montants disponibles aujourd'hui prouvent que l'on est en mesure de payer et sont ceux que je vous ai expliqués lors de la Commission du vendredi 13 juin.

L'écart budgétaire évoqué in fine dans les propositions de l'administration – entre environ 27 millions d'euros et 30 millions d'euros inscrits à l'ajusté – résulte d'une demande d'actualisation formulée par le cabinet en mars afin de tenir compte de baux supplémentaires et de frais complémentaires : le précompte immobilier, les amortissements. Cette démarche montre un contrôle attentif, une volonté de précision et un respect du cadre de la clause de rendez-vous, tout en ayant des échanges nécessaires entre le cabinet et l'administration.

Les documents budgétaires ont été mis à jour dans les formes, validées en gouvernement, présentées en commission et assumées une fois que la lumière sur les loyers nécessaires pour cette année a été faite. Par ailleurs, aucun impact fonctionnel n'a été observé sur les services régionaux : aucun retard, aucun non-paiement de loyer, aucun préjudice financier réel. Nous sommes ici dans une dynamique budgétaire ajustée, maîtrisée et corrigée à temps.

La vérité, vous le voyez, est souvent moins spectaculaire que l'indignation, c'est vrai. Toutefois, appeler à un pas de côté pour une imprécision corrigée, c'est risquer de dévaloriser le Parlement comme lieu de nuance, de contrôle et d'équilibre au profit d'un tribunal médiatique. Ce Gouvernement, que je coordonne avec exigence, continuera à assumer ses responsabilités, corriger ce qui doit l'être et rendre compte devant vous avec rigueur. En ce qui me concerne, l'incident est clos.

Nous pouvons maintenant nous concentrer sur le budget. Il y a d'ailleurs eu beaucoup d'échanges concernant celui-ci dans les différentes commissions. Je vous remercie pour le travail d'analyse fourni et je suis content de pouvoir prolonger le débat avec vous.

J'aimerais insister sur un point très important à mes yeux. J'ai déjà dit et je vais le répéter : gérer un gouvernement, ce n'est pas courir un sprint, mais plutôt entamer un marathon. Ce marathon, nous voulons qu'il s'inscrive dans les 10 prochaines années pour transformer durablement la Wallonie.

Nous aimerions tous que cela aille plus vite, mais Rome ne s'est pas faite en un jour. Le changement de la Wallonie qui a été initié ne se fait pas non plus en un jour. Tous ceux qui veulent faire croire le contraire, souvent à coups de slogans, trompent les citoyens. À l'inverse, on nous reprocherait de travailler dans la précipitation. Nous avons une ligne d'arrivée et des objectifs, et nous avançons avec ordre et méthode.

Il y a beaucoup de caricatures sur le budget. Je vois çà et là des sorties dans la presse ou même des vidéos sur les médias sociaux qui n'ont aucune nuance et qui sont fallacieuses. Notre Gouvernement ne fait pas de la politique pour avoir des *likes* sur des vidéos Instagram, mais bien pour avoir des résultats concrets pour nos concitoyens.

D'ailleurs, nous en sommes à un point de dramatisation de l'opposition qui dépasse même les meilleurs blockbusters. À vous entendre – vous avez même cité *The Walking Dead* –, les zombies vont bientôt déambuler partout dans les rues en Wallonie. C'est votre scénario catastrophe. Excusez-moi, mais il faut arrêter cette création de panique, car cela en devient ridicule. Surtout, cela contribue à creuser le fossé entre l'action publique et le citoyen.

(Applaudissements)

Gérer un budget, ce n'est pas choisir entre le cœur et la raison. C'est faire travailler les deux ensemble. Ce Gouvernement, que je dirige aujourd'hui, a fait des choix. Nous sommes confrontés à une réalité budgétaire extrêmement contrainte : une dette historique en héritage, des recettes peu dynamiques, des dépenses rigides et un environnement macroéconomique

incertain. Je ne vais pas revenir sur les crises successives que nous avons déjà connues. Il est clair qu'elles n'expliquent pas tout, comme je l'ai déjà dit.

Pourtant, nous avons fait le choix logique de préserver les grands équilibres, d'assurer la continuité des services publics, de maintenir les filets sociaux et de progresser vers plus de modernisation, notamment dans la numérisation, la sécurité et l'emploi. Ceci n'est ni spectaculaire ni même révolutionnaire, j'en conviens, mais c'est réaliste, lucide et responsable.

Responsable, c'est le mot. Chacun est responsabilisé. L'effort doit être collectif. Surtout, c'est cohérent avec la situation à laquelle nous faisons face. Certains d'entre vous disent qu'il n'y a ni capitaine ni cap dans le bateau Wallonie qui prendrait l'eau. Certains d'entre vous tentent d'ailleurs d'ancrer dans les esprits la petite musique selon laquelle ce Gouvernement n'a pas de vision et de stratégie et même qu'il ne travaille pas.

C'est peut-être parce qu'il n'y a pas de grand « plan » à coût de centaines de millions d'euros. C'est assumé, on l'a déjà dit plusieurs fois. Cela déstabilise ceux qui ne se projettent que dans une mainmise et un interventionnisme public. Nous ne voulons pas agir en dépensant plus et nous en serions incapables vu le contexte.

Nous rencontrons les acteurs et, sur base de leurs retours, nous sommes occupés à mettre en place les conditions structurelles d'un développement économique porteur de valeurs et de prospérité collective pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

Comme souvent un *fact-cheking* permet de rétablir un peu de vérité.

Sachez, chers collègues, que lors de la dernière législature, le Gouvernement avait transmis au Parlement, au cours de sa première année d'existence, 31 décrets contre 64 pour l'actuel Gouvernement, soit plus du double. Pourtant, selon la cheffe du premier groupe d'opposition, ce Gouvernement se tourne les pouces.

En outre, mon Gouvernement a approuvé 1 468 points lors de ses 45 réunions. Il a communiqué près de 120 fois, et organisé une dizaine de conférences de presse.

Nous sommes ici pour parler du budget ; alors, parlons-en.

Nous avons un triple objectif.

Premièrement, il nous faut garantir la soutenabilité des finances publiques. Ce n'est plus un constat nouveau : la Wallonie est confrontée à un niveau d'endettement élevé, conséquence directe des crises successives.

Ces crises n'expliquent pas tout : réduire progressivement le déficit en solde brut à financer et préserver la crédibilité financière de notre Région est un impératif auquel le Gouvernement wallon répond avec détermination. N'importe quel attelage aurait cette conscience, sauf peut-être ceux qui prônent l'effacement de la dette.

Deuxièmement, il est essentiel de renforcer le pouvoir d'achat, en particulier pour soutenir les jeunes ménages dans l'accès à la propriété. Chaque jour, je reçois des témoignages de jeunes couples qui, grâce à la baisse des droits d'enregistrement, ont enfin pu acquérir un logement répondant aux besoins de leur foyer. Ce sont des signaux encourageants qui confirment la pertinence de la mesure et qui sortent du symbole de l'achat de maison à un million d'euros. En effet, personne ne m'a contacté en me disant : « Merci, grâce à vous, j'ai acheté une maison à un million d'euros ».

C'est un *game changer* pour la transformation de notre société. Cela modifie la vie des gens à des moments clés de leur vie. Bien entendu, une évaluation rigoureuse prendra du temps – au moins un an – pour en tirer des enseignements solides.

Il est donc prématuré – comme l'ont fait la plupart des personnes de l'opposition – de juger une réforme à peine quelques mois après son entrée en vigueur. Ce qui est certain aujourd'hui c'est que le nombre de demandes de crédit au premier trimestre de 2025 s'est envolé avec 17 %, hors refinancement. La fédération bancaire constate une augmentation du nombre de contrats de crédit octroyés de plus de 32 % par rapport au premier trimestre de l'an dernier.

Par ailleurs, les moyens dédiés à la prévention de la santé ont été maintenus, et les projets d'investissement du Plan de relance se poursuivent conformément aux décisions prises après son resserrage.

Troisièmement, nous assumons pleinement les factures du passé. Oui, elles existent, et nous pourrions débattre sans fin de leur origine. Cependant, le constat est là et le Gouvernement choisit la responsabilité plutôt que la polémique. Lors du précédent exercice, nous avions déjà mobilisé des moyens non prévus pour répondre à des besoins urgents : le soutien à la Société wallonne du crédit social, la lutte contre la fièvre catarrhale ovine, la compensation du plan Marshall aux communes ou encore le paiement d'arriérés envers des acteurs économiques.

Dans ce budget ajusté, nous poursuivons cet effort : 40 millions d'euros supplémentaires ont été débloqués pour continuer à résorber le stock des primes à l'énergie des années 2023 et 2024, conformément aux engagements de la Région.

L'héritage du passé n'est pas facile et personne dans cet hémicycle ne doit sous-estimer d'où nous venons. La politique, c'est aussi la continuité de l'État. Nous n'avons pas voulu faire du Trump et détricoter ce qui avait été fait auparavant. Nous avons, au contraire, pleinement assumé les décisions du passé qui ont encore des conséquences aujourd'hui. Sans détour, nous faisons face à des factures anciennes, parfois lourdes, parfois inattendues, mais nous les prenons en charge avec responsabilité. Il ne s'agit pas de pointer du doigt ni de dire que c'est la faute de tel ou tel ministre. Je refuse cette facilité.

Ce que nous construisons aujourd'hui repose sur ce qui a été fait avant nous. Notre tâche est d'assurer une gestion rigoureuse, tournée vers l'avenir, mais sans nier le poids du passé. C'est dans cet esprit de responsabilité que s'inscrit notre budget.

À côté de ce triple objectif à atteindre, trois balises ont guidé les discussions budgétaires. Tout d'abord, et ce, pour la troisième année consécutive, le Conseil régional du Trésor a recommandé de limiter à 3,3 milliards d'euros le montant maximum finançable sur les marchés financiers pour l'année 2025. Cette recommandation repose sur l'analyse de ce conseil, selon laquelle il serait risqué de dépasser un seuil d'environ 20 % des recettes régionales – hors emprunts et financements du PNRR – sans risquer de compromettre les conditions de financement de la Wallonie.

Fin avril, la Wallonie avait déjà levé un montant de 1,877 milliard d'euros sur les marchés financiers. Conformément au plan de financement, il restait un montant de 1,42 milliard d'euros à financer sur les marchés financiers. Au début du mois de mai, dans un contexte de marché complexe, un timing d'émission intéressant a été identifié pour des émissions à la date du 7 mai. L'objectif était de lever un montant compris entre 750 millions et 1,5 milliard d'euros via :

- une nouvelle émission conventionnelle à sept ans pour un montant de 500 millions d'euros à 1 milliard d'euros ;
- une émission sociale à 18 ans pour un montant entre 250 millions et 500 millions d'euros.

Finalement, les émissions ont rencontré un franc succès, avec un montant important d'offres d'investisseurs institutionnels, ce qui a permis d'augmenter la taille de l'émission, sans impacter davantage les conditions de financement. Pour cette raison, la recommandation du CORET a été dépassée de 277 millions d'euros, tout en préservant les conditions de financement de la Région : un cap et des balises clairs avec des facultés d'adaptation quand la situation le permettent en somme.

Par ailleurs, comme lors des deux exercices précédents, le Gouvernement a défini un effort structurel supplémentaire de 268 millions d'euros à fournir en 2025. Nous avons veillé à maintenir les efforts structurels déjà réalisés, soit 500 millions d'euros, tout en intégrant pleinement les 268 millions d'euros liés à l'exercice budgétaire 2025. Cela permet de poursuivre un rythme d'ajustement budgétaire équivalent à 1 % des recettes.

Conformément à l'accord de gouvernement, nous avons veillé à respecter le plafond du déficit en solde SEC, fixé lors de cette trajectoire à 2,36 milliards d'euros pour 2025 lorsque le Gouvernement a été mis en place. Au final, avec un déficit SEC de 2,28 milliards d'euros, nous faisons légèrement mieux que ce qui était attendu lors de la trajectoire annoncée par les négociateurs. Entendons-nous bien, il n'y a aucun cocorico au vu de la situation, mais cela démontre encore une fois que nous nous tenons à nos engagements et au cap défini.

Certains d'entre vous disent que ce budget n'amène rien de neuf, les ajustements non plus. Dans le contexte économique et budgétaire que nous connaissons, il serait irréaliste de prétendre pouvoir engager des révolutions politiques majeures. Les marges de manœuvre sont extrêmement limitées. Les marges que nous avons pu dégager à cet ajustement ont permis de renforcer l'allocation loyer, les SAACE, la biodiversité ou encore les places en crèche.

Ce n'est pas propre à la Wallonie : toutes les entités publiques, en Belgique comme ailleurs en Europe, sont confrontées à cette même tension entre aspirations politiques et contraintes budgétaires dues principalement à la charge des décisions du passé.

Après les crises successives que nous avons traversées, notre priorité est de consolider les équilibres, pas d'ouvrir de nouveaux fronts coûteux. Les choix politiques que nous pouvons poser dans ce cadre ne sont pas nombreux, mais ils sont assumés, ciblés et portés par une volonté de justice sociale et de responsabilité. Ce budget est un budget de stabilité et de rigueur. Il ne cherche pas à séduire par des annonces spectaculaires, mais bien à tenir un cap, à respecter les engagements pris et à assumer pleinement les décisions du passé. C'est un budget sérieux, construit dans un esprit de responsabilité envers les générations futures.

Par ailleurs, je vais certainement encore me faire traiter d'ingénieur – ce que, d'ailleurs, j'assume –, mais je tiens à préciser qu'un ajustement budgétaire consiste à adapter un budget déjà existant sans en changer les grandes orientations afin de tenir compte de nouvelles contraintes économiques ou de corriger un déséquilibre. Bref, un ajustement n'est pas un budget où l'on charge la mule. On s'en tient à notre cap et à nos engagements. Si nous avions dévié de la trajectoire, je peux déjà vous dire ce qui se serait passé ici : on aurait de toute façon été vivement critiqués.

Ce Gouvernement va bientôt avoir un an. Au lieu de faire le bilan en dehors du Parlement, sur les réseaux sociaux ou dans la presse, je vais prendre quelques minutes avec vous pour partager quelques constats. Il y a quelque chose de très paradoxal dans cet hémicycle. Certains nous disent que nous ne faisons rien, mais, en même temps, on nous « *snipe* » sur toutes les mesures que l'on prend. Je peux vous dire qu'elles sont nombreuses. Je vais me permettre d'en rappeler quelques-unes :

- la diminution des droits d'enregistrement avec un abaissement du taux à 3 % pour faciliter l'accès à la propriété. On assume que, dans le pays le plus taxé du monde, l'on diminue la pression fiscale ;
- la réforme des subventions facultatives ;
- l'adaptation de la réforme de la taxe de mise en circulation, avec une réduction de 250 euros pour les familles nombreuses et les familles monoparentales ;
- la réforme de simplification des subsides régionaux aux communes, la simplification des permis d'urbanisme et d'environnement avec les dispenses de permis élargies et la réduction du nombre de formulaires. Au-delà, un ambitieux travail est en cours pour réformer et permettre de lever les freins au développement économique qui sont constatés unanimement par le secteur ;
- une révolution positive et responsabilisante dans l'approche de l'inscription et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi au niveau du FOREm ;
- un nouveau cap pour Wallonie Entreprendre, qui doit constituer un levier fort pour améliorer la croissance, l'activité des entreprises, l'industrialisation et l'innovation ;
- un investissement de 100 millions d'euros dans la FN Herstal pour faire face aux défis futurs en matière de défense et booster ce secteur structurant pour notre économie. Le secteur de la défense se prépare à capter les commandes importantes à la suite du réveil européen sur le respect de la norme d'investissement en termes de défense.

D'ailleurs, j'en profite pour préciser au PTB, parce que je vois qu'il est très attentif, que la Wallonie se situe dans le camp de la paix – cela ne vous surprendra pas – et que personne ne souhaite une guerre. Il faut être clair par rapport à cela. Toutefois, si nous n'étions pas lucides en préparant toute éventualité, vous diriez que l'on reste les mains dans les poches et que l'on ne fait rien. Bref, dans tous les cas, on sait bien que vous ne serez pas d'accord.

Par ailleurs, il y a eu le lancement du Forum industriel wallon, qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises.

On évoquera encore les mesures sur l'innovation, la décarbonation, la disponibilité foncière et, en santé, un renforcement de la prévention avec une attention forte sur la santé mentale.

Le Gouvernement a clairement placé la prévention au cœur de sa politique de santé, avec l'objectif de doubler les budgets qui y sont consacrés, ce qui n'est pas rien dans le contexte budgétaire que nous connaissons. L'accent est particulièrement mis sur la santé mentale, notamment chez les jeunes, et sur l'amélioration de l'accès aux soins de première ligne, avec une approche One Health qui est également promue, reconnaissant l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et environnementale.

Ensuite, un plan d'action suite à l'exposition au PFAS a été mis en place. Face à la crise des PFAS, le Gouvernement wallon a fait de ce dossier une priorité. Des mesures ont été initiées pour poursuivre l'accompagnement des citoyens avec des séances d'information, des biomonitorings, des enquêtes environnementales. Il y a également une volonté de renforcer la prévention avec le concours des entreprises et de coordonner l'approche entre les acteurs concernés, publics comme privés, afin de pouvoir protéger la santé des citoyens et celle de l'environnement.

Nous avons aussi lancé un nouveau modèle au niveau de la fonction publique, avec une ouverture à tous les talents du public comme du privé, avec une sélection des nouveaux *top managers* sur base des compétences managériales, avec une administration orientée résultats et, enfin, une diminution des postes de direction.

Il y a également eu le lancement de la concrétisation du choc de simplification administrative, avec plus de 300 mesures de simplification identifiées. Le travail est toujours en cours.

En petite enfance, trois axes structurent le travail mené cette année pour répondre aux besoins des familles et soutenir les professionnels du secteur, préserver l'existant, créer de nouvelles places et innover ensemble. C'est une approche proactive, concertée et tournée vers des solutions concrètes.

En tourisme, le modèle est revu autour de trois priorités : professionnaliser les acteurs, soutenir les dynamiques locales et travailler de concert avec les différents acteurs et un accompagnement concret pour un tourisme porteur de retombées économiques plus durables, structurées et avec un impact local.

En patrimoine, trois mesures de simplification administrative ont été mises en place cette année pour mieux accompagner les usagers et améliorer les services de l'AWaP : une dynamique tournée vers l'usager, la clarté des parcours et l'efficacité des réponses apportées.

Il y a également eu la priorisation et la mise en œuvre du plan Air-Climat-Énergie au travers notamment

de 100 mesures prioritaires pour 2025, afin d'entrer désormais dans l'action de la transition climatique en Wallonie et sortir ainsi des incantations.

Pour ce qui est de la rénovation, notons l'instauration d'un régime temporaire destiné à sauver les primes en Wallonie. Le travail à un système de soutien global à la rénovation est prévu pour le 1er octobre 2026. Il y a la pose de la première pierre – si je peux l'exprimer ainsi – de la future Agence wallonne de l'habitation, qui sera une entité publique unifiée, transversale, qui sera amenée à constituer le socle d'une politique régionale de logement plus efficiente et surtout à la hauteur des enjeux pour le territoire et ses citoyens.

En agriculture, il y a la révision d'une partie du plan stratégique de la PAC pour plus de cohérence et de bon sens. Cette première mesure repose aussi sur un principe : plus de confiance aux agriculteurs.

Au niveau de la nature, il y a l'établissement d'une stratégie pour la restauration de la biodiversité. Celle-ci porte sur le recentrage des priorités sur la restauration concrète de nos écosystèmes, qui sera renforcé par la mise en œuvre du règlement européen sur la restauration de la nature. Cette stratégie redéfinit la restauration de la biodiversité comme la priorité de ce Gouvernement.

En ce qui concerne la ruralité et la gestion des inondations, il y a la création et la mise en œuvre d'un plan d'action qui marque une nouvelle étape pour la reconstruction de la vallée de la Vesdre. Il y a le début des grands ouvrages qui vont profondément transformer la physionomie de la vallée après une première phase de travaux.

Voilà, entre autres, le travail du Gouvernement lors de cette première année écoulée. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des ministres de ce Gouvernement ainsi que leur cabinet pour le travail assidu et méthodique déjà réalisé. Je remercie aussi l'administration au sens large qui permet à la Wallonie d'avancer.

Je voudrais par ailleurs vous partager un sentiment. Je m'étonne que l'opposition, les syndicats ou certains corps intermédiaires se disent étonnés de notre politique, et de nos décisions. Personnellement, je ne crois pas à la politique du « Kinder Surprise ».

Les deux membres de la majorité ont proposé un projet de société. Nous avons largement été mandatés par les électeurs pour le mettre en œuvre. C'est ce que nous faisons. Nous mettons en place tout ce qui a été annoncé, sans aucune surprise. Notre message était clair et il l'est plus que jamais. Nous voulions un changement de mentalité, un changement de paradigme. Ce changement est en cours.

Nous voulons une Wallonie qui ose le changement. Nous voulons remettre au cœur du débat le travail, le mérite et l'effort et ne plus récompenser l'inactivité. Nous ne voulons plus entendre la phrase « on a toujours fait comme cela ». Nous voulons engager la Wallonie vers plus de rationalisation, d'efficience, et une meilleure utilisation des moyens publics. C'est ce que nous faisons.

J'entends aussi que nous sommes trop rigoureux, voire que nous installons une période d'austérité. Mesdames et Messieurs, la rigueur n'est pas un frein au progrès ; elle en est le socle.

Quant à la notion d'austérité, je me permets de vous citer Roland Gillet, professeur d'économie financière à la Sorbonne et à l'ULB, qui a collaboré aux travaux de la Commission externe de la dette – ce sera la seule citation de mon discours.

« Le Gouvernement wallon indique qu'il va faire des efforts. C'est juste indispensable pour afficher une trajectoire budgétaire réaliste et contenir notamment les risques d'effet boule de neige des intérêts à payer sur une dette qui serait hors de contrôle. J'espère que la population comprendra que cette rigueur – et non pas austérité – est nécessaire ».

Quand je vois certaines réactions à notre budget, je voudrais aussi dire que j'attends de celles et ceux qui ont été aux responsabilités le même niveau d'exigence à l'égard de leur propre bilan que celui qu'ils appliquent aujourd'hui à ce Gouvernement.

Concernant la transparence budgétaire, j'aimerais amener quelques précisions. En démocratie, la transparence est un pilier. Les documents budgétaires transmis respectent le cadre légal en vigueur et je transmets même beaucoup plus d'informations que mes prédécesseurs à ce niveau. Certaines pièces internes relèvent du travail préparatoire de l'administration et ne sont pas des documents publics. Cela ne remet nullement en cause la responsabilité politique d'assumer pleinement ces décisions. Le rôle d'un exécutif est de gouverner et donc de décider de sa propre politique.

Le budget 2025 est techniquement rigoureux et vise à consolider les équilibres avant d'engager des réformes de plus grande ampleur. Les choix politiques sont assumés : sobriété, redéploiement, relance. Le budget ajusté 2025 s'inscrit dans un contexte de maîtrise des finances publiques, après des années de chocs exogènes.

Je vais donc partager, une nouvelle fois, la stratégie du Gouvernement, puisque certains semblent apparemment ne pas la comprendre, voire ne pas vouloir l'entendre.

En termes de renforcement de la cohésion sociale, nous souhaitons lutter contre les inégalités et améliorer l'accès aux services essentiels :

- celui d'un logement décent et salubre et, plus généralement, l'amélioration du parc immobilier ;
- la transition énergétique pour une meilleure performance du bâti ;

- l'accès garanti aux services publics et aux ressources essentielles ;
- le soutien à la santé, avec une approche préventive et une meilleure accessibilité ;
- le développement du sport pour tous, avec des infrastructures adaptées ;
- la sécurisation des routes wallonnes pour réduire les accidents.

Je rêve d'une Wallonie où le code postal ne détermine pas l'espérance de vie.

S'agissant de la modernisation de la gestion publique, les choses sont claires. Notre Gouvernement vise une administration plus efficace et transparente, basée sur quatre principes clés :
- la maîtrise des finances publiques ;
- la simplification des procédures administratives. Notre administration ne doit plus être un labyrinthe, mais bien une boussole ;
- l'optimisation de l'efficacité des services publics ;
- la restauration de la confiance des citoyens.

Prendre soin des gens, c'est également prendre soin de l'environnement qui nous entoure. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons :
- un objectif de neutralité carbone et une adaptation aux changements climatiques ;
- une protection des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- un accès à une énergie abordable et décarbonée ;
- un développement des modes de transport actifs et sécurisés.

Bref, vous l'avez compris, ce que nous souhaitons pour la Wallonie de demain se résume en trois verbes :
- simplifier les démarches administratives dans une administration performante et accessible à travers un choc de simplification ;
- évaluer, selon les opportunités, les politiques publiques pour les modifier, si nécessaire, en cours de route ;
- rendre efficaces les pouvoirs locaux et les structures publiques régionales, en améliorant leur gouvernance, leur reconnaissance et leur responsabilisation.

En termes de méthodologie, nous souhaitons partager avec vous les grands axes mis en place.

Depuis l'automne 2024, une méthode rigoureuse a été implémentée pour décliner la Déclaration de politique régionale en projets concrets. Pour la première fois, ce Gouvernement a décliné sa méthodologie de travail, qui repose sur trois séquences :
- le développement d'une vision et d'objectifs stratégiques validés lors du Conseil stratégique du 27 février 2025 ;
- des objectifs opérationnels finalisés avec chaque cabinet ;
- des contrats de confiance et de performance qui permettront de formaliser les engagements de chaque ministre sur un nombre restreint de priorités mesurables.

En parallèle, un outil numérique commun sera développé pour assurer un suivi en temps réel de l'état d'avancement de ces projets au sein des cabinets et de l'administration. Un projet pilote est en cours au sein de mon cabinet.

Voilà pour les objectifs ainsi que pour la méthodologie de réalisation et de suivi.

J'ai proposé tout à l'heure un bilan des « un an ». Je vais maintenant partager avec vous, de manière non exhaustive, quelques mesures concrètes qui se matérialiseront prochainement :
- la stratégie Bien-être animal, que nous venons de présenter et qui va maintenant se déployer ;
- un avenant à la convention « Plan Oxygène » ;
- une réforme des primes à l'investissement ;
- pour les aéroports, l'adoption des nouveaux plans d'exposition au bruit ;
- un projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant divers arrêtés en matière d'aides agricoles afin de mettre en œuvre la conditionnalité sociale ;
- l'adaptation du plan quinquennal de recherches et vulgarisation forestières ;
- la réforme des provinces ;
- le plan social Climat pour contrer les coûts de la transition ;
- un projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant sur les emplois de hauts manageurs de l'administration publique wallonne ;
- une réforme de l'écosystème de proximité, qui sera présentée à la fin de l'année et qui permettra des collaborations nouvelles entre le FOREm et les CPAS, mais aussi les ALE, les maisons de l'emploi et tous les acteurs de la remise à l'emploi ;
- une réforme des aides à la formation dans les entreprises.

Lorsque nous avons échangé, il y a quelques mois, sur l'état de la Wallonie, j'ai tenu à vous présenter un certain nombre de chiffres pour nous éclairer, pour mettre en évidence la réalité dans laquelle nous évoluons et pour rappeler l'ampleur du défi qui nous attend collectivement.

Attention, certaines postures politiques, sous couvert de lucidité, distillent la peur, nourrissent le doute et entretiennent la méfiance. On ne peut pas prétendre être constructif tout en sapant continuellement la légitimité des institutions et la crédibilité de celles et ceux qui les font vivre. Dénoncer sans proposer et critiquer sans agir, ce n'est pas de l'opposition, mais simplement de la démolition. Je veux être très clair : la peur n'est pas un projet et la division n'est pas une solution.

J'entends d'ailleurs souvent répéter par un même parti que, en moins d'un an, le taux d'emploi recule de 68,1 % à 66,8 %, soit -1,3 %. C'est vrai si l'on compare le taux d'emploi du deuxième trimestre 2024 avec le taux d'emploi du premier trimestre 2025. Ce que vous oubliez cependant de dire, c'est que, si l'on compare deux trimestres équivalents, soit le premier trimestre 2024 avec le premier trimestre 2025, on a en réalité un taux d'emploi qui serait passé de 66,2 % à 66,8 %, soit une progression de 0,6 %. Je vais être franc : si l'on regarde sous cet angle, je ne vais pas vous dire que c'est grâce à mon Gouvernement.

Ce que je trouve dommage, c'est que, contrairement à ce que vous disiez il y a un an, où vous indiquiez vouloir être une opposition constructive, vous ne prenez que les indicateurs qui vous permettent de critiquer.

Toujours au registre des informations fallacieuses, il n'est pas juste non plus de dire que le Gouvernement va supprimer les 70 000 emplois APE. Oui, il va y a voir une réforme, c'est clair, mais nous n'allons pas supprimer 70 000 emplois. Je trouve grave de distiller autant de peur, car c'est diviser la société et c'est purement scandaleux.

C'est la même chose quand vous dites que les faillites seraient le fait de notre Gouvernement. Je sais et je suis conscient que ce ne seront pas mes mots qui vous convaincront, mais il me semble intéressant de rappeler ce que disait M. de Callataÿ sur un plateau de télévision, où nous étions présents tous les deux, il y a quelques semaines, à savoir que la majeure partie des effets macroéconomiques ne sont pas le fait de bonnes ou de mauvaises décisions du Gouvernement de cette Région, mais dépendent des tendances et de l'environnement macroéconomique international.

Le guide du Gouvernement wallon est de tendre vers l'objectif européen de 80 % et de permettre à la Belgique d'atteindre ce taux. Cela nécessite de mobiliser la population active disponible et de créer davantage d'emplois sur notre territoire. L'objectif du Gouvernement wallon est bien de contribuer à l'atteinte d'un taux d'emploi en Belgique de 80 %. Pour ce faire, la réserve de demandeurs d'emploi en Wallonie est présente. C'est là qu'il y a le plus de potentiel de développement. Nous devons tout mettre en place pour l'activer et donc pour augmenter significativement le taux d'emploi dans notre Région. C'est un objectif évident que nous devons mener.

Nous rendrons des comptes sur cette évolution à la fin de la législature avec lucidité et humilité, mais, s'il vous plaît, ne tombez pas dans des raccourcis de comparaison de chiffres douteuse parce que vous valez bien mieux que cela. Ce n'est ni en dressant les citoyens les uns contre les autres ni en caricaturant les débats que nous allons relever les défis démocratiques qui sont devant nous.

Je reste profondément convaincu que la seule voie possible, la seule voie digne est celle du dialogue sincère, de l'écoute active, et de l'action concrète.

Nous devons commencer par réhabiliter la parole politique, non pas en promettant tout et n'importe quoi – on l'a peut-être trop entendu par le passé –, mais en tenant nos engagements, en produisant des résultats tangibles et en reconnectant les mots aux actes. Il n'y aura pas de retour de la confiance sans cohérence dans nos discours, sans exemplarité dans nos comportements. C'est dans cette volonté de cohérence que nous avons construit le budget et réalisé nos ajustements.

Je vais donner quelques éléments de réponses ou redonner parfois des éléments plus précis par rapport à certaines assertions ou opinions de ce matin. Ne me tenez pas rigueur de ne pas redire in extenso ce qui a été dit par chacun des ministres de ce Gouvernement dans les Commissions dédiées au budget. On n'est pas ici pour refaire l'ensemble des débats. Cela ne doit pas être trop long, on a eu les débats sur les emprunts à long terme, les droits d'enregistrement, la défense, le certificat en management public.

Quand j'entends « pas de revalorisation du travail », les faits ont été prouvés. Pas plus tard que cette semaine – Mme De Bue l'a rappelé –, le ministre Jeholet, en collaboration avec les partenaires sociaux, a trouvé un terrain d'entente, après quatre ans sans accord sectoriel, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs. L'accord a été trouvé dans le dialogue et la sérénité, pas en fanfare. La CCT s'applique aux Régions wallonne et flamande.

Plus de 134 000 aides-ménagères recevront, à partir de juillet, 552 euros nets supplémentaires par an. En chiffres, une aide-ménagère qui travaille 24 heures par semaine verra une augmentation de ses revenus de 552 euros nets par an. L'objectif est d'assurer la pérennité du secteur des titres-services pour le bien de ceux qui se lèvent tôt, des travailleuses et des travailleurs, des entreprises, des Wallonnes et des Wallons.

Quand j'entends qu'il manquerait 25 millions d'euros pour les primes Énergie, je suppose que vous tirez cela de la page 35 du rapport de la Cour des comptes. Soit, mais il serait intéressant de citer également la suite de ce paragraphe et d'éviter les effets de manche : « Le solde serait prélevé sur le domaine fonctionnel 122.484 « Aides à l'investissement aux ménages – PRW – Énergie, Plan air-climat, Logement, Aéroport ». Ce domaine fonctionnel, alimenté à la fin du mois de février au départ du domaine fonctionnel 122.001 « Plan de relance de la Wallonie », est doté de 33,2 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation ».

Il ne manque pas de crédits – vous avez fait le calcul –, sachant que le Gouvernement a pris la décision de

doter les moyens relatifs à la capacité de traitement de l'administration. Quelle serait l'utilité de générer du sous-consommé fin 2025, vu la bulle encore à traiter en 2026 et l'année suivante ? Il faut être responsable.

J'entends également qu'il manquerait 23 millions d'euros pour les prêts à taux zéro. La Cour cible, en effet, un manque de moyens de 23 millions d'euros pour financer les codes 8 de la SWCS et du FLW.

Comme cela a été expliqué en Commission, la ministre de l'Énergie dispose toujours de la possibilité de reprogrammer le fonds Kyoto si le monitoring des primes qu'elle a instituées démontre en fin d'année un manque de moyens pour la SWCS et le FLW.

Pour rappel, il est prévu d'octroyer 65 millions d'euros à Wallonie Entreprendre dans la transition bas carbone. Ce montant pourra être revu à la baisse, si besoin, au profit des codes 8 de la SWCS et du FLW.

Enfin, comme annoncé en commission, il reste la possibilité de faire une réallocation au départ de la DF 080.040 « Avances remboursables pour l'aide à l'acquisition » pour combler les éventuels déficits. Rappelons que les projections des UAP sont toujours très pessimistes ; en effet la SWCS a été surfinancée de 34 millions d'euros à la fin de l'année 2024 pour les Rénopack. Cet argent n'a pas été perdu, il a servi à préfinancer 2025, mais cela démontre la nécessité d'un monitoring tout au long de l'année – ce qui n'a pas été fait précédemment vu la taille de la bulle qui a été générée.

J'entends également qu'il manque plusieurs millions d'euros pour les primes à l'investissement. Cette situation n'est pas nouvelle : elle est connue et se répète d'année en année, avec des montants nécessaires de plus en plus importants. Le ministre Jeholet vous l'a dit en commission.

Le plus important est qu'une réforme est en cours. La dernière lecture est prévue ce jeudi au Gouvernement et entrera en vigueur dès sa publication au *Moniteur belge*. On resserre les secteurs admis, avec une grille d'analyse bien plus lisible, mais plus stricte. Le saupoudrage, c'est fini, on n'en a plus les moyens.

Par ailleurs, le ministre de l'Économie et l'ensemble du Gouvernement wallon sont pleinement mobilisés dans le soutien aux PME. La réindustrialisation de la Wallonie et le développement économique régional restent nos priorités. Cela passe notamment par la feuille de route de Wallonie Entreprendre, qui renforce le soutien aux PME par des mécanismes autres que des subsides.

Certains ont dit : « Rien pour la relance ». Je crois rêver quand j'entends cela, car 1,2 milliard d'euros sont disponibles cette année pour le Plan de relance. Jamais autant de moyens n'avaient été octroyés par le précédent Gouvernement pour ce même plan qui devait initialement être terminé en 2024. Ne venez pas me dire que vous auriez préféré que l'on jette tout à l'eau. Ce changement de paradigme serait surprenant. Nous assumons les factures du passé et surtout les engagements pris envers les opérateurs publics et privés, car nous ne faisons pas un budget pour le gonfler perpétuellement à coup d'annonce, mais bien pour exécuter les engagements. Ne venez pas demander à mon Gouvernement de faire de nouvelles annonces quand ce qui a été promis par le passé n'a même pas été exécuté.

Il n'y aurait rien pour la petite-enfance. Ce n'est pas vrai. Face aux difficultés relevées dans l'exécution du Plan de relance, dans le cadre du plan Équilibre concernant la concrétisation de ces projets, le Gouvernement a pris une série de mesures, dont la levée des contraintes techniques, le soutien complémentaire aux projets et surtout la prolongation des délais.

En parallèle, des négociations ont été menées avec la Commission européenne afin d'adapter et de faciliter la stratégie de mise en œuvre du volet européen. Au-delà de la concrétisation du plan Équilibre, des moyens ont pu être dégagés dès l'initial 2025 pour répondre aux situations d'urgence. Le lancement d'un futur appel à projets pour la création de nouvelles places avec l'objectif de proposer des modèles innovants est en étude et une mission déléguée à Wallonie Santé afin de piloter une étude sur des modèles innovants de financement. Pour le surplus, la ministre Lescrenier a déjà largement eu l'occasion d'exposer en détail les chantiers en cours liés à la création et la rénovation des places en crèche.

De plus, concernant les APE « crèches », avec les moyens débloqués, ce sont 190 équivalents temps plein pour 885 places en 2025 et 536 équivalents temps plein pour 2 515 places supplémentaires en 2026.

J'ai entendu certains parler « d'explosion sociale » concernant la situation à venir des CPAS. Je suis lucide et je sais que la réinsertion vers l'emploi ne sera pas facile pour tout le monde. C'est avec la même lucidité que je sais que cette difficulté, nous l'héritons aussi d'un système ; un modèle que certains ont mis en place durant des dizaines d'années en Wallonie, et qui n'a laissé que l'inactivité comme perspective d'avenir pour de trop nombreux citoyens.

Avec mon Gouvernement, nous sommes particulièrement attentifs au dispositif discuté actuellement par le Gouvernement fédéral qui doit permettre l'accompagnement financier des pouvoirs locaux dans cette réforme essentielle pour notre Région.

Comme l'indique d'ailleurs l'accord de gouvernement, ce soutien financier dépendra de la conclusion d'un projet individualisé d'intégration sociale et des résultats liés au nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale qui, au final, trouvent un

emploi durable. L'anticipation est donc possible pour les CPAS sur base d'une question : comment faire en sorte qu'un maximum de projets individualisés soient conclus avec les personnes qui viennent chercher l'aide sociale ?

La DPR prévoit par ailleurs différents mécanismes destinés à améliorer le travail des CPAS et le recentrer sur l'aide sociale. Je pense ici clairement à l'intégration des CPAS aux villes et communes dans certains cas. À moyen terme, on peut donc clairement y voir un soutien aux CPAS.

Concernant la taxe de mise en circulation, Madame Morreale, nous n'abaissons pas la fiscalité pour les Tesla puissantes et lourdes, comme vous l'insinuez. En réalité, nous corrigeons les imperfections de la réforme précédente. Nous maintenons la fiscalité favorable pour tous les plus petits véhicules et améliorons la situation pour les véhicules électriques moins puissants en dessous de 250 kilowattheures qui étaient grandement pénalisés, tout en augmentant les réductions pour les familles nombreuses, et en introduisant une réduction pour les familles monoparentales.

Dans la réforme du ministre Desquesnes, une Tesla Model C de 315 kilowattheures devrait payer 1 970,8 euros et une Tesla Model 3 de 340 kilowattheures 1 588,2 euros. Vous aviez pris comme exemple un modèle inférieur à 250 kilowattheures. Ce que je trouve à nouveau – confer l'exemple que j'ai pris tout à l'heure – dommageable ici, c'est que vous prenez un cas particulier pour tracer un tableau noir d'une situation, généraliser des propos avec des exemples. C'est votre façon de faire de la politique. Aucun contribuable n'est lésé ; personne ne paiera plus. C'est même l'inverse. Nous baissons la fiscalité pour tous les véhicules moins puissants et moins polluants. Nous améliorons la situation de tout le monde au lieu de pénaliser.

Concernant un manque de moyens pour la gestion mobilière, pour l'ajustement, un travail important d'identification des besoins a été réalisé par l'administration. Actuellement, la situation est très largement suivie par les dépenses stratégiques essentielles au fonctionnement du SPW. Elle s'améliore progressivement avec une meilleure fluidité dans la gestion des besoins de service. La rationalisation opérée par le Département de la gestion mobilière s'inscrit dans une dynamique plus large de gestion responsable de la commande publique, intégrant des principes de réduction des coûts, de soutien aux commerçants locaux et de promotion de l'*upcycling*.

En ce qui concerne plus particulièrement le DNF, la ministre de la Fonction publique a dégagé sur ses propres crédits 410 000 euros pour faire face à des besoins urgents en termes d'articles chaussants et d'uniformes. En outre, les bons de commande pour les entretiens et réparations des véhicules ont pu être validés et transmis aux prestataires. Un budget de 4 millions d'euros est réservé. Les acquisitions de nouveaux véhicules sont quant à elles conditionnées à la mise en place de la *car policy*. En ce qui concerne les marchés pour le nettoyage et l'entretien des sanitaires, un budget de 4 millions d'euros est réservé.

En ce qui concerne l'indexation des allocations familiales, en Wallonie, vous le savez, nous maintenons le principe de l'indexation. Oui, nous serons impactés par une décision qui dépend du Fédéral. C'est un fait. Par ailleurs, comme indiqué en termes de sémantique, il ne s'agit pas d'un saut d'index, mais d'un report de deux mois de l'indexation. Je rappelle que 55 % des travailleurs en Belgique voient leur salaire indexé seulement une fois par an. Mais vous avez raison, nous devons aussi nous appliquer à nous-mêmes ces mesures. C'est la raison pour laquelle l'indexation des crédits de cabinets a été reportée à l'année prochaine.

Concernant les autres impacts, le ministre Coppieters a apporté les réponses les plus détaillées possibles à l'heure actuelle. Je vous renvoie donc aux réponses fournies par ce dernier lors de la commission.

Concernant la gratuité des transports en commun, vous annoncez ici aussi des mesures qui ne sont pas encore prises. Néanmoins, soyons transparents, chers collègues, il n'y a rien de gratuit. La gratuité est payée par les usagers de l'ensemble du bus ou même les citoyens plus largement. Autrement dit, ce sont les étudiants en dessous de 18 ans et les personnes de 25 à 64 ans qui la paient, ainsi que les personnes qui n'utilisent pas le bus au quotidien.

Rappelons aussi que la quasi-gratuité n'a pas été financée structurellement par le précédent ministre. Elle l'a été par des moyens destinés la reconstruction des infrastructures régionales touchées par les inondations.

Une évaluation a été effectuée. Le consultant externe estime que la mise en œuvre de la quasi-gratuité ne s'est pas traduite par une augmentation proportionnelle du nombre de validations. Il nous montre qu'il n'y a pas d'impact direct de la mise en place de la gratuité sur les fréquentations. Le benchmark réalisé montre que le transfert modal de la voiture vers les transports en commun reste en général faible avec ce type de politique. Il est logique que le ministre Desquesnes et mon Gouvernement réfléchissent à revoir ce modèle qui était temporaire, puisque financé par le Plan de relance.

S'agissant de l'arrêt des petites extensions du tram de Liège et des interrogations qui subsistent concernant la réfection des boulevards du côté d'Herstal, un montant de 41,9 millions d'euros a été prévu en 2025 au niveau du budget de l'OTW. Concernant la réduction de 16 millions d'euros de la subvention PIMPT allouée à l'OTW pour l'année 2025, mon collègue, le ministre Desquesnes, a eu tout le loisir de répondre en Commission qu'il s'agissait uniquement d'un lissage du financement régional, sans remise en question des

projets concernés. Dans le contexte budgétaire actuel, il me semble de bonne gestion d'éviter tout préfinancement excessif de la part de la Région wallonne.

Concernant le plan social Climat, les négociations sont en cours avec le Fédéral quant à la répartition des moyens. De plus, les administrations sont en train de rédiger de la manière la plus précise possible les fiches-projets qui composeront le volet wallon du plan. Ce ne sont pas cinq puces dans un communiqué de presse comme cela a pu être caricaturé. L'objectif est de présenter à la Commission un plan le plus cohérent possible et riche des enseignements du Plan national de reprise et de résilience, dont le suivi et la gestion ont été extrêmement complexes.

Concernant le plan Air-Climat-Énergie, M. Hazée évoque une mise au frigo de ce plan par ce Gouvernement. Je l'invite à ne pas oublier que se sont passés 15 mois entre l'adoption du PACE, en mars 2023, et la fin de la législature précédente ; 15 mois d'inaction dans la mise en œuvre d'un document de près de 300 mesures, dont une bonne partie doit être mise en œuvre. Ce Gouvernement a pris ses responsabilités, en priorisant ce document et en s'engageant à initier, dès cette année, une petite centaine de ces mesures. Il y a de l'action, et pas toujours des effets d'annonce.

Concernant les accords du non-marchand, les travaux sont bel et bien en cours. Le Gouvernement garde pour ambition de réaliser de nouveaux accords du non-marchand.

En ce qui concerne la subvention facultative, vous avez raison de souligner l'inquiétude légitime du secteur associatif. C'est précisément pour répondre à cette incertitude que nous avons voulu lancer cette réforme des subventions facultatives. L'objectif n'est pas de fragiliser les acteurs de terrain, mais au contraire de leur offrir davantage de visibilité, de lisibilité et de stabilité.

Pour 2025, les subventions sont bien garanties. Notre ambition va au-delà : nous voulons sortir d'une logique de renouvellement annuel, souvent opaque ou arbitraire, pour inscrire les soutiens publics dans une logique pluriannuelle assumée.

Oui, Mesdames et Messieurs de l'opposition, notre budget ne vend pas toujours du rêve, c'est un fait. Des centaines de millions d'euros supplémentaires, ce n'est pas possible. Il construit la réalité.

Cela prend du temps de changer durablement la situation. Le changement n'est pas juste une promesse. C'est un chantier et il est en cours. Il y a des attentes de votre part, mais nous ne sommes pas là pour gérer vos attentes. Nous sommes là pour construire l'après pour les prochaines générations. Oui, ce que nous faisons n'est peut-être pas spectaculaire, mais ce que l'on veut, c'est être structurant. Gouverner, ce n'est pas toujours faire plus, c'est surtout faire mieux, et mieux pour plus de monde. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président, des slogans répétés 100 fois n'en deviennent pas pour autant des vérités. Il n'y a aucune cohérence à défendre la culture de l'évaluation, quand vous refusez de mettre une évaluation dans le dispositif le plus coûteux de votre législature : 870 millions d'euros et zéro évaluation.

Il n'y a aucune cohérence quand vous fermez les yeux sur les évaluations négatives, comme les effets d'aubaine dans les aides à l'emploi ou dans la formation.

Il n'y a aucune cohérence à défendre la culture de l'évaluation quand vous coupez dans les mesures qui ont des évaluations positives ou qui n'ont pas d'évaluation du tout ou encore quand vous décidez d'un plan à 312 millions d'euros sans aucun rapport coût-bénéfice.

Vous vous discréditez aussi quand vous n'avez pas l'honnêteté de mettre des dépenses sûres qui doivent être inscrites dans vos départements, comme les aides à l'investissement, les prêts à taux zéro ou les primes à la rénovation. Je vous ai bien entendu sur les primes Réno et sur les autres manquements de crédit. Des réallocations possibles ultérieurement, aller chercher les moyens sur une provision ultérieurement, je m'excuse, mais cela ne donne aucune certitude, ni dans les documents budgétaires, ni dans vos propos.

Vous avez dit : « un ajustement sert uniquement à ajuster les déséquilibres ». Cependant, si cela ne signifie pas prévoir les crédits suffisants pour les politiques existantes sur les lignes budgétaires adéquates, je ne sais pas ce que cela signifie alors. Pourtant vous ne le faites pas. Si c'est cela votre définition de la rigueur, nous n'avons décidément pas la même.

Puisque vous avez souhaité citer une intervention de M. de Callataÿ et que vous l'écoutez, je vous en donne une autre citation : « le sérieux et la discipline budgétaire imposent de mettre d'abord de l'ordre dans les finances publiques avant de baisser les impôts. C'est tout le contraire de ce qu'a fait la Wallonie en commençant par baisser les droits d'enregistrement. C'est une très mauvaise idée. »

Vous n'honorez pas non plus la démocratie parlementaire et vous ne respectez pas les travailleurs de la fonction publique régionale. Quand une ministre ment aux parlementaires plutôt qu'elle ne s'excuse, vous vous entêtez.

(Réaction d'un intervenant)

Monsieur le Président, je n'ai pas de soucis, mais vous appliquerez la même politique d'intervention tout à l'heure.

M. le Président. – Vous savez que j'essaie d'être particulièrement vigilant, donc j'invite tout un chacun à écouter l'intervenant.

Ceci dit, je ne fige pas complètement nos travaux de toute intervention spontanée, bien sûr.

Mme Christie Morreale (PS). – Vous coupez, au niveau du Gouvernement, des dépenses sur les transports en commun. Vous augmentez le prix de l'eau, vous vous en prenez aux familles en reportant l'indexation sur les allocations familiales, sur les allocations pour les personnes handicapées âgées. Par contre, vous ouvrez grand les vannes sur un public très réduit, et vous faites peser tout le choix sur le plus grand nombre.

Dès lors, nous pensons, au niveau de notre formation politique, que c'est injuste. Nous entendons aussi de nombreux citoyens nous dire que c'est tellement loin des promesses auxquelles ils ont cru.

Parce que nous aimons viscéralement notre Région, parce que nous avons dans nos tripes l'envie de la voir se développer, nous vous trouvons attentistes. Le monde chancelle au niveau international, ainsi qu'au niveau national, alors oui, on a besoin d'hommes et de femmes à la hauteur des Wallons et des Wallonnes.

Ne vous en déplaise, le rôle d'un député de l'opposition dans un Parlement est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie. Je rappelle qu'il s'articule sur plusieurs missions clés. La première des missions, c'est de représenter les citoyens qui ne se reconnaissent pas dans la politique menée par le Gouvernement ou la majorité parlementaire et de tous ceux qui sont déçus par vos choix. C'est un principe démocratique.

Notre rôle, c'est aussi d'exercer un contre-pouvoir en interrogeant le Gouvernement, en utilisant des outils institutionnels pour contrôler l'action du Gouvernement ; c'est de proposer une alternative politique en élaborant et en défendant publiquement un projet politique différent, en offrant ainsi aux citoyens un choix réel lors des élections et en participant au pluralisme politique. Je rappelle qu'au cours de cette première année de législature, le groupe socialiste a déposé 19 propositions. Nous participons également au contrôle et à l'évaluation. Cela fait partie du contrôle démocratique.

Depuis que vous êtes en place, nous avons plus que le sentiment qu'à plusieurs reprises vous freinez l'accès à notre travail. Vous avez été plusieurs fois pris en défaut en retardant l'accès aux documents – je ne parle pas de vous, Monsieur le Ministre-Président, mais des membres de votre Gouvernement – ou en ne nous fournissant pas des documents auxquels nous avions droit. Le dernier exemple en date, c'est la suppression de la transmission des ordres du jour du Gouvernement le lundi qui précède la séance ou encore le dernier courrier que m'envoie le ministre de la Santé, ne voulant plus transmettre les projets de décret en première lecture. Ce changement de paradigme, vous l'assumez, mais sachez que vous trouverez face à vous des démocrates qui utiliseront tous les leviers pour que la démocratie triomphe.

Un an pour un Gouvernement, c'est comme une période pour un bulletin. Regardons les deux objectifs principaux que vous vous étiez fixés.

Le premier, c'est la rigueur budgétaire. Vos résultats budgétaires après un an sont opaques et incorrects. Vous êtes recalés par la Cour des comptes.

Votre taux d'emploi est dégradé. Je sais que vous essayez de prendre toutes les lignes que vous pouvez, mais si vous revenez au moment où vous avez les clés du Gouvernement jusqu'à aujourd'hui, cela fait un an. Les demandeurs d'emploi inoccupés qui reçoivent une allocation de chômage ont augmenté ; les enquêtes sur le taux d'emploi indiquent que celui-ci a diminué. Comme l'a dit le MR, le taux d'emploi augmente parce que les demandeurs d'emploi inscrits librement – ceux qui n'ont rien – continuent d'augmenter. En tout état de cause, ces trois paramètres se dégradent et l'on est bien loin des 80 % de taux d'emploi en Wallonie.

J'entends les nuances que vous essayez d'instiller, petit à petit. Aujourd'hui, vous défendez l'idée que vous ne parliez pas de 80 % pour la Wallonie, mais pour la Belgique. Je reprendrai les déclarations et vos engagements de début de législature. Comptez sur nous : ils sont publics.

En résumé, au vu de votre premier bulletin, il faut vous reprendre, pas pour nous, mais dans l'intérêt des Wallons et des Wallonnes.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Non, Monsieur le Ministre-Président, le sujet n'est pas clos ; non, il n'y a aucun acharnement contre la ministre de la Fonction publique. L'acharnement ne vise que l'obtention de la vérité, les faits, les documents. Ce que nous découvrons pièce après pièce est accablant.

Mme Galant a menti à plusieurs reprises officiellement devant le Parlement. Il aurait pourtant suffi pour la ministre de s'excuser d'avoir menti. Il aurait été tout à fait possible de reconnaître une décision gouvernementale, de l'assumer en toute transparence et puis d'en discuter sur le fond. Toutefois, ce n'est pas ce qui s'est passé. Il y a eu des versions successives, contradictoires, des omissions, des retards dans la transmission de documents. Dans ces conditions, la confiance est atteinte. Ce n'est pas le ton ou l'assurance

qui peuvent y remédier, mais des réponses claires, des faits précis, des responsabilités assumées. Alors non, il ne s'agit pas d'une polémique politicienne. C'est une rupture de confiance profonde, irréversible. Désormais, chaque déclaration de la ministre devra être soumise à une seule grille de lecture : vérité ou mensonge ? Si le Gouvernement refuse de tirer les conséquences de cette dérive, alors c'est toute sa crédibilité qui sera emportée avec elle.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier vivement le ministre-président pour son intervention étayée. Il a pris le temps, chers collègues, de vous répondre point par point sur les différentes critiques que vous avez apportées à cet ajustement budgétaire. Il a retracé le budget dans une trajectoire, dans les enjeux du budget lors de cette mandature. Il a aussi pris le temps de faire le bilan des mesures, qui depuis un an ont été prises de manière très rapide ; c'est inédit dans l'histoire de la Wallonie.

Surtout, on a déjà du pain sur la planche parce que dans quelques semaines, dans quelques mois, nous aurons beaucoup de projets sur la table du Gouvernement, mais aussi du Parlement.

Je voudrais quand même apporter quelques précisions et répondre à certaines critiques qui ont été formulées. Tout d'abord, on n'a pas du tout la même interprétation du rapport de la Cour des comptes. J'ai constaté que ce rapport était assez *light*. D'ailleurs, le ministre-président a rappelé quelques chapitres. Il était d'ailleurs disponible bien plus tôt que d'habitude pour les députés, pour le Parlement. C'est une preuve que le budget qui a été fourni par le Gouvernement est beaucoup plus transparent et lisible.

J'entends l'opposition reprocher à la majorité le manque d'ambition. Les 33 milliards d'euros de dette directe et le déficit de solde budgétaire net de 2,8 milliards d'euros nous appellent à la responsabilité. Mon collègue Jean-Paul Bastin l'a rappelé. L'ambition, c'est justement d'avoir le courage de redresser la barre avec des efforts structurels cumulatifs, dont 268 millions d'euros qui ont été trouvés cette année.

Trop longtemps, la gauche a fait vivre la Wallonie au-dessus de ses moyens. Nous devons garantir une dette soutenable, alors que Moody's souligne l'importance du poids de la dette de notre Région.

Trop longtemps, la gauche a reporté ses impacts budgétaires sur les futures générations.

Trop longtemps, la gauche a réclamé des moyens sans jamais les évaluer. Cette politique du « toujours plus » nous a amenés à la situation difficile que l'on connaît aujourd'hui.

Pourtant, pas de remise en question dans les rangs de l'opposition. À vous entendre, tout irait mieux avec plus de moyens, toujours plus de crédits, toujours plus de subsides. Néanmoins, jamais une réflexion sur l'efficacité, jamais une remise à plat sur ce qui fonctionne et sur ce qui dysfonctionne. Je vous ai écoutés attentivement et j'ai l'impression que la seule condition pour bien gouverner, c'est dépenser plus. Nous ne fuirons pas la réalité. La Wallonie traverse une situation budgétaire difficile et c'est là précisément que la responsabilité entre en jeu.

Ce Gouvernement a le courage d'affronter cette réalité sans faux-semblants. Il fait des choix courageux et nécessaires. Pendant que le front des gauches, que je qualifierai même de « Wallonie insoumise », se contente d'annoncer la misère sociale.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'ai pourtant entendu le ministre-président appeler à ne pas polariser ou caricaturer. C'est à mourir de rire !

Mme Valérie De Bue (MR). – Je pense que vous n'avez pas le monopole de la caricature.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Vous assumez, c'est bien.

Mme Valérie De Bue (MR). – Pendant que la « Wallonie insoumise » se contente d'annoncer la misère sociale, à chaque budget, à chaque ajustement budgétaire, nous posons la vraie question : comment faire mieux avec les moyens disponibles aujourd'hui pour réellement changer les choses ?

C'est cela, gouverner ; c'est cela agir de manière responsable. Vous restez prisonniers d'une vision idéologique dépassée. Elle confond encore la générosité avec le niveau de dépenses. La vraie générosité, c'est l'efficacité des politiques publiques, pas la taille de l'enveloppe budgétaire.

Il faut dénoncer un autre paradoxe. Le MR est soi-disant le parti conservateur. Soyons sérieux ! Qui refuse toute réforme ? Qui rejette tout changement ? Qui préfère l'immobilisme ? Les véritables conservateurs, c'est « la Wallonie insoumise » !

À écouter Ecolo, le PTB et le PS, gouverner, ce serait ne rien changer. Voilà le fond de votre message.

(Réaction de M. Collignon)

Le ministre-président l'a précisé dans son intervention : lors de la dernière législature, le Gouvernement avait transmis au Parlement, au cours de sa première année d'existence, 31 décrets contre 64 pour l'actuel Gouvernement, soit plus du double. C'est un véritable signal et un fait objectif. C'est peut-être ce qui vous dérange : nous, on avance.

Prenons l'exemple de l'insertion socioprofessionnelle. Pendant des années, on a multiplié les dispositifs sans cohérence. Résultat : une lasagne administrative incompréhensible pour les chercheurs d'emploi. Aujourd'hui, nous simplifions, nous clarifions, nous rendons le système accessible à ceux qui en ont besoin. Nous les aidons à retrouver la voie de l'émancipation et de la dignité.

Pour les droits d'enregistrement, je vous ai encore entendu critiquer la mesure de la réduction des droits d'enregistrement. Je vous rappelle quand même qu'une majorité de la population a donné un signal : elle en a marre de faire face à une fiscalité étouffante. Nous les avons entendus en la réduisant drastiquement.

Vous avez caricaturé cette réforme, allant jusqu'à prétendre qu'elle profiterait à ceux qui achètent des maisons à 1 million d'euros. Franchement, qui achète une première habitation à 1 million d'euros ? La réalité, c'est que 96 % des transactions concernent des biens à moins de 500 000 euros. Seulement 66 transactions au-dessus de 1 million d'euros lors du second semestre 2024. Cette réforme fait du rêve d'accéder à la propriété une réalité pour des milliers de jeunes et de familles.

J'ai également entendu certains collègues critiquer notre politique climatique. Qu'ont-ils fait pendant cinq ans ? Un catalogue de 245 mesures, dont seulement 13 ont été mis en œuvre. Ce Gouvernement a choisi de prioriser et d'opérationnaliser le plan pour maximiser son efficacité. Nous préférons 100 mesures concrètes et financées plutôt que 300 promesses non tenues. La transition ne se décrète pas, elle se construit mesure après mesure. Permettez-moi donc un appel à un peu plus d'humilité dans ce débat, car celles et ceux qui, hier, ont multiplié les annonces sans lendemain sont aujourd'hui bien mal placés pour nous faire la leçon. Reconnaître que les choix doivent être hiérarchisés, que les moyens sont limités, que les priorités doivent être claires, c'est aussi cela gouverner avec sérieux.

Je voudrais revenir encore, avant de conclure, sur le thème de la biodiversité, parce que je ne peux absolument pas partager les propos de Mme Tellier, qui a dressé un tableau dramatique de la politique de la biodiversité en Wallonie. Tout ce qui a été fait avant elle était mauvais ; pendant son mandat, c'était exceptionnel ; et après, c'est mauvais.

(Réaction de M. Hazée)

Il est regrettable que vous restiez dans cette posture qui consiste à mépriser toute initiative extérieure à la vôtre. Dans cet ajusté, ce sont 5 millions d'euros supplémentaires pour la biodiversité. Vous ne pouvez pas le nier. Notre stratégie porte sur le recentrage des priorités, sur la restauration concrète de nos écosystèmes. La note d'orientation sur ce sujet, validée récemment au Gouvernement, témoigne de toute l'ambition de ce dernier en la matière.

Chers collègues, les Wallons ont voté pour le changement. Les Wallons ont voté pour un FOREm dépoussiéré après des années d'immobilisme. Les Wallons ont voté pour une fiscalité repensée avec la réforme des droits d'enregistrement et des droits de succession, c'est-à-dire plus de pouvoir d'achat. Les Wallons ont voté pour une administration qui se modernise et se simplifie. Les Wallons ont voté pour des finances qui s'assainissent grâce à une gestion rigoureuse en pensant aux générations futures. Les Wallons ont voté pour une politique environnementale qui concilie la protection de la nature et le développement économique.

Les Wallons nous ont fait confiance pour changer la donne. Nous tenons nos promesses, résultat après résultat, réforme après réforme. C'est cela l'esprit de responsabilité que nous portons ensemble dans ce Gouvernement. C'est cela l'esprit azur qui souffle désormais sur la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, je prendrai la parole pour l'ensemble du groupe, si vous le permettez.

En ce qui concerne la reconnaissance difficile des faits par ce Gouvernement, la version que M. Dolimont vient de nous livrer par rapport aux mensonges de Mme Galant n'est pas ce qui a été dit en commission. En commission, il a été dit que l'erreur de 9 millions d'euros était causée par l'administration. De fois en fois, le fait que vous changiez et modifiez la version des faits n'invalide pas tout ce que tout le monde a pu entendre en commission. C'est le premier fait.

Le second fait, c'est que, quand les partis de l'opposition ont demandé la transmission des documents pour éclaircir les choses, il y a eu un refus. De ce point de vue, il y a une grande différence entre ce que vous dites et la vérité. Dans la Déclaration de politique régionale, il est indiqué 13 fois le mot « transparence ». Il est vrai qu'il est indiqué zéro fois le mot « vérité ». C'est peut-être cela qu'il faut changer.

Vous accusez l'opposition de créer la polémique, mais c'est vous-même et votre Gouvernement qui créez la polémique. Si la ministre avait dit qu'elle s'était trompée ou que le Gouvernement avait pris une décision, il n'y aurait pas eu de polémique. La polémique est née du fait que votre Gouvernement a voulu maintenir l'opacité. Ceux qui créent la polémique ne sont pas ceux qui posent des questions, ce sont ceux qui n'y répondent pas.

Sur la question des droits d'enregistrement, pour répondre directement à Mme De Bue, notre formation

politique – pas plus que les autres formations politiques de l'opposition – n'est pas du tout contre les réformes. On est même pour un élément que vous avez martelé dans votre Déclaration de politique régionale : évaluer les réformes et leurs impacts.

Au moment de cette réforme des droits d'enregistrement, nous pensions que cela pourrait arranger certains jeunes propriétaires d'avoir un logement sans avoir l'argent nécessaire ou suffisamment d'argent pour l'acquérir.

Cependant, certains chiffres nous posent question. Nous avions dit à l'époque que prendre cette mesure en comptant sur le marché pour s'autoréguler allait avoir la conséquence d'augmenter le prix de l'immobilier. Actuellement, les chiffres livrés par les notaires disent la même chose. Un an plus tard, en moyenne, acquérir un logement coûte presque 18 % plus cher qu'avant la réforme. Au minimum, il faudrait un peu d'humilité pour reconnaître que la mesure que vous avez prise n'a pas l'impact que vous désiriez. Ce sont des faits.

Vous avez rappelé, Monsieur Dolimont, que l'idée était aussi de bénéficier aux jeunes acquéreurs. Là aussi, les chiffres des notaires expliquent très bien que le nombre de jeunes acquéreurs a diminué en un an. C'est la situation.

Vous avez refusé de prendre des mesures pour réguler le marché. Si l'on élargit le parc immobilier public, cela a un effet régulateur sur l'ensemble du parc immobilier. Que fait ce Gouvernement ? Il diminue de 25 % l'investissement pour les logements publics. Dans tous les pays où il y a une régulation du prix de l'immobilier, c'est aussi parce qu'il y a un large parc locatif et acquisitif public. Ici, il y a un refus de le faire.

On a aussi évoqué la question de la grille des loyers. J'entends encore M. Dolimont dire que les loyers n'ont rien à voir avec le prix de l'immobilier. Tous les agents immobiliers disent le contraire. Quand on peut espérer un loyer moindre en tant que propriétaire-bailleur, cela a un effet sur l'ensemble du marché de l'immobilier. Là aussi, il y a un refus de réguler.

Si l'on prend des mesures pour stimuler l'offre et la demande, que l'on fait confiance uniquement au marché de l'immobilier, le résultat est l'augmentation des prix.

La question posée par mon camarade, Julien Liradelfo, est de savoir qui perd et qui gagne quand on parle de « la Wallonie qui gagne et qui perd ». On entend Mme De Bue qualifier l'opposition de « Wallonie insoumise ». Un autre nom pour la majorité MR-Engagés, c'est « Wallonie soumise au patronat ». Voilà la réalité.

Qui perd et qui gagne ? Ceux qui perdent, on les connaît – et ils n'ont pas été cités par M. Dolimont –, ce sont les communes, les citoyens soumis à des taxes de plus en plus élevées, notamment la taxe carbone qui représente 640 euros par an et par ménage, ou encore les travailleurs APE. Monsieur Dolimont, vous ne parliez peut-être pas de nous, mais nous n'avons jamais dit que vous alliez supprimer les emplois APE. Le fait que vous n'allez pas indexer la subvention des emplois APE va forcer les communes et tous ceux qui utilisent les emplois APE à un choix : soit supprimer ces emplois, soit rendre les services plus chers pour ceux qui en bénéficient, notamment au niveau local. Cela, c'est la réalité.

Ceux qui perdent, c'est aussi le monde associatif avec les subventions supprimées, les acteurs de la remise à l'emploi que vous avez cités et qui sont attaqués par votre Gouvernement, les 45 000 ménages qui ne trouvent pas de logement, le secteur de la construction et d'autres.

Ceux qui gagnent, par contre, ce sont les multinationales qui peuvent menacer des emplois sans devoir rendre de comptes, les ministres et les députés qui peuvent intégralement maintenir leurs privilèges, y compris des privilèges aussi fous que des primes de départ à 280 000 euros dont certains ont pu bénéficier ou le fait de continuer à avoir des collaborateurs pour un ministre qui n'exerce pas – bref, des trucs qui devraient disparaître –, ou encore les présidents de parti qui peuvent placer qui ils veulent dans les structures qu'ils souhaitent. Eux, ce sont les gagnants, mais les autres perdent.

Vous avez évoqué la guerre, Monsieur Dolimont, avec une phrase qui frappe. Quand vous dites : « On nous aurait reproché de ne pas préparer les choses », cela fait penser à une phrase que certains – pas vous, mais d'autres au niveau fédéral – utilisent souvent – une fois n'est pas coutume, je vais parler en latin – : *si vis pacem, para bellum*, soit « si tu veux la paix, prépare la guerre ». Savez-vous qui a dit cette phrase ? Un grand admirateur de l'Empire romain et un grand admirateur de ceux qui veulent faire la guerre. Quand on parle de préparer la guerre sans vouloir préparer la paix, souvent, ce que l'on veut, c'est la guerre.

Ce que je dis par rapport à vos déclarations de politique internationale au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, c'est que, les seules fois où le mot « diplomatie » est utilisé, il est utilisé directement avec le mot « économique ». Le seul enjeu que vous voyez à la diplomatie, c'est un enjeu économique. Quand vous parlez de la guerre et de la défense, c'est uniquement de l'économie.

Je suis très content de vous entendre dire que vous voulez être une force de paix. Encore faut-il le démontrer parce que, actuellement, la Belgique n'a pas été une force de paix pour faire des efforts diplomatiques au niveau international afin de juguler ces guerres et nous préserver de la catastrophe et de l'horreur. De ce point de vue, il y a encore beaucoup de travail à faire.

On fait comme si la gauche voulait toujours dépenser de l'argent. J'entends Mme De Bue dire : « Bah oui ! » Bah non.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai des pistes si vous voulez avoir de l'argent.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, votre salaire à vous, et le nôtre aussi, bien sûr, il n'y a pas de souci. Si vous êtes d'accord, Monsieur Tzanetatos, l'une des pistes, ce sont les privilèges des politiciens. Il est clair que, là, il y a une piste.

Ce n'est pas la seule piste. L'autre piste que j'ai soumise à M. Dolimont, qui n'a pas relevé, c'est la question des consultants. Un demi-milliard d'euros sont dépensés dans la consultance. Quand je pose la question à M. Dolimont de savoir si l'on va enfin rendre cela transparent, si l'on va enfin gérer ces dépenses de consultance et si l'on va simplement se poser la question de savoir si c'est pertinent, non, on va continuer comme avant. Là aussi, il y a de l'argent.

Un autre levier, Madame De Bue, sur lequel vous pouvez agir avec votre majorité, c'est tout l'argent que l'on donne aux multinationales comme subsides, sans garantir pour autant la pérennité des emplois. C'est une question fondamentale. Durant les 65 minutes dont M. Dolimont a bénéficié, pas une fois il n'a parlé d'un levier sur lequel il pouvait réellement agir. Là, il y a des moyens à aller chercher.

Sur la question de l'emploi, nous n'avons pas dit et nous ne pensons pas que toutes les faillites sont dues au Gouvernement. Pas du tout. Face à ces faillites – j'ai parlé de Liberty Steel, mais on peut parler d'Opticable, d'Univercells ou de Cora ; toute une série d'entreprises qui licencient ou menacent de licencier –, c'est la passivité du Gouvernement qui pose problème et que rien ne se passe pour préserver ces emplois. Ce sont des leviers qui peuvent être utilisés par le Gouvernement.

Un secteur que vous attaquez très franchement, c'est celui de la construction. On se demande quel compte vous avez à régler avec ce secteur. En décidant de ne pas investir dans le logement public, en décidant de diminuer les primes de rénovation, vous mettez forcément à mal un secteur qui est pourtant pourvoyeur d'emplois, et il n'y a aucune réponse là-dessus.

Vous disiez que votre Gouvernement n'était pas un Kinder Surprise ; en fait si, c'est un Kinder Surprise, mais de mauvais goût. Les gens n'ont pas voté pour plus de taxes, vous avez dit le contraire. Les gens ont voté pour plus de transparence et ils n'en ont pas plus. Les gens ont voté pour vos 80 % de taux d'emploi et il n'y a pas plus d'emplois. Finalement, tout le monde peut se sacrifier sauf vous. C'est donc un Kinder Surprise, mais de mauvais goût.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je commencerai par vous remercier très sincèrement. Vous avez pris le temps, les 65 minutes qui vous étaient imparties, et vous avez pris la peine de répondre calmement, méthodiquement, respectueusement, à l'ensemble des remarques qui vous ont été formulées, que ce soit par la majorité ou la minorité.

Je retiens aussi quelques citations dont vous nous avez gratifiés tout au long de votre exposé : notre Gouvernement ne travaille pas pour avoir des likes sur les réseaux sociaux, mais pour avoir des résultats pour les citoyens. En cette époque, en 2025, où parfois cette assemblée se transforme en espace pour influenceurs, je me dis que c'est particulièrement important que nous puissions avoir le sérieux et l'humilité par rapport à ce que nous faisons.

Beaucoup de groupes ont parlé de la réduction des droits d'enregistrement. Vous n'avez pas éludé le débat et vous avez appelé à avoir une analyse fine, mais sur le temps nécessaire. Certaines tendances sont là aujourd'hui, des chiffres peuvent être interpellants. Nous sommes sur une année charnière, à cheval entre l'ancien et le nouveau système. Des comportements ont peut-être été anticipés avant le 31 décembre pour avoir encore l'ancien système, des comportements ont peut-être été postposés pour avoir le nouveau système. Il n'est pas neutre, il y a des impacts par rapport à cela. Vous avez ouvert la porte pour avoir ce rapport complet et cette évaluation, pour voir ce qu'il en est, en donnant déjà quelques indicateurs.

Nous sommes 13 mois après les élections, un an de gouvernement en Wallonie, un budget 2025 présenté en décembre 2024 avec une trajectoire budgétaire sur l'ensemble de la mandature. Sept mois plus tard, nous avons l'ajustement budgétaire qui respecte cette trajectoire. C'est peut-être un détail pour vous, mais pour moi cela veut dire beaucoup. Cela ne veut pas dire qu'il jouait du piano debout, cela veut surtout dire que nous sommes dans un fonctionnement démocratique qui fonctionne bien. C'est aussi un signe de bonne gouvernance. J'ai une pensée pour nos amis bruxellois, qui rêveraient d'avoir la même chose à la même époque. Nous pouvons le souligner et le saluer.

Sur le fond, on a parlé des PFAS, et l'on peut saluer le fait qu'il y a eu, depuis l'instauration de ce nouveau Gouvernement, beaucoup d'explications, beaucoup de transparence, pas de faux-semblants. Le débat ne se résume pas à ce qui sort du robinet, mais quelque part à l'ensemble de notre fonctionnement sociétal, qui va de l'agriculture aux pratiques industrielles, à nos propres pratiques de consommation. On ne peut que remercier le ministre et le Gouvernement par rapport à cette habitude et cette pratique.

Concernant la taxe de mise en circulation, Madame Morreale, vous êtes trop intelligente que pour tomber dans cette caricature des 500 euros pour les Tesla. De 2019 à 2024, quand on achetait une Tesla Model X – 2 500 kilos au bas mot – à plus de 100 000 euros, prix d'achat – on ne peut pas dire que c'est à la portée du premier venu –, combien payait-on en taxe de mise en circulation ? On payait 61,5 euros. Depuis le 1er juillet 2025, ce même acheteur, pour le même véhicule, combien va-t-il payer ? Il va payer 1 943,05 euros. On n'a pas la même définition du mot « cadeau » et de la logique de « faible avec les forts ».

(Applaudissements)

Chers amis du PTB, la taxe poubelle est une rengaine qui revient régulièrement, que ce soit en QO, en QA, en QU, en débat sur l'ajustement budgétaire. Il y a un principe de coût-vérité : plus on engage du personnel ou plus les intercommunales engagent du personnel avec des contrats à durée indéterminée, dans de bonnes conditions, ce que vous souhaitez également, plus on les paie correctement, sachant que la taxe recouvre aussi la gestion de la propreté de la commune. Cela s'impacte, à un moment, quelque part. Par ailleurs, plus on trie – je sais que c'est contre-intuitif pour vous –, plus cela coûte cher. On pense que c'est l'inverse, mais cela ressort de la gestion des filières. L'époque où l'on mettait tout dans un sac, puis on envoyait cela à l'incinérateur coûtait, effectivement, beaucoup moins cher. Il y a là une volonté de désinformation à vouloir revenir systématiquement par rapport à cette taxe, que personne ne se fait un plaisir de payer. Déjà, sortir ses poubelles, on n'aime pas, si en plus on doit payer pour le faire, c'est encore plus embêtant.

Cela fait toutefois partie de notre responsabilité sociétale. J'ose espérer que l'on puisse, chacun avec nos convictions, certes différentes, porter notre pierre à l'édifice et non apporter des slogans tels que l'on a pu en avoir trop souvent ici.

Sur la situation géopolitique, on a entendu : *si vis pacem, para bellum*. De fait, je suis allé chercher sur internet, je n'ai pas trouvé l'auteur de cette citation, mais cela remonterait au temps des Romains. Que n'a-t-on pu entendre que, pour notre sécurité, nous dépendions du parapluie américain, que nous étions soumis aux diktats de ce qui se passait de l'autre côté de l'Atlantique ? Des élections ont eu lieu également de ce côté. Je ne pense pas qu'ici nous ayons été tous ravis par rapport à ce résultat. Derrière chaque menace, cependant, il y a des opportunités. Qu'une politique européenne de défense puisse enfin voir le jour est une opportunité, de même que ses retombées, non pas pour les usines d'armement américaines, mais, au maximum, pour nos usines ici. C'est aussi une opportunité, il n'y a pas lieu de le déplorer systématiquement.

Vous connaissez comme moi la loi de fer : la guerre est la règle, la paix l'exception. Cela ne me réjouit pas et je n'ai pas du tout envie que nous y passions. Je suis enfant de parents et de grands-parents, comme tout le monde, me direz-vous, c'est une évidence. Mon grand-père est né en 1896 et a eu le privilège de faire les deux guerres. Mon papa est né en 1936, il est encore vivant à ce jour et il est encore traumatisé par les guerres auxquelles il a participé en tant qu'enfant. J'espère de tout cœur que nous n'aurons jamais à la vivre, mais je ne fais pas la politique de l'autruche par rapport à ce qui se passe en Ukraine, par rapport à ce qui se passe à d'autres endroits. J'ai envie que nous soyons prêts et que nous puissions avoir les leviers entre nos mains et que nous ne dépendions pas de puissances étrangères, dès lors qu'elles ne sont plus aussi sûres que par le passé.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Ministre-Président, je vous ai parlé de la politique de l'autruche et du bien-être animal, mais surtout continuez à ne pas la faire, cette politique de l'autruche. Continuez à défendre les intérêts des Wallonnes et des Wallons.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président. J'interviendrai pour l'ensemble du groupe.

Nous avons rappelé, tout à l'heure, le sens que nous donnions à notre action de contrôle parlementaire et nous essayons de développer une analyse argumentée, de bonne foi. Il n'est pas utile de caricaturer notre propos, Monsieur le Ministre-Président, ou de le transformer pour ensuite critiquer cette transformation. À titre d'exemple, je n'ai jamais dit et même pensé que le Gouvernement ne travaillait pas, cela ne me traverse pas l'esprit. Le Gouvernement travaille, mais trop souvent dans la mauvaise direction ; nous continuerons à le dire.

Ne vous en déplaise, notre rôle est de challenger l'action du Gouvernement, de soutenir les mesures que nous trouvons positives et de vous confronter aux faits chaque fois que c'est nécessaire, chaque fois que les actions contredisent les discours. Nous continuerons à porter cette parole, cette parole écologiste, cette parole distincte, cette parole autonome.

La gôche – avec un accent circonflexe sur le « ô » sans doute –, selon les propos assez grotesques que Mme De Bue a pu partager ici dans sa réplique, serait dans une espèce d'aveuglement par rapport à la situation budgétaire. Faut-il rappeler les sept années de ministre MR du Budget ? Faut-il, plus encore, rappeler que le déficit augmente ? La situation budgétaire, utilisée par chaque ministre, dans chaque commission, pour justifier telle ou telle restriction budgétaire, finit par une augmentation du déficit budgétaire. C'est ce qui se passe cette année, en 2025 : aussi bien à l'initial qu'à l'ajusté, le déficit augmente. Il augmente notamment à

cause d'une réforme fiscale – cela a été largement développé – mal calibrée.

Si, pour notre part, nous avons pu aussi, lors de nos débats sur le sujet, mettre en exergue les situations extrêmes auxquelles cette réforme conduit, ce n'est sans doute pas pour réduire la réforme à sa situation, mais c'est pour bien montrer que cette réforme pose problème, notamment par rapport au fait qu'elle ne contient aucun plafond et que, par conséquent, elle génère des effets qui ne sont pas admissibles. Elle a, en outre, été préparée sans aucune évaluation. On est là avec des slogans. C'est encore le pôle Logement – pas le centre d'études d'Ecolo – qui l'indiquait il y a quelques jours, j'en ai parlé. Ce travail sans chiffres, sans égard pour tous ces effets tout à fait inéquitables, tranche avec le massacre à la tronçonneuse qui est conduit dans une série de politiques, par rapport à une série de secteurs et, souvent, contre vos programmes.

J'ai évoqué cette grande régression en cours par rapport aux défis climatiques et environnementaux. Nous maintenons nos constats. J'entends que des mesures sont en préparation. Le ministre-président a cité le plan social Climat, qui ne serait pas limité aux cinq mesurettes du communiqué. Vous nous excuserez d'avoir lu vos communiqués. S'il y a d'autres mesures, nous les examinerons et nous jugerons sur pièce.

Au passage, les propos sur le plan Air-Climat-Énergie et sa traduction sont malhonnêtes, en particulier lorsque l'on se souvient des entraves et des blocages par rapport au travail sur les décrets et sur les arrêtés qui ont suivi.

En attendant, ces actions complémentaires que vous annoncez, les budgets, sur une série de politiques, sont en baisse. Lorsqu'un budget est en baisse parce que l'on veut corriger un effet d'aubaine déterminé, c'est un travail qui peut avoir un sens pour que la politique soit la plus efficace possible. Lorsque les budgets sont en baisse pour contraindre à des restrictions contraires à vos programmes et à l'intérêt général, c'est autre chose, vous nous permettrez de continuer à en parler.

Quand vous êtes mal à l'aise, vous attaquez les personnes et inventez, par exemple, que Mme Tellier aurait indiqué que la politique menée avant elle n'avait pas d'intérêt. Je ne l'ai pas entendue dire un mot dans son discours sur la politique menée avant elle.

Quels sont les faits ? Le budget est diminué de 55 % dans cette politique de la nature et de la biodiversité. Il y a une série de préavis dans les associations environnementales. Par exemple, les projets structurants pour la nature sont à l'arrêt. Tout cela, ce sont des faits. Au bout du compte, nous avons un gouvernement, si l'on regarde la vue d'ensemble sur ce front, qui au mieux temporise, au pire saborde ce qui fonctionne.

Vous êtes revenu sur les primes à l'égard des PME. Là, il y a au moins une bonne nouvelle, c'est que vous n'avez pas l'air de vouloir prendre le chemin mené à l'égard des primes Énergie. On a ici plus de 300 millions d'encours dans ces primes pour les PME. Heureusement, vous avez sans doute tiré les leçons du travail de la ministre de l'Énergie et de cette gestion par le chaos. Je peux vous encourager à continuer d'essayer de travailler beaucoup plus posément sur cet enjeu.

Vous n'êtes pas revenu sur les questions de gouvernance publique, je le comprends bien, puisque les faits – les décisions et la République des copains ou l'autopromotion présidentielle à Francorchamps –, là aussi, contredisent radicalement vos déclarations et même votre philosophie.

Comme il y a plusieurs mois, le Gouvernement rappelle la victoire électorale des groupes qui le composent. C'est une réalité absolument incontestée. Par contre, lorsqu'on considère la politique menée et lorsqu'on voit que, sur un grand nombre de points, elle est contraire aux programmes des deux partis, plus souvent encore au programme des Engagés, nous pouvons assurer que les gens n'ont pas voté pour casser la biodiversité, baisser les moyens sur l'énergie, avoir ces pratiques en matière de gouvernance publique ou encore définancer les communes ou les pouvoirs locaux. Le programme a été soutenu par grosso modo 30 % de la population avec, à la remorque, les Engagés qui vous permettent d'avoir une majorité sur ce cap.

Enfin, je reviens sur cette affaire de la ministre Galant et des loyers oubliés. J'ai écouté attentivement le ministre-président et les éléments de faits relatifs à la commission du 13 juin ou encore ceux repris dans le communiqué de la ministre. Je comprends ces éléments. Par contre, je ne vous ai pas entendu sur le problème politique posé par les déclarations émises dans ce Parlement : le renvoi de responsabilité, le mensonge et la dissimulation. Tout au plus avez-vous admis – je peux partager ce point de vue – qu'il eût été indiqué que la clause de rendez-vous ait été communiquée lors de nos débats à l'initial, je vous rejoins là-dessus.

Vous aviez aussi l'occasion de prendre de la hauteur dans votre costume de ministre-président et de dire, même avec des mots choisis que :

- oui, quand une affirmation fausse est prononcée, il est nécessaire de la corriger dès que l'on s'en rend compte et de s'en excuser ;
- non, le renvoi de responsabilité sans fondement, le mensonge ou la dissimulation ne sont pas acceptables.

On a parlé de confiance, nous n'avons pas voté la confiance au Gouvernement, nous n'avons pas confiance dans les actions du Gouvernement.

Au-delà du vote de confiance quant à l'action du Gouvernement, nous pensions partager un certain nombre de valeurs quant au fonctionnement de la démocratie, en particulier quant au devoir de vérité

qu'un ministre a à l'égard de la population et de notre Parlement. Comment un gouvernement peut-il fonctionner avec une ministre qui lui ment ?

En omettant de répondre, vous le cautionnez. C'est une cassure, c'est une normalité que nous n'accepterons pas.

M. le Président. – Je pense que ceci clôture les différentes interventions dans le cadre de l'examen de ces textes d'ajustement budgétaire.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendements n° 1 à 4).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*)

Examen du tableau des recettes et des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du tableau des recettes et des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*).

Tableau des recettes

Nous commençons par l'examen du tableau des recettes.

Pas d'objection ?

Le tableau des recettes est adopté.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 5 ?

Art. 2 à 5

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*)

Examen du tableau budgétaire et des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du tableau budgétaire et des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 3*bis*).

Tableau budgétaire

Au tableau budgétaire, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendements n° 2 et 4).

Les votes sur les amendements et le tableau budgétaire sont réservés.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 16 ?

Art. 2 à 16

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 16 sont adoptés.

Art. 17

Un amendement visant à remplacer l'article 17 a été proposé, après approbation du rapport, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendement n° 1).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 18.

Art. 18

Pas d'objection ?

L'article 18 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 19 à 23 ?

Art. 19 à 23

Pas d'objection ?

Les articles 19 à 23 sont adoptés.

Art. 24

Un amendement visant à remplacer l'article 24 a été proposé, après approbation du rapport, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendement n° 3).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 25.

Art. 25

Pas d'objection ?

L'article 25 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 26 à 35 ?

Art. 26 à 35

Pas d'objection ?

Les articles 26 à 35 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, le tableau budgétaire réservé et l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes (Doc. 283 (2024-2025) N° 1 à 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes (Doc. 283 (2024-2025) N° 1 à 3).

La Conférence des présidents, en sa réunion du 3 juillet 2025, a accordé le bénéfice de l'urgence pour l'examen de ce projet de décret.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux, pour un rapport verbal.

Mme Caroline Cassart-Mailleux, Rapporteuse. – Mesdames et Messieurs les Députés, votre Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a examiné le projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes.

En date du 20 juin 2025, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes.

Il a été envoyé en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux le 27 juin 2025. L'urgence a été accordée par la Conférence des présidents le 3 juillet 2025, pour son examen et un vote en séance plénière de ce jour.

La Commission s'est réunie le 8 juillet 2025. M. le Ministre a fait l'exposé général. Il rappelle que le mécanisme du prélèvement kilométrique pour les poids lourds s'impose à tout camion roulant sur le réseau routier et autoroutier structurant de Wallonie. Il précise qu'il s'agit d'une redevance qui est intégralement versée à la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures – la SOFICO –, laquelle finance par ce biais les travaux sur ledit réseau structurant.

Il explique que ce mécanisme s'inscrit dans un cadre législatif européen en constante évolution et que le texte en projet vise à transposer partiellement la directive 2022/362 du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2022 modifiant les directives 1999/62/CE, 1999/37/CE en ce qui concerne la taxation des véhicules pour l'utilisation de certaines infrastructures.

En outre, il indique que la réforme à l'examen vise à ajouter la définition de « transport par route de marchandises » dans le dispositif légal.

Par ailleurs, l'orateur explique que la réforme en projet a également pour objectif de mettre le décret du 16 juillet 2025 en concordance avec la transposition, dans le droit de la Région wallonne, de la directive de l'Union européenne du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier et facilitant l'échange

transfrontalier d'informations relatives à défaut de paiement des redevances routières dans l'Union.

Il poursuit son exposé en signalant que le travail a été mené conjointement par les trois Régions. Il rappelle qu'en Belgique, il existe un système unifié de prélèvement kilométrique au niveau du fondement juridique. Toutefois, il indique que la mise en œuvre du mécanisme varie. Ainsi, en Flandre et à Bruxelles, une taxe est applicable alors qu'en Wallonie, il s'agit d'une redevance.

Ensuite, il explique que, si la Communauté flamande et la Région de Bruxelles-Capitale ont déjà transposé ladite directive, ce n'est pas le cas de la Région wallonne. Il signale ainsi avoir reçu, il y a quelques jours, un avis motivé de la Commission européenne rappelant à la Wallonie ses obligations. C'est la raison pour laquelle il propose que le texte en projet soit examiné en urgence.

L'orateur aborde ensuite le contenu des différents articles du projet de décret à l'examen.

L'article 3 règle une difficulté juridique portant sur la différence entre la définition du transport par route de marchandises en Wallonie et celles en vigueur en Flandre et à Bruxelles. M. le Ministre explique que les contestations portaient sur le fait que le transport d'outils, de machines-outils ou de véhicules-outils ainsi que le transport par eau de tout bien par ces outils, machines-outils et véhicules-outils constituaient bien un transport par route de marchandises. Il informe les commissaires que la définition wallonne n'intégrait pas cette notion dans le transport par route de marchandises et propose un alignement de la définition wallonne avec celle des deux autres Régions.

En ce qui concerne l'article 5, il signale qu'il est précisé que le redevable est le détenteur du véhicule.

Pour ce qui regarde l'article 6, il fait savoir qu'il concerne la mise à jour de la liste reprenant les véhicules exonérés.

Il évoque ensuite les articles 8 et 11 et signale qu'ils portent respectivement sur les tâches principales des prestataires de service ainsi que sur l'hypothèse où le contrat de service peut être suspendu par le prestataire de service.

Au sujet de l'article 12, il informe les commissaires qu'il prévoit les exigences auxquelles doivent répondre les équipements embarqués.

Enfin, en ce qui concerne l'agrément des prestataires de services ou plutôt la fin d'autorisation, il précise que ce sont des considérations administratives liées aux mécanismes des différents opérateurs. Il ajoute que le système est mis en place par l'organisme interfédéral Viapass, lequel sous-traite à un prestataire l'organisation du service. Il conclut en indiquant que ce service peut être vendu par différents intermédiaires afin d'éviter une situation de monopole.

La discussion générale a été ouverte et M. Lefèbvre note qu'il s'agit d'un projet technique et en rappelle la genèse. Il regrette que les fédérations professionnelles des transporteurs n'aient pas été formellement consultées et espère que ce sera le cas dans le futur.

Il relève que, dans son avis, l'Inspection des finances indique que le projet de décret à l'examen ne modifie pas le système actuel de prélèvement kilométrique appliqué aux poids lourds et qu'il reste à mettre en place la variation obligatoire des péages en fonction des émissions de CO_2 émises par les véhicules.

L'orateur souhaiterait savoir si M. le Ministre entend mettre en place cette variation. Le cas échéant, il fait part de son souhait de connaître les délais et les modalités de mise en œuvre ainsi que les estimations budgétaires qui auraient été réalisées.

Pour finir, il rappelle que la vignette avait été mentionnée comme un élément important de la législature 2024-2029. Il souhaite connaître l'état d'avancement du dossier.

Il conclut en indiquant qu'il déposera un amendement afin d'intégrer une remarque du Conseil de la fiscalité et des finances de la Wallonie.

M. Chintinne juge que le texte en projet n'a rien d'anodin et qu'il répond à trois objectifs clairs :

- la mise en conformité de la législation wallonne avec les exigences européennes ;
- le renforcement de la sécurité juridique du prélèvement kilométrique ;
- la garantie d'un financement plus stable de l'entretien du réseau routier wallon.

Il estime que le texte en projet constitue la démonstration que l'on peut faire de la bonne gouvernance avec des mesures ciblées, efficaces et conformes aux règles européennes. Il ajoute qu'il s'inscrit dans une logique de gestion moderne et responsable des infrastructures. Il considère également qu'il est cohérent avec la vision du groupe MR d'un service public agissant avec rigueur, clarté et ambition.

Toutefois, il signale que la Flandre, dans sa gestion des amendes relatives à la taxe kilométrique, témoigne de confiance envers le secteur, notamment en présumant la bonne foi des transporteurs dans certaines démarches administratives et procédures de contrôle.

Le commissaire demande s'il ne serait pas opportun, pour la Wallonie, de s'inscrire dans une logique similaire de simplification et de confiance a priori envers les transporteurs, tout en maintenant les contrôles nécessaires. Il souhaiterait connaître les actions de M. le Ministre en la matière.

M. Bastin demande, par rapport à l'obligation de mettre en place la variation obligatoire des péages en fonction des émissions de CO_2 émises par les véhicules, si celle-ci sera mise en place dans le futur et si des négociations sont en cours avec les autres Régions.

Il note que le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes prévoit la réalisation d'une liste des véhicules exonérés, laquelle doit être régulièrement mise à jour. Il souhaiterait prendre connaissance de la liste et connaître la dénomination des véhicules qui y figurent. Il demande également si des modifications de ladite liste sont prévues.

M. le Ministre signale qu'il s'agit bien d'une transposition partielle de la directive du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2022 modifiant les directives en ce qui concerne la taxation des véhicules pour l'utilisation de certaines infrastructures. Il reconnaît qu'il reste à réaliser l'intégration du supplément CO_2, qui constitue une obligation européenne. Il confirme également que les négociations sont en cours entre les trois Régions afin d'arriver à un mécanisme harmonisé.

Il rappelle qu'un accord avait été trouvé entre celles-ci lorsque le prélèvement kilométrique à charge des poids lourds a été instauré et indique travailler selon la même méthode. Par ailleurs, il signale avoir récemment rencontré son homologue flamand, M. le Ministre Weyts, et estime pouvoir avancer rapidement sur cette question. Il note, toutefois, qu'il est nécessaire qu'un gouvernement bruxellois soit constitué afin de pouvoir conclure.

Sur la question de la vignette, il signale qu'elle ne concerne pas le débat du jour, le système de la vignette automobile ne chevauchant pas le système du prélèvement kilométrique à charge des poids lourds.

Au sujet de la liste des exceptions prévues par le décret du 16 juillet 2015, il pense qu'elle est désormais connue et qu'elle pourra être transmise aux parlementaires.

À la question de la simplification administrative sur le prélèvement kilométrique à charge des poids lourds, il note que les technologies évoluent et que le contrat qui lie l'organisme interrégional Viapass avec son sous-traitant concessionnaire viendra à échéance dans les prochaines années. Il estime que cette échéance sera l'occasion de simplifier le système.

M. Lefèbvre demande si des délais sont prévus par l'Europe quant à la mise en place du volet CO_2.

M. Bastin tient à attirer l'attention quant à la situation des forains qui utilisent des véhicules plus âgés et plus polluants, ce qui peut entraîner des coûts plus importants considérant la future législation. Il fait observer que le secteur est en mutation actuellement et que cette transition est source de craintes pour les forains.

Ensuite, il signale que les communes ont constaté que des transports, qui étaient effectués autrefois avec des véhicules lourds, sont désormais effectués via des tracteurs agricoles, lesquels contournent la législation et utilisent des routes communales au lieu des routes régionales. Il craint que ce phénomène ne s'amplifie à l'avenir.

M. le Ministre indique, en réponse à M. Lefèbvre concernant les délais de transposition du volet CO_2, que ceux-ci sont différents.

Il signale également qu'il demandera à ses services d'analyser les cas évoqués par M. Bastin. Il indique qu'à sa connaissance, l'exception pour les tracteurs vaut pour les tracteurs agricoles, c'est-à-dire ceux immatriculés et activés pour des activités agricoles.

Par ailleurs, il juge que le débat du périmètre de la zone soumise au prélèvement kilométrique à charge des poids lourds constitue un enjeu permanent. Il indique être interpellé par des autorités communales, notamment sur la problématique du by-pass par des routes qui ne sont pas aménagées pour accueillir un trafic de transit. Pour lutter contre ces situations, il annonce que ses services examinent l'opportunité d'adjoindre des voiries dans les endroits où ce type de phénomène est constaté.

Pour conclure, il estime nécessaire que le prélèvement kilométrique à charge des poids lourds ne devienne pas un outil de planification des trajets, car cela serait contraire à l'esprit qui anime cette réglementation. Il rappelle que l'objectif est de faire payer les usagers poids lourds qui, proportionnellement, détériorent davantage le réseau routier et qui sollicitent un réseau routier et autoroutier de qualité, lequel nécessite des investissements et des financements.

La Commission a ensuite procédé à l'examen et au vote des articles.

Les articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Pour l'article 3, M. Crampont observe qu'une recette supplémentaire de 20 000 euros pourra être engrangée. À cet égard, dans son avis, l'Inspection des finances indique que cette augmentation des recettes procède d'un élargissement limité des utilisateurs redevables du prélèvement. Il souhaite connaître le nombre d'utilisateurs concernés ainsi que leur type.

M. le Ministre indique que la recette découle de la modification de la définition de transport par route de marchandises. Il signale ne pas être en mesure d'indiquer le nombre d'entreprises concernées et

rappelle que le calcul du prélèvement ne dépend pas du nombre d'utilisateurs, mais bien du nombre de kilomètres parcourus.

L'article 3 est adopté à l'unanimité des membres.

Les articles 4 et 5 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 4 et 5 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Nous sommes passés à l'article 6. M. Crampont relève que l'article 6 prévoit que la liste est tenue à jour. Il souhaiterait savoir qui peut la modifier ainsi que la manière dont elle est diffusée.

M. le Ministre indique que la liste est publiée sur le site satellic.be et que ce sont des décisions qui sont prises par Viapass dans le cadre du processus légal.

L'article 6 est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 7 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 7 est adopté à l'unanimité des membres.

À l'article 8, M. Lefèbvre indique que, dans son avis, le Conseil de la fiscalité et des finances de la Wallonie avait suggéré de ne pas utiliser le mot « concluante » puisque, par définition, une preuve est concluante. Toutefois, il note que cette remarque n'a pas été suivie et dépose un amendement (Doc. 283 (2024-2025) N° 2) afin de l'intégrer.

M. le Ministre propose de réserver l'amendement (Doc. 283 (2024-2025) N° 2) pour la séance plénière du 9 juillet 2025 afin d'analyser ce point.

L'amendement (Doc. 283 (2024-2025) N° 2) déposé par MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Hanus est retiré.

L'article 8 est adopté à l'unanimité des membres.

Les articles 9 à 21 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 9 à 21 sont adoptés à l'unanimité des membres.

À l'unanimité des membres, la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Cassart-Mailleux, pour ce rapport verbal ainsi que les services du greffe qui ont apporté leur concours actif à la rédaction de celui-ci.

La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Président, comme vous venez de le faire, je vais débuter en félicitant l'excellent travail des services et de Mme Cassart-Mailleux qui ont rapporté nos travaux d'hier dans une forme d'urgence puisque, comme l'a annoncé M. le Ministre, la Wallonie était sous le coup d'une procédure en contentieux pour défaut de transposition du droit européen.

Certes, ce texte est avant tout technique et vise à clarifier la base juridique encadrant les soutiens octroyés au projet PKPL dans une logique de sécurisation juridique et budgétaire. C'est un travail important qui s'inscrit dans une volonté de régularité administrative et de transparence dans l'utilisation des fonds publics, ce que nous saluons.

Par ailleurs, comme l'a suggéré le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie et, comme nous l'avons expliqué hier en commission, nous proposons un amendement technique à l'article 8 du projet de décret visant à supprimer le mot « concluante ».

Au-delà de cet aspect formel, nous souhaitons attirer l'attention sur un point de fond relevé par l'Inspection des finances dans son avis : « Il reste cependant à mettre en place la variation obligatoire des péages en fonction des émissions de CO_2 émises par les véhicules dans une mécanique de perception qui paraît grevée d'une complexité certaine ».

Ce chantier n'est pas technique et s'inscrit dans un cadre plus large de mise en œuvre d'une vignette, mais également de l'interdiction de circuler de certains véhicules. En effet, on a tendance à la mettre sous le tapis, mais le Gouvernement s'est engagé à adopter en 2019 un décret qui définit un calendrier d'interdiction de circuler pour certains véhicules. Ce dossier aussi devra être rouvert par le Gouvernement.

Nous voterons ce décret dans un esprit de responsabilité, mais qui n'engage en rien un soutien aux réformes futures.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaite, au nom de notre groupe, réaffirmer notre soutien plein et entier à ce projet de décret qui constitue une mise à jour essentielle et bienvenue du cadre légal wallon relatif au prélèvement kilométrique sur les poids lourds.

Ce texte, même s'il peut paraître technique au premier abord, répond à trois objectifs majeurs que nous soutenons sans réserve :

- il assure la conformité de notre législation avec les exigences européennes ;
- il renforce la sécurité juridique du prélèvement et des procédures associées ;
- il garantit un financement durable pour l'entretien et la modernisation de notre réseau routier.

C'est une réforme de bon sens qui illustre ce que doit être une gouvernance efficace :

- anticiper les besoins ;
- adapter les outils ;
- assurer un financement équitable de nos infrastructures stratégiques.

Au-delà de ces avancées, nous souhaitons également insister sur un point qui nous paraît fondamental pour les années à venir, à savoir celui de la simplification administrative. Trop souvent, les acteurs économiques, notamment les transporteurs, nous interpellent sur la complexité de certaines procédures ou sur la rigidité de certains mécanismes. Nous saluons à cet égard la volonté affichée par M. le Ministre d'avancer vers une meilleure lisibilité et une simplification des démarches, en particulier à l'échéance de la concession actuelle du sous-traitant de Viapass qui exploite le service OBU et les services qui y sont liés.

La fin de cette concession qui approche sera une opportunité à saisir pour rationaliser l'ensemble du système et lever certaines lourdeurs administratives qui pèsent encore sur les entreprises. Il faudra veiller à ce que cette remise en concurrence ou réorganisation soit l'occasion d'une vraie simplification, au bénéfice à la fois des transporteurs, de l'administration, et in fine, de l'ensemble des transporteurs qui circulent sur nos routes.

Cette volonté de simplification ne signifie pas un affaiblissement des contrôles, mais une meilleure proportionnalité, une plus grande fluidité et une confiance renforcée dans le respect des règles par les acteurs économiques.

Nous soutenons ce décret, parce qu'il s'inscrit dans notre vision d'une Wallonie qui avance avec rigueur, mais sans rigidité, et qui fait le choix d'une fiscalité juste, lisible et orientée vers l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, je remercie chaleureusement Mme Cassart-Mailleux pour avoir pris la peine de faire ce rapport, ainsi que les services qui ont rapidement et diligemment travaillé depuis notre commission d'hier.

Le décret, qui nous est soumis ce jour, est principalement de nature technique, il compte deux volets : la transposition de la directive européenne 2022/362 et la mise en concordance avec la transposition dans le droit de la Région wallonne. Cela ne devrait pas poser trop de soucis, j'imagine.

J'ai eu l'occasion de poser plusieurs questions en commission, notamment par rapport à la situation spécifique des forains. À Namur, pour le moment, il y a une foire. Vous voyez ces manèges assez volumineux. Même s'ils se replient, ils se déplacent à un endroit différent d'une semaine à l'autre.

J'ai été sensibilisé par cette corporation qui s'inquiète des impacts. Comme ils ne roulent pas beaucoup en valeur absolue, ils ont des véhicules souvent plus âgés, mais aussi plus polluants et plus impactés par lesdites taxes. Afin de contourner ces impacts financiers qui ne sont pas négligeables pour eux, a fortiori dans un secteur qui cherche parfois un petit peu son second souffle, ils empruntent des voies de traverse tout à fait légalement. On voit passer ces véhicules dans nos campagnes, et non pas sur le réseau structurant. Il faudrait voir s'il y a une piste de solution, et conscientiser le ministre par rapport à cette situation.

De la même manière, singulièrement lorsqu'il y a des remblais de terre ou pour d'autres dispositions, des entrepreneurs utilisent des tracteurs agricoles, et non des tracteurs routiers, pour effectuer le déplacement – ces déplacements peuvent parfois être particulièrement impactants pour les riverains pendant plusieurs jours –, et contourner cette législation. Cette dernière permet de percevoir pas moins de 356 millions d'euros, intégralement réinvestis dans le réseau structurant.

Nous soutiendrons cette proposition de décret.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – D'abord merci à Mme Cassart-Mailleux pour son rapport verbal de nos échanges et débats en commission hier. Merci également aux services du greffe qui ont permis la réalisation de ce travail dans un laps de temps relativement serré.

Je ne ferai pas beaucoup de commentaires, puisque les choses ont déjà largement été dites et énoncées. J'apporte quelques éléments de précision, parce qu'hier j'ai annoncé que les catégories exemptées se retrouvaient sur le site de Satelix et sur le site de Viapass, ce qui permet de répondre, Monsieur Bastin, à votre question concernant les forains puisque ceux-ci sont bien exemptés dans la liste. Il faut qu'ils aient un tracteur et une remorque, et que cette remorque soit clairement identifiée comme étant un véhicule forain explicitant son activité. Dans ce cadre, ils ne sont pas soumis au prélèvement kilométrique pour les poids lourds.

Je remercie l'ensemble des intervenants, en particulier M. Lefèbvre pour son opposition constructive puisqu'il a déposé un amendement judicieux qui améliore la lisibilité du texte et que j'invite chacune et chacun à adopter. Dans la limite de la séparation des pouvoirs, je ne peux que vous inviter à suivre cet excellent amendement de M. Lefèbvre.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, en ce compris pour cette suggestion exprimée tout en diplomatie concernant l'amendement dit Lefèbvre.

La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je remercie M. le Ministre pour cet échange.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – J'ai oublié de remercier Mme Cassart-Mailleux – c'est une erreur grave – et les services pour la rapidité avec laquelle ces documents sont arrivés en plénière.

M. le Président. – Elle venait de m'en faire part à la tribune, comme vous l'avez observé.

La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je n'avais pas omis Mme Cassart-Mailleux et je connais son non-verbal, mais il était chaleureux et bienveillant.

Concernant les forains, je vous remercie pour les explications et les précisions évoquées, ce qui permettra, je l'espère, d'en faire tout autant vis-à-vis de cette sympathique corporation.

M. le Président. – Je remercie tout un chacun ainsi que les services pour le travail mené avec diligence et qualité en ce qui concerne le rapport.

Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Lefèbvre, Mme Hanus et M. Crampont (Doc. 283 (2024-2025) N° 4).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes (Doc. 283 (2024-2025) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 7 ?

Art. 2 à 7

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 7 sont adoptés.

Art. 8

À l'article 8, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Lefèbvre, Mme Hanus et M. Crampont (Doc. 283 (2024-2025) N° 4).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 9.

Art. 9

Pas d'objection ?

L'article 9 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 10 à 21 ?

Art. 10 à 21

Pas d'objection ?

Les articles 10 à 21 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret.

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1 et 2)

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1 et 2) ;
- de la proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1 et 2).

La Conférence des présidents, en sa réunion du 19 juin 2025, a accordé le bénéfice de l'urgence pour l'examen de ces propositions de résolution.

Ces propositions de résolution ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel sous le n° 267 (2024-2025) N° 2 et sous le n° 277 (2024-2025) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Chers collègues, qu'allez-vous dire à vos enfants et petits-enfants quand ils vous demanderont ce que vous avez fait pour arrêter ce génocide ? C'est la vraie question aujourd'hui, et la réponse tombera dans quelques minutes avec le vote.

Ce qu'il se passe aujourd'hui à Gaza n'est pas un conflit asymétrique et ce n'est pas une opération militaire. Il y a plus de 57 000 morts, dont 15 000 enfants tués, des familles entières décimées et des civils abattus en allant chercher de l'aide humanitaire. On bombarde des hôpitaux et l'on cible délibérément les enfants. La famine est utilisée comme arme de guerre.

Il y a un mot que vous refusez de prononcer et qui vous dérange peut-être, je vais le dire ici parce qu'il faut avoir le courage de nommer les choses et de dire les termes : ce qu'il se passe à Gaza, c'est un génocide.

Ce génocide peut continuer parce qu'il y a du cynisme et de la lâcheté politique à tous les étages. La Région dit que c'est le Fédéral, le Fédéral dit que c'est l'Europe et, au final, tout le monde regarde ailleurs. Pendant ce temps-là, Israël continue de bombarder femmes, enfants et hôpitaux.

D'abord, il y a de la lâcheté, puis il y a le « deux poids, deux mesures ». Quand la Russie a attaqué l'Ukraine, tout le monde s'est levé, et ce, à juste titre, avec des résolutions et des sanctions. On en est au 25e paquet de sanctions. Ici, nous sommes face à un gouvernement d'apartheid, un gouvernement qui commet un génocide, avec un Premier ministre sous mandat d'arrêt international, et nous ne vous entendons pas. Pas de résolution, pas de paquet de sanctions, rien du tout. Ce « deux poids, deux mesures » est inacceptable.

En Wallonie, des armes continuent à passer et transitent sur notre territoire. Alors que notre Parlement a adopté une interdiction de transit d'armes vers Israël, des cargaisons continuent à transiter via l'aéroport de Liège. On parle notamment de pièces pour avions F-35 israéliens qui ont transité par Bierset ces dernières semaines. Ces appareils sont utilisés directement pour bombarder Gaza. Une cargaison d'armes américaines a été acheminée par un vol cargo de la société Challenge via Liege Airport. Amnesty International, la CNAPD et la Ligue des droits humains ont documenté 70 tonnes d'armements, explosifs et composants *dual use* ayant quitté Liège pour Tel-Aviv depuis octobre 2023.

Chers collègues, ce n'est pas un oubli et ce n'est pas une erreur bureaucratique, mais une complicité matérielle. Quand du matériel transite par l'aéroport de Liège, cela concerne la Wallonie. J'ai entendu en commission Mme De Bue parler d'arrêt technique des avions. Je suis mécanicien aéronautique et je sais très bien ce qu'est un arrêt technique. Cela veut dire qu'en fait les *bowsers* viennent mettre du fioul, cela veut dire que l'on fait la maintenance sur notre sol, cela veut dire que notre personnel, les travailleurs wallons, doit

alimenter ces avions pour leur permettre de continuer leur chemin, pour acheminer des matériaux, du matériel militaire, pour continuer à bombarder Gaza, pour continuer ce génocide dégueulasse. Arrêtons de jouer sur les mots : laisser faire aujourd'hui, c'est être complice.

Pendant que certains ici cherchent des excuses, des pays comme l'Afrique du Sud ont saisi la Cour internationale de justice justement pour dénoncer le génocide. C'est assez symbolique : ce même pays d'Afrique du Sud a vécu lui-même l'apartheid. Cet apartheid n'est pas tombé tout seul. Il est tombé justement parce que, dans la rue, dans les assemblées, partout où on pouvait élever la voix, des gens se sont mobilisés, des gens ont refusé de se taire et ont dénoncé ce qui était en train de se passer. Ce sont des prises de position claires et pas des petits calculs politiciens qui ont fait tomber l'apartheid. Ici, c'est un régime d'apartheid. Oui, il y a un génocide en cours et oui, nous pouvons agir à notre niveau.

Heureusement, beaucoup de gens n'attendent pas le politique. Beaucoup de gens se mobilisent : 100 000 personnes dans les rues de Bruxelles, des centaines de milliers ailleurs, partout dans le monde, des mobilisations comme on n'en a jamais vu. J'ai entendu parler d'émotion collective. Oui, il y a de l'émotion, et non, ce n'est pas de l'émotion collective, ce sont simplement des personnes qui refusent de laisser faire, qui refusent de détourner le regard, qui veulent condamner Israël pour ce qu'il fait. Nous avons besoin de cette émotion collective. Nous avons besoin que des peuples refusent de fermer les yeux. Nous avons besoin que le peuple ressente l'injustice. Aujourd'hui, c'est bien cela qui est en train de se passer.

J'espère que, dans ce Parlement, on ressent aussi l'injustice, pas l'injustice qui ne fait que des constats, mais bien l'injustice qui nous pousse à agir. C'est exactement ce que l'on vous demande de faire avec cette résolution. Notre résolution ne se limite pas à condamner. Cette résolution vous demande de voter pour la reconnaissance officielle du génocide en cours à Gaza. Elle vous demande l'arrêt immédiat, effectif et contrôlé du transit d'armes ou de composants militaires vers Israël depuis ou via le territoire wallon. Elle vous demande de voter pour le soutien au travail des juridictions internationales comme la Cour pénale internationale ou encore la Cour internationale de justice. Elle vous demande de voter pour mettre la pression sur le Gouvernement fédéral pour suspendre tout accord avec Israël tant que ces crimes persistent. Surtout, elle vous demande de voter pour la fin de la langue de bois : dire que ce qui se passe n'est plus tolérable, ce n'est pas assez. Aujourd'hui, il faut agir concrètement.

Chers collègues, je vais vous reposer la question, la seule qui compte finalement : qu'allez-vous dire à vos enfants et à vos petits enfants quand ils vous demanderont ce que vous avez fait pour arrêter ce génocide ?

Après ce vote, ce ne sera plus une question théorique, ce sera votre réponse à l'histoire.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Chers collègues, aucun conflit, aucune tragédie humaine ne vaut moins qu'une autre. Une guerre est en cours en Europe, en Ukraine, le Soudan est dévasté, sans parler de ce qui se passe en Haïti, au Yémen ou au Myanmar, et j'en passe. Chaque victime, chaque vie perdue ou brisée mérite la même humanité, la même dignité.

Nous devons éviter dans cet hémicycle de tomber dans des postures sélectives, qui instrumentaliseraient certaines crises pour des motifs purement politiques. Notre responsabilité est claire : nous devons agir là où nous sommes légitimes, nous exprimer là où nous pouvons réellement peser et concentrer nos efforts sur les thématiques qui relèvent de nos champs d'action concrets. Il est aussi de notre devoir de laisser au Gouvernement le temps nécessaire pour mettre en œuvre les demandes que nous avons collectivement formulées à travers notre récente proposition de résolution sur le respect du droit international ; résolution que nous avons votée le 2 avril dernier.

C'est en gardant ce cap que nous ferons vivre une diplomatie parlementaire utile, respectueuse et responsable ; une diplomatie qui ne se dilue pas dans des combats qui, aussi légitimes soient-ils, relèvent d'autres niveaux de pouvoir ou d'autres enceintes.

Le 7 octobre 2023 restera à jamais gravé dans nos mémoires comme un jour d'horreur où l'humanité elle-même semblait avoir disparu. Ce jour-là, des attaques terroristes d'une brutalité extrême ont été perpétrées, marquant un tournant tragique dans un conflit déjà profondément enraciné.

Nous comptons plus de 600 jours de guerre, des otages toujours retenus, des champs de ruines, plus de 55 000 morts à Gaza et une famine qui touche surtout des enfants. Depuis octobre 2023, la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient n'a cessé de se détériorer. En réponse à ces attaques terroristes, Israël a lancé une offensive de grande ampleur contre la bande de Gaza visant l'éradication du Hamas, mais cette riposte, dont la nature et la proportion soulèvent de lourdes interrogations, a plongé la population civile de Gaza dans une crise humanitaire sans précédent.

En commission, nous sommes tous intervenus sur la tragédie sans nom que vivent les hommes, les femmes, les enfants à Gaza, privés de nourriture, d'eau, d'aide médicale. Nous avons aussi dénoncé l'attitude du Gouvernement israélien, qui est innommable.

L'accès humanitaire aux populations de Gaza doit être garanti, tout comme le respect absolu des principes humanitaires. L'accès terrestre est la priorité pour laisser rentrer des centaines de camions chargés d'aide envoyés par la Belgique, mais aussi par de nombreux pays du monde. Il faut rester lucide et envisager ce que la Belgique peut faire concrètement sur le terrain grâce à une pression politique maintenue via les canaux interfédéraux, bilatéraux, multilatéraux et européens pour qu'Israël lève les obstacles à l'aide humanitaire pour Gaza.

La Belgique progresse aussi vers de nouvelles sanctions, y compris contre les leaders politiques extrémistes israéliens et évidemment les leaders du Hamas. Comme vous le savez tous, l'examen de l'article 2 de l'accord d'association est en cours, ce qui pourrait potentiellement mener à la suspension du volet commercial de cet accord avec Israël. La communauté internationale ne reste pas silencieuse face à un tel drame, loin de là. Je souhaite évoquer encore ici la Conférence onusienne qui, sous l'égide de la France – pays des droits de l'homme – et de l'Arabie saoudite, vise toujours à relancer concrètement la solution à deux États et la reconnaissance de la Palestine. Elle était à l'origine prévue à New York du 17 au 20 juin, mais a malheureusement été reportée.

Comme d'autres, nous plaçons beaucoup d'espoir dans cette conférence et rappelons les balises claires déposées dans ce cadre :

- la libération des otages ;
- la sécurité mutuelle des militaires ;
- la démilitarisation du Hamas ;
- une autorité palestinienne démocratique et crédible.

Les priorités doivent rester la résolution de l'urgence humanitaire, la libération des otages, la fin de la guerre et ensuite, dans un cadre structuré, la reconnaissance d'un État palestinien fondé sur des engagements réels et partagés. Il s'agit d'une position de responsabilité tournée vers la paix, la sécurité et le respect du droit international.

En ce qui concerne la qualification de la situation, rappelons l'importance des mots, singulièrement le mot « génocide », qui est aux lèvres de bon nombre de nos collègues de l'opposition. C'est à la justice internationale de se prononcer sur cette qualification juridique et d'en juger, pas les politiques. L'urgence pour nous aujourd'hui est de se concentrer sur la situation humanitaire et de déployer, de la manière la plus efficace et unifiée possible, les leviers permettant d'y remédier au plus vite.

Chers collègues, vous n'avez pas le monopole de l'indignation, de la colère ou de la frustration. Nous aussi, nous partageons l'horreur face aux images des victimes innocentes touchées par ce conflit, mais aussi dans bien d'autres coins du monde, particulièrement au Soudan, qui vient d'être évoqué dans la presse et dont vous ne parlez pas. Ces images nous touchent et ne peuvent laisser personne indifférent. Elles appellent surtout non pas à du symbolisme, mais à une solution forte et largement soutenue par la communauté internationale, une solution qui mette fin, le plus rapidement et durablement possible à la souffrance des innocents. L'ensemble des Gouvernements de notre pays y contribuent.

Dans ce contexte, il est de notre devoir de rappeler les principes fondamentaux qui guident notre action :

- le rejet absolu de la violence comme moyen de résolution du conflit et le soutien inconditionnel à la voie diplomatique ;
- le respect du droit international humanitaire par toutes les parties ;
- la protection des civils innocents, victimes de cette spirale destructrice ;
- le rôle central de l'Union européenne, à la fois dans l'aide humanitaire et dans la recherche active d'une solution de paix ;
- le soutien clair et constant à une solution à deux États, seule perspective viable pour garantir la paix, la sécurité d'Israël et la reconnaissance d'un État palestinien dans ses frontières légitimes.

Nous devons également être vigilants à ne pas importer ce conflit sur notre propre sol, ce qui est le cas, malheureusement. La Belgique ne peut pas devenir le théâtre de divisions alimentées par des tensions internationales. L'histoire nous enseigne que seule la paix bâtie sur la justice et la reconnaissance mutuelle peut mettre fin à des décennies de souffrances.

Il est temps d'agir avec courage, avec humanité et avec détermination, pour ouvrir la voie à un avenir plus sûr pour tous les peuples de la région.

Pour terminer, je voudrais rappeler les propos de notre ministre des Affaires étrangères : « Bien sûr, eu égard aux horreurs vécues sur le terrain, nous voudrions pouvoir, nous Belgique, nous Europe, de manière collective, aller plus vite, plus fort, plus loin. Nous ne sommes pas seuls maîtres du temps ni des actions qui sont menées, mais à notre niveau, en conscience, je veille à agir au nom de la Belgique pour rester un État digne de cette défense historique des droits humains et du droit international ».

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Chers collègues, depuis bien trop longtemps, la bande de Gaza est le témoin d'une tragédie humaine sans précédent : 52 000 morts, des femmes, des hommes, des enfants, des familles, des soignants, des médecins, des journalistes, bref, des civils. À Gaza, la mort est partout. La violence est systématique et aveugle. Elle vise des écoles, des camps de réfugiés, des hôpitaux, bref, des structures vitales.

À cela s'ajoute la famine organisée, utilisée par le Gouvernement d'extrême droite comme une arme de guerre. Ce dernier bloque quasi totalement tous les camions qui arrivent avec de la nourriture ou des médicaments. Cela s'appelle une violation du droit international humanitaire.

Comme s'il fallait le préciser pour le comprendre, ce même Gouvernement a annoncé officiellement, en mai dernier, vouloir détruire complètement le territoire de Gaza.

Le 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a reconnu un risque plausible de génocide. Cette décision de la plus haute juridiction du droit international place chaque décideur, chaque décideuse, à n'importe quel niveau de pouvoir que ce soit, face à une obligation morale et juridique claire : nous devons agir dans une cohérence et dans une force collective pour donner à cet espoir de paix toute la solidarité qu'elle mérite.

C'est dans cette optique que nous avons décidé de déposer cette proposition de résolution, qui s'inscrit dans une stratégie d'action collective, car elle a été déposée à tous les niveaux de pouvoir où les socialistes se trouvent.

Ce texte est fidèle à nos engagements internationaux. Ce texte propose des mesures concrètes :

- la suspension de l'accord entre l'Union européenne et Israël ;
- l'interdiction des produits des colonies ;
- des sanctions contre les responsables israéliens.

Il soutient urgemment l'aide humanitaire. Il rappelle la nécessité de reconnaître l'État de Palestine comme levier diplomatique à une paix juste et durable. Il demande la libération des otages à Gaza qui sont encore retenus. Nous devons condamner la violence, d'où qu'elle vienne, et défendre les principes de droit international humanitaire sans exception.

Enfin, notre proposition de résolution demande de reconnaître que les actes connus commis à Gaza par le Gouvernement israélien représentent les caractéristiques d'un génocide en cours, tel que défini à l'article 2 de la Convention du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Mes chers collègues, cette résolution donne à notre Parlement aujourd'hui les moyens de peser dans le débat belge et européen, de parler avec cohérence, tout en restant fidèles à nos engagements en matière de droit international, de justice et de solidarité. Aujourd'hui, ne pas voter ce texte, c'est choisir l'ambiguïté, le double discours, l'indignation dans les mots, mais l'inaction dans les faits. Aujourd'hui, en ce Parlement, nous avons l'occasion, mais surtout la responsabilité de nous tenir du bon côté de l'Histoire. Il est encore temps de faire preuve de courage politique et d'humanité.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, tout d'abord, je salue le ton qui est nôtre dans ce débat, tant il n'est pas facile de rester calme et serein, tant cela peut nous prendre aux tripes : écœurement, sidération, stupéfaction devant les images qui nous reviennent de la bande de Gaza.

Je n'ai aucune sympathie pour le Hamas, qui a pris en otage non seulement des civils israéliens, mais aussi sa propre population palestinienne, la livrant et l'exposant de manière inconsciente à cette terrible et disproportionnée riposte israélienne, et ce, suite aux attentats terroristes du 7 octobre 2023.

Je condamne les attentats du 7 octobre 2023, sans réserve. Avec la même force, je condamne la riposte, que l'on peut désormais considérer totalement disproportionnée, sans aucun respect par rapport à la protection des civils, des vies humaines, des infrastructures scolaires, des infrastructures de santé, et le cynisme dont il est fait preuve en organisant une certaine famine et en bombardant les endroits où il y a une distribution de vivres.

Monsieur Liradelfo, vous avez évoqué le dossier des licences d'armes et le transit des armes. Lors de la commission, le ministre-président a été très clair et transparent : il n'y a pas de licences délivrées pour des exportations depuis la Wallonie vers Israël. Si des demandes étaient faites, elles seraient refusées.

Quant au dossier des transbordements, il n'y a pas d'autorisation. Si, effectivement, il y en a eu, c'est en irrégularité par rapport à la législation. Le Gouvernement s'est porté partie lésée pour s'assurer du suivi lors de l'enquête qui est en place. Il n'y a pas de complicité passive, tacite par rapport à ce dossier. Le ministre-président y reviendra encore certainement. Nous devons être non seulement vigilants, mais également intransigeants par rapport à cela. Nous ne pouvons pas dénoncer d'un côté et, par ailleurs, participer en détournant le regard.

Vous dites qu'il y a des mots que personne n'ose dire. « Génocide », nous n'avons pas peur de parler de ce mot. Je signale que le ministre des Affaires étrangères, courageusement, a qualifié, certes à titre personnel – parce qu'il n'en avait pas le mandat de son Gouvernement –, qu'il ne voyait pas, selon lui, ce qu'il fallait de plus pour qualifier ce qu'il se passait à Gaza de génocide. Crime de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide : c'est bien à une organisation de justice internationale qu'il revient de les qualifier pour donner cette portée juridique, que ce soit par la Cour pénale internationale ou la Cour internationale de justice.

Monsieur Liradelfo, vous parlez de « deux poids, deux mesures ». Soyons tous humbles, ma collègue, Mme De Bue, l'a évoqué : que dit-on par rapport au

Yémen ? Quand s'indigne-t-on par rapport au Soudan, au Mali, à l'ensemble des conflits en Afrique subsaharienne ? Quand s'indigne-t-on par rapport à la situation des réfugiés en Libye, aux portes de la Méditerranée, qui vont traverser, à leurs risques et périls, et arriver au mieux sur nos côtes ? Après, quel traitement ? Quelle est encore notre émotivité par rapport aux bombardements quotidiens en Ukraine ? La situation en Afghanistan, quand en parle-t-on encore ? Parle-t-on des femmes en Iran ?

Il ne s'agit pas pour moi de faire la morale ou quoi que ce soit, mais quand vous nous dites « deux poids, deux mesures », collectivement, nous avons des conflits qui nous indignent plus que d'autres. Celui de la Palestine est particulièrement écœurant, je vous le concède sans problème.

La réponse ne viendra pas simplement par ce que nous allons discuter ou décider ou voter ici, au sein de ce Parlement de Wallonie. Nous considérons que plus nous sommes unis, plus nous sommes forts. Tant mieux si l'Union européenne peut avoir cette voix la plus unie. De fait, sur ce dossier, ce n'est pas simple.

On ne peut pas avoir, en même temps, la lâcheté de se dire, quand il y a un embryon de défense européenne et des coûts particulièrement importants par rapport à ce défi, qu'elle puisse avoir une portée politique et diplomatique bien plus importante que ce qu'elle a pour le moment et souligner que c'est malheureux qu'elle n'ait pas cette force diplomatique.

Malheureusement, en 2025 – je le regrette –, on ne respecte que ce que l'on craint et l'on ne craint pas l'Union européenne. On ne pèse pas suffisamment dans ce dossier.

Une résolution, nous en avons une qui date de 2014. Nous en avons une autre qui date du 2 avril 2025. Vous direz qu'elle n'est pas assez forte, qu'elle n'est pas assez puissante. Si, simplement, cette résolution, qui appelle à une solution à deux États sur les frontières de 1967, où chacun pourrait vivre en sécurité, respectant les uns et les autres, pouvait arriver, ce serait déjà quand même assez exceptionnel.

Trop de résolutions tuent la résolution. Il n'y a pas lieu, toutes les six semaines, même devant l'écœurement des bombardements, que je condamne, de revenir avec une énième résolution. Après la résolution du 2 avril 2025 – je ne connais plus la date, je pense que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles devait être la semaine d'avant –, il y a également eu une résolution au sein du Parlement fédéral. Vous savez sans doute aussi bien que moi à quel point c'est difficile de ménager les différentes sensibilités qu'il y a dans la société belge, dans les familles politiques pour arriver à un résultat. Il y en a eu un, fin mars, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, début avril à la Région wallonne, fin mai au Parlement fédéral. Le dossier continue à suivre son cours. Nous devons continuer à avoir notre capacité d'indignation et à suivre ce dossier, mais aussi faire œuvre d'humilité par rapport à celui-ci.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Depuis le vote d'une résolution par notre Parlement en avril dernier, la situation à Gaza a encore empiré. Il y avait déjà, avant cette date, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui ont conduit la Cour pénale internationale à établir des mandats d'arrêt. À cette date, il y avait déjà un génocide en cours à Gaza. Un risque reconnu par la Cour internationale de justice dès janvier 2024, il y a presque un an et demi. Ce sont des réalités qui préexistaient, mais qui n'ont pourtant pas pu être nommées par la résolution adoptée par notre Parlement, compte tenu des votes des groupes de la majorité.

Depuis lors, la famine est utilisée comme arme de destruction massive. Depuis lors, le nombre de victimes a encore douloureusement progressé. L'UNICEF faisait le constat, il y a quelques jours, de plus de 57 000 morts, dont 15 000 enfants, et de plus de 134 000 blessés, parlant même d'« un cimetière à ciel ouvert ». La riposte à l'attaque terroriste inacceptable du 7 octobre est depuis longtemps disproportionnée et criminelle puisqu'elle est menée, de l'aveu même de certains ministres du Gouvernement israélien, dans une logique génocidaire.

Depuis lors, au-delà de quelques expressions à titre personnel, le Gouvernement fédéral ne prend aucune initiative qui soit à la mesure de la situation dramatique. Certes, heureusement, il a rallié les États qui ont demandé à la Commission européenne d'examiner le traité Union européenne-Israël, mais il est depuis lors resté passif une fois que la Commission a pourtant clairement fait le constat officiel de la violation de cet accord.

Depuis lors, 100 000 personnes ont dit à Bruxelles, à la mi-juin, leur opposition à ce génocide en cours autant que leur volonté d'une sortie de l'inaction politique afin de sortir de cette situation insupportable à Gaza.

Il est tout à fait nécessaire que notre Parlement adopte une position prenant en compte cette situation et à la mesure de l'enjeu, une position réellement effective et non passive par rapport au respect du droit international.

C'est avec beaucoup de sens que les résolutions examinées aujourd'hui proposent que la Wallonie sollicite le Gouvernement fédéral pour une action plus forte afin de faire cesser le massacre en cours, afin de sortir du laisser-faire, de regarder et d'attendre, et qu'elle propose d'agir, au sein de notre pays, sans nécessairement attendre que l'action européenne puisse être coordonnée sur tous les points, au risque sinon de donner à chaque État un veto par rapport à une situation

gravement problématique. C'est le sens du soutien à la démarche proposée.

Je veux encore attirer l'attention sur deux points.

D'une part, nous avons noté que le groupe PTB a déposé un amendement afin d'ajouter à sa résolution la demande quant à la libération des otages. C'est un point très important. Si je me permets de le souligner, c'est pour inviter chacun et chacune, quoi qu'ils pensent de la résolution, à soutenir ce point et éviter de se faire prendre dans un vote mécanique qu'ils regretteraient ensuite, compte tenu du contenu de ce texte.

D'autre part, Mme De Bue et M. Bastin ont mis en exergue d'autres foyers de conflits dans le monde qui appellent une grande attention par rapport à la souffrance en cours et potentiellement une action plus forte de notre pays et de la Wallonie pour faire bouger les choses, notamment au Soudan puisqu'il a été évoqué à deux reprises. Elle a raison, et nous sommes disponibles pour examiner attentivement tout texte qui viendrait sur ces conflits, mais cela ne peut néanmoins pas être un motif pour ne pas prendre une responsabilité par rapport à Gaza ; pas plus que quiconque n'a parlé du Soudan, du Yémen ou d'une autre situation de souffrance dans le monde lorsque, il y a quelques mois, nous avons très légitimement pris position sur la situation du conflit en République démocratique du Congo.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs, la situation humanitaire à Gaza est tragique. Elle nous interroge. Les chiffres relayés par les Nations unies, les ONG de terrain et les institutions médicales sont accablants : des milliers de vies civiles, dont une majorité de femmes et d'enfants, sont prises au piège d'un conflit d'une violence inouïe. Des hôpitaux, des écoles, des centres humanitaires sont régulièrement ciblés. Pendant ce temps, les familles palestiniennes survivent dans une détresse absolue. Je l'ai dit en commission et je le redis aujourd'hui, cette situation est inacceptable.

C'est dans cet esprit que j'ai rappelé que la Wallonie n'accorde aucune licence d'exportation d'armes qui renforcerait la capacité militaire des forces en présence et fait preuve de la plus haute vigilance dans l'octroi de licences ayant pour destination Israël et les territoires occupés. Notre position est claire et constante, et elle s'inscrit dans un cadre strict, que nous appliquons avec vigilance. Nous poursuivons notre concertation avec les autres entités du pays pour garantir la cohérence de la politique belge en matière de commerce d'armement.

Au-delà de nos compétences, j'insiste sur la nécessité d'une réponse coordonnée au niveau européen. Le respect des droits humains, inscrit dans l'article 2 de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, ne peut rester lettre morte. Cette question sera d'ailleurs discutée lors du prochain Conseil des affaires étrangères du 15 juillet.

Il ne peut y avoir de paix durable sans justice ni de sécurité sans respect du droit international. Cela vaut pour toutes les parties impliquées. L'accès humanitaire sans entrave doit être garanti en toutes circonstances. Les tirs récents sur les distributions d'aide sont littéralement inacceptables et doivent cesser.

En matière d'aide humanitaire, les compétences de la Wallonie sont limitées, mais cela ne nous empêche pas d'agir. Nous soutenons depuis plusieurs années des projets de coopération avec la société civile palestinienne. Des budgets sont dégagés pour des projets mis en œuvre dès cette année. L'appel à projets a été lancé dernièrement par WBI.

En effet, les actions menées par des organisations non gouvernementales en Palestine sont éligibles à l'appel à projets en appui aux acteurs de la coopération non gouvernementale. Lancé en juin dernier, cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros. La Palestine doit rester l'une des priorités de la coopération internationale de la Wallonie. C'est d'ailleurs ce qui est précisé dans la note de politique internationale 2029-2034 que j'ai eu l'honneur de vous présenter en commission lundi.

Concernant la qualification de génocide, je le redis avec clarté : seul le droit international, à travers ses juridictions compétentes, en l'occurrence la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale, est habilité à qualifier les faits. Il n'appartient pas à mon Gouvernement de se substituer à la justice internationale. La Belgique soutient ces institutions, y compris dans la procédure en cours introduite par l'Afrique du Sud. C'est la seule voie sérieuse, crédible et efficace pour faire respecter le droit.

Enfin, concernant la reconnaissance de l'État de Palestine, je reste fidèle à une approche fondée sur la solution à deux États, dans le respect des conditions posées par le Gouvernement fédéral, c'est-à-dire la libération des otages, la sécurité mutuelle, la démilitarisation du Hamas et l'existence d'une autorité palestinienne crédible.

Mesdames et Messieurs, les débats en commission ont permis de rappeler la complexité du dossier et la responsabilité qui est la nôtre, mais il faut de la lucidité, du courage et un attachement indéfectible au droit. C'est dans cet esprit que le Gouvernement wallon poursuivra son action avec constance, avec humanité et dans le respect de ses compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Parler de tout ce qui se passe ailleurs pour éviter de parler de Gaza

aujourd'hui, c'est quelque chose que l'on entend souvent. On pointe tous les pays où il y a des conflits, des pays où il y a des victimes. Cependant, je l'ai dit à l'entame de mon intervention, ici, ce n'est pas un conflit asymétrique, ce n'est pas une guerre, c'est un massacre de masse, un massacre contre un peuple où l'on utilise la famine comme arme de guerre. C'est une situation où l'on tire sur des personnes qui viennent chercher de l'aide humanitaire. J'irais même plus loin : c'est une situation dans laquelle le Gouvernement d'extrême droite israélien a une fondation soi-disant humanitaire pour délivrer de l'aide et se sert de cette fondation pour tirer sur les civils qui viennent chercher de l'alimentation. On tue femmes et enfants délibérément. On est face à un génocide, pas un conflit. Pas une guerre, un génocide. Il faut dire les termes et c'est important.

J'ai entendu qu'ici on ne voulait pas donner le qualificatif de génocide. Toutefois, ce n'est pas le PTB qui dit que c'est un génocide, la rapporteuse de l'ONU, Francesca Albanese, l'a qualifié de génocide. Elle a même expliqué dans son rapport que le génocide est utilisé à des fins économiques. Depuis le début, la Bourse de Tel-Aviv a progressé de 213 %, 220 milliards de bénéfice. Ils se font du fric sur ce génocide. Quand la rapporteuse de l'ONU qualifie ce qui se passe de génocide, je n'ai aucun problème à la suivre.

J'entends que l'on est indigné, mais aujourd'hui l'indignation ne suffit plus. J'ai entendu Mme De Bue dire que l'on n'avait pas le monopole de l'indignation. Non, sauf qu'en fait, l'indignation, on en fait quelque chose. S'indigner sans rien faire ne sert à rien. C'est simplement regarder ce qui se passe et dire « c'est vraiment scandaleux ». Aujourd'hui, l'indignation ne suffit plus, il faut des actes et nommer les choses est déjà un premier acte. Dire les termes, c'est déjà reconnaître ce qui se passe. Quand on ne nomme pas les choses, quand on ne les reconnaît pas, on ne sait pas les combattre.

J'ai entendu le ministre-président parler des licences. Ici, nous n'avons pas dit que le Gouvernement avait délivré des licences. Néanmoins un vrai problème se pose, c'est qu'il y a eu du transit de matériel militaire sur l'aéroport. Je ne dis pas que le Gouvernement a délivré des licences pour cela. C'est d'ailleurs ce qui a poussé Mme De Bue à dire que c'étaient sûrement des arrêts techniques. Toutefois, un arrêt technique, c'est de la complicité. Quand on laisse des avions israéliens chargés de matériel militaire faire des arrêts, ici, sur le sol wallon, utiliser le matériel wallon pour ravitailler et pour permettre à ces avions de continuer leur route pour aller commettre le génocide, c'est de la complicité. Comme je l'ai dit, même un *touch and go* sur le tarmac de l'aéroport, c'est de la complicité.

Si l'on veut mettre fin à ce génocide et si l'on veut condamner fermement Israël, on interdit ces avions de se poser sur les pistes de nos aéroports. Concrètement, nous avons des compétences pour le faire. On a parlé du transbordement, puis il y a tout ce que l'on suppose dans les hangars. On suppose que, dans des caisses, il y aurait du matériel, mais on ne sait pas. J'invite le Gouvernement à prendre des mesures pour intensifier les contrôles et ne pas détourner le regard. Toutes ces caisses, on doit les ouvrir, on doit savoir ce qui se passe, sinon on est complices.

J'ai entendu M. Bastin rappeler que M. Prévot avait qualifié la situation de génocide. À titre personnel, il a dit qu'il ne voit pas comment on pourrait encore la qualifier autrement que de génocide. J'invite les Engagés à suivre leur ministre, leur ancien président, et à prendre leurs responsabilités. À partir du moment où M. Prévot la qualifie de génocide, que vous faut-il de plus pour le suivre, pour prendre une décision courageuse ? C'est de cela qu'il s'agit.

Ce que nous demandons dans notre résolution, ce ne sont pas des trucs farfelus, on demande le respect du droit international, les choses les plus élémentaires, les plus basiques. Nous sommes face à un État avec un Premier ministre qui a un mandat d'arrêt international pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Que nous faut-il de plus ?

La Région dit que ce n'est pas de sa compétence. Cela a été encore dit aujourd'hui, ce n'est pas le bon niveau de pouvoir. Ce n'est jamais le bon niveau de pouvoir. Pourtant, pour la Russie, il y a eu des résolutions, cela a été le bon niveau de pouvoir, pour d'autres conflits aussi. Ici, on nous dit que ce n'est pas le bon niveau de pouvoir. Quand il s'agit d'Israël, le courage disparaît. Ce n'est pas la Région, c'est le Fédéral. Ce dernier dit que c'est l'Europe. L'Europe, face à ce génocide, dit qu'elle va éventuellement évaluer son accord privilégié avec Israël. Nous avons un État génocidaire, d'apartheid qui a des accords privilégiés avec l'Europe. Que faisons-nous face à cela ? Je n'ai pas vu vos formations politiques, à ce niveau de pouvoir, essayer de casser ces accords privilégiés. Ce n'est pas une question de symbolique.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'Afrique du Sud – qui a vécu l'apartheid – a le courage de saisir la Cour internationale de justice. Sont-ce les pays du Sud qui doivent nous montrer l'exemple ? Chacun doit prendre ses responsabilités. Les 100 000 personnes dans les rues de Bruxelles ont pris leurs responsabilités, parce qu'elles refusent de voir cette situation continuer. Les pays du Sud global se lèvent et ne veulent plus voir cette situation continuer.

Comme pour l'apartheid en Afrique du Sud, nous avons un rôle à jouer à notre niveau de pouvoir, en tant que citoyens, en tant qu'élus, en tant que Parlement, en tant que Région, pour prendre des mesures, poser des actes, nous indigner, mais pas que : il faut agir. S'indigner ne suffit plus.

J’ai compris que le MR et les Engagés n’allaient pas soutenir notre résolution. Vous direz à vos enfants et à vos petits-enfants, s’ils vous demandent ce que vous avez fait contre ce génocide, pour l’arrêter, que ce n’était pas le bon niveau de pouvoir, que ce n’était pas le bon texte ni le bon moment, et tout un tas de raisons que vous avez essayé de trouver. Vous avez été très créatifs pour trouver toutes les raisons pour lesquelles vous n’alliez pas soutenir cette résolution.

Je vais terminer par une figure bien connue, Nelson Mandela, qui a dit que « notre liberté sera incomplète sans la liberté des Palestiniens ».

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Le collègue du PTB n’a pas réellement répondu à nos interrogations par rapport à la présence de nombreux conflits dans le monde. Vous vous posez en donneur de leçons, en disant qu’il y a de l’indignation et que l’on doit prendre des décisions, mais il y a des décisions en réponse à l’indignation. Il y a des décisions dans le cadre des compétences propres de nos institutions, pour la Wallonie – le ministre-président l’a indiqué –, la Belgique et l’Europe. Ne dites pas des choses fausses, il y a des décisions.

Je voudrais quand même mettre en évidence dans votre chef, dans le chef de votre parti en particulier, des incohérences. Dans certaines dispositions internationales, vous vous êtes abstenus au Parlement européen sur les sanctions à l’encontre de la Russie et sur le soutien à l’Ukraine. Vous vous êtes également abstenus sur la résolution condamnant les atrocités du Hamas ainsi que sur les exploitations des Ouïghours par la Chine. On a aussi le sentiment, dans votre approche des problèmes internationaux, d’un « deux poids, deux mesures ».

Le groupe MR continuera à aborder ces débats avec humanité et cohérence, et ce surtout, dans le respect des institutions qui sont les nôtres.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Il ne s’agit pas d’un débat politique ordinaire. Chacun et chacune mesure l’ampleur de la situation. C’est un débat qui répond à une urgence morale et à une indignation très largement partagée. Il suffit de comptabiliser le nombre de manifestations et le nombre de personnes qui manifestent pour se rendre compte que tout le monde se positionne : universitaires, ONG, syndicats, artistes, médecins. Tous demandent un sursaut politique.

La Cour internationale de justice a estimé qu’il existe à Gaza un risque plausible de génocide. Ce n’est pas une exagération et ce n’est pas non plus une opinion partisane. C’est une analyse juridique sérieuse, documentée, circonstanciée, avec des chiffres de l’ONU et avec des chiffres des décisions judiciaires.

Face à cela, aujourd’hui, nous avions l’opportunité de prendre une position claire, responsable et courageuse. Refuser de le faire, comme la majorité s’apprête à le faire, c’est détourner les yeux au moment où chaque voix et chaque engagement compte. Cette résolution ne naît pas d’un slogan, elle reflète l’affreuse réalité quotidienne que vivent des milliers de civils à Gaza, dans des conditions inhumaines, indignes et insoutenables. Je tiens à préciser qu’elle ne pointe aucun peuple du doigt. Elle est juste prohumaine et condamne les actions d’un gouvernement d’extrême droite.

La Belgique a une tradition diplomatique forte, fondée sur les droits humains et sur le respect du droit international. Cette résolution s’inscrit dans cette tradition. Elle appelle à la cohérence à tous les niveaux de pouvoir. Ce sont toutes et tous ensemble que nous serons suffisamment forts que pour aller vers une paix durable et juste.

Le monde entier attend une position de notre part. Au lieu de cela, la majorité choisit l’inaction, l’ambiguïté et la prudence. C’est encore une action manquée. Chacun et chacune ici, aujourd’hui, en toute objectivité, fera son examen de conscience.

Quant à l’instrumentalisation de ce conflit, on pointe les projecteurs sur une réalité humaine inacceptable. Quand des enfants meurent, quand des familles meurent, quand des civils sont pris pour cible, le silence devient de la complicité. Si vous n’avez pas le courage de prendre une position juste, digne, en plaçant d’abord l’humain au cœur de vos décisions, alors vous ne pouvez vous en prendre qu’à vous-même. Cependant, vous n’attaquerez pas celles et ceux qui dénoncent votre inaction, car c’est notre droit et même notre devoir de dénoncer ce qui est injuste.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je tiens à remercier le ministre-président pour la clarté et la précision de son propos.

Pour le surplus, je pense avoir été explicite concernant la position de notre groupe, avoir exprimé, sans faux-semblants, et utilisé l’ensemble – ou une partie – des mots qui caractérisent ce conflit par trop difficile.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Face à cette violence d’État contre des populations et contre un peuple tout entier, nous pensons qu’il est nécessaire de prendre une position claire. Je veux par ailleurs dire, s’agissant des génocides et de leur qualification, que nous ne pensons pas qu’il faut attendre les historiens ou les juridictions internationales pour agir. D’ailleurs, une convention internationale en matière de prévention des génocides vise précisément à travailler en amont pour prévenir au

maximum toute action qui semble conduire dans cette direction.

Plus largement, notre boussole est le droit international. Cela signifie que nous devons agir avec des mesures effectives, avec des sanctions, avec une action la plus large possible pour le faire respecter.

Enfin, nous voulons prendre nos distances par rapport à cet argument des autres conflits dans le monde qui justifieraient une absence de prise de position, parce que c'est un argument, ici comme ailleurs du reste, qui ne peut que conduire au relativisme et à l'inaction. Nous ne pensons pas que ce soit une voie pour agir valablement.

M. le Président. – Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 3).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'amendement, l'ensemble de la proposition de résolution n° 267 et sur l'ensemble de la proposition de résolution n° 277.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes Hanus et Thoron, Secrétaires, à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le report de deux mois de l'indexation des allocations familiales par Mmes Roberty et Dejardin (Doc. 285 (2024-2025) N° 1), par Mmes Bernard, Ammi et Aït Alouha (Doc. 286 (2024-2025) N° 1) et par Mmes Fafchamps et Taquin (Doc. 287 (2024-2025) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. le Ministre Coppieters sur le report de deux mois de l'indexation des allocations familiales.

La première motion motivée de Mmes Roberty et Dejardin a été imprimée et distribuée sous le document n° 285 (2024-2025) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mmes Bernard, Ammi et Aït Alouha a été imprimée et distribuée sous le document n° 286 (2024-2025) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mmes Fafchamps et Taquin a été imprimée et distribuée sous le document n° 287 (2024-2025) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Fafchamps et Taquin.

La parole est à Mme Roberty, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, chez nous, en Wallonie, plus de 910 000 enfants sont concernés par les allocations familiales. Faut-il encore rappeler que, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté ? C'est dans ce contexte, sachant que les allocations familiales sont en droit ouvert pour les enfants, que vous avez confirmé en commission une mesure imposée par le Fédéral : le report de deux mois de l'indexation des allocations familiales.

Toucher au pouvoir d'achat des familles wallonnes est un choix politique. Pour le Gouvernement, ce choix politique rapportera 5 millions d'euros par mois de report. Pour les familles, ce choix politique sera un manque à gagner, mois après mois, qui viendra s'ajouter à la hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie, des loyers, de l'eau, des transports et même des fournitures scolaires.

Ce n'est pas seulement le PS qui le dit. La Ligue des familles elle-même nous alerte sur les conséquences

concrètes de cette décision sur le pouvoir d'achat des Wallons, des Wallonnes, des parents.

Parce que ce n'est pas aux enfants de payer les économies voulues par un gouvernement, parce que le PS a décidé de ne pas rester les bras croisés face aux conséquences des choix posés par le Gouvernement fédéral et l'inaction du Gouvernement wallon à défendre le pouvoir d'achat des familles wallonnes, nous avons décidé de déposer un texte pour maintenir l'indexation dès le mois qui suit le dépassement de l'indice pivot.

Parce que c'est lié, notre texte vise aussi l'aide aux personnes âgées – l'APA – pour préserver le pouvoir d'achat des personnes âgées en situation de handicap.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard, auteure principale du second projet de motion motivée.

Mme Alice Bernard (PTB). – Pour compléter ce que ma collègue, Sabine Roberty, vient de dire, la question des allocations familiales concerne des milliers de familles et des milliers d'enfants dans notre Région. La Ligue des familles a encore rappelé que ces allocations familiales sont indispensables pour les familles pour loger, nourrir et habiller leurs enfants, dans des conditions où d'autres mesures tombent sur les familles : le blocage des salaires, par exemple. Cela devient difficile de nouer les deux bouts.

Retarder les augmentations d'allocations familiales suite au pivot de l'index, c'est empêcher les familles de faire face à l'augmentation du coût de la vie. Je l'ai dit ce matin dans le débat budgétaire, c'est facile, quand on est député avec un beau salaire, de dire que ce n'est pas grand-chose.

Quand on a un salaire d'aide-soignante, par exemple, ou de caissière chez Colruyt, quand on a deux enfants, je répète que 20 euros permettent d'acheter un pack de six litres de lait, plus une boîte de six œufs, un kilo de farine, deux pains, 500 grammes de spaghettis, 500 grammes de gouda en tranches et un kilo de tomates. Cela nourrit une famille au moins pendant plusieurs jours.

Cela veut dire que le parti de la famille, il y en a qui vont comprendre que c'est le parti de la famine. Cela signifie qu'on enlève le pain de la bouche aux enfants pour le mettre ailleurs : pour mettre l'argent dans l'armement. On ne peut pas le supporter.

Nous demandons dans notre motion que le Gouvernement prenne des mesures pour permettre l'indexation immédiate des allocations familiales dès qu'il y a un indice pivot qui le permet.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Chers collègues, il semble d'emblée nécessaire d'énoncer une évidence qui a apparemment échappé à certains intervenants lors du débat en commission : le mécanisme d'indexation des allocations familiales est maintenu en Wallonie.

On rappellera que le système en vigueur en Wallonie depuis le transfert de la compétence a permis de moderniser les allocations familiales, en les adaptant aux réalités des familles du XXIe siècle, tout en réaffirmant un principe majeur pour notre formation : un enfant égale un enfant.

Le mécanisme d'indexation des allocations familiales est lié à la législation fédérale. La réforme, prochainement adoptée, va décaler le montant de majoration des allocations familiales. On parle d'un décalage, et pas du tout d'une suppression. L'impact de ce report demeure limité pour les familles.

La Wallonie est bel et bien solidaire des familles, comme en témoigne l'augmentation du budget consacré à cette politique lors de l'ajustement que nous allons adopter. Au total, la Région wallonne consacre 2 966 286 000 euros aux allocations familiales en 2025. On est loin des caricatures et des messages exprimés par certains sur la politique menée par cette majorité.

De plus, le ministre a confirmé travailler sur une amélioration du système, notamment au travers de l'évolution du barème pour les familles monoparentales. On le constate, la Wallonie est bien au rendez-vous de la solidarité pour les familles et les enfants, et elle maintient un mécanisme en poursuivant dans la volonté permanente de l'améliorer.

M. le Président. – Mme Taquin, autre auteure du projet de motion pure et simple, ne souhaite pas intervenir.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – En Wallonie, un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Sous le seuil de pauvreté, ce n'est pas acceptable. C'est un devoir pour nous, les politiques, de lutter activement contre cette précarité. On sait que la pauvreté des enfants vient de la situation de pauvreté de leurs parents.

On l'a dit, la Ligue des familles le rappelait encore au micro de la RTBF ce matin : les allocations familiales ne couvrent déjà pas tous les coûts pour élever un enfant. Par ailleurs, on sait que, pour certaines familles, chaque euro compte. Toucher aux allocations familiales, c'est de facto priver les familles de moyens parfois essentiels, et évidemment cela impacte plus les plus fragilisées.

Je dis au MR et aux Engagés, ici dans la salle : vous auriez dû refuser que vos partis touchent aux allocations familiales. J'entends bien que, par ricochet, cette

décision fédérale vous permet de faire 10 millions d'économies sur le budget wallon. Je suis désolée, on ne fait pas d'économies sur le dos des enfants.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je l'ai déjà beaucoup exposé en commission, je pense avoir veillé à apporter la réponse la plus claire possible concernant l'impact du report de l'indexation des allocations sociales envisagé au niveau fédéral. Je tiens néanmoins à réaffirmer – Mme Fafchamps vient de le faire – que le principe de l'indexation demeure pleinement garanti. Celle-ci sera bien maintenue dans le temps pour les allocations familiales.

Par ailleurs, les allocations familiales, vous le savez, constituent un levier essentiel de notre politique de soutien aux familles en Région wallonne, et ce, quelle que soit leur situation. Nous avons dit que nous voulions réformer pour que les personnes ou les ménages les plus précarisés bénéficient de plus d'allocations. En tout cas, des réflexions sont en cours. Les réformes, que nous envisageons à l'échelle régionale, visent à renforcer cet outil en l'orientant de manière encore plus juste et plus efficace.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame Fafchamps, rassurez-vous, on a très bien compris ce que le ministre nous a répondu en commission, comme la Ligue des familles, comme tout le monde, d'ailleurs.

En attendant, Monsieur le Ministre, des outils peut-être plus justes, je vous le dis, je vous le redis : ce n'est pas aux enfants, et ce n'est pas non plus aux personnes âgées les plus fragiles de payer le prix d'économies demandées par le Gouvernement. Ne pas réagir, c'est cautionner.

En Wallonie, les Wallons et les Wallonnes méritent mieux qu'un silence résigné.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Ce n'est pas parce que l'on dit et répète que le mécanisme de l'index ne sera pas supprimé que vous allez faire oublier que vous organisez, à la suite du Fédéral, un décalage dans le versement des allocations familiales aux familles. Ce décalage, ce sont les familles qui vont le payer, ce sont les enfants qui vont le payer. Les économies que le Gouvernement veut faire dans son budget, vous les faites encore une fois reposer sur les épaules des parents, des enfants, ce que l'on ne peut pas accepter.

M. le Président. – Mme Fafchamps ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Ce n'est pas la première fois aujourd'hui que la majorité utilise des arguments qui n'ont rien à voir avec le débat pour contrer ce que l'on est en train de dire.

Un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Toucher aux allocations familiales, même si ce n'est pas le Gouvernement wallon qui le fait, de facto, cela revient à toucher les familles de ces enfants aussi. Ce n'est pas acceptable. Vous auriez dû refuser que vos partis acceptent cela au Gouvernement fédéral.

M. le Président. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le soutien urgent et nécessaire aux entreprises textiles de l'économie sociale par Mmes Dejardin et Roberty (Doc. 288 (2024-2025) N° 1) et par Mmes Fafchamps et Taquin (Doc. 289 (2024-2025) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. le Ministre Coppieters sur le soutien urgent et nécessaire aux entreprises textiles de l'économie sociale.

La première motion motivée de Mmes Dejardin et Roberty a été imprimée et distribuée sous le document n° 288 (2024-2025) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mmes Fafchamps et Taquin a été imprimée et distribuée sous le document n° 289 (2024-2025) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Fafchamps et Taquin.

La parole est à Mme Dejardin, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, merci d'être resté. Vous le savez, les entreprises textiles de l'économie sociale sont à genoux. Le secteur, chers collègues, traverse une crise sans précédent et c'est même l'ensemble de son modèle d'existence qui est menacé. Depuis le 1er janvier, la directive-cadre européenne relative aux déchets impose une obligation collective de collecte sélective pour les textiles usagés. Il est dès lors interdit de mettre les textiles usagés à la poubelle. Il faut obligatoirement les mettre dans les bulles prévues à cet effet. Résultat : les bulles et les sites de tri débordent de vêtements. Nous le voyons tous dans nos communes.

Au premier trimestre 2025, une hausse de volume de textile se confirme à hauteur de 10 %. Or, l'année 2024 avait déjà connu une véritable explosion du volume réceptionné avec 10 % supplémentaire de textiles collectés imputables à la *fast-fashion*. Cette augmentation du volume de textiles collectés génère de nouvelles contraintes en termes de collecte, de stockage et de main-d'œuvre. Le secteur est sous pression. Face à cette crise, M. le Ministre a annoncé quelques petites mesures de soutien : l'exemption de la taxe à l'incinération, qui, bien qu'appréciée, ne permettra à un opérateur de tenir que quelques semaines supplémentaires tout au plus, et le financement de solutions temporaires de stockage qui n'offrira également qu'un répit de très courte durée. Les acteurs de terrain sont aujourd'hui confrontés à une urgence absolue.

Monsieur le Ministre, chers collègues, cette urgence absolue exige une réponse immédiate. Il ne s'agit plus d'anticiper, mais de survivre. À brève échéance, une interruption de la collecte de tri textile par les acteurs de l'économie sociale et solidaire est à craindre. Que ferons-nous avec ces tas de vêtements qui s'amasseront dans nos rues ?

Depuis mon interpellation en commission, un courrier a été envoyé par les secteurs aux communes pour leur demander de l'aide dans la gestion du textile. Le secteur a aussi relayé son appel à l'aide dans la presse. Le Gouvernement doit aujourd'hui soutenir ce secteur afin d'éviter qu'il ne s'effondre.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous déposons cette motion. Seul un soutien financier transitoire, ciblé, à la hauteur des besoins réels jusqu'à l'entrée en vigueur de la REP, est susceptible d'offrir une réponse adaptée à cette crise. Je vous remercie d'apporter cette solution rapide pour ce secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Les acteurs de l'économie sociale actifs dans le tri et la valorisation des textiles font face à une pression croissante. La nouvelle réglementation européenne répond à une volonté louable de mieux encadrer la gestion des textiles usagés, mais elle génère, sur le terrain, des défis importants pour les collecteurs.

Dans ce contexte, la mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs, comme le prévoit la directive européenne, sera stratégique. Nous sommes rassurés de savoir que les discussions se sont intensifiées pour conclure l'accord de coopération interrégional préalable à cette REP.

En outre, le Gouvernement travaille à des mesures transitoires pour soutenir le secteur :

- l'exonération de la taxe à l'incinération des textiles usagés ;
- une subvention exceptionnelle destinée à financer les capacités supplémentaires de stockage pour les opérateurs ;
- un soutien financier proportionnel au tonnage trié lors de la collecte sélective.

Nous saluons l'attention portée par le Gouvernement à cette problématique et les efforts en cours pour accompagner le secteur dans cette période de transition. Il est important que le dialogue étroit avec les acteurs de terrain soit maintenu pour assurer la survie d'une filière textile plus durable, porteuse de valeurs sociales et environnementales.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin, autre auteure du projet de motion pure et simple.

Mme Caroline Taquin (MR). – J'abonde dans le sens de ma collègue des Engagés. Les acteurs de terrain – les associations, mais aussi les communes – nous alertent sur la situation critique actuelle. Nous le vivons au quotidien dans nos communes. Ils se retrouvent confrontés à des problèmes concrets – manque d'espace de stockage, pressions logistiques, coûts imprévus – et ils n'ont pas les moyens d'y faire face seuls.

Nous savons aussi que le ministre a largement travaillé avec sérieux sur la question et en concertation avec les acteurs de terrain. Dès lors, nous faisons confiance au Gouvernement et aux étapes en cours, particulièrement aux trois mesures annoncées par le ministre Coppieters. Nous encourageons à la mise en place de ces mesures transitoires dans les plus brefs délais, mais nous ne doutons pas que cela ira vite.

M. le Président. – Mme Bernard ne souhaite pas intervenir.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Les entreprises d'économie sociale actives dans le secteur textile jouent un rôle essentiel. Bien au-delà du tri et du recyclage, elles favorisent l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle. Elles représentent des centaines d'emplois en Wallonie. Elles récoltent – encore plus depuis que la collecte est obligatoire – plus de 60 % des textiles usagés.

Pourtant, le problème est qu'elles sont face à une arrivée massive de vêtements de mauvaise qualité que l'on ne sait même plus recycler et qu'elles sont obligées d'incinérer. Le coût est actuellement estimé à 2 millions d'euros par an. Cela met tout simplement le modèle économique en péril.

Depuis le mois d'octobre, des collègues et moi-même avons questionné, chacun plusieurs fois, le ministre de l'Environnement sur cette situation qui ne fait qu'empirer. On demande, en attendant l'installation d'un système de responsabilité des producteurs, que l'on prenne des mesures financières pour soutenir le secteur, parce qu'il ne va pas survivre s'il doit attendre quatre ans qu'une REP arrive.

M. le Président. – M. le Ministre Coppieters ne souhaite pas intervenir, il n'y a pas de réplique.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1 à 3)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle à la proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 254 (2024-2025) N° 1 à 3*bis*).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane

Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 4)

Votes nominatifs

Art. 17

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 17 du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
45 membres répondent oui.
18 membres répondent non.
5 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 24

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 24 du même projet de décret, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
45 membres répondent oui.
18 membres répondent non.
5 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Tableau budgétaire

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, au tableau budgétaire du même projet de décret, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
45 membres répondent oui.
18 membres répondent non.
5 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, au tableau budgétaire du même projet de décret, par le Gouvernement (Doc. 255 (2024-2025) N° 4 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
45 membres répondent oui.
18 membres répondent non.
5 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur le tableau budgétaire amendé du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le tableau budgétaire amendé est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret amendé contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 255 (2024-2025) N° 1, 1*bis* à 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
65 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

VŒUX DE FIN DE SESSION

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la Greffière, Mesdames et Messieurs les membres du greffe, Mesdames et Messieurs les représentants de la police militaire, journalistes, chers collaborateurs des groupes, des cabinets ministériels ou de nos équipes, je voudrais tout d'abord avoir un mot particulier d'attention, de soutien, d'égards et de sympathie à l'intention de nos trois collègues absents de longue durée – Arnaud Dewez, Pascal Baurain et Philippe Dodrimont – qui sont confrontés à la maladie. En votre nom et en mon nom personnel, je voudrais leur transmettre tout notre soutien face aux circonstances auxquelles ils sont confrontés.

Je voudrais par ailleurs constater que durant cette session encore, vous avez mené un travail intense, impressionnant. Je l'ai illustré de quelques chiffres. Je ne vais pas vous en inonder – si j'ose m'exprimer ainsi en ce Parlement –, mais tout de même illustrer mon propos.

Notre assemblée a enregistré le dépôt de pas moins de 60 projets de décret – 64, si j'en crois M. le Ministre-Président –, 43 de ces projets de décret ont été approuvés. Des propositions de décret ont été déposées de façon nombreuse, elles sont 32, six d'entre elles ont été adoptées. Les résolutions étaient elles-mêmes abondantes, puisque 19 ont été déposées, deux ont été adoptées. Nous avons examiné pas moins de 101 motions tout au long de cette année parlementaire.

Vous avez questionné abondamment : pas moins de 8 119 questions en une année, 4 668 interpellations et questions orales. Ce n'est pas l'Inquisition, mais à l'évidence, le Gouvernement a été soumis à la question, et a répondu dans les délais dans l'immense majorité des cas.

Nous avons à ce stade participé à 22 séances plénières. Au total, vous avez participé à pas moins – restez assis – de 777 heures de réunion, commission ou séance plénière : 694 heures pour ne citer que le temps passé à débattre, notamment dans nos commissions parlementaires.

En ce qui concerne le compte rendu de vos rapports – le plus souvent écrit, quelquefois verbal –, prononcé à la façon de Remco à la tribune de notre Parlement, le total de ces comptes rendus représente pas moins de

10 003 pages. C'est dire à quel point vous avez été prolixes tout au long de nos travaux.

Fort heureusement, vous n'avez pas égalé – je m'en réjouis – le record établi par ce sénateur démocrate élu du New Jersey, Cory Booker, qui, résolument opposé à la politique de Trump, a prononcé un discours de plus de 25 heures sans s'asseoir et sans prendre de pause, en avril dernier, à la tribune du Sénat. Voilà une performance dont je ne vous invite pas à vous inspirer pour nos travaux futurs.

Je me réjouis par ailleurs du travail mené par les commissions parlementaires, qui se sont déplacées fréquemment sur le terrain, qui ont organisé moult rencontres et auditions, qui ont entendu de nombreux experts, qui ont examiné – désormais sans délai – les rapports spécifiques ou les rapports d'audit établis par la Cour des comptes.

Je note également que nous avons reçu, en Commission chargée de questions européennes, un commissaire européen au Budget.

Tout aussi sérieusement, signalons l'utilisation des mécanismes de participation citoyenne, avec pas moins de 40 pétitions aux contenus très divers et au nombre de signataires très variable.

Ajoutons que les avis citoyens sont un mécanisme qui existe dans notre assemblée, mais l'utilisation de ce mécanisme mérite encore de se développer. En effet, à ce stade, j'ai enregistré quatre avis citoyens qui nous ont été adressés sur une année.

La commission délibérative, qui est un autre mécanisme spécifique à notre assemblée, sera elle-même activée, avec quelques mécanismes assouplis, de manière à ce que cette commission mixte, composée de parlementaires et de citoyens, puisse pleinement déployer son activité tout au long de l'année à venir.

Le Bureau et le greffe ont par ailleurs poursuivi leur action visant à améliorer la gestion du Parlement wallon, à éteindre des incendies potentiels, à veiller à la remise à la norme, à l'efficience et aussi à la sobriété dans la gestion de notre budget et de nos dépenses. La sobriété a d'ailleurs gagné le réfectoire des parlementaires, dont l'alcool a été banni, avec l'appui spontané – ou quasi spontané – de tous les députés wallons.

Je note également que nous avons présidé et continuons à présider la Grande Région avec nos collègues de la Communauté germanophone et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Permettez-moi de noter également, avant de conclure, le caractère vif, souvent nourri, parfois rugueux, mais, le plus souvent, respectueux de nos débats en cette enceinte parlementaire. Appliquant ainsi, même imparfaitement, cet adage qui veut que « le désaccord, lorsqu'il est sincère et respectueux, est ou serait la forme la plus haute de l'intelligence collective ».

Avant de clôturer mon propos, je voudrais adresser des remerciements à l'ensemble des membres de notre assemblée, aux membres du Gouvernement, à votre équipe, Monsieur le Ministre-Président, à Mme la Greffière, et à l'ensemble des membres des services du greffe pour le travail considérable et de qualité qui est déployé.

Je voudrais aussi remercier la police militaire, qui veille à notre sécurité, et les journalistes, qui veillent à nos travaux et à en donner un large écho.

Je voudrais aussi remercier les collaborateurs des cabinets, des groupes, des députés et mes collaborateurs.

Avant de pouvoir temporairement prendre quelques congés, de nous ressourcer, de profiter de nos proches et de quelques loisirs éventuels, je voudrais vous souhaiter le meilleur pour cette période de vacances. Nul doute que beaucoup de travail nous attend à la rentrée. En attendant, méditons cette maxime du cardinal de Richelieu, qui ne s'attendait pas à être évoqué cet après-midi à Namur. Il nous indiquait, en des temps certes anciens : « La politique n'est pas l'art du possible, mais l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ».

Je vous souhaite tout cela pour l'année prochaine. Bon travail et merci à chacune et à chacun d'entre vous.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, chers collègues, peut-être que, en fin de session, vous allez être d'accord avec moi. Tout arrive.

La tradition veut que l'on termine par une note plus légère. Même si le contexte est tendu entre nous, un sourire ne nous éloignera pas de nos responsabilités. Il faut parfois savoir prendre un peu de distance.

Comme les vacances arrivent et que vous aurez l'occasion d'en prendre, j'ai commencé à imaginer où chacun des membres du Gouvernement pourrait aller et ce qu'il emporterait avec lui. Je vais essayer un trait d'humour qui n'est pas l'exercice dans lequel je me sens le plus à l'aise, mais j'y vais quand même. C'est pour prévenir.

Adrien Dolimont, ministre-président du Budget, partira à Rhodes, parce que la vieille ville de Rhodes, avec son labyrinthe de rues médiévales, symbolise la recherche d'indices et la reconstruction du passé. Comme un amnésique qui tente de retrouver sa mémoire en explorant un dédale d'énigmes et de souvenirs épars.

Il prendra dans sa valise un livre qui s'appelle *Mémoires d'Adrien, ancien ministre du Budget*.

(Applaudissements)

François Desquesnes, ministre de la Mobilité – on n'est pas obligé d'aller très loin –, vous irez à Seraing ou à Herstal. Le problème, c'est que vous prendrez le tram et que vous devrez faire le reste à pied, Monsieur le Ministre. Vous aurez l'occasion de visiter des musées ; il y en a de très beaux sur Seraing comme sur Herstal, le musée Saroléa, par exemple – Madame Lescrenier, je fais le job pour le tourisme –, et le Musée à Seraing du Val Saint-Lambert. Ce sera Sabine Roberty qui vous servira de guide parce qu'il paraît que la bourgmestre est en maillot. C'est une *private joke*. Lui doit comprendre.

Pierre-Yves Jeholet a le choix entre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis parce que c'est un des pays qui limitent sévèrement la liberté syndicale. Il s'y sentira sans doute plus à l'aise. Dans sa valise, un livre qui s'appelle *Le Petit Futé de la concertation*.

Yves Coppieters, ministre de la Santé, de l'Environnement, de la Solidarité, de l'Économie sociale. Pas de vacances pour lui, elles sont retardées de deux mois.

(Applaudissements)

Vous irez dans votre jardin, vous y installerez un hamac qui sera accroché entre un « oui » et un « non », et vous aurez une couverture en patchwork avec des tissus non recyclés.

Jacqueline Galant – là, il y avait le choix – ira faire un Koh-Lanta en forêt wallonne, mode DNF. Dans votre valise, un rouleau de papier toilette – le dernier qui reste au SPW, donc c'est facile –, un t-shirt avec écrit dessus « Pourquoi faire mieux quand on peut faire moins » et avec un rappel sur son GSM « Ne pas oublier de payer le loyer ».

Valérie Lescrenier : Le Puy du Fou, mais avant, elle va passer au Grand Prix de Francorchamps parce qu'elle doit y rencontrer la présidente de l'ONE.

Vous n'êtes pas obligé d'applaudir, mais je vois que vous souriez quand même.

(Applaudissements)

Cécile Neven va passer du temps sur l'île énergétique Princesse Elisabeth, ce sera de circonstance. Dans sa valise, une promo voyage à -60 %, qui sera valable jusque 23 heures 59, et un kit IKEA « Logement public », que l'on assemble soi-même.

Anne-Catherine Dalcq va faire un grand périple entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et la Bolivie, qui sont en fait les pays du MERCOSUR. Dans sa valise, elle prendra une crème contre les PFAS, protection 50, et un panier de légumes bios et, s'il en reste, quelques arbres à planter qui restent du stock de Yes We Plant, parce que là-bas ils en ont besoin avec la déforestation.

Je voudrais remercier aussi les services du Parlement qui, on en est tous convaincus, font un travail exemplaire, avec à leur tête la greffière, Mme Salmon, et le responsable de la Direction de l'action parlementaire, pour leur rigueur, leur disponibilité et leur patience.

(Applaudissements)

Je remercie aussi la police militaire, les collaborateurs de cabinet qui ont dû voir, corriger ou répondre à nos 1 200 questions orales et quelque 800 questions écrites ; ceux des groupes parlementaires et particulièrement le nôtre. Monsieur le Président, vous avez aussi remercié vos collaborateurs. Les nôtres abattent un travail colossal et formidable, et je les applaudis.

Je remercie l'ensemble du personnel du service du compte rendu, qui a dû s'habituer à toutes les nouvelles voix qui constituent ce Parlement. Il y a eu beaucoup de renouvellement, je les salue.

Je remercie également les journalistes qui nous suivent. Ils sont sous pression et ils sont aussi de moins en moins. Que ce soit au niveau régional ou dans les médias locaux, ils relaient le travail parlementaire et donnent un écho au travail des représentants des citoyens que nous sommes.

Je remercie enfin celles et ceux qui écoutent nos travaux et qui réagissent. C'est parfois plaisant d'avoir vos réactions et c'est intéressant ; continuez comme cela.

Je souhaite à chacune et chacun de prendre le temps de faire une pause bien méritée et, pour les plus chanceux, de bonnes vacances.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues, sentez-vous cette petite brise légère, l'appel discret de la crème solaire et du barbecue ? Certains d'entre nous vont peut-être partir à l'étranger, d'autres vont rester dans notre Région. Vous avez proposé un programme qui va justement dans ce sens.

Tout d'abord, je me joins à l'ensemble du Gouvernement pour souhaiter à chacune et chacun

d'entre vous quelques semaines reposantes, ressourçantes et, j'espère, surprenantes. Restez entourés de rires et de bienveillance, c'est essentiel.

J'en profite également pour remercier l'ensemble des services et Mme la Greffière. Ces remerciements s'adressent à l'ensemble des acteurs qui permettent de faire tourner ce Parlement. Merci pour votre professionnalisme, pour le caractère très pointu, très rigoureux de l'organisation et de l'action qui est la vôtre, qui est une action essentielle, le cœur même de notre démocratie.

Je pense également à l'ensemble des services de sécurité qui soutiennent nos travaux, même ceux qui interviennent aujourd'hui de manière plus impromptue. Je pense aussi aux équipes techniques et souvent de l'ombre, qui nous permettent ici une transparence encore plus accrue de nos travaux via la retransmission en live de nos travaux qui est, comme vous l'avez dit, suivie par certains. C'est bien que l'on puisse réagir et montrer qu'il y a un intérêt par rapport à ce qui se discute ici.

J'avais adressé aux différents chefs de groupe et au président mes vœux en 2025 sous forme d'horoscope. Rassurez-vous, on a vu que les travaux étaient assez chargés, donc je vais alléger cette fin de session parlementaire sur le rythme de quelques tubes de l'été. Soyez indulgents, je vais me contenter des paroles. Vu l'heure, je dois avouer que je m'attendais à ce qu'on soit encore un peu plus tard, j'avais envie, en guise d'introduction, de commencer par *Les Démons de minuit*.

Une fois les lumières éteintes, nous serions sortis dans la rue.

« Rue déserte
Dernière cigarette
Plus rien ne bouge
Juste un bar qui éclaire le trottoir
D'un néon rouge ».

(Rires)

Malheureusement, la référence au bar, j'aurais peut-être dû la faire avant que certaines décisions soient prises, même au sein de cette enceinte.

(Rires)

J'ai ensuite voulu rebondir sur le cultissime *Est-ce que tu viens pour les vacances ?*

(Réaction de M. Tzanetatos)

Nicolas, tu le ferais bien mieux que moi parce que je vais être un peu plus humble sur cette partie.

Mon problème était sur le « T'avais les cheveux blonds. Un crocodile sur ton blouson », qui, malheureusement, ne correspondait de manière cumulée – comme les économies structurelles, d'ailleurs – à aucun d'entre nous. Je ne savais donc pas à qui je pouvais l'affecter.

J'ai décidé de revenir sur une problématique plus générale qui concerne, à mon avis, pas mal d'entre nous – en tout cas, je me mets dedans – : *Summer Body.*

(Rires)

« Summer body, tant pis, tu sais quoi
Summer body, j'passerai l'été sans toi
Summer body, j'vais pas m'gâcher la vie
Pour plaire à je sais pas qui, à je sais pas quoi ».

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous retenir plus longtemps et je vais vous laisser fredonner ces quelques airs que j'ai mis dans vos oreilles.

Je terminerai sur un dernier passage de Laurent Voulzy dont les rimes sont inspirantes. Je regarde à chaque fois Nicolas parce qu'il les connaît tous.

« Tape sur nos systèmes
L'envie que tout le monde s'aime ».

(Réaction de M. Tzanetatos)

Vas-y, tu peux allumer.

(Rires)

« Le soleil donne
Ce vieux désir super
Qu'on serait tous un peu frères
Le soleil donne
Le soleil donne
De l'or intelligent
Le soleil donne
La même couleur aux gens
Gentiment ».

Bref, profitez un maximum de ces quelques semaines et de ces moments en famille. Se ressourcer, je pense que c'est essentiel. En tout cas, je vais essayer de profiter de ma famille.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je vous remercie, chers collègues, pour ce moment suspendu et partagé.

Je vous propose, avant d'entamer le dernier vote, de remercier une fois encore l'ensemble des services du greffe, Mme la Greffière, les services de l'action parlementaire et du compte rendu, ainsi que l'équipe de nos huissiers et huissières qui veillent sur nous au quotidien. Je vous propose de leur adresser, encore une fois, nos applaudissements.

(Applaudissements)

VOTES
(Suite)

Projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes (Doc. 283 (2024-2025) N° 1 à 4)

Votes nominatifs

Art. 8

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 8 du projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes, par M. Lefèbvre, Mme Hanus et M. Crampont (Doc. 283 (2024-2025) N° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 8 amendé du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 8 amendé est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret amendé modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes (Doc. 283 (2024-2025) N° 1 à 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Jori Dupont (PTB), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s’ajourne jusqu’à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 20 heures.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
Mme Caroline Cassart-Mailleux, Rapporteuse
M. Grégory Chintinne, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
M. Charles Gardier, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Amandine Pavet, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AKT	Anticiper, Construire, Transformer (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusque 2018)
C4	certificat de chômage
CCT	convention collective de travail
CDD	contrat à durée déterminée
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CE	Commission européenne
CEB	certificat d'études de base
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CNAPD	Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie
CO_2	dioxyde de carbone
CODEF	Fédération multisectorielle d'employeurs du secteur associatif (Coordination et défense des services sociaux et culturels)
CoDT	Code du développement territorial
CORET	Conseil régional du Trésor
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
DBFM	Design, Build, Finance, Maintain (concevoir, construire, financer, maintenir)
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DF	domaine fonctionnel
DNF	Département de la nature et des forêts
DPA	Département des permis et autorisations
DPR	Déclaration de politique régionale
ESG	critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
ETS	Emission Trading Scheme (Système d'échange de quotas d'émission)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FLW	Fonds du logement de Wallonie / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FTJ	Fonds pour une transition juste
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HSH	hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes
IEV	Institut Émile Vandervelde
IKEA	Ingvar Kamprad Elmtaryd Agnunaryd
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	impôt des personnes physiques
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)

OBU	on board unit (système d'enregistrement qui permet, grâce à une détection par signal satellite, de calculer le péage dû pour un véhicule soumis au prélèvement kilométrique)
OLO	obligation linéaire/lineaire obligatie
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Politique agricole commune
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PIB	produit intérieur brut
PIMPT	plan « Infrastructures et mobilité pour tous »
PKPL	prélèvement kilométrique poids lourds
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
POLLEC	politique locale Énergie-Climat
PPP	partenariat public-privé
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PSC	Plan social pour le climat
QA	question d'actualité
QO	question orale
QU	question urgente
REP	responsabilité élargie des producteurs
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SCES	structures collectives d'enseignement supérieur
SDT	Schéma de développement du territoire
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
UAP	unité(s) d'administration publique
UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
ULB	Université libre de Bruxelles
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
WBI	Wallonie-Bruxelles International

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes par M. Soupart sur les priorités de la présidence danoise du Conseil de l'Union européenne.
   Audition de S.E. Mme Shine, Ambassadeur du Danemark près le Royaume de Belgique.
   Il sera imprimé et distribué sous le n° 294 (2024-2025) N° 1.

2. Projet de décret modifiant le décret du 27 mai 2004 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés (Doc. 295 (2024-2025) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué.

3. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 juillet 2025 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le maximum à facturer, l'allocation forfaitaire pour malades chroniques et le statut de personne atteinte d'une affection chronique (Doc. 296 (2024-2025) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, imprimé et distribué.

4. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin sur la pétition relative à l'état de la RN56 (route d'Ath) sur le territoire de la commune de Jurbise.
   Il sera imprimé et distribué sous le n° 297 (2024-2025) N° 1.

5. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin sur la pétition pour un mode de sépulture naturel de nos animaux de compagnie.
   Audition de MM. Gandin, Gennen et Luxen, Représentants des pétitionnaires.
   Il sera imprimé et distribué sous le n° 298 (2024-2025) N° 1.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2024 du Fonds wallon des calamités naturelles 2. Note de politique internationale 2024-2029 du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement wallon	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
3. Pétition sur le projet de 160 nouveaux logements au cœur de Thimister (Province de Liège) : un projet qui ignore les dérèglements climatiques et les enjeux de mobilité	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
4. Pétition pour le maintien des cellules de reconversion	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
5. Rapport de la Cour des comptes relatif à la certification du compte général 2024 de l'Institut scientifique de service public (ISSeP) 6. Pétition pour l'annulation de la durée de 30 minutes de l'effet stroboscopique des éoliennes 7. Rapport annuel 2024 d'Unia	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
8. Rapport d'activités de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour l'année 2024	Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives
9. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte annuel 2024 de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) 10. Rapport annuel 2024 de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF)	Commission du tourisme et du patrimoine
11. Rapport annuel 2024 de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)	Commission de l'énergie, du climat et du logement

12. Rapport annuel spécifique 2024 du Service régional de médiation pour l'énergie de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) 13. Rapport annuel spécifique 2024 de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) concernant l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau	
14. Motion de soutien à Notélé, média de proximité essentiel à la démocratie, adoptée par le Conseil communal de Mouscron le 23 juin 2025 15. Motion de soutien au maintien et au renforcement de l'Eurometropolitan e-Campus en Wallonie Picarde, adoptée par le Conseil communal de Mouscron le 23 juin 2025 16. Motion sur l'urgence d'une action politique et humanitaire à Gaza, adoptée par le Conseil communal de Chaumont-Gistoux le 30 juin 2025 17. Motion relative à la situation humanitaire à Gaza et à la nécessité d'une réaction politique claire face aux violations du droit international, adoptée par le Conseil communal de Rebecq le 17 juin 2025 18. Motion relative au Mercosur, adoptée par le Conseil communal de Fontaine-L'Évêque le 26 juin 2025 19. Motion de solidarité avec le peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie et de sanctions envers le Gouvernement d'Israël, adoptée par le Conseil communal de Mouscron le 23 juin 2025 20. Motion de solidarité avec les Palestinien(ne)s à Gaza et en Cisjordanie visant à prendre des sanctions envers le Gouvernement israélien, adoptée par le Conseil communal de Gesves le 25 juin 2025 21. Motion de solidarité avec les Palestinien(ne)s à Gaza, adoptée par le Conseil communal de Vielsalm le 26 mai 2025 22. Motion de solidarité avec le peuple palestinien visant à faire reconnaître la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et en Cisjordanie et à prendre des sanctions envers Israël, adoptée par le Conseil communal	/

d'Andenne le 23 juin 2025 23. Motion de soutien à Notélé, adoptée par le Conseil communal de Frasnes-lez-Anvaing le 24 juin 2025	

Liste des arrêtés de reventilation et de transfert de crédits budgétaires

1. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat au titre VI du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

2. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 096 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 86 du rôle 8212 concernant le recours en annulation des articles 17 et 18 de la loi-programme du 22 décembre 2023 (insertion et entrée en vigueur de l'article 275^{13} du CIR 1992), introduit par l'ASBL « Federgon ».

2. Notification de l'arrêt n° 87 du rôle 8290 concernant le recours en annulation des articles 62 et 67 de la loi du 18 janvier 2024 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme III, introduit par la SA « Derby ».

3. Notification de l'arrêt n° 88 du rôle 8292 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 84, § 1er*bis*, de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, posées par un juge d'instruction du Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles.

4. Notification de l'arrêt n° 89 du rôle 8209 concernant la question préjudicielle concernant les articles 54 et 59 du décret flamand du 24 février 2017 relatif à l'expropriation d'utilité publique, posée par le Tribunal de première instance de Flandre occidentale, division de Bruges.

5. Notification de l'arrêt n° 90 du rôle 8251 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 207, alinéa 7, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il était applicable pour l'exercice d'imposition 2019, posées par la Cour d'appel d'Anvers.

6. Notification de l'arrêt n° 91 des rôles 8273, 8274, 8275, 8276, 8277, 8278 et 8282 concernant les recours en annulation de l'article 10 de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 22 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de santé, d'aide aux personnes et de prestations familiales, introduits par la SA « Residentie Paloke », par la SA « Home Sebrechts », par la SRL « Seniors Care-Ion », par la SA « Wood Side Residence » et autres, par la SA « New Philip » et autres, par la SA « Vesper » et autres et par la SA « Aedifica » et autres.

7. Notification de l'arrêt n° 92 des rôles 8280 et 8281 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 269^{2}, § 1er, et 279^{1} du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et aux articles 664 et 671 du Code judiciaire, posées par le bureau d'assistance judiciaire de la Cour d'appel de Mons.

8. Notification de l'arrêt n° 93 du rôle 8365 relative à l'article 15 de la loi du 6 février 2003 portant des dispositions sociales pour des militaires qui retournent à la vie civile, posée par le Tribunal du travail de Gand, division de Gand.

9. Notification de l'arrêt n° 94 du rôle 8379 concernant le recours en annulation de l'article 39 de la loi du 8 mai 2024 sur les exigences en matière d'accessibilité pour les services de transport et créant l'Agence fédérale de Régulation du Transport, introduit par la SA « Brussels Airport Company ».